



**Convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Sud Gironde et
la Communauté de Communes Convergence-Garonne
pour le co-portage de la Plateforme de Rénovation Energétique en 2024**

La présente convention est conclue entre :

La Communauté de Communes du Sud Gironde

Parc d'activités du Pays de Langon, 21 rue des Acacias, CS 30036 Mazères, 33213 Langon Cedex

Représentée par son Président Jérôme Guillem

D'une part

Et

La Communauté de Communes Convergence-Garonne

12 avenue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque, 33420 Podensac

Représentée par son Président Jocelyn Doré

D'autre part

Il est, préalablement à la convention objet des présentes, exposé ce qui suit :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Etat et l'ADEME, souhaite réorganiser et renforcer le service public de conseil aux ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements. Elle souhaite ainsi continuer de déployer, sur l'ensemble du territoire régional en 2023, un réseau de Plateformes proposant un guichet unique de conseil/accompagnement pour la rénovation énergétique.

Ces Plateformes inciteront à la rénovation énergétique globale performante et bas carbone de l'habitat privé et du petit tertiaire privé. Elles assureront notamment les missions suivantes :

- Information de premier niveau des ménages et des copropriétés ;
- Conseil personnalisé des ménages
- Accompagnement des ménages dans leurs travaux de rénovation globale
- Sensibilisation, communication, animation auprès des ménages et des professionnels.

Les Plateformes sont des tiers de confiance de proximité qui participent à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux de rénovation énergétique et dynamisent sur leur territoire le marché de la rénovation énergétique globale performante du logement.

Pour l'année 2024, les Communautés de communes du Sud Gironde et de Convergence Garonne ont décidé de maintenir leur partenariat initié en 2022, pour la mise en place d'une Plateforme mutualisée. Leur candidature commune a été déposée auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, par la Communauté de communes Sud Gironde qui a été désignée porteuse du projet. La Communauté de communes du Sud Gironde a également établi au nom des deux EPCI une convention de partenariat actif avec le CREAQ dans une optique d'animation de cette plateforme mutualisée en 2023. Les modalités de ce partenariat ont toutefois été concertées avec la Communauté de communes Convergence Garonne.

Afin de préciser les modalités du fonctionnement entre les deux Communautés de communes, la Communauté de communes Sud Gironde et la Communauté de Communes Convergence-Garonne s'organisent en partenariat, qui fait l'objet de la présente convention.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet :

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat entre les deux EPCI, pour acter les missions de la Plateforme de rénovation énergétique mutualisée et préciser les modalités de financement.

Article 2 – Durée :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle sera mise en œuvre du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Article 3 – Objectifs prévisionnels :

Les objectifs prévisionnels de la Plateforme, animée par le CREAQ, en termes de nombres d'actes sont établis de la façon suivante :

ACTE		CDC SUD GIRONDE	CDC CONVERGENCE GARONNE	TOTAL PLATEFORME
Information de 1 ^{er} niveau	A1	275	225	500
Conseil personnalisé	A2	208	117	325
Accompagnement des ménages dans l'avancement de leurs travaux	A4	23	12	35

La répartition des objectifs entre les deux Communautés de communes est précisée à titre indicatif. Ces objectifs sont fongibles d'une Communauté de communes à l'autre, dans la limite de l'enveloppe totale pour la Plateforme.

En effet, les collectivités ne financeront aucun acte au-delà de l'objectif global fixé pour la Plateforme.

Article 4 – Permanences délocalisées sur le territoire :

Afin de favoriser la proximité du service proposé, le CREAQ assurera deux permanences mensuelles sur le territoire de la Communauté de communes du Sud Gironde et deux permanences sur le territoire de Convergence Garonne.

Lors de ces permanences, il est entendu entre les collectivités que le CREAQ pourra recevoir indifféremment les publics provenant de l'une ou l'autre Communauté de communes. Une communication indifférenciée pourra être faite en ce sens.

Article 5 – Modalités de financement

Les Communautés de communes financent le fonctionnement de la Plateforme, selon un barème fixé par la Région en fonction des actes réalisés.

La Communauté de communes du Sud Gironde en tant que structure porteuse de la Plateforme s'engage à :

- Percevoir les aides de la Région et de l'Etat, et les reverser au CREAQ, animateur de la Plateforme ;
- Verser au CREAQ le reste à charge pour le compte des deux communautés de communes, selon les modalités suivantes :
 - o Versement d'une avance de 60% du reste à charge prévisionnel au CREAQ au cours du premier trimestre 2023 ;
 - o Versement du solde du reste à charge réel au CREAQ en février de l'année N+1 sur la base des actes effectivement réalisés en année N et présentés dans un bilan par le CREAQ.

De son côté, la Communauté de communes Convergence Garonne s'engage à :

- Verser à la Communauté de communes du Sud Gironde une avance de 60% du reste à charge prévisionnel sur son territoire au cours du premiers trimestre 2024 ;
- Verser à la Communauté du Sud Gironde le solde du reste à charge réel sur son territoire en février de l'année N+1, sur la base des actes effectivement réalisés en année N et présentés dans un bilan réalisé par le CREAQ.

Le budget prévisionnel de la Plateforme pour l'année 2024, sur la base des objectifs établis à l'article 3, est le suivant :

Pour la Communauté de communes du Sud Gironde :

Acte	Barème de l'acte	Objectifs prévisionnels	Plafond total dépenses éligibles	Règle cofinancement SARE/Région	Subvention prévisionnelle SARE/Région	Reste à charge CdC
A1	8	275	2 200 €	80%	1 760 €	440 €
A2	50	208	10 400 €	80%	8 320 €	2 080 €
A4	800	23	18 400 €	80%	14 720 €	3 680 €
C1	0,08333333	39 211	3 268 €	80%	2 614 €	654 €
C3	0,1	39 211	3 921 €	80%	3 137 €	784 €
TOTAL			38 189 €		30 551 €	7 638 €

Pour la Communauté de communes Convergence Garonne :

Acte	Barème de l'acte	Objectifs prévisionnels	Plafond total dépenses éligibles	Règle cofinancement SARE/Région	Subvention prévisionnelle SARE/Région	Reste à charge CdC
A1	8	225	1 800 €	80%	1 440 €	360 €
A2	50	117	5 850 €	80%	4 680 €	1 170 €
A4	800	12	9 600 €	80%	7 680 €	1 920 €
C1	0,08333333	32 819	2 735 €	80%	2 188 €	547 €
C3	0,1	32 819	3 282 €	80%	2 626 €	656 €
TOTAL			35 767 €		31 113 €	4 653 €

Article 6 – RGPD :

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen applicable depuis le 25 mai 2018 (RGPD) dans le cadre de leurs missions respectives.

Article 7 – Modifications

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

Article 8 – Litiges :

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Bordeaux, après épuisement des voies amiables.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Mazères, le

Le Président de la Communauté de
communes du Sud Gironde

Jérôme GUILLEM

Le Président de la Communauté de
communes Convergence Garonne



Jocelyn DORE



SEMOCTOM



CONVERGENCE
GARONNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT ET TRANSPORT DES DECHETS ISSUS DE LA
COLLECTE SELECTIVE DES COMMUNES COLLECTEES PAR LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES CONVERGENCE GARONNE

ENTRE

Le **SEMOCTOM** (Syndical de l'Entre deux Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères), syndical intercommunal représenté par son Président, M. Jean-François AUBY, dont le siège social est situé 9 route d'Allégret à SAINT-LEON (33 670), n° SIRET 253 300 545 00030,

Ci-après dénommé « *le SEMOCTOM* »,

ET

La **Communauté de communes CONVERGENCE-GARONNE**, représentant par son Président M. Jocelyn DORE, dont le siège social est situé 12 rue du Maréchal Leclerc-de-Hauteclocque à PODENSAC (33 720), n° SIRET 200 069 581 00011

Ci-après dénommé « *La communauté de communes* »,

SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE.....	4
ARTICLE 1 – OBJET	5
ARTICLE 2 – DATE D’EFFET, DUREE ET RESILIATION	5
ARTICLE 3 - FRAIS DE TRANSFERT ET DE TRANSPORT	5
3.1 – Frais de transfert.....	5
3.2 – Frais de transport.....	5
ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS.....	5
4.1. Engagement du SEMOCTOM	5
4.2 Engagement de la communauté de communes.....	6
ARTICLE 5 – MEDIATION ET LITIGES.....	6

PROJET

PREAMBULE

Le SEMOCTOM (Syndicat mixte de l'Entre-Deux-Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) bénéficie de la compétence collecte et traitement des déchets mentionnée à l'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT) sur une partie du territoire de la communauté de communes Convergence Garonne. Cette dernière est compétente pour le reste de son territoire, qu'elle gère en prestation de service.

A compter de l'ouverture du centre de tri situé à Saint-Denis-de-Pile appartenant à la SPL TRIGIRONDE à laquelle le SEMOCTOM et la communauté de communes sont actionnaires, l'ensemble des déchets recyclables collectés par ces derniers y seront acheminés (recyclages secs hors verre). Ainsi, à compter de cette date, les déchets recyclables collectés sur le territoire pour lequel la communauté de communes conserve sa compétence, seront acheminés au centre de transfert du SEMOCTOM, puis transportés par ce dernier au centre de tri.

Cette solution, permet une réduction des coûts de transport – qui sont au demeurant mutualisés entre les actionnaires de la SPL TRIGIRONDE – en évitant notamment à la communauté de communes de transporter les recyclables collectés au centre de tri et sans rupture de charge du fait de l'absence de centre de transfert à proximité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2511-6 du Code de la commande publique, la présente permet aux parties d'agir conjointement dans la réalisation des missions de service public qui sont les leurs.

Pour ce faire, il a été convenu ce qui suit

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L. 2113-6,

Vu la délibération n° du 12/12/2023 du Comité syndical du SEMOCTOM,

Vu la délibération n° du 20/12/2023 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Convergence-Garonne

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'accès et d'utilisation des quais du centre de transfert du site de Saint-Léon, appartenant au SEMOCTOM, par les bennes à ordures ménagères d'un prestataire privé agissant pour le compte de la communauté de communes Convergence Garonne, titulaire d'un marché de collecte des déchets sur le territoire de compétence de cette dernière.

ARTICLE 2 – DATE D'EFFET, DUREE ET RESILIATION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an tacitement reconductible. Elle prend effet à compter de l'ouverture du centre de tri de la SPL TRIGIRONDE.

Elle peut néanmoins être résiliée par chacune des parties en respectant un préavis d'un délai de trois mois.

ARTICLE 3 - FRAIS DE TRANSFERT ET DE TRANSPORT

3.1 – Frais de transfert

La communauté de communes versera au SEMOCTOM, sur présentation d'un titre de recettes semestriel, 4,10 € nets par tonne pour couvrir les frais de fonctionnement des installations. Le SEMOCTOM n'en retire aucun bénéfice financier. Ce prix est révisable, en fonction des frais de fonctionnement des installations, au 1er janvier de chaque année.

3.2 – Frais de transport

Le transport effectué par le SEMOCTOM sera facturé à la communauté de communes par la SPL TRIGIRONDE, les coûts de transport étant mutualisés entre ses actionnaires. Le SEMOCTOM obtiendra une compensation des surcoûts engendrés par la SPL TRIGIRONDE.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS

4.1. Engagement du SEMOCTOM

Le SEMOCTOM s'engage à :

- Accueillir les bennes à ordures ménagères du prestataire privé sur les quais de transfert du site de Saint-Léon aux horaires d'ouverture fixés au règlement intérieur.
- Mettre à disposition un service garantissant les vidages en toute sécurité

- Remettre un ticket de pesée au chauffeur à chaque passage, copie à la communauté de communes.
- Informer immédiatement la communauté de communes de tout problème entravant le bon fonctionnement des quais de transfert
- Effectuer le transport des déchets transférés jusqu'au centre de tri de la SPL TRIGIRONDE ou vers un exutoire désigné par cette dernière

4.2 Engagement de la communauté de communes

La communauté de commune s'engage à faire respecter auprès de son prestataire les éléments suivants :

- Apporter uniquement des déchets recyclables issus de la collecte sélective
- Réaliser un pesage en entrée et sortie de site (les modalités d'identification des véhicules par le logiciel du pont bascule seront abordées ultérieurement)
- Respecter les instructions des personnels du site en charge de la sécurité et de la prestation de vidage
- Respecter le protocole de sécurité en annexe, il sera retourné par le prestataire, daté et signé pour accord
- Respecter les consignes de sécurité inscrites sur le protocole de chargement et déchargement fourni en annexe. Il sera complété par le prestataire et signé par le(s) chauffeur(s) puis retourné au SEMOCTOM.

ARTICLE 5 – MEDIATION ET LITIGES

Dans l'hypothèse où un différend s'élèverait entre les parties, ces dernières s'efforceront à trouver une solution amiable pour son règlement.

En l'absence de solutions amiables, les parties porteront leurs litiges devant le tribunal administratif de Bordeaux. Fait en deux exemplaires originaux,

A SAINT-LEON le/..../2023

La Communauté de communes,
Jocelyn DORE, Président

Le SEMOCTOM,
Jean-François AUBY, Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200069581-20231220-D2023_227-DE

PROJET



SEMOCTOM



CONVERGENCE
GARONNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONVENTION RELATIVE A LA FACTURATION DE LA REDEVANCE DES ORDURES
MENAGERES DES PROFESSIONNELS PAR LE SEMOCTOM POUR LE COMPTE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE

ENTRE

Le **SEMOCTOM** (Syndical de l'Entre deux Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères), syndical intercommunal représenté par son Président, M. Jean-François AUBY, dont le siège social est situé 9 route d'Allégret à SAINT-LEON (33 670), n° SIRET 253 300 545 00030,

Ci-après dénommé « *le SEMOCTOM* »,

ET

La **Communauté de communes CONVERGENCE-GARONNE**, représentant par son Président M. Jocelyn DORE, dont le siège social est situé 12 rue du Maréchal Leclerc-de-Hauteclocque à PODENSAC (33 720), n° SIRET 200 069 581 00011

Ci-après dénommé « *La communauté de communes* »,

SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE.....	4
----------------	---

ARTICLE 1 – VOTE DES TARIFS DE LA REOM ET ROEMI PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	5
ARTICLE 2 – MODALITES DE FACTURATION.....	5
2.1 Généralités	5
2.2 Calendrier de facturation	5
2.3 Contrôle des paiements, réclamation et relance amiable	5
ARTICLE 3 – RECOUVREMENT	6
ARTICLE 4 – APPEL A CONTRIBUTION.....	6
ARTICLE 5 – DUREE DE LA CONVENTION.....	6
ARTICLE 6 – MEDIATION ET LITIGES.....	6

PROJET

PREAMBULE

Le SEMOCTOM (Syndicat mixte de l'Entre-Deux-Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) bénéficie de la compétence collecte et traitement des déchets mentionnée à l'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT) sur une partie du territoire de la Communauté de communes. Il a fait le choix, conformément aux dispositions de l'article L. 2333-76 du CGCT, de faire bénéficier à ses EPCI adhérents du régime dérogatoire n°1, selon lequel les membres votent et perçoivent la redevance ou la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Par délibération du 24 octobre 2018, la Communauté de communes a décidé de fixer et de percevoir la REOM/REOMI. Ses tarifs sont révisés annuellement, en lien avec l'appel à participation annuelle réalisé par le SEMOCTOM auprès de ses EPCI membres.

La présente convention a pour objectif de permettre au SEMOCTOM de réaliser, pour le compte de la Communautés de communes Convergence-Garonne, la facturation des usagers professionnels assujettis à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM/REOMI).

Pour ce faire, il a été convenu ce qui suit

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L. 2113-6,

Vu la délibération n° du 12/12/2023 du Comité syndical du SEMOCTOM,

Vu la délibération n° du 20/12/2023 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Convergence-Garonne

ARTICLE 1 – VOTE DES TARIFS DE LA REOM ET REOMI PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Chaque année, la communauté de communes procèdera à un vote des tarifs de REOM et REOMI applicables aux professionnels pour l'exercice suivant avant le 31 décembre de l'année en cours.

Ces tarifs sont définis par la communauté de commune, après concertation avec le SEMOCTOM, pour que lesdits tarifs permettent de financer les coûts réels de service.

Ils seront transmis au SEMOCTOM qui procédera à la facturation des redevables dans les conditions mentionnées ci-après.

ARTICLE 2 – MODALITES DE FACTURATION

2.1 Généralités

Les factures seront émises et envoyées par le SEMOCTOM pour le compte de la communauté de communes.

Le paiement s'effectuera sur un compte DFT en régie de recettes, ouvert spécialement à cet effet par la communauté de communes, permettant au SEMOCTOM de suivre l'encaissement. Pour ce faire et sous réserve de l'avis conforme du comptable public, un agent du SEMOCTOM sera nommé régisseur.

Le régisseur respectera les modalités indiquées dans l'acte de création de la régie et sera soumis au contrôle de la Communauté des communes et du Service de gestion comptable.

2.2 Calendrier de facturation

La facturation des professionnelles sera réalisée trimestriellement.

De façon ponctuelle toutefois, le SEMOCTOM pourra produire des factures résultant de l'arrivée de nouveaux redevables. Il procédera également aux régularisations (annulations totales ou partielles) dues à des modifications dans le suivi des redevables (décès, modification du foyer, erreurs).

2.3 Contrôle des paiements, réclamation et relance amiable

Toutes les réclamations et tentatives de règlement amiable des factures seront gérées par le SEMOCTOM. En conséquence, toutes les réclamations reçues par la communauté de communes seront transmises au SEMOCTOM.

Pendant les deux mois suivants l'émission de la facture, le SEMOCTOM contrôlera l'état des paiements et effectuera, au besoin, une relance amiable.

A l'issue de ce délai, il dressera le rôle des impayés qu'il transmettra à la communauté de communes.

ARTICLE 3 – RECOUVREMENT

Le recouvrement des créances impayés sera réalisé selon les règles de droit commun par la communauté de communes à l'aide du rôle des impayés.

ARTICLE 4 – APPEL A CONTRIBUTION

Trimestriellement, le SEMOCTOM réalisera un appel à contribution auprès de la Communauté de communes à hauteur des factures émises après déduction éventuelle des régularisations intervenues durant le trimestre correspondant.

ARTICLE 5 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention, qui prend effet au 1^{er} janvier 2024, est conclue pour une durée déterminée d'un an. Elle se reconduit tacitement.

Chacune des parties peut y mettre fin à sa date d'anniversaire, sous réserve de respecter un délai de préavis de trois mois.

Par commodité, elle cessera de produire ses effets à compter de l'exercice suivant sa résiliation.

ARTICLE 6 – MEDIATION ET LITIGES

Dans l'hypothèse où un différend s'élèverait entre les parties, ces dernières s'efforceront à trouver une solution amiable pour son règlement.

En l'absence de solutions amiables, les parties porteront leurs litiges devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait en deux exemplaires originaux,

A SAINT-LEON le/..../2023

La Communauté de communes,

Jocelyn DORE, Président

Le SEMOCTOM,

Jean-François AUBY, Président

PGD – Annexe : Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative sur les communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions et Cardan pour les particuliers, bâtiments communaux et les professionnels – Année 2024

Tarifs des particuliers et bâtiments communaux 2024

Part fixe :

Volume bac OMR	Tarifs 2024
120L	250.51 €
240L	380.70 €
360L	517.01 €
660L	890.66 €

12 levées sont comprises dans la part fixe

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles.

Part variable :

Levées supplémentaires	Tarifs 2024
120L	9.26 €
240L	15.15 €
360L	18.51 €
660L	35.35 €

**A partir de la treizième levée*

Bourg de Rions et points de regroupement :

Composition foyers	Tarifs 2024
1 personne	263.09 €
2 personnes	323.92 €
3 personnes	384.81 €
4 personnes	448.51 €
5 personnes et +	512.26 €

Tarifs des professionnels 2024 :

Montant forfaitaire*
+
Volume bacs OMR x tarif au litre OMR** x nombre de levées OMR annuel***
+
Volume bacs CS x tarif au litre CS** x nombre de levées CS annuel***

Montant forfaitaire CdC*	28.74 €
Tarif au litre OMR**	0.075 €
Tarif au litre CS**	0.028 €

*Ce montant forfaitaire permet de couvrir les frais de gestion de la Communauté de Communes (CdC) Convergence Garonne. Ce montant forfaitaire sera proratisé en fonction de la date d'arrivée ou de départ sur le territoire de la Communauté de Communes.

**Les tarifs au litre pour les flux Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et Collecte Sélective (CS) sont fixés annuellement par le SEMOCTOM et sont susceptibles d'évoluer chaque année en fonction des données transmises par le SEMOCTOM. Il s'agit ici des tarifs au litre pour l'année 2023.

***Les nombres de levées enregistrées des bacs OMR et CS sont issus des données collectées par le SEMOCTOM grâce au système d'identification embarquée. Ces données sont partagées entre le SEMOCTOM et la Communauté des Communes.

Règlement de collecte et de facturation de la redevance incitative des communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions et Cardan

Introduction

La communauté de communes Convergence Garonne assure la gestion de la redevance incitative des communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions et Cardan.

1. Dispositions générales

Ce règlement fixe les modalités et les conditions d'établissement de la facturation de la redevance incitative à la place de la TEOM pour l'enlèvement des Ordures Ménagères et Déchets Assimilés sur les communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions et Cardan, et les règles liées aux modalités de collecte. Il pourra être réactualisé, en fonction des évolutions réglementaires et techniques votées par le Conseil Communautaire.

La redevance incitative des déchets permet de financer sur le territoire de la Communauté de communes Convergence Garonne le service public des déchets dans son ensemble : collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles et des matériaux recyclables, dépôts sur les déchèteries du SEMOCTOM, ainsi que tous les services associés (administratifs, communication, prévention...)

La redevance est due par tous les usagers des communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions et Cardan qui utilisent le service public des déchets assuré par le SEMOCTOM. Cela inclut notamment les ménages occupant un logement individuel ou collectif en résidence principale ou secondaire, les établissements publics et les professionnels, etc.

2. Les différents types de déchets

2.1. Les ordures ménagères résiduelles (O.M.R.) et assimilées

Les ordures ménagères « résiduelles » résultent de l'activité quotidienne des foyers. Ce sont les déchets qui restent à éliminer lorsque toutes les solutions de valorisation ont été utilisées (tri, compostage, apports en déchèteries...), à l'exclusion aussi des déchets qui peuvent comporter des risques pour l'environnement.

Les déchets assimilés aux ordures ménagères sont des déchets issus de l'activité économique qui peuvent être collectés en même temps que les ordures ménagères des habitants et sans sujétions techniques particulières.

2.2. Les emballages recyclables

Les emballages recyclables sont collectés à part dans les conteneurs de tri pour être valorisés.

- Emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastiques, papiers, cartons : dans le conteneur de tri à couvercle jaune. Sauf situation particulière, les produits recyclables doivent y être déposés en vrac (sans sac).

- Les bouteilles et bocaux en verre : sont collectés dans les points d'apport volontaire ou dans le conteneur à couvercle vert (pour les communes ayant demandé le ramassage du verre en porte à porte).

En fonction des évolutions législatives, cette liste peut être modifiée.

2.3. Les déchets fermentescibles

Dans la mesure du possible, les déchets fermentescibles sont séparés des ordures ménagères pour être valorisés (compostage individuel ou collectif, etc.)

2.4. Autres déchets

Les déchets dangereux des ménages doivent être dirigés vers les déchèteries du SEMOCTOM habilitées à recevoir ce type de déchets (renseignement auprès du SEMOCTOM/ Site internet du SEMOCTOM).

Les déchets verts sont dirigés vers les déchèteries (tontes de gazon, branchages...)

Les déchets dangereux des entreprises doivent aller vers les déchèteries professionnelles.

2.5. Dépôts sauvages

Ensemble des infractions collectives territoriales de l'environnement, relatives aux règles légales le régissant, qui sont passibles de poursuites pénales, s'appliquent au règlement de collecte et de facturation de la Communauté de communes Convergence Garonne. Toute personne commettant une infraction prévue par la loi sera sanctionnée conformément au cadre législatif en vigueur.

En outre, le non-respect de la réglementation en matière de collecte, qualifié d'infraction par le décret du 25 mars 2015, s'applique au territoire de la Communauté de communes Convergence Garonne.

Les dépôts d'ordures ménagères en déchèterie sont strictement interdits.

3. Equipements et critères de facturation

L'équipement privilégié par la collectivité est un équipement en bacs individuels roulants numérotés de norme AFNOR EN 840-1 munis d'une puce RFID basse fréquence 125 KHz. Les bacs sont compatibles avec les dispositifs automatiques d'identification et de levées installés sur les bennes de collecte. Les bacs restent propriété insaisissable du SEMOCTOM. Ils doivent rester strictement attachés à l'adresse d'affectation (ils ne peuvent pas être déplacés sans en informer le SEMOCTOM). Cependant pendant toute leur durée d'utilisation, ils sont sous la responsabilité des usagers (article 1384 du Code Civil et loi n° 2002 du 4 mars 2002).

D'une manière générale, les usagers sont facturés selon les critères suivants :

- Un abonnement en fonction de la taille du bac d'ordures ménagères ou assimilés. L'abonnement inclut un nombre annuel de levées (déterminé dans la grille tarifaire)
- Les levées au-delà de l'abonnement constituent la part variable de la tarification. Le tarif de la levée supplémentaire est fonction de la taille du bac.

3.1. Les particuliers

3.1.1. Cadre général pour les particuliers

Chaque foyer est équipé d'un bac d'ordures ménagères adapté à sa production de déchets et d'un bac pour la collecte des matériaux recyclables.

Conformément à la loi du 15 juillet 1975 modifiée, les ménages sont tenus, pour des raisons de salubrité publique, de recourir au service de collecte du SEMOCTOM. Lorsqu'un usager ne dispose pas d'équipement en bac d'ordures ménagères conforme aux conditions d'application de la redevance incitative à la levée, une tarification forfaitaire peut lui être appliquée (cf paragraphe 5.3.4).

3.1.2. Production exceptionnelle de déchets : sacs prépayés

Afin de subvenir à un éventuel besoin en cas de production exceptionnelle de déchets, des sacs prépayés pourront être collectés. L'utilisation des sacs prépayés est acceptée uniquement dans le cas d'une surproduction ponctuelle de déchets ou dans certains cas particuliers qui devront faire l'objet d'une décision de la commission de suivi.

La contenance, le conditionnement et le tarif des sacs prépayés sont fixés par la communauté de communes.

Les sacs prépayés sont fournis par la communauté de communes.

3.1.3. Sacs pour le tri

Dans certains cas, des sacs pour les matériaux recyclables peuvent être utilisés. S'adresser soit au SEMOCTOM soit aux communes.

3.1.4. Habitat collectif

Pour les logements collectifs (habitat vertical, résidences, etc.), la facturation des conteneurs communs est faite directement au bailleur ou au syndicat de copropriété qui répartit le montant de la redevance incitative dans les charges. (Article 67 Loi de finances 2004 et article L 2333-76 du CGCT).

3.1.5. Points de regroupement

Des points de regroupement peuvent être mis en place après avis favorable du SEMOCTOM et de la Communauté de communes dans les cas suivants :

- Forte concentration de logements où le stockage de bacs individuels n'est pas possible.
- Impossibilité pour la benne de collecter les usagers en porte à porte dans des conditions acceptables en regard de la recommandation

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 033-200069581-20231220-D2023_225-DE

CNAMTS¹ R-437 et compte tenu des possibilités techniques (accès non carrossable, trop étroit, marche arrière, etc.).

Dans ce cas, les usagers utilisant les bacs du point de regroupement seront identifiés et tarifés selon les critères présentés dans la grille tarifaire. Lorsque c'est le cas, le nombre d'habitants de chaque foyer pris en compte est fixé au 1^{er} janvier d'une année jusqu'au premier janvier de l'année suivante. Chaque foyer est donc tenu d'informer la Communauté de communes, au plus tard jusqu'au 31 décembre d'une année, du nombre de personnes le composant.

¹ Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

3.1.6. Cas particulier du centre bourg de Rions

Les habitants du bourg intra-muros sont facturés selon les règles spécifiques présentées dans la grille tarifaire. Dans le cas où un ou plusieurs enfants quitteraient le domicile parental en raison de leurs études, une attestation d'assurance du logement sera demandée chaque année et sera à transmettre à la Communauté de communes avant le 31 décembre de chaque année. Dans ce cas, le changement de nombre de personnes au foyer sera pris en compte à la date de prise d'effet du contrat d'assurance indiquée sur l'attestation.

3.2. Les professionnels

3.2.1. Cadre général pour les professionnels

Les tarifs applicables aux entreprises sont distincts de ceux des particuliers. Le montant annuel de la redevance est basé sur le volume des bacs OMR et de collecte sélective, un tarif au litre calculé par le SEMOCTOM pour les OMR et la collecte sélective, le nombre de levées annuel pour les bacs OMR et collecte sélective et l'application par la communauté des communes d'un montant forfaitaire pour couvrir ses frais de gestion. La formule de calcul se décompose ainsi :

Montant forfaitaire*

+

Volume bacs OMR x tarif au litre OMR** x nombre de levées OMR annuel***

+

Volume bacs CS x tarif au litre CS** x nombre de levées CS annuel***

*Ce montant forfaitaire permet de couvrir les frais de gestion de la Communauté de Communes Convergence Garonne. Ce montant forfaitaire sera proratisé en fonction de la date d'arrivée ou de départ sur le territoire de la Communauté de Communes.

**Les tarifs au litre pour les flux Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et Collecte Sélective (CS) sont fixés annuellement par le SEMOCTOM et sont susceptibles d'évoluer en fonction des données transmises par le SEMOCTOM.

***Les nombres de levées enregistrées des bacs OMR et CS sont issus des données collectées par le SEMOCTOM grâce au système d'identification embarquée. Ces données sont partagées entre le SEMOCTOM et la Communauté des Communes.

Le montant forfaitaire et les tarifs au litre OMR et CS sont susceptibles d'évoluer chaque année. Ces montants sont présentés dans la grille tarifaire située en annexe.

3.2.2. Contrat avec un prestataire privé

Les professionnels et entreprises peuvent souscrire des contrats avec des prestataires privés et devront dans ce cas transmettre une copie de ce(s) contrat(s) ou une attestation détaillée du ou des prestataires à la collectivité pour la totalité de leurs déchets. Dans ce cas, l'entreprise ne faisant pas appel au service public pour la collecte et le traitement de ses déchets n'est pas assujettie à la redevance incitative.

3.3. Bac unique pour un particulier et son activité professionnelle à la même adresse

Avec l'accord de la commission Prévention et Gestion des Déchets, un usager peut demander à partager un bac unique pour son foyer et son activité professionnelle si les deux entités se trouvent à la même adresse. L'une des deux personnes, physique ou morale, sera le payeur de la facture. Il ne peut être demandé une facturation séparée pour le même bac. La contenance du bac pourra être ajustée en fonction des besoins cumulés du foyer et de l'activité professionnelle.

3.4. Modification de l'équipement

3.4.1. Dotation en conteneur et/ou changement

L'utilisateur s'équipe directement au SEMOCTOM à St Léon ou demande l'utilisation des services de livraison du SEMOCTOM. La date d'effet est la date du jour de l'équipement.

Les changements de conteneurs sont possibles à tout moment, dans la limite des stocks disponibles.

Les opérations de changement de conteneurs doivent être effectuées auprès du SEMOCTOM. Le bac doit être rendu intégralement et nettoyé. Il sera remplacé gratuitement par un bac, neuf ou d'occasion, au volume souhaité.

Le calcul de l'abonnement prend effet à la date de livraison du conteneur. Les levées prépayées prises en compte sont proratisées (arrondi au chiffre supérieur) sur l'année à partir de la date de livraison des conteneurs. Un seul changement de conteneur est accepté gratuitement sur une période de 12 mois. Les autres échanges sont facturés au tarif en vigueur de chaque conteneur (cf. annexe 2).

3.4.2. Demandes d'équipements complémentaires

Sur demande écrite de l'utilisateur, un dispositif de verrouillage du conteneur peut être installé sur le(s) bac(s). Il est à la charge de l'utilisateur (dans la limite des stocks disponibles).

3.4.3. Vol ou destruction d'un bac

L'utilisateur doit produire une déclaration sur l'honneur concernant le vol ou la destruction de son bac. Toute fausse déclaration peut faire l'objet de poursuites.

Le rééquipement est fait selon la procédure décrite dans le présent règlement.

Sauf situation exceptionnelle, la facturation n'est pas interrompue.

3.4.4. Entretien, maintenance et personnalisation

L'entretien et le nettoyage des conteneurs est de la responsabilité des usagers.

Les bacs sont mis à disposition pour la mise en place de la redevance incitative, pour les nouveaux arrivants, et pour les nouvelles adresses. Si les bacs sont détériorés lors de la collecte, ou en cas d'usure normale, l'utilisateur devra en aviser le SEMOCTOM. Ils sont repris et remplacés ou réparés gratuitement.

Une intervention programmée et non exécutée du fait de l'utilisateur est facturée 30 €.

En cas d'usure anormale, de dégradation et/ou d'impossibilité de réutilisation, de déménagement en l'emmenant, de « disparition » sans justificatif, le conteneur peut être facturé par le SEMOCTOM selon les tarifs en vigueur (annexe 2) sur décision de la commission.

La personnalisation des conteneurs est autorisée à condition de ne pas empêcher une utilisation ultérieure par d'autres redevables, en cas de déménagement par exemple. L'utilisateur pourra apposer une étiquette précisant son nom ou son adresse afin d'éviter de confondre son bac avec celui de son voisin. Il convient de rappeler que des échanges de conteneurs entre voisins peuvent entraîner des erreurs de facturation.

4. Modalités de collecte des déchets

Les communes de la Communauté de communes Convergence Garonne sont collectées une fois par semaine pour les Ordures ménagères et une fois toutes les deux semaines pour les matériaux recyclables. Ces fréquences peuvent être modifiées à la demande des communes et avec l'accord du SEMOCTOM et de la Communauté de Communes.

D'autres types de collectes sont ou peuvent être mises en place (exemple : collecte du verre).

Les collectes étant effectuées à horaires variables à partir de 4h30 du matin, les contenants doivent être présentés sans équivoque en bordure des voies publiques pour être collectés, ou à tout endroit préalablement convenu, dès la veille au soir. Le service de collecte ne pourra pas être tenu responsable des retards de collecte.

4.1. Changement d'organisation et jours fériés

En cas de changement d'organisation de la collecte (itinéraire, jour de collecte...), les usagers concernés en sont avisés par les moyens d'information habituels (presse, communauté de communes, site internet du SEMOCTOM) et par les communes concernées. Si le service de collecte n'est pas réalisé les jours fériés : il sera effectué un autre jour de la semaine.

Lors des semaines avec un ou plusieurs jours fériés, la seconde collecte des ordures ménagères n'est pas remplacée.

4.2. Nature des voies desservies

Les camions de collecte passent sur les voies publiques dans les conditions de circulation conformes au Code de la Route. Ils peuvent collecter des voies privées sous réserve des conditions spécifiques prévues par le SEMOCTOM.

Conformément à la recommandation R-437, le service de collecte ne peut en aucun cas avoir recours à la marche arrière, ou à une collecte bilatérale

5. Facturation du service



En règle générale, la redevance incitative est facturée à l'occupant du logement, usager du service public.

5.1. Déménagement / emménagement

Les usagers doivent informer la communauté de communes Convergence Garonne de tout changement de situation notamment en cas **d'emménagement ou de déménagement**. Des justificatifs peuvent être demandés (bail, acte notarié, facture de gaz, électricité, internet, etc.). La part abonnement et le nombre de levées sont calculées au *prorata temporis* de l'occupation du logement (arrondi au nombre entier supérieur).

En cas de déménagement : l'usager doit laisser les conteneurs sur place. A défaut, le(s) conteneur(s) lui seront facturés selon les tarifs en vigueur. L'usager a l'obligation d'en informer la communauté de communes par tout moyen à sa convenance dans un délai de 2 mois. Il justifiera la date du déménagement. Dans le cas d'un déménagement non signalé, la date de clôture du dossier se fera un jour avant la date d'arrivée du nouvel usager ou au 31 décembre de l'année en cours s'il n'y a pas de nouvel usager. De même, si un locataire a quitté un logement à une date précise au vu d'un justificatif ou s'il est décédé et s'il existe des levées du bac enregistrées au-delà de cette date et que le logement est vacant, le propriétaire recevra une facture pour la période concernée. A l'occasion de son déménagement, l'usager (propriétaire ou locataire) a l'obligation de rentrer ses bacs à l'intérieur du logement vacant. En cas de non-respect de cette consigne, les éventuelles levées resteront à sa charge.

En cas d'arrivée en cours d'année :

- l'usager doit informer la communauté de communes dès son arrivée soit pour **réactiver** l'équipement sur place soit pour convenir d'un équipement nécessaire.
- S'il ne le fait pas, il peut être facturé sur le tarif forfaitaire (proratisé entre la date prouvée de son arrivée et celle de son équipement ou depuis la date de départ du précédent usager) cf paragraphe 5.3.4 du présent règlement.

Tout changement de situation non signalé dans un délai maximal de deux mois suivant la date d'émission d'une facture, ne pourra être modifié qu'à partir de la facture suivante.

Après une mise en demeure restée infructueuse, en cas de fraude avérée, de déclaration erronée ou falsifiée, de dissimulation, de rétention d'informations, ou d'absence de déclaration de la part de l'usager, celui-ci est passible de poursuites et/ou une redevance forfaitaire lui sera appliquée (cf. article 5.3.4).

Les propriétaires sont également tenus d'informer la CDC Convergence Garonne de tout changement survenu.

Dans le cas où le propriétaire ne transmettrait pas les informations concernant l'arrivée ou le départ de ses locataires et la composition des foyers, celui-ci sera redevable de la redevance en lieu et place des locataires sauf à démontrer, justificatifs et coordonnées à l'appui, qu'un ou plusieurs locataires ont effectivement occupés le logement sur la période donnée.

5.2. Éléments de la facturation

La communauté de communes génère les factures selon un calendrier fixé chaque année.

Des facturations de régularisation pourront être faites en cours d'année. La tarification de l'abonnement est établie sur 365 jours par an et les proratisations effectuées sur cette base.

En cas d'interruption exceptionnelle du service de collecte, il n'y a pas de décompte de jour manquant sur la facture de l'usager.

5.3. Cas particuliers de facturation

Les principaux tarifs sont indiqués dans la grille des tarifs (annexe 1)

5.3.1. Tarification des résidences secondaires

Les résidences secondaires s'acquittent au minimum de l'abonnement selon la taille du conteneur et des levées supplémentaires constatées.

Dans le cas d'une résidence secondaire rattachée à un point de regroupement (ou bourg de Rions), le tarif correspondra à une part fixe pour un conteneur de 120L.

5.3.2. Besoins occasionnels

Des bacs ordures ménagères et matériaux recyclables sont mis à disposition par le SEMOCTOM lors de manifestations associatives, sportives, etc., par le biais d'une convention entre les parties concernées (syndicat/organisateur/collectivité).

(collecte alternative d'un côté à l'autre d'une rue) ; les bacs doivent donc être présentés le long des voies accessibles aux camions (sauf dérogation pour voie en sens unique ou lorsque le camion utilise la totalité de la largeur de la voirie). Quand il n'existe pas d'aire de retournement, les bacs doivent être présentés à la collecte au bord de la rue accessible par les camions de collecte la plus proche.

L'élagage doit être suffisant en largeur et en hauteur pour permettre l'accès des camions en toute sécurité (à la charge du propriétaire des arbres). En période hivernale, les routes et aires d'enlèvement de bacs devront être dégagées et praticables. Le stationnement des véhicules ne doit pas présenter de gêne pour la circulation des véhicules de collecte. La mise en place d'enseignes, de stores, d'avancées de toit, de terrasses de café, des étalages et de boîtes aux lettres ne devront pas gêner la pose des conteneurs au point de collecte ainsi que le passage des véhicules de ramassage.

La distance entre le domicile et le point de collecte ne peut pas être un motif d'exonération de la redevance.

4.3. Conditions de la collecte des conteneurs et des sacs prépayés

Les ordures ménagères et les déchets assimilés aux ordures ménagères sont collectés dans les bacs à couvercle rouge, **obligatoirement mis préalablement dans des sacs fermés**.

Le couvercle des bacs **doit obligatoirement être fermé** afin de permettre la bonne exécution des opérations de levage, d'identification et de vidage des conteneurs.

Les sacs prépayés sont présentés fermés à la collecte. Ils ne doivent pas dépasser 6 kg. Leur utilisation doit rester exceptionnelle.

4.3.1. Suivi des collectes

Les agents de collectes et les agents du SEMOCTOM sont habilités à vérifier le contenu des bacs dédiés à la collecte des ordures ménagères et aux matériaux recyclables.

Un ou plusieurs autocollants (erreur de tri, bac à nettoyer, bac non conforme...) sont susceptibles d'être apposés sur le bac le jour de la collecte afin d'informer les usagers de différents problèmes constatés.

4.3.2. Refus de collecte

D'une manière plus générale, seront exclus de la collecte des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective tous les déchets dont les dimensions, le poids, la nature ou le type de conditionnement ne sont pas compatibles avec les consignes de collecte.

En dehors des bacs ou **des sacs prépayés**, tout autre contenant (sac, carton, vrac...) déposé ne sera pas collecté. Il appartient à l'usager concerné de prendre les dispositions nécessaires pour les présenter à la prochaine collecte (ajout de sacs prépayés par exemple).

Un bac trop sale peut être refusé à la collecte.

En aucun cas le bac non vidé ne pourra rester sur la voie publique.

Il peut y avoir également refus de collecte si le bac n'est pas conforme aux conditions prévues par le présent règlement, en cas de poids excessif (bac trop tassé), de couvercle non fermé ou de conteneur présentant des risques sanitaires évidents.

Si le contenu d'un conteneur présente un caractère dangereux pour les personnes (usagers, agents de la collecte, ou des centres de tri) ou pour l'environnement, le SEMOCTOM, la communauté de communes ou la commune concernée pourront envisager de porter plainte notamment sur la base de l'article L121-3 du Code Pénal.

Peuvent entraîner un refus de collecte des bacs de tri :

- Des matériaux recyclables souillés ou trop mouillés et donc non réutilisables,
- La présence de matériaux non recyclables dans le bac de tri

En cas de multiplication d'erreurs de tri sans correction par l'usager, la communauté de communes peut décider le retrait d'un conteneur et/ou l'application d'un tarif supplémentaire.

Si des débordements sont constatés plusieurs semaines consécutivement, la collectivité imposera une taille de conteneur plus grande.

4.3.3. Dotation pour les gens du voyage

Les bacs mis à la disposition pour les gens du voyage stationnant sur leur territoire seront pris en charge par le gestionnaire privé ou par la communauté de communes dans les conditions identiques à celles fixées dans le présent règlement.

Les tarifs sont appliqués uniquement sur les levées des conteneurs d'ordures ménagères en fonction de leur taille (tarifs en annexe 1).

Les conditions, modalités de collecte et durées de mise à disposition sont fixées par la convention.

La demande doit être transmise par les organisateurs au minimum 15 jours ouvrés à l'avance.

5.3.3. Logements vacants

Tout logement vacant et justifié comme tel (attestation de la mairie) ne donne pas lieu à redevance. Un justificatif doit être transmis chaque année. Sont considérés vacants les logements vides de tout meuble meublant et pour lesquels aucune activité (travaux...) n'est constatée.

5.3.4. Refus d'équipement

Hormis les cas d'impossibilités techniques, si le redevable refuse d'être équipé d'un bac ou refuse d'équiper son bac d'une puce permettant la facturation du service, un tarif forfaitaire est appliqué de la manière suivante :

- Pour une entreprise : 1 800 € par an
- Pour un particulier : 900 € par an

Le tarif annuel est réduit de moitié si l'utilisateur paie dans les 15 jours après réception d'un courrier recommandé. Dans ce cas, le tarif est ramené à :

- 450 € pour un usager particulier
- 900 € pour un usager professionnel

Les montants évoluent chaque année par délibération de la communauté de communes.

5.3.5. Décès d'un usager redevable vivant seul

En cas de décès de l'utilisateur redevable vivant seul, la redevance sera proratisée en fonction de la date du décès. Un justificatif devra être fourni (copie d'acte de décès).

Pour tout remboursement, la dévolution successorale et un RIB de l'héritier devront être fournis.

6. Modalités de paiement et encaissement

6.1. Recouvrement

Le recouvrement est assuré par la perception de La Réole via le centre d'encaissement des finances publiques pour le compte de la communauté de communes Convergence Garonne.

Le paiement est dû à réception de la facture et payable dans un délai maximal indiqué sur la facture. A la demande des usagers et afin de prendre en compte leurs difficultés pour régler leurs factures, les demandes de paiement échelonné sont à adresser à la perception de La Réole. L'utilisateur dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la facture pour contester le montant de celle-ci ou relever une erreur (article L1617-5 CGCT).

Les paiements sont effectués par les moyens suivants :

- Virement bancaire
- Carte bancaire en ligne
- Chèque
- En espèce auprès de la perception de La Réole
- Prélèvement en 10 mensualités de mars à décembre avec un solde en janvier. Les prélèvements sont mis en place l'année qui suit la demande. Toutes les demandes en cours d'année ne seront alors effectives que l'année suivante sauf si la demande a lieu entre le 1er janvier et le 28 ou 29 février.

Sauf situation particulière, il n'y a pas de remboursement ou de recouvrement d'une somme inférieure à 3€.

6.2. Périodicité de facturation

Usagers installés sur le territoire depuis l'année N-1 ou plus

Les usagers non prélevés recevront 3 factures à l'année :

- Facture 1 : 50% de la part fixe du 01/01 au 30/06 ; transmise courant mars*
- Facture 2 : 50% part fixe du 01/07 au 31/12 + les levées supplémentaires du 01/01 au 30/06 ; transmise courant septembre*
- Facture de solde : les levées supplémentaires du 01/07 au 31/12 ; transmise courant janvier N+1*

*Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

Usagers installés entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre année N

1. Usagers déclarés entre le 01/01 et le 31/03/N : voir usagers non prélevés installés sur le territoire depuis l'année N-1 ou plus

2. Usagers déclarés entre le 01/04 et le 30/09 N : 2 factures seront envoyées

- Facture 1 : Part fixe au prorata de la date d'arrivée dans le logement au 31/12 + part variable de la date d'arrivée au 30/06 ; transmise courant septembre*
- Facture de solde : Les levées supplémentaires du 01/07 au 31/12 ; transmise courant janvier N+1*

*Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

Usagers installés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre année N

1 facture sera envoyée :

- Facture de solde : la part fixe au prorata de la date d'arrivée dans le logement au 31/12/N et la part variable (levées) au prorata de la date d'arrivée au 31/12/N ; transmise en janvier N+1

Les professionnels seront facturés trimestriellement directement par le SEMOCTOM, pour le compte de la Communauté de Communes.

7. Dispositions d'application

7.1. Date d'application

Le présent règlement entre en application par délibération du Conseil Communautaire.

7.2. Réclamations/Contestations du règlement de collecte et de facturation

7.2.1. Les demandes/réclamations

En cas d'erreur ou de contestation sur les éléments composant sa facture (notamment sur les pesées et/ou levées constatées, la composition du foyer, etc.), le redevable peut adresser une contestation auprès de la CDC Convergence Garonne dans les conditions précisées sur sa facture. Il doit néanmoins s'acquitter de la somme indiquée sur la facture, la réclamation ne suspendant d'éventuelles poursuites. Néanmoins, aucune régularisation ne sera faite au-delà du 1er janvier de l'année N-1.

Pour les professionnels, toute contestation doit être justifiée et motivée par courrier recommandé avec accusé de réception adressée au SEMOCTOM - 9 route d'Allégret - 33670 Saint Léon.

7.2.2. Contestations relatives à la mise en œuvre du règlement de collecte et de facturation

Les contestations relatives à la mise en œuvre du présent règlement relèvent de la compétence du juge de proximité ou du tribunal d'instance au titre du règlement des litiges opposant un particulier — ou autre non professionnel — et le service.

7.2.3. Contestation du règlement de collecte et de facturation

Toute contestation à l'encontre du règlement lui-même peut faire l'objet dans un délai de deux mois, d'un recours contentieux contre la délibération qui l'a adopté auprès du Tribunal administratif de BORDEAUX.

7.3. Evolutions du règlement de collecte et de facturation

Des modifications peuvent être décidées par la communauté de communes par délibération au présent règlement.

Tous les tarifs indiqués sont susceptibles d'être modifiés par délibération du Conseil Communautaire.

7.4. Clauses d'exécution

Les Maires des Communes, les Présidents de la Communautés de Communes et du SEMOCTOM sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent règlement.

Règlement de collecte et facturation des déchets ménagers (D.M.) et assimilés (DMA) pour les communes assujetties à la REOM

Modifié le 6 décembre 2023

Chapitre I – Dispositions générales

Article 1 - Objet et champ d'application du règlement de collecte

La CDC Convergence Garonne fixe les modalités et les conditions d'établissement de la facturation de la redevance pour les communes assujetties à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM sans incitativité).

Dans le cadre des dispositions fixées à l'article L5211-9-2 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) le présent règlement a pour objet de définir les conditions et les modalités de perception et de facturation de la redevance.

La collecte des ordures ménagères est obligatoire et le service mis en place par le SEMOCTOM s'impose à tous les usagers résidant sur ces communes. L'ensemble des producteurs de déchets assimilables aux déchets ménagers quelle que soit leur activité (commerçants, artisans, viticulteurs, agriculteurs, professions libérales, logeurs, industriels, ...) sont également soumis à cette obligation. Ils seront ci-dessous dénommés sous le terme générique de professionnels. De même, nous dénommerons sous le terme d'usagers l'ensemble des ménages et des professionnels utilisateurs du service du SEMOCTOM.

Les déchets générés par les professionnels, non collectables par le SEMOCTOM (www.semoctom.com) du fait de leur nature doivent faire l'objet d'une collecte et d'une élimination par des filières appropriées et ne sont pas concernés par le présent règlement.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à toute personne physique ou morale occupant une propriété en qualité de propriétaire

occupant ou bailleur, de locataire, ou de mandataire ainsi que les personnes itinérantes séjournant sur ces communes.
Le présent règlement pourra être réactualisé, en fonction des évolutions techniques et réglementaires.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 033-200069581-20231220-D2023_224-DE

Article 2 - Propriété des déchets : L'utilisateur est détenteur du déchet jusqu'à sa prise en charge par le service chargé de son élimination.

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental précise que tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques est interdit ainsi que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères. Ce même article interdit la destruction des ordures ménagères et autres déchets dans des incinérateurs individuels.

D'autre part, les dépôts d'ordures ménagères en déchèteries sont interdits.

Article 3 - Prise en charge du coût du service par le producteur de déchets

Dans le domaine de la gestion des déchets, le présent règlement s'inscrit dans le cadre de l'article 15 de la directive n°75/442/CEE du conseil du 15 juillet 1975 (modifiée par les directives 2006/12/CE du 5 avril 2006 et 2009/31/CE du 23 avril 2009) qui fait supporter le coût d'élimination des déchets aux producteurs et aux détenteurs de produits générateurs de déchets.

Il s'applique également aux détenteurs qui remettent des déchets à un ramasseur ou à un éliminateur.

Ce principe a été transposé en droit interne par l'article 2 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 codifié à l'article L.541-2 du code de l'environnement.

L'article L.110-1 du code de l'environnement codifiant la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, pose le principe général du « pollueur-payeur » selon lequel les frais résultants de ces mesures doivent être supportés par le pollueur.

Pour la collecte, ce principe s'applique par la contribution de chaque producteur de déchets ménagers et assimilés, au financement par la redevance.

Chapitre 2 – Catégories de déchets

Article 4 - Les différents types de déchets

4.1 - Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont les déchets provenant de l'activité domestique des foyers. Ce sont les déchets qui restent à éliminer lorsque toutes les solutions de valorisation ont été utilisées (tri sélectif, compostage, apports en déchèteries...), à l'exclusion des déchets qui peuvent comporter des risques pour l'environnement.

Les déchets non ménagers (DNM) ou déchets ménagers assimilés (DMA) aux ordures ménagères sont les déchets des professionnels qui sont effectivement collectés et traités par le service public d'élimination des déchets sans sujétion technique particulière en même temps que les ordures ménagères.

4.2 - Les déchets ménagers recyclables : Sont les déchets d'emballage métallique, de bouteilles et flacons en matière plastique, les papiers, barquettes en aluminium, les emballages de types brique alimentaire, les emballages en carton... Sont exclus de cette dénomination les déchets en plastique autres que les flaconnages, les barquettes en polystyrène, les emballages souillés et humides, les flacons ayant contenu des produits dangereux, les sacs plastiques. Ces énumérations ne sont pas limitatives et sont données à titre indicatif.

4.3 - Les bouteilles et bocaux en verre : Sont collectés dans les points d'apport volontaire ou dans un conteneur à couvercle vert (pour les communes ayant demandé le ramassage du verre en porte à porte). N'entrent pas dans le cadre de cette catégorie, les ampoules économiques, les néons, les bris de glace, vitres, la vaisselle ou la faïence, pyrex, terre cuite, porcelaine.
En fonction des évolutions législatives, cette liste peut être modifiée.

4.4 - Les déchets fermentescibles : Sont les déchets qui sont séparés des déchets ménagers pour être valorisés en compostage individuel ou

collectif. La CDC Convergence Gardon encourage le compostage individuel ou collectif.



4.5 - Les déchets verts : Sont les déchets de tonte de gazon, de branchages... Ils doivent être dirigés vers les déchèteries du SEMOCTOM habilitées à recevoir ce type de déchets.

4.6 - Autres déchets : Les déchets dangereux des ménages doivent être dirigés vers les déchèteries du SEMOCTOM habilitées à recevoir ce type de déchets (cf. www.semoctom.com).

Un certain nombre de déchets dangereux ne sont pas acceptés par le SEMOCTOM et doivent faire l'objet de collecte et d'élimination par des filières spécifiques à la charge de l'utilisateur.

Chapitre 3 – Contenants

Article 5 - Les conteneurs

Chaque habitation pouvant être desservie en porte à porte par le SEMOCTOM est tenue de disposer d'un conteneur. L'utilisation d'un conteneur normé est donc obligatoire.

Actuellement la collecte des déchets ménagers est effectuée une fois par semaine (voir calendrier SEMOCTOM ou en mairie). Les déchets non ménagers (tri sélectif – bacs jaunes) sont collectés tous les 15 jours.

5.1 - Les conteneurs : Sont la propriété exclusive du SEMOCTOM ; à ce titre ils ne peuvent être emportés par les usagers lors de déménagement, d'une vente de locaux ou d'immeubles.
Un seul changement de conteneur est accepté gratuitement sur une période de 12 mois.

Le propriétaire occupant ou le propriétaire bailleur est le seul référent auprès du SEMOCTOM et de la Communauté de Communes pour obtenir l'attribution d'un ou plusieurs conteneurs.

protection sanitaire du personnel de collecte peut être refusé à la collecte.

5.2 - Les conteneurs : autorisés pour la collecte en porte à porte sont exclusivement ceux remis par le service du SEMOCTOM. Ils sont résistants aux modalités de vidage mécanique, ils disposent d'un couvercle de couleurs différentes adaptées aux types de ramassage, ils ont également des roues pour faciliter la manutention.

5.3 - Les conteneurs : sont attribués au logement et leur capacité sera donc fonction du nombre de personnes vivant au foyer. A titre indicatif, ils se présentent de la manière suivante :

- Une habitation de 1 à 3 personnes sera dotée d'un conteneur de 120 litres.
- Une habitation de 4 à 6 personnes sera dotée d'un conteneur de 240 litres.
- Au-delà de 6 personnes dans l'habitation la contenance du conteneur sera de 360 litres.

5.4 - Afin d'assurer la bonne gestion de la collecte et de la facturation, les propriétaires occupants et bailleurs sont tenus de signaler tout changement de la situation initiale au service prévention et gestion des déchets ménagers de la CDC Convergence Garonne.

5.5 - Les conteneurs : ils ne doivent pas faire l'objet d'un échange entre les usagers. En cas de vol ou de destruction, le propriétaire doit faire une déclaration sur l'honneur auprès du SEMOCTOM ; toute fausse déclaration peut faire l'objet de poursuites.

5.6 - Le contenu du conteneur : il ne doit pas être tassé par pression, damage ou mouillage afin d'assurer que les manœuvres de vidage puissent être effectuées correctement, intégralement et en toute sécurité par les agents de collecte.

5.7 - L'entretien des conteneurs : il sera effectué par l'utilisateur au moyen d'opérations de désinfection et de lavage, dans le cadre de la

5.8 - En dehors de la présentation des conteneurs pour la collecte, ces derniers seront stockés sur le domaine privatif de l'utilisateur.

Article 6 - Les points de regroupement

Pour les voiries ne répondant pas aux critères de circulation des bennes à ordures ménagères (largeur, obligation de manœuvres, topographie...) et pour permettre la desserte d'habitations éloignées, des points de regroupement sont prévus.

6.1 - Les points de regroupements : ils permettent l'accueil de plusieurs conteneurs individuels ou collectifs.

6.2 - Les conteneurs collectifs sont mis à la disposition des usagers ne pouvant être desservis en porte à porte.

6.3 - Les conteneurs des points de regroupement sont présentés à la collecte dans le cadre réglementaire de cette dernière.

Article 7 - Les colonnes d'apport volontaire

Le SEMOCTOM a mis en place un réseau sur tout son territoire, de conteneurs d'apport volontaire pour le verre, (quelques conteneurs subsistent pour les flacons, les bouteilles plastiques, les papiers, les journaux & magazines), mais également pour les textiles et les chaussures. Une signalétique de couleur, sur les conteneurs, indique la catégorie des déchets.

7.1 - Ces colonnes d'apport volontaire sont à la disposition de l'ensemble des habitants de ces communes. Les usagers doivent

respecter les consignes de tri par couleur et ne rien déposer au pied des colonnes, ni apposer des affichettes « privées ».

7.2 - Dans le cas où des déchets seraient déposés au pied des colonnes, ils seront considérés comme un dépôt sauvage qui feront l'objet de pénalités prévues par la loi (articles R632-1 et R635-8 du code pénal).

Chapitre 4 - La collecte

Article 8 - Territoire de la collecte

La collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue sur ces communes.

Article 9 - Modalité de la collecte

9.1-Fréquence de la collecte : les déchets ménagers sont collectés une fois par semaine et une fois toutes les deux semaines pour les déchets ménagers recyclables. Les conteneurs doivent être présentés à la collecte la veille au soir.

La CDC Convergence Garonne se réserve le droit d'organiser, en accord avec le SEMOCTOM, d'autres types de collectes (exemple : le verre) sur ces communes.

9.2 - En cas de changement d'organisation de la collecte (itinéraire, jours fériés), les usagers sont avisés par les moyens d'information habituels (presse, internet, ...) ; si le service de collecte n'est pas réalisé les jours fériés, il sera effectué un autre jour de la semaine.

9.3 - Méthode de collecte : Les conteneurs doivent être présentés le couvercle fermé, poignées côté route, sur le bas-côté, de façon à faciliter la tâche des agents collecteurs. Ils ne doivent pas gêner la circulation des véhicules ou des piétons. Afin d'être vidés dans de bonnes conditions et pour une meilleure hygiène, les déchets ménagers doivent être contenus dans des sacs fermés avant d'être déposés dans

les conteneurs, notamment dans les conteneurs collectifs. Un conteneur vidé ou non vidé ne peut rester

9.4 - Particularité de la collecte : Les déchets débordants du conteneur ou déposés en dehors du contenant ne seront pas collectés de même que les sacs accrochés au conteneur par du papier collant ou du fil de fer. Les agents de collecte sont habilités à vérifier le contenu des conteneurs ; en présence d'un contenu présentant un caractère dangereux pour les personnels de collecte ou pour l'environnement, le SEMOCTOM, la CDC Convergence Garonne pourra envisager de porter plainte sur la base de l'article L121-3 du code pénal.

9.5 - Dotation pour des manifestations associatives, sportives ou pour les gens du voyage : Des conteneurs peuvent être mis à la disposition de manifestations en plein air ou pour les gens du voyage qui stationnent sur ces communes ; leur prise en charge incombe alors au gestionnaire privé ou public dans les conditions identiques à celles fixées dans le présent règlement. Une convention définira les modalités de cette mise à disposition.

Chapitre 5 - Dispositions relatives à la collecte des déchets d'origine professionnelle

Article 10 - Cadre réglementaire

Les producteurs de déchets autres que les déchets ménagers ou assimilés et les éléments ménagers recyclables ont l'obligation par le décret N°94-609 du 13 juillet 1994 (modifié par le décret 2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement) de trier et valoriser leurs déchets. Ils doivent organiser la collecte et l'élimination par des filières propres.

10.1 - Conteneur unique pour un particulier et son activité professionnelle : Après l'accord de la commission Prévention et

Gestion des Déchets de la CDC Convergence Garonne, un usager peut partager un conteneur unique pour son foyer et son activité professionnelle, si les deux entités se trouvent à la même adresse. L'une des deux personnes, physique ou morale, sera le payeur de la facture. Il ne peut être demandé une facturation séparée pour le même bac. La contenance du bac pourra être ajustée en fonction des besoins cumulés du foyer et de l'activité professionnelle.

Chapitre 6 - Dispositions financières

Article 11 - Les principes généraux d'application de la redevance

La décision de principe pour la mise en œuvre de la redevance relève d'une décision du Conseil Communautaire prise chaque année avant le 15 octobre.

11.1 - La définition de la redevance : La redevance d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés est instituée par l'article 14 de la loi n°74-1129 du 30 décembre 1974, codifiée à l'article L 2333-76 du code général des collectivités territoriales complétée par l'article 46 de la loi de programme n°2009-907 du 3 août 2009.

11.2 - Les assujettis : La redevance des déchets ménagers et assimilés est due par tous les usagers utilisant un ou plusieurs des services suivants :

- collecte en porte à porte ou en point de regroupement des déchets ménagers et assimilés,
- collecte en porte à porte, en point de regroupement ou en colonne d'apport volontaire des verres, textiles, ...
- apport en déchèteries.

L'usager peut être propriétaire occupant ou bailleur, ou locataire, ce qui inclut notamment :

- **les ménages occupant un logement individuel ou collectif en résidence principale ou secondaire** L-2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **les administrations, ainsi que tous les professionnels, producteurs de déchets pouvant être collectés et traités sans sujétion technique particulière**, qui ne peuvent justifier d'un contrat d'élimination de l'ensemble des déchets générés par leur activité professionnelle, conformément à l'article L-2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance, un fichier de gestion des redevables est créé. Ce fichier de gestion est la propriété de la CDC Convergence Garonne. Celui-ci est soumis à déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Information et des Libertés (CNIL).

11.3 - Exonération ou dégrèvement : Aucun critère socio-économique (âge, revenu, ...) ne peut justifier une réduction du montant de la redevance.

Aucune exonération ou dégrèvement ne sera accordée, en cas de travaux de voirie notamment, empêchant ponctuellement le service de la collecte, qui sera maintenu mais adapté aux contraintes engendrées par les travaux.

11.4 - Les cas particuliers non prévus au présent règlement seront soumis à l'appréciation de la commission compétente de la CDC Convergence Garonne en matière d'ordures ménagères et à la validation du Conseil Communautaire de la CDC Convergence Garonne

12 – La tarification

12.1 - Les ménages : Les tarifs sont calculés en fonction du nombre d'occupants par foyer y compris pour les résidences secondaires. En cas de litige sur le nombre d'occupants, il sera retenu le nombre de personnes composant le foyer fiscal tel que déclaré sur la dernière déclaration de revenu.

12.2 – Les professionnels : Le montant annuel de la redevance est basé sur :

- L'application par la communauté des communes d'un montant forfaitaire pour couvrir ses frais de gestion

Le volume total des bacs à ordures ménagères résiduelles (OMR) enregistrés par le SEMOCTOM

- Le volume total des bacs de collecte sélective (CS) enregistrés par le SEMOCTOM
- Un tarif au litre calculé par le SEMOCTOM pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective
- La fréquence de collecte des OMR et de la CS

La formule de calcul se décompose ainsi :

$$\begin{array}{c} \text{Montant forfaitaire*} \\ + \\ \text{Volume bacs OMR x tarif au litre OMR** x fréquence de collecte} \\ \text{OMR ***} \\ + \\ \text{Volume bacs CS x tarif au litre CS** x fréquence de collecte CS ***} \end{array}$$

**Ce montant forfaitaire permet de couvrir les frais de gestion de la Communauté de Communes Convergence Garonne. Ce montant forfaitaire sera proratisé en fonction de la date d'arrivée ou de départ sur le territoire de la Communauté de Communes.*

***Les tarifs au litre pour les flux Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de Collecte Sélective (CS) sont fixés annuellement par le SEMOCTOM et sont susceptibles d'évoluer en fonction des données transmises par le SEMOCTOM.*

**** La fréquence de collecte est basée sur 52 semaines pour les OMR et sur 26 semaines pour la CS. Elle sera proratisée en fonction de la date d'arrivée ou de départ sur le territoire de la Communauté de Communes.*

Le montant forfaitaire et les tarifs au litre OMR et CS sont susceptibles d'évoluer chaque année.

Ces montants sont présentés dans la grille tarifaire située en annexe.

12.3 – Les bâtiments communaux : Le montant annuel de la redevance est basé sur :

- l'application par la communauté forfaitaire pour couvrir ses frais de
- l'appel à cotisation du SEMOCTOM pour la collecte et le traitement des déchets assimilés qui est calculé de la façon suivante : coût par habitant x population sur la commune concernée
- la population sur la commune concernée par la collectivité territoriale
- le nombre de bâtiments communaux de la collectivité territoriale sur la commune concernée

La formule de calcul se décompose ainsi :

$$\begin{array}{c} \text{Montant forfaitaire} \\ + \\ \text{Population répartie selon le nombre de bâtiments communaux de la} \\ \text{collectivité sur la commune x coût par habitant} \end{array}$$

Le montant forfaitaire et l'appel du SEMOCTOM sont susceptibles d'évoluer chaque année.

Ces montants sont présentés dans la grille tarifaire située en annexe.

Article 13 - Facturation

13.1 - Le redevable : La redevance est facturée à l'occupant du foyer ou au professionnel producteur de déchets usagers. En dehors des professionnels qui justifient d'un contrat privé pour des prestations couvrant l'élimination de tous les déchets ménagers et assimilés, tout utilisateur du service d'élimination des déchets doit s'acquitter de la redevance. Tout logement vacant justifié comme tel (attestation de la Mairie) ne donne pas lieu à redevance. Un justificatif doit être transmis chaque année.

13.2 - La facturation : Le redevable s'acquittera de la redevance selon les modalités de facturation qui s'offrent à lui : facturation en 2 fois dans l'année (ménages).

Les ménages non prélevés recevront deux factures à l'année : une première facture composée de 50% du montant de la REOM et une deuxième facture composée des 50% restants de la REOM.

Les usagers ont le choix de régler leur redevance à réception de la facture ou par prélèvement en 10 mensualités de mars à décembre.

Les prélèvements sont mis en place l'année qui suit la demande. Toutes les demandes en cours d'année ne seront alors effectives que l'année suivante sauf si la demande a lieu entre le 1^{er} janvier et le 28 ou 29 février.

Les titres et les mandats d'un montant inférieur à 15 € ne seront ni mis en recouvrement ni remboursés.

Les professionnels seront facturés trimestriellement directement par le SEMOCTOM, pour le compte de la Communauté de Communes.

13.3 - Cas particuliers : Tout particulier ou professionnel non déclaré auprès de la CDC Convergence Garonne se verra facturer le montant correspondant à sa catégorie prévue au tableau de tarification en vigueur.

Article 14 – Changements de situation

14.1 - Le changement : Chaque usager (propriétaire occupant, propriétaire bailleur, mandataire, et locataire) a obligation de signaler au service de prévention et gestion des déchets de la CDC Convergence Garonne tout changement intervenant dans la situation initiale du foyer (ou de l'activité pour les professionnels), d'arrivée et de départ.

Les propriétaires sont également tenus d'informer la CDC Convergence Garonne de tout changement survenu.

Dans le cas où le propriétaire ne transmettrait pas les informations concernant l'arrivée ou le départ de ses locataires et la composition des foyers, celui-ci se verrait recevoir la facture en lieu et place des locataires. Il incombera au propriétaire de nous transmettre les coordonnées des différents locataires qui se sont succédés sur la

période concernée, dans la mesure de la facturation.

14.2 – Déménagement ou cessation d'activité : L'usager devra informer le service de prévention et gestion des déchets de la CDC Convergence Garonne dans **le mois** qui précède son départ ou sa cessation d'activité. L'absence de déclaration dans le délai prévu ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

Le décompte financier du service sera calculé au prorata temporis du nombre de jours de présence de l'usager dans le logement.

La déclaration de déménagement ou de cessation d'activité entraîne la fin de la facturation de la redevance et fera l'objet d'un ajustement de facturation.

14.3 – Emménagement : Toute personne arrivant sur le territoire doit se faire connaître auprès du service de prévention et gestion des déchets de la CDC Convergence Garonne. Elle doit communiquer tous les éléments nécessaires à la dotation d'un conteneur (si la nouvelle résidence n'en est pas dotée). Une facturation appropriée, en fonction de la grille des tarifications arrêtée par la CDC Convergence Garonne sera établie (cf grille en annexe).

14.4 – Décès d'un usager redevable vivant seul : En cas de décès de l'usager redevable vivant seul, la redevance sera proratisée en fonction de la date du décès. Un justificatif devra être fourni (copie d'acte du décès). Pour tout remboursement, la dévolution successorale et un RIB de l'héritier devront être fournis.

14.5 - Justificatifs à prévoir : L'usager, pour justifier de son changement de situation et du bien-fondé de sa demande de modification, doit fournir des documents suffisamment probants à la Communauté de Communes Convergence Garonne (tels que copie de l'acte de décès ou de naissance, copie du jugement de divorce, copie de quittance de loyer, avis d'imposition, ...).

14.6 - Les délais de déclaration : L'utilisateur est tenu de signaler tout changement de situation du foyer ou de l'activité (avec les justificatifs nécessaires) dans un délai maximal d'un mois suivant la modification du foyer (naissance, décès, séparation, etc....) ou de l'activité.

Il en va de même de tout déménagement qui doit être signalé un mois avant le départ.

En cas de fraude avérée, de déclaration erronée ou falsifiée, de dissimulation, de rétention d'informations, ou d'absence de déclaration de la part de l'utilisateur, celui-ci est passible de poursuites. Une redevance forfaitaire majorée lui sera appliquée. Son montant est fixé à deux fois le montant qui aurait dû être normalement perçu.

Article 15 - Les modalités de recouvrement

Le recouvrement est assuré par le Service de Gestion Comptable de de La Réole. Le non-paiement fera l'objet de poursuites par le Trésor Public.

15.1- Modalité de paiement : Les paiements devront être effectués conformément aux indications présentes sur la facture (RIB indiqué sur la facture), paiement par carte bancaire sur Internet, chèque bancaire, espèces et tout autre mode de paiement accepté par la Trésorerie, et pour les usagers qui en feront le choix, par prélèvement automatique en 10 mensualités échelonnées de mars à décembre.

15.2- Difficultés financières : En cas de situation financière difficile, il existe des possibilités pour payer par prélèvement automatique.

15.3- Contestation ou régularisation sur les factures émises : En cas d'erreur ou de contestation sur le contenu d'une facture (notamment sur la composition du foyer), le redevable peut effectuer une réclamation auprès de la CDC Convergence Garonne, 12 rue du Maréchal Leclerc-de-Hauteclocque – 33720 PODENSAC. Il doit néanmoins s'acquitter de la somme indiquée sur la facture, la réclamation ne suspendant

d'éventuelles poursuites. Néanmoins, faite au-delà du 1er janvier de l'année N

Pour les professionnels, toute contestation doit être justifiée et motivée par courrier recommandé avec accusé de réception, adressée au SEMOCTOM - 9 route d'Allégret - 33670 Saint Léon.

15.4 - Contestation ou régularisation sur la catégorie de tarification :

Toute contestation devra être motivée et faite au service de prévention et gestion des déchets de la CDC Convergence Garonne.

15.5 - Règlement des litiges : Tout litige concernant la facturation non réglé à l'amiable devra être porté par l'utilisateur devant la juridiction compétente (Tribunal Administratif de Bordeaux).

Chapitre 7 - Sanctions

Article 16- Non-respect des modalités de collecte

16.1- Dispositions générales : En vertu de l'article L541-2 du code pénal, la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées dans le présent règlement de la collecte seront punis de l'amende prévue par les contraventions de la 1^{ère} classe (38 euros-art.131.13).

16.2- Dépôts sauvages : Le fait d'abandonner, de jeter ou de déverser des **déchets ménagers et assimilés**, en un lieu public (voie publique) ou privé à l'exception des emplacements désignés à cet effet par la collectivité, constitue une infraction de 2^{ème} classe (article R632-1 du code pénal), passible à ce titre d'une amende de 150 euros (art.131.13). En plus des poursuites pénales, les frais liés à la prise en charge des déchets, au nettoyage du site et au traitement des déchets seront forfaitairement appliqués.

Par ailleurs, selon l'article R 635-8-1 du code pénal, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe (1500 euros) le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser **des déchets autres que ménagers**, (épave de véhicule, matériaux divers, déjections, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature que ce soit) lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre la chose qui en est le produit.

Chapitre 8 - Dispositions d'applications

Article 17 - Date d'application

17.1- Le présent règlement entre en application par décision du Conseil Communautaire.

17.2- Modification du règlement : Les modifications au présent règlement peuvent être apportées par décision du Conseil Communautaire. Ces modifications sont portées à la connaissance des usagers du service.

17.3- Modification du tableau des tarifs et de la facturation : Les modifications de tarifs et de modalités de facturation sont apportées par délibération du Conseil Communautaire.

17.4- Contestations : Les contestations relatives à la mise en œuvre du règlement de la collecte et de la facturation du présent règlement relèvent de la compétence du juge de proximité ou du tribunal d'instance au titre du règlement des litiges opposant un particulier ou autre professionnel et le service.

Toute contestation à l'encontre du règlement lui-même peut faire l'objet dans un délai de deux mois, d'un recours contentieux contre la

délibération qui l'a adopté auprès
Bordeaux— 9 rue Taste -33000 Bordeaux

Article 18- Clauses d'exécution : Le Président de la CDC Convergence Garonne, le Président du SEMOCTOM, le Maire ou les adjoints délégués, les services administratifs et les agents du service de la collecte des déchets ménagers et assimilés, habilités à cet effet, sont en charge de l'application du présent règlement.

PGD – Annexe – Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative sur les communes de la rive gauche – Année 2024

Part fixe :

Composition foyers	Tarifs € TTC 2024
1 personne	105.76 €
2 personnes	193.88 €
3 personnes	229.13 €
4 personnes	255.58 €
5 personnes et +	273.17 €
Gros utilisateurs	917.07 €

→ 12 levées sont comprises dans la part fixe

Part variable :

Poids bac Omr	€ TTC / kg	0.32 €
Levées suppl. bacs Omr*	€ TTC / levée supplémentaire	1.29 €

*A partir de la treizième levée.

NB : Omr : Ordures ménagères résiduelles



Bilan 2022



UAESSG
Cap Solidaire





Rapport moral



UAESSSG
Cap Solidaire



Mieux vivre ensemble en Sud-Gironde

Cap Solidaire est le Pôle Territorial de Coopération Economique du Sud-Gironde

• Cap Solidaire - l'Union des acteurs de l'économie sociale et solidaire du Sud-Gironde

Est une association créée en juillet 2013 et dont l'objectif est de promouvoir et développer l'économie sociale et solidaire en Sud-Gironde, en zones rurales, à l'échelle du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Sud-Gironde (5 Communautés de Communes, 186 communes, 125 000 habitants et 2500 km²). Le siège social est basé à Langon en ZRR, mais l'association agit sur et pour l'ensemble du territoire Sud-Gironde (SCoT).



Elle est reconnue par l'Etat (DG Trésor), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde comme formant un Pôle Territorial de Coopération Économique



Acteur synergique d'un écosystème de plus de 80 adhérents privés et publics de l'ESS. **Cap Solidaire a l'ambition de fédérer et décroïsonner les acteurs** au service du développement du territoire. Ainsi, Cap Solidaire et ses acteurs agissent au quotidien pour développer, renforcer et améliorer la qualité de vie des habitants du Sud-Gironde et de ses acteurs.

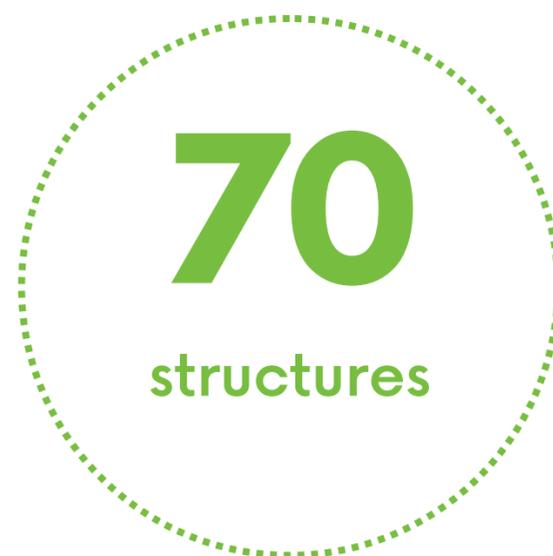


Coopérer comme mode de faire

Est le leitmotiv de départ à l'origine de la construction de Cap Solidaire. La promotion des partenariats stratégiques **pour améliorer des services aux habitants et aux territoires** est l'ADN de ce réseau de l'économie sociale et solidaire. Son essence même est d'insuffler un **écosystème inclusif de développement local durable**, à la source des dynamiques territoriales et humaines du Sud-Gironde. En effet, le décloisonnement des acteurs, la mise en réseau, l'essaimage de projets innovants, l'accompagnement technique transverse forment le cheval de bataille des missions de Cap Solidaire pour insuffler une nouvelle démarche de co-construction des outils et des services d'utilité sociale territoriale. **Le cœur de notre mission est de viabiliser les partenariats territoriaux de coopération pour faire territoire.**

L'association s'adresse et touche tous les publics : **porteurs de projets, acteurs locaux** (associations, entreprises, collectivités) **mais aussi citoyens destinataires des services**, au rang desquels les publics cibles : **jeunes, bénéficiaire en insertion, public des séniors**. La vocation de Cap est d'être cette boîte à outils capable de rassembler, proposer, innover et d'offrir une véritable maïeutique de territoire, en étant un espace ouvert de construction pour le Sud-Gironde.

Adhésion 2022 :





Domaines d'activité principaux

31%

Social, Culturel et
Socioculturel

21%

Développement
territorial

15%

Développement
économique

10%

Education
(dont 2 lycée, 1 Centre de
formation et 1 Mission Locale)

9%

Mobilité

7%

Silver économie

7%

Environnement

- **Les statuts :**
64% Associations
26% Collectivités territoriales et assimilées
10% Entreprises



Conforter les dynamiques existantes

- **Un développement des actions en faveur des Jeunes** au travers d'une labellisation Information Jeunesse de l'Etat, notamment pour développer l'accès aux droits de tous les jeunes (dispositif numérique de la Boussole des Jeunes) et une Maison des Energies Jeunes à Langon.
- **Un développement des actions de mobilité pour tous**, au travers d'un prisme innovant, solidaire et environnemental (test and learn de 4 nouveaux services de mobilité partagée en territoire rural : vélos à assistance électrique, transport d'utilité sociale, autopartage et covoiturage).
- **Un développement de l'accompagnement des acteurs associatifs et de leurs projets** avec une reconnaissance officielle de l'Etat au travers de la labellisation « Guid'Asso ».
- **Un développement de nos actions en faveur de l'alimentation saine et durable** pour tous au travers de la reconnaissance et la labellisation par le Ministère de l'Agriculture et l'Alimentation de notre démarche en tant que Projet Alimentaire Territoire.



Organigramme 2022 - gouvernance



Véronique Martinez Présidente de Cap Solidaire Directrice Val Plus Suez

Psychologue Clinicienne de métier // expériences en psychiatrie, oncologie, comme formatrice // responsable des activités et du pôle insertion au sein de Val Plus Suez // Engagée au sein de Cap Solidaire pour représenter une alliance coopérative entre le monde industriel et l'ESS. Adjointe aux affaires sociales à la commune de Sauternes.



Jacqueline Dupiol Trésorière Présidente du Club informatique du Langonnais

Expérience de 30 ans dans le milieu associatif en tant que bénévole Présidente du Club Informatique du Langonnais Adjointe aux affaires sociales à la commune de Langon, expérience d'élue municipale de terrain depuis de nombreuses années.



Nadia Piraud Secrétaire Directrice de l'Espace de vie Sociale Solid'Avenir

Diplômée d'un Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport « animation de projet, territoire et réseaux » effectué au sein de Graine Aquitaine Engagée sur les actions Jeunesse de l'association, formatrice FCC.



Patrick Séquier Administrateur Directeur Mission Locale Sud-Gironde

Diplômé en psychologie (licence). Directeur de Permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) puis de la Mission Locale Sud-Gironde depuis 2000 Compétences en développement de politique d'insertion Président de l'auto-école sociale Bouger c'est permis, impliqué dans le projet de la plateforme mobilité du Sud- Gironde. Adjoint à la commune de Savignac.



Hervé Bernard Administrateur Président de la Coopérative d'Activité et d'Emploi Co-Actions

Diplômé en Communication d'Entreprise (DUT). Développeur web, Responsable SI, Accompagnateur et Président chez CO-ACTIONS.

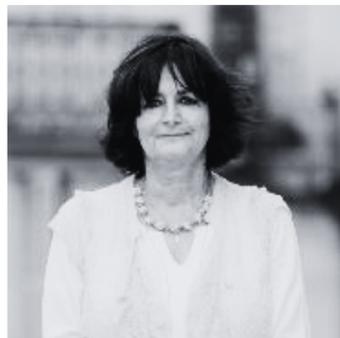


Aurélien Souquet Administrateur Directeur Alter&Go

Diplômé en droit (master). Formateur, responsable pédagogique de formation
Directeur de l'organisme de formation Alter&Go qui opérationnalise notamment deux Plateformes de Mobilité sur le territoire de la Gironde.



Organigramme 2022 - gouvernance



Bernadette Cousin Administratrice **Présidente du Comité de Jumelage La Réole –** **Sacile**

Expérience de 30 ans dans le milieu associatif en tant que bénévole Présidente du Comité de Jumelage La Réole – Sacile Première adjointe à la commune de La Réole, expérience d'élue municipale de terrain depuis de nombreuses années.



Alain Juzeau Administrateur **Gérant des Cycles du Canal**

Ingénieur consultant expérimenté en performance industrielle, LEAN ancien ingénieur chez PSA Peugeot Citroën Gérant de la SARL Les Cycles du Canal autour des mobilités douces Adjoint à la commune de Castets et Castillon Répar'acteur engagé.



Aurore Bonneau Administratrice **Coordinatrice Simone et les Mauhargats**

Coordinatrice du Collectif Simone et les Mauhargats, association loi 1901, rassemble une trentaine de créateurs, artistes et artisans d'art autour d'un lieu et d'une plateforme d'activités dédiés aux métiers d'art et à la culture.

• Le Conseil d'Administration s'est adjoint le **7 avril 2022 de 3 administrateurs « citoyens » en** **tant que personnes qualifiées, savoir :**

- Martine CANTURY, retraitée, ancienne adjointe à la Jeunesse à la Mairie de Langon,
- ancienne Présidente de la Mission Locale Sud-Gironde
- Josiane BRANNENS, retraitée, ancienne directrice de la structure d'aide à domicile AADP
- Frédéric PAUL, consultant, 2ème adjoint au Maire de la Mairie de Cursan, ancien directeur de la Fédération AMDR de la Gironde



Organigramme 2022 - Équipe salariée



Clément Bosredon, Directeur de Cap Solidaire en CDI depuis le 20 juillet 2016

Diplômé de licence 3 AES et Master 2 Droit du travail et de la protection sociale. Ancien chargé d'enseignement travaux dirigés L3 Droit & AES - Université de Bordeaux ; ancien membre du jury DEASS Aquitaine.

Expériences associatives nombreuses. Conseiller municipal délégué à l'ESS à la Ville de Langon.

- En charge du pilotage du Pôle territorial de Coopération Économique du Sud-Gironde (80 adhérents privés et publics en 2022) - Processus de coopération territoriale inter-secteur / Accompagnement de projets de développement local / Promotion de l'ESS et ses acteurs / Représentation
- Direction de la Plateforme de Mobilité du Sud-Gironde, T-CAP - dispositif de mobilité inclusive, et des actions de mobilité en faveur des publics des seniors et des territoires ruraux
- Responsable du dispositif d'intermédiation de Service Civique - plus de 200 jeunes depuis 2016, et pilote d'une action Erasmus+ (KA2) "VOLontariat pour l'EMployabilité" (VOLEM)
- Pilotage du Projet Alimentaire de Territoire
- Gestion financière / sociale / partenariale / stratégique

- **L'équipe salariée (7 personnes en 2022) encadrée par le Directeur et le Conseil d'Administration est également composée de :**
- Une animatrice territoriale, Maïder LASSALLE – 1 ETP
- Une assistante administrative, Stéphanie MONIE – 1 ETP
- Deux conseillers-formateurs mobilité inclusive, Muriel CHEVALIER – 1 ETP et Jordan MAILLANT – 1 ETP
- Une chargée de développement mobilité territoriale, Mélissa MARTIN – 1 ETP
- Un chargé de communication et animateur de la Boussole des Jeunes, Aymeric HARRIBEY – 1 ETP
- Volontaire engagée en Service Civique, Laëtitia MUSSEAU



Les partenaires

Économie Sociale et Solidaire



Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200069581-20231220-D2023_221-DE

Jeunesse



Mobilités



Alimentation





ESS

Animer, soutenir, accompagner et promouvoir le réseau d'acteurs de l'ESS du Sud-Gironde





L'accompagnement individualisé des projets ESS

- Cap Solidaire est membre de la communauté Guid'Asso depuis 2021, une marque officielle de l'Etat, pour proposer un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations. Ce service est accessible à tous, sans condition et gratuitement

Cap Solidaire accompagnement également tout porteurs de projet ESS.



Guid'Asso
Accompagnement généraliste



▶ **28 associations 1901 ont été accompagnées en 2022**

- Participation aux 2 réunions programmées de la communauté Guid'Asso Gironde en 2022 pour se former collectivement et favoriser les échanges entre pairs.



L'accompagnement collectif et partenarial

Pour 2023, Cap Solidaire travaille également à proposer un parcours d'accompagnement collectif :

- Par le biais du **FDVA 1 pour proposer des formations** aux bénévoles associatives (y compris volontaires), dans la complémentarité avec l'existant et la spécificité de l'ESS
- Par le biais d'**une coopération avec la CRESS** sur les Réunion d'informations Collectives ESS (RICLESS)
- Par le biais d'**un parcours d'accompagnement** (« Premiers Pas) intégré de l'idéation aux financements, en partenariat avec le Pôle Territorial Sud-Gironde

A cet effet, Cap Solidaire a participé à un premier parcours « Premiers Pas » dans le cadre du concours de la Starup est dans le Pré (voir supra) et a pu bénéficier d'un Transfert de Savoir-Faire de la part d'ATIS.



PTCE et communication

Cap Solidaire, a été reconnue officiellement en 2021 comme formant un **Pôle Territorial de Coopération Économique** par la DG Trésor.

En 2022, l'association a tenté d'obtenir un financement structurant de la part de l'Etat dans le cadre de l'AMI PTCE, qui offrait pour une quinzaine de structure, un financement biannuel pour un montant de 100 000 euros afin de soutenir essentiellement la fonction d'animation territoriale. L'association n'a malheureusement pas été retenue mais continue le travail en ce sens pour l'année 2023.

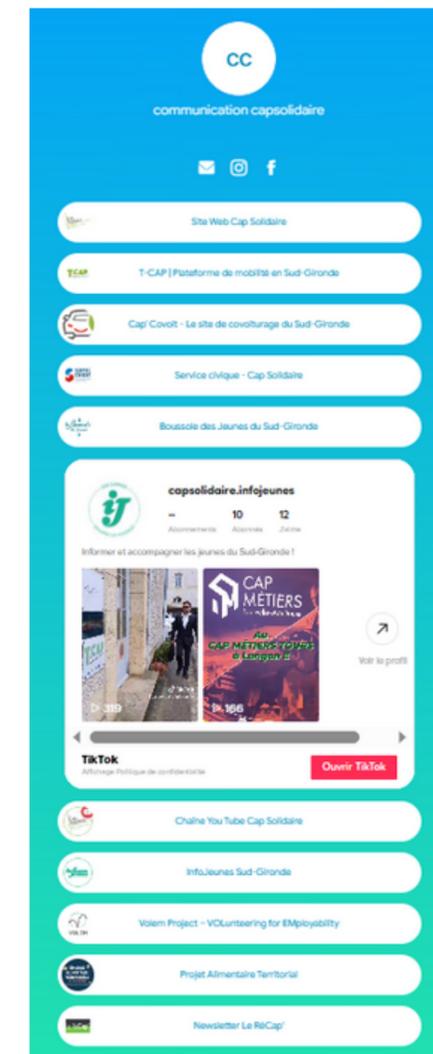


L'association a profité de l'année 2022 pour revoir sa communication interne :

mise à jour des sites internet, développement de la présence en ligne notamment via les réseaux sociaux :



<https://linkr.bio/Cap.Solidaire>



➤ PTCE et communication

Elle a également pu bénéficier d'une fiche dédiée retour d'expérience :

" S'appuyer sur l'ESS pour revitaliser son territoire" de la part de l'AVISE :



<https://www.avise.org/>

En 2023, l'association s'attachera à rééditer son guide des adhérents, outil de valorisation et de promotion des structures locales qui font vivre l'ESS en Sud-Gironde, ainsi qu'au renouvellement de son Forum de l'Economie Sociale et Solidaire pour ses 10 ans d'existence.



GUIDE DES ADHÉRENTS
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE
DU SUD-GIRONDE





Coopération alimentaire territoriale

Cap Solidaire a initié en 2019 la **Démarche Alimentaire Territoriale du Sud-Gironde**, fruit d'une coopération avec le SICTOM SUD-GIRONDE et l'Auringleta pour répondre aux nombreuses sollicitations des acteurs locaux et aux enjeux d'une alimentation saine et durable pour tout.e.s

Cette DAT a fait l'objet d'un soutien du conseil régional Nouvelle-Aquitaine **pour se finaliser en fin d'année 2021.**

L'année 2022 a fait l'objet d'un travail de poursuite de la démarche vers la reconnaissance en **Projet Alimentaire de Territoire**, reconnu et labélisé par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Dans le cadre de ce PAT Sud-Gironde, **le Pôle Territorial Sud-Gironde a rejoint le groupe pilote** déjà constitué des 3 organisations de la DAT. En fin d'année, un soutien de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Départemental de la Gironde au titre de la stratégie Gironde Alimen'terre





Coopération alimentaire territoriale

Axes stratégiques

Faire valoir une alimentation locale, saine, durable, de qualité, saisonnière et en circuit court, qui soutient l'agriculture et l'économie locale au profit de tous.

Accompagner techniquement les acteurs de l'alimentation (collectivités, écoles, acteurs éducatifs et associatifs, restaurations collectives, porteurs de projet alimentaire et agricole, citoyens...) pour la mise en place d'actions en faveur d'une alimentation durable pour tous.

Objectifs généraux

Animer et coordonner le PAT et ses acteurs :

mettre en relation tous les acteurs de l'alimentation du Sud-Gironde, promouvoir leurs actions et permettre la création de synergies entre eux. Prendre en compte transversalement l'écosystème alimentaire local.

Relocaliser les filières et encourager les circuits courts de proximité :

valoriser et soutenir l'offre alimentaire locale et de qualité, destinée aux acteurs, citoyens et à la restauration collective en Sud Gironde.

Sensibiliser les publics à une alimentation saine et durable pour tous :

promouvoir des actions d'éducation et de sensibilisation à une alimentation saine et la réduction des déchets auprès des structures scolaires et éducatives. Sensibiliser également sur la santé via le Contrat Local de Santé, et par d'autres moyens (FranceAgriMer, communication...).

Réduire le gaspillage alimentaire :

accompagner la restauration collective et les citoyens du Sud Gironde dans la réduction de leurs déchets alimentaires. Favoriser leurs réemplois dans une logique de débouchés et de circuits-courts.

Améliorer l'accessibilité alimentaire :

accompagner et valoriser les projets en faveur de l'accessibilité pour tous à une alimentation saine et de qualité.

➤ Le développement du PAT

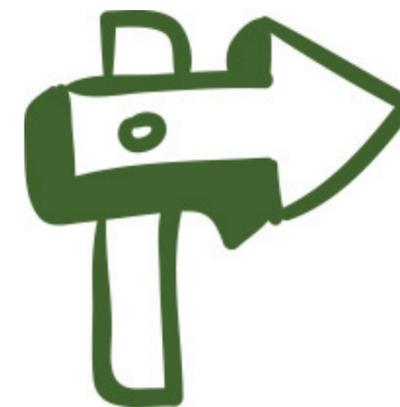
Le développement du PAT se matérialisera sur les années 2023 et 2024, basé sur une approche globale prenant désormais en compte 3 nouvelles thématiques :



L'ACCESSIBILITÉ
ALIMENTAIRE



LES ENJEUX DE SANTÉ
AU SEIN DE L'ALIMENTATION



LA QUESTION
DU FONCIER

Par ailleurs, Cap Solidaire reste investi dans la gouvernance collective (producteurs, collectivités, organisations) et le suivi du projet de l'association *Au près des Cuisiniers*, visant à rapprocher producteurs locaux et restaurations scolaires du Sud-Gironde.





Participer à la co-construction d'une dynamique transversale de territoire

Cap Solidaire s'investit dans différents temps partenariaux pour faire vivre et construire collectivement les schémas structurants pour l'ESS du Sud-Gironde, à la fois sur des enjeux territoriaux à l'échelle de la Région mais aussi au niveau local. Sans en faire l'inventaire exhaustif, Cap Solidaire a pu participer :

Au niveau régional :

► Au Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Nouvelle-Aquitaine



Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

► Aux Focus Groupe « #Expérience région Nouvelle-Aquitaine » de la démarche d'écoute menée par la région Nouvelle-Aquitaine, afin de faire remonter notamment les enjeux spécifiques aux organisations de l'ESS



► À la contractualisation entre la Région et le territoire Sud-Gironde au travers du Pôle Territorial Sud-Gironde : 2022 étant l'année du COPIL final entérinant la feuille de route du contrat régional de développement et de transitions 2023-2026, dans lequel l'enjeux ESS ainsi qu'un certain nombre d'actions et projet ESS porté par Cap Solidaire ou son réseau sont inscrits.



► Dans la gouvernance de la CRESS Nouvelle-Aquitaine, Cap Solidaire y étant administrateur



cress

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Nouvelle-Aquitaine



Participer à la co-construction d'une dynamique transversale de territoire



Au niveau local :

- Participation à la co-construction de la **Stratégie « Développement Local mené par les Acteurs Locaux » (DLAL)** menée par le Pôle Territorial Sud-Gironde dans le cadre de la gestion locale des fonds européens. Le travail par ateliers a permis de mettre au cœur du projet les enjeux liés à l'ESS et au territoire à l'instar de celui de la mobilité (ateliers spécifiques ESS et mobilité)
- Cap Solidaire est par ailleurs **engagé sur le Contrat Local de Santé (volet mobilité) et membre du GAL Sud-Gironde** gestionnaire des fonds LEADER & FEDER.
- **Jury au Concours "Startup est dans le pré"** : l'occasion également de se familiariser avec le parcours d'accompagnement collectif de porteurs de projets et de faire le lien avec les projets locaux d'intérêt pour l'ESS
- **Forum Cultivons la solidarité** première édition 2022 initié par la Ville de Langon
- **Réseau de lutte contre les violences intrafamiliales** qui a été porté par un collectif d'acteurs puis au travers du Pôle Territorial Sud-Gironde
- Rencontre concernant **l'habitat partagé et participatif pour retraités** à Noaillan



Jeunesse

Développer l'engagement, la participation et
l'inclusion des jeunes Sud-Girondins





Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200069581-20231220-D2023_221-DE



Engagement participation et inclusion




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Développer l'engagement, la participation et l'inclusion des jeunes Sud-Girondins



entre 2016 et 2022



2022



étaient inactifs ou en recherche d'emploi à l'entrée (NEET)



sont en formation ou en emploi à la sortie !!



Développer l'engagement, la participation et l'inclusion des jeunes Sud-Girondins

Cap Solidaire est **engagé sur le font de la jeunesse depuis 2016** en permettant aux jeunes et aux structures locales (associatives et publiques) de s'investir sur des missions d'intérêt général et territoriales (voir rapport dédié).

C'est ainsi **222 jeunes** depuis l'origine, **volontaires engagés en Service Civique au sein du réseau** diversifié d'adhérents du PTCE, sur des missions de 6 à 8, bénéficiant d'une expérience citoyenne enrichissante leur permettant d'être utile aux autres et à eux même (notamment pour leur insertion socioprofessionnelle et le **développement de compétences relationnelles, voir supra action Erasmus + « VOLEM »**).

Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



Au travers de son **agrément d'intermédiation délivré par le SDJES de la Gironde**, un double accompagnement est prodigué, au sein de la structure d'accueil et via la coordination de Cap Solidaire, notamment au soutien de la définition et de la mise en œuvre du projet d'avenir de chaque jeune.



En 2022, 32 jeunes ont été accueilli au sein du réseau, dont une à Cap Solidaire. Cette année a connu une légère baisse, à l'instar des autres organismes qui connaissent des difficultés de recrutement depuis plusieurs années déjà.



Développer l'engagement, la participation et l'inclusion des jeunes Sud-Girondins

Cap Solidaire propose ainsi une interface complète et qualitative pour la mise en place d'engagement de Service Civique au sein des structures sud-girondine, de la définition de la mission à l'accompagnement du jeune tout au long de l'accueil (notamment dans la mise en place des formations obligatoires, la levée des freins comme celui de la mobilité, et le travail sur le projet d'avenir).

En 2022, le livret d'accompagnement des volontaires a été complètement redesigné afin d'offrir une ergonomie facilité et l'intégration des compétences relationnelles au cœur de l'expérience d'engagement cœur de l'expérience d'engagement (voir action VOLEM).



**CLIQUEZ POUR
CONSULTER**



Coopération d'acteurs autour du Service Civique



➤ Sous l'impulsion du SDJES de la Gironde, les principaux organismes girondins ont organisé collectivement le 1 octobre à Bordeaux un grand forum « **WAHOO** » autour du Service Civique.



➤ C'est également la participation à l'évènement **Paroles de Volontaire édition 2022** organisé par la Ligue de l'Enseignement, permettant de mettre en avant les jeunes volontaires et leurs réalisations

➤ Au travers la **CRESS Nouvelle-Aquitaine**, Cap Solidaire a participé au **Collectif Jeunesse & ESS** le 17 mai à Morcenx. L'occasion d'être formé au « **K'ESS ESSA** », un jeu de rôle éducatif qui vise à découvrir et comprendre l'Economie Sociale et Solidaire



➤ Participation au **PAJE - "Parcours des Jeunes vers l'engagement, la professionnalisation et l'insertion par l'emploi"** organisé par le SDJES de la Gironde à Bruges, démarche collective et transverse innovante afin de travailler sur formaliser un réseau multi partenarial autour de la modélisation d'un parcours des jeunes de l'engagement vers l'emploi.



➤ Participation au **temps régional Service Civique** autour des enjeux de l'**accessibilité du Service Civique**, organisé par la DRAJES Nouvelle-Aquitaine



➤ **Partenariat avec Solidarité Seniors** afin de faire bénéficier les jeunes volontaires engagés sur des missions en lien avec les publics des seniors de formations spécifiques ainsi qu'une allocation mobilité



➤ **Plantation agroforestière** avec un jeune volontaire engagé sur une mission environnement à Langon dans le cadre de l'initiative **BIG Nature** proposée par l'association Big Ensemble



Développement des dynamiques collectives en faveur de la Jeunesse

Au-delà de son rôle actif autour du Service Civique en Sud-Gironde, l'association Cap Solidaire, **labélisée Information Jeunesse en 2021 par l'Etat** (mission de service public) a développé plusieurs actions en faveur de la jeunesse du Sud-Gironde :



- Valorisation des compétences transversales au travers du projet erasmus + VOLEM
- Favorisation de l'accessibilité effective de l'information et travail en coopération d'acteurs jeunesse via la **Boussole des Jeunes**, première boussole girondine
- Projet de Maison des Energies Jeunes
- Préformation SESAME
- Informations individualisées et collectives auprès des jeunes





Information Jeunesse





Information Jeunesse

Dans l'attente de l'ouverture en 2023 de la Maison des Energies Jeunes à Langon, **Cap Solidaire a poursuivi sa mission d'Information Jeunesse** en proposant des rendez-vous d'information individualisés aux jeunes du Sud-Gironde, mais également des interventions « hors les murs et dans les murs », y compris sous forme partenariale :



Opérateur So Mobilité pour toute demande d'information sur les départs à l'étranger



Participation aux rencontres réseau IJ Gironde organisé par le CRIJ Nouvelle-Aquitaine



Présentation des actions jeunesse au Rdv de l'emploi et de la formation organisé par le Pôle Territorial Sud-Gironde et participation au Forum intercommunal de l'emploi et de la formation



Participation aux rencontres réseau IJ Gironde organisé par le CRIJ Nouvelle-Aquitaine

Information Jeunesse

Dans l'attente de l'ouverture en 2023 de la Maison des Energies Jeunes à Langon, **Cap Solidaire a poursuivi sa mission d'Information Jeunesse** en proposant des rendez-vous d'information individualisés aux jeunes du Sud-Gironde, mais également des interventions « hors les murs et dans les murs », y compris sous forme partenariale :



Participation aux matinées des opportunités auprès des jeunes CEJ de la Mission Locale des 2 Rives



Ateliers jeunesse réguliers au cours de l'année 2022 auprès des jeunes en CEJ de la Mission Locale Sud-Gironde





Participation au Forum Job d'Eté initié par la Mission Locale Sud-Gironde à Toulence, avec stand information jeunesse

Interventions auprès des jeunes du PAPS au Lycée des Métiers de Langon, des jeunes élèves du lycée général Jean Moulin à Langon et l'EPL de Bazas

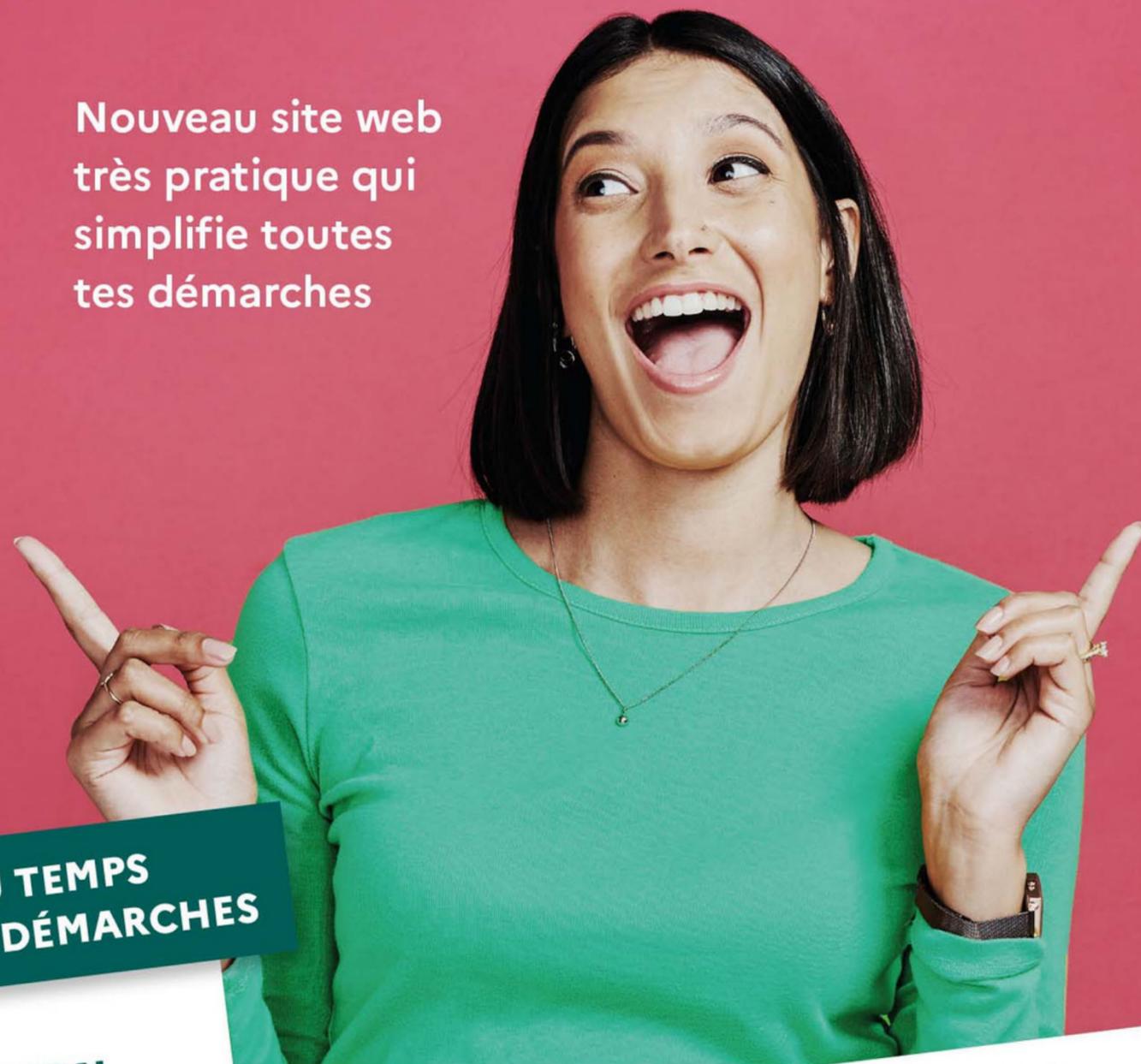


Cap Solidaire est doté du logiciel en ligne IJ Box, **une boîte à outils numérique pour l'orientation et l'insertion** et peut faire bénéficier gratuitement de l'accès aux jeunes.



ASTUCE

Nouveau site web
très pratique qui
simplifie toutes
tes démarches



GAGNE DU TEMPS
DANS TES DÉMARCHES

EMPLOI
ET FORMATION

SUD-GIRONDE

www.boussole.jeunes.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200069581-20231220-D2023_221-DE



Boussole des jeunes



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*





➤ La Boussole des Jeunes qu'est-ce que c'est ?



Un dispositif initié par la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative (DJEPVA) rattachée au Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports qui expérimente et déploie ce service depuis 2017



Un outil numérique à destination des 15-30 ans qui cherchent des informations, des services ou des droits susceptibles d'améliorer leur situation et/ou d'éclairer leur parcours.



Une site web qui vise à faciliter l'accès à l'information dans des domaines tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé...



Les jeunes répondent à un questionnaire et trouvent rapidement le·la professionnelle le·la plus proche et demandent à être recontacté·e·s pour obtenir plus d'informations ou un rendez-vous.



Déployée sur 36 territoires autour de cinq thématiques (Emploi, Formation, Logement et Santé et Mobilité Internationale), la Boussole ambitionne d'investir chaque année de nouveaux territoires et de nouvelles thématiques (Engagement, Vie quotidienne, Sport et loisirs)





Pourquoi la Boussole des Jeunes ?



Côté jeune

Le constat

Une confiance dans l'information publique mais :

- Les jeunes sont perdus face à la multitude des acteurs et de l'information
- Une information perçue comme jargonneuse et peu adaptée aux situations particulières
- Une information peu/mal ciblée en direction des jeunes

Les besoins

- Une réponse qui correspond à MON besoin
- Trouver une information concrète, SIMPLE À COMPRENDRE ET À MOBILISER
- Être mis en contact avec le bon professionnel
- Obtenir un engagement dans les délais de réponses

Disposés à :

- Répondre à un court questionnaire
- Laisser ses coordonnées



Pourquoi la Boussole des Jeunes ?

Côté professionnel

Le constat :

- Des actions de communication et d'information nombreuses mais trop peu coordonnées
- Une communication globalement peu ou pas ciblée envers les jeunes
- Des stratégies davantage tournées vers la promotion des dispositifs que vers l'information opérationnelle
- Un recours aux TIC limité (faible professionnalisation des fonctions, dispersion des ressources et des contenus, peu de mutualisation de moyens et différents niveaux d'usages)

Les besoins :

- Bénéficier d'une animation-coordination optimisée sur le territoire afin d'avoir plus de visibilité sur les offres et actions de ses homologues et un partage d'information entre praticiens (études de cas à résoudre ensemble, dispositifs, calendriers, contraintes à partager)
- Bénéficier d'un média de diffusion d'offres de services en direction des jeunes qui soit souple, simple, réactif et multithématique et sur lequel ils peuvent agir à des moments clés

AH BON ?

Quand tu découvres toutes les aides auxquelles tu as droit grâce à la Boussole des Jeunes

TOUTES TES RÉPONSES

EMPLOI ET FORMATION

SUD-GIRONDE

www.boussole.jeunes.gouv.fr



Coopération territoriale

L'Etat a choisi Cap Solidaire pour déployer la première Boussole de Gironde sur le secteur du Grand Sud-Gironde.

- Une implication qui fait sens au regard du rôle d'**opérationnalisation de Cap Solidaire sur les politiques de jeunesse en faveur des jeunes du territoire**
- mais aussi dans la dimension PTCE **car la Boussole des Jeunes est l'occasion de rassembler les acteurs territoriaux autour d'un objectif commun**

■ **renforcer l'accessibilité et la lisibilité des offres de services jeunes**

■ **favoriser l'interconnaissance des structures et partager cet horizon commun au service des jeunes**

C'est ainsi qu'au travers des comités de suivi et des groupes de travail thématiques, les acteurs ont choisi les **thématiques prioritaires** à développer sur le territoire Sud-Gironde : **EMPLOI ET FORMATION**

Le soutien acquis de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) permettra de développer l'ensemble des thématiques ainsi qu'une politique de communication afin de toucher tous les jeunes du Sud-Gironde.



Inauguration 16 Mars 2022

Lycée des Métiers du Sud-Gironde



- [Article SUD-OUEST par Jérôme Jamet](#)
- [Article Le Républicain par Rédaction le Républicain Langon](#)



Les chiffres en Grand Sud-Gironde

(du 16 mars 2022 au 21 décembre 2022)

3

Thématiques
-
Emploi
Formation
Mobilité internationale

31

organismes

95

offres de service

+450

recherches

+50

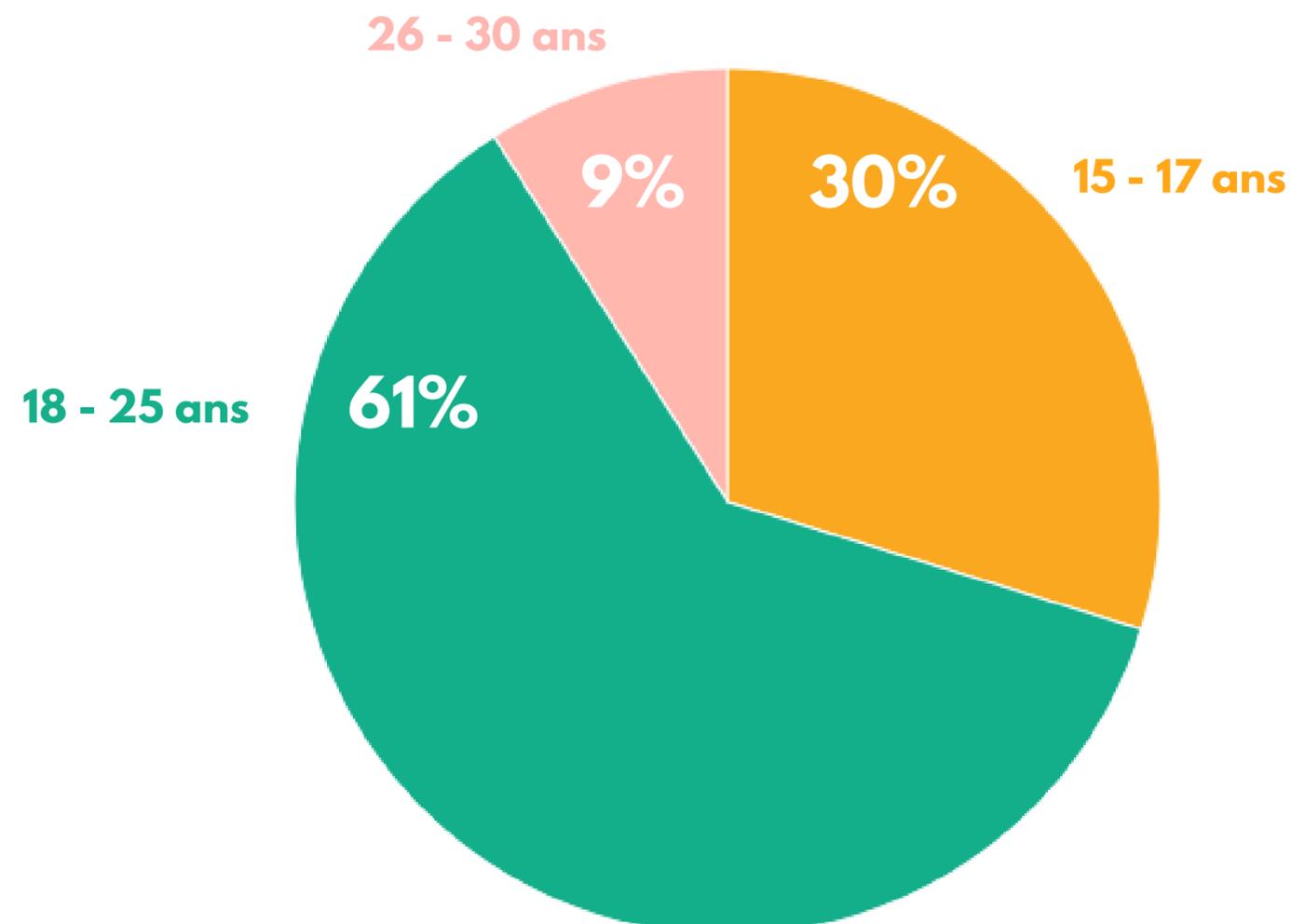
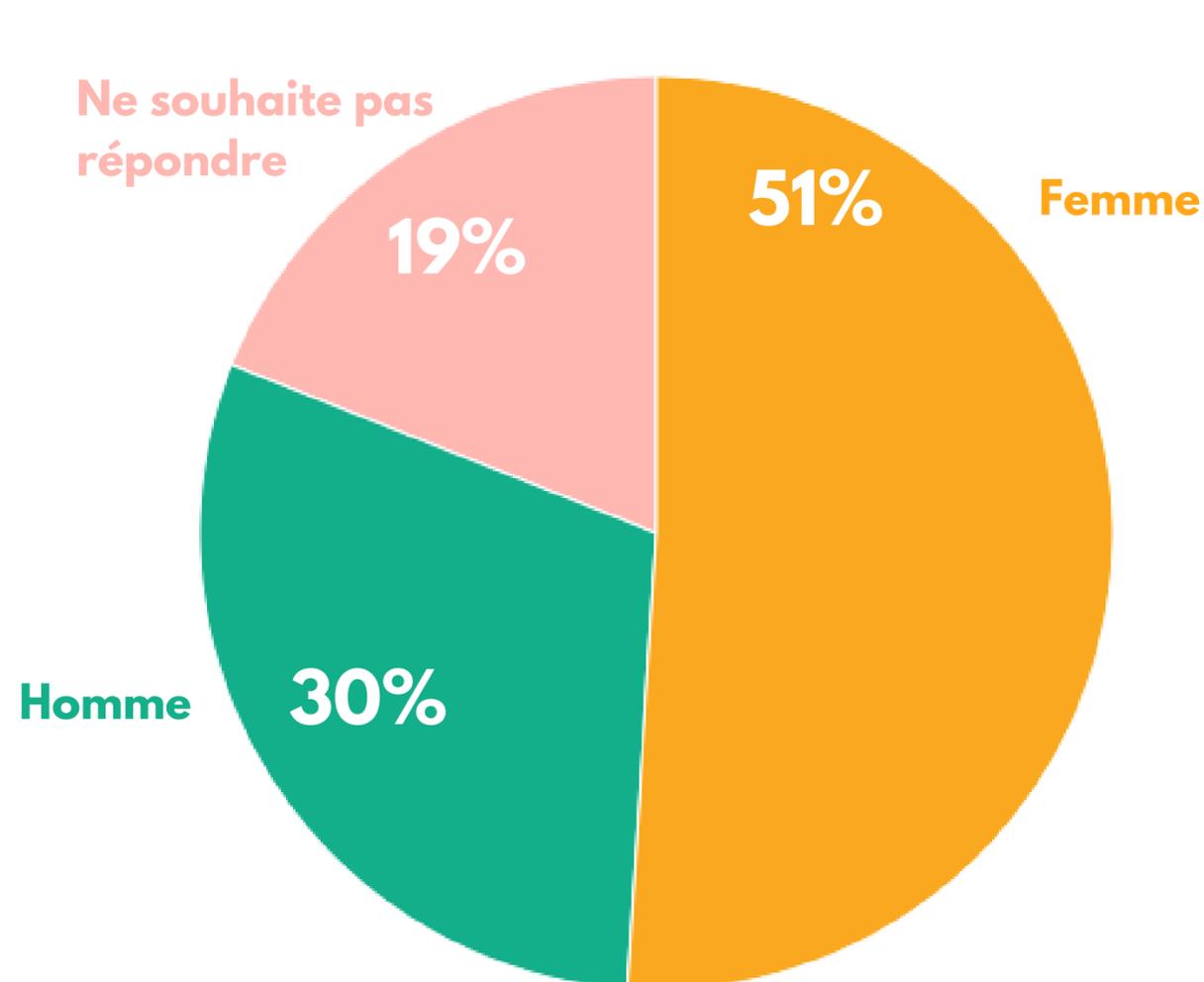
**demandes
déposées**

8%

**taux de
conversion**



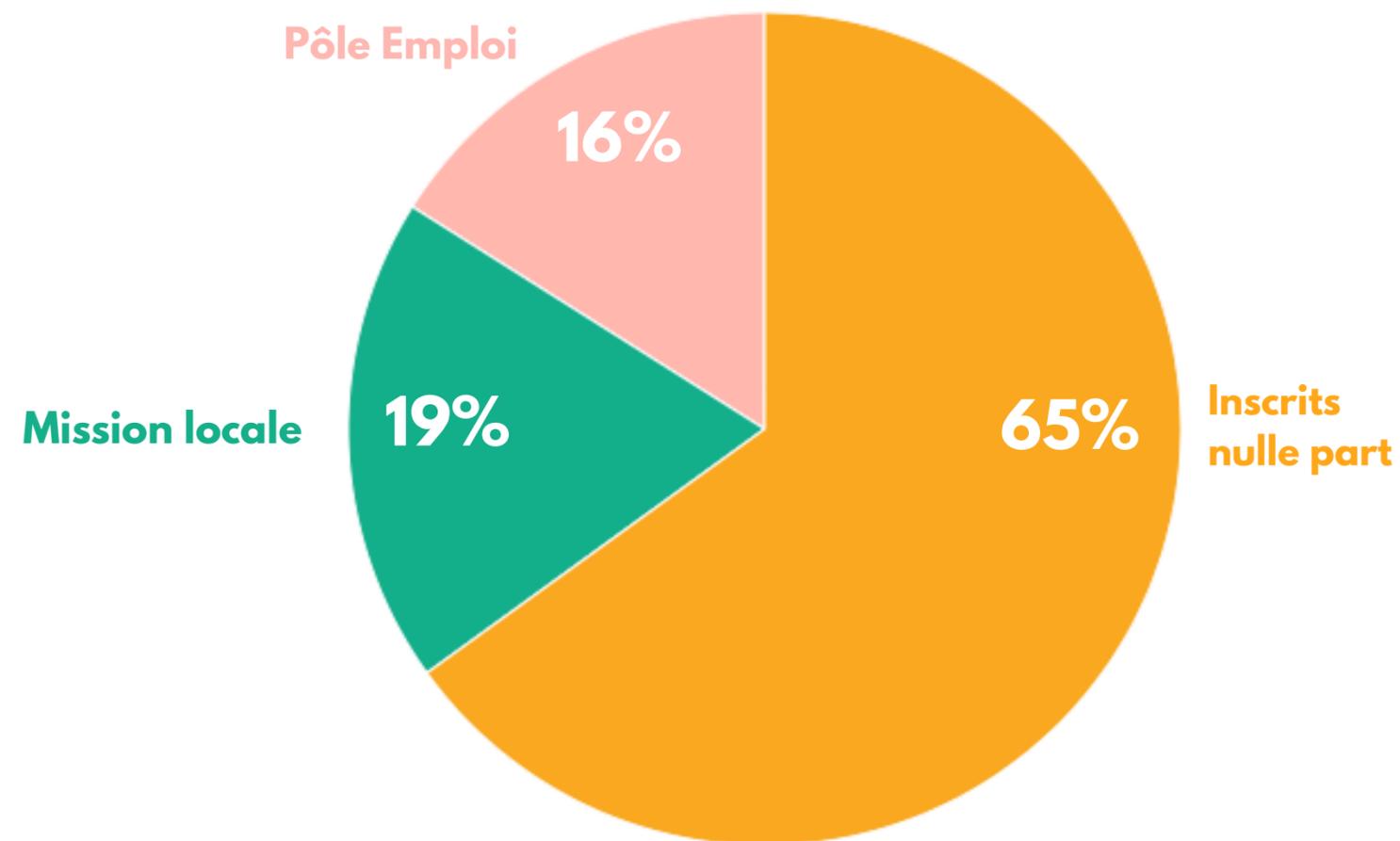
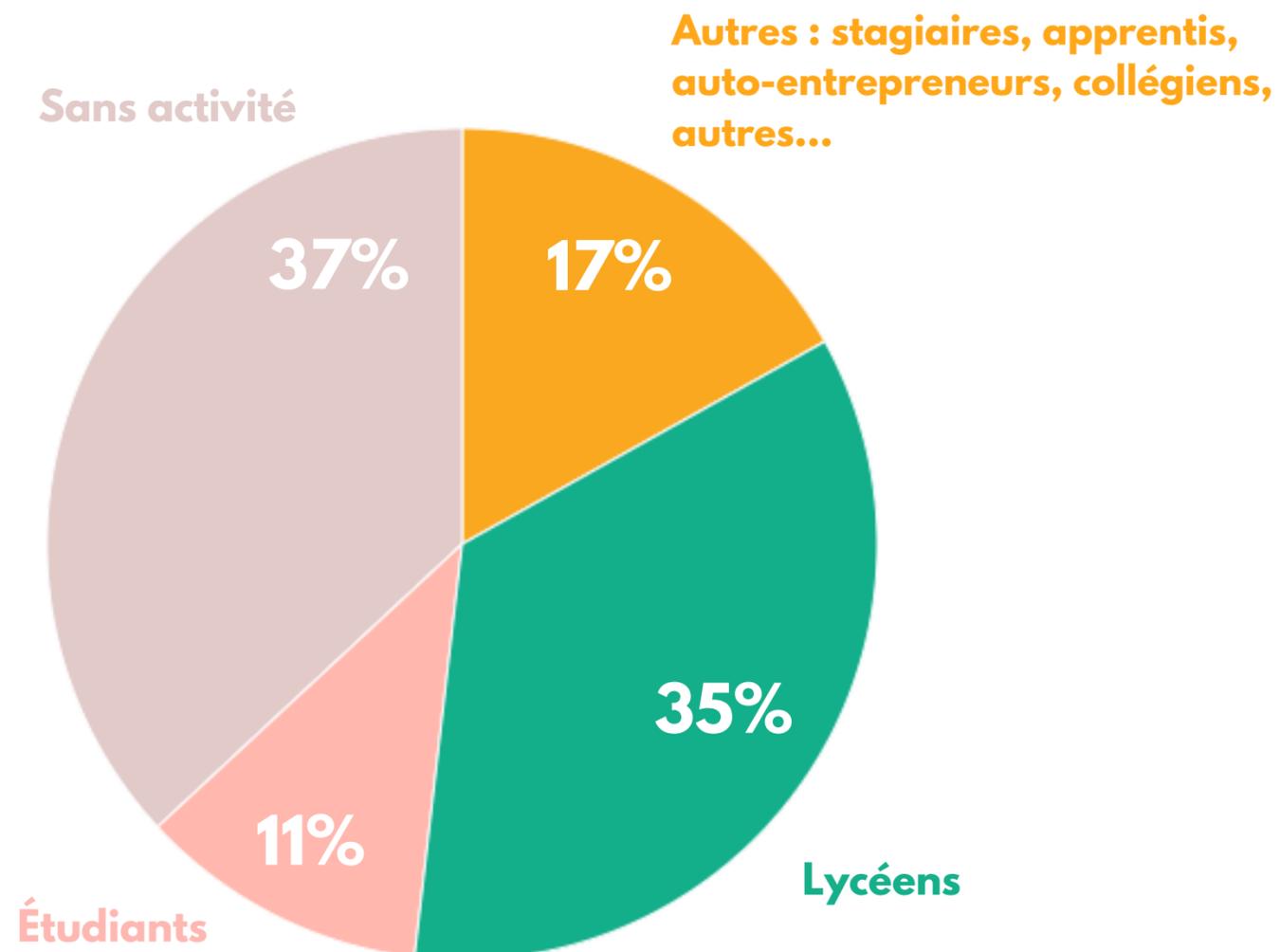
Quels jeunes ?



- Une surreprésentation des femmes en accord avec la tendance nationale (64% contre 36%)
- **Représentation conséquente des 15 - 17 ans** ce qui fait part d'une communication et d'interventions efficaces auprès des lycéens (**20% au niveau régional**)
- Une forte proportion des 18 - 25 ans en corrélation avec la communication menée (intervention Mission locale, participation événements...)
- Faible proportion de 26 - 30 ans



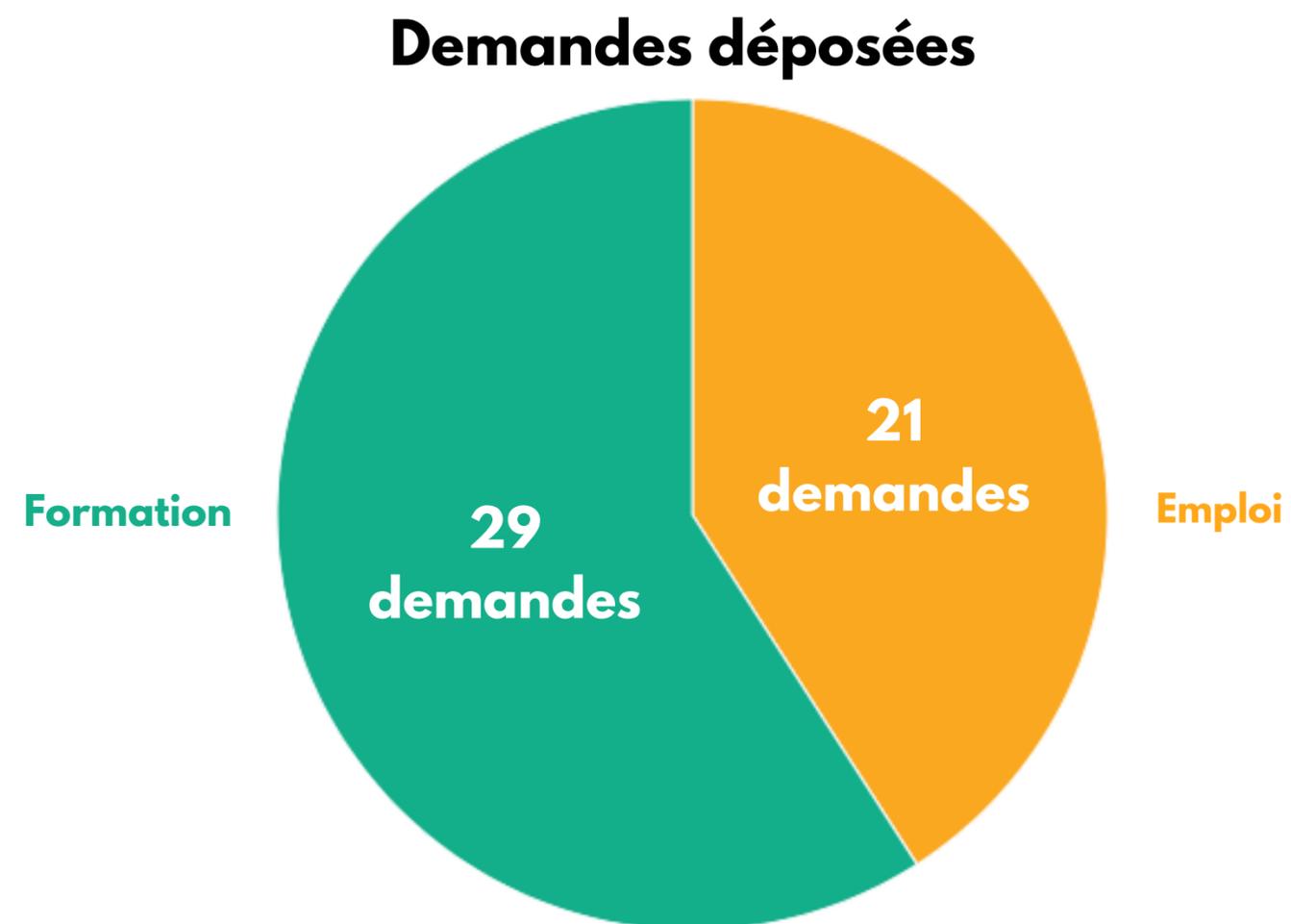
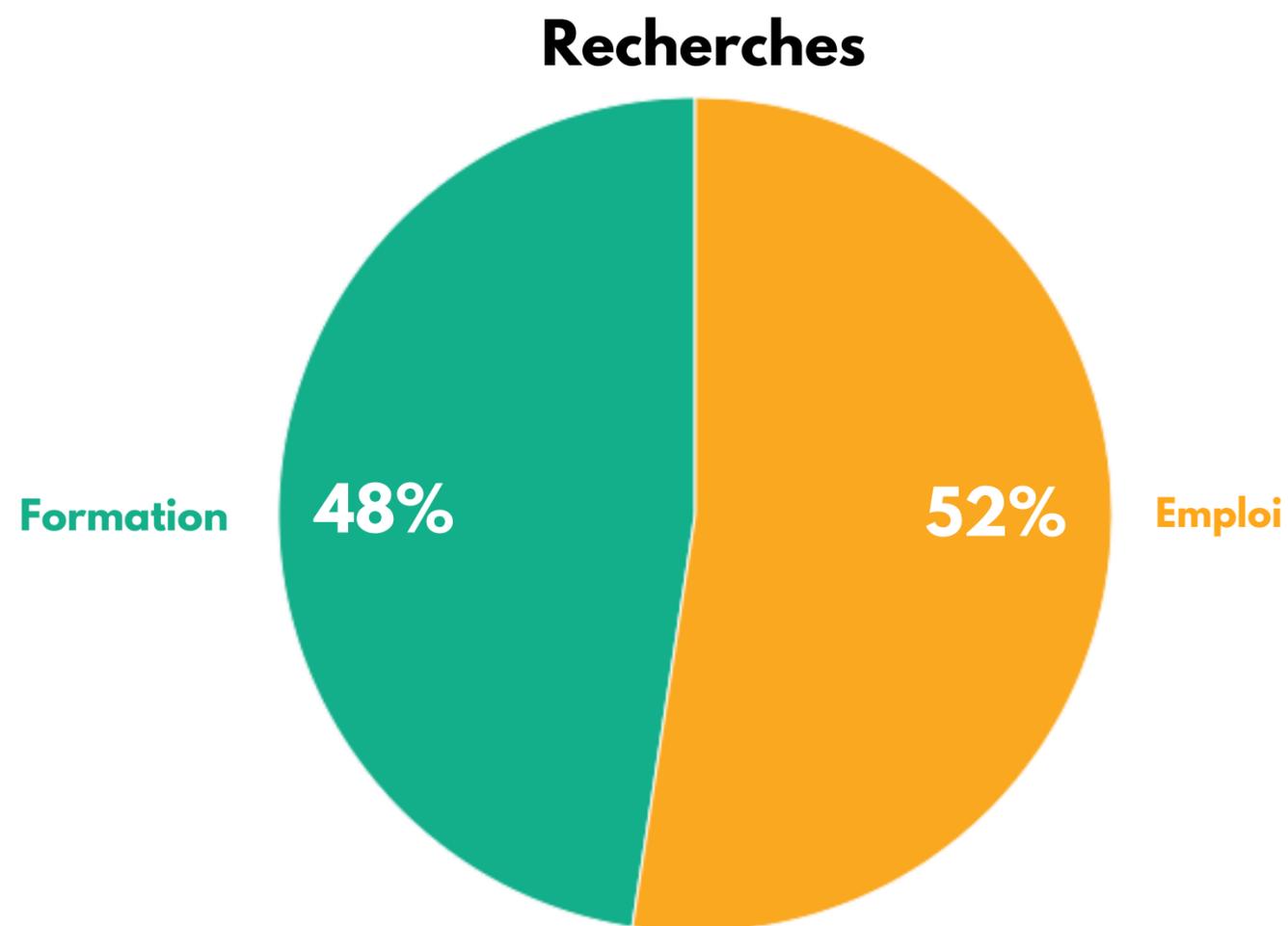
Quels jeunes ?



- Une proportion conséquente de lycéens en fin de cursus
- Une forte représentation des jeunes sans activité
- Une proportion importante de jeunes non-inscrits dans un organisme d'accompagnement = objectif : toucher "les jeunes invisibles"



Recherches et demandes par thématiques

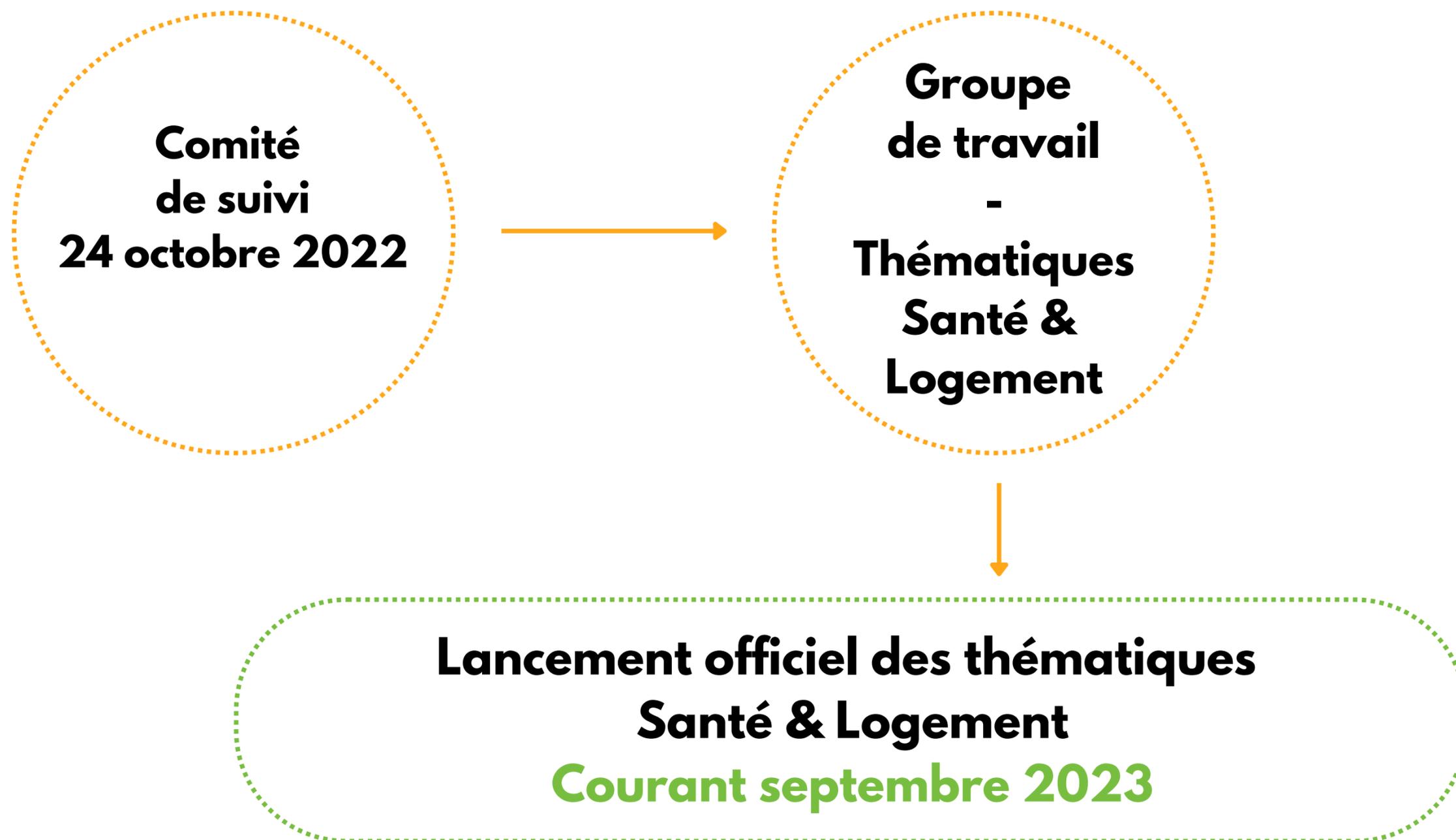


- Une proportion quasiment équivalente entre l'emploi et la formation
- Une proportion de demandes de formation supérieure qui caractérise une volonté des jeunes à se former
- À noter que 1/4 des demandes concernent la mobilité (Plateforme T-Cap)



Les nouvelles thématiques

Travail préparatoire au lancement Thématiques Santé & Logement





Les actions de communication à mener



Campagne SMS et mailing aux allocataires CAF, Pôle emploi, MDSA
(ciblage 15 - 30 ans)



Communication réseaux sociaux - Vidéo promotionnelle
(page instagram, TikTok, chaine Youtube - ambassadeur jeune)



Deuxième vague d'affichage et de distribution de flyers
Mise à disposition d'un kit de communication (actualisé et étoffé)



Mise en évidence de la Boussole sur les postes informatiques de la
Maison des Énergies Jeunes (fléchage, raccourci)



Commande et distribution de goodies (stylo, ecocup...)



Pérennisation des interventions (ML, Lycées, événements ponctuels...)
Relance des partenariats non conclus et recherche de nouveaux



Volem Project



VOLEM

Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



Partenariat européen



Première agence de design de services basée au Luxembourg agréée en tant que Société d'Impact Sociétal (SIS) depuis 2021. Art Square Lab applique les principes du Design Thinking pour inventer une nouvelle façon de travailler et repenser notre mode de vie.



Nous travaillons au sein du Département des Projets Européens et notre mission est d'écrire et de gérer des projets locaux, Nationaux et Européens dans le domaine de la Jeunesse.

La municipalité accueille des volontaires depuis 2013.



Volem Project c'est quoi ?

Ce partenariat stratégique est une coopération européenne entre CAP SOLIDAIRE (association, FRANCE), la municipalité de Cinisello-Balsamo (organisme public, ITALIE) et ART SQUARE LAB (entreprise, LUXEMBOURG).

Ce projet (déc. 2019-nov. 2022) vise à renforcer la reconnaissance des compétences clés acquises par les jeunes lors d'activités de volontariat dans le domaine du développement local et à les promouvoir comme utiles pour leur entrée sur le marché du travail.





Pourquoi ce projet ?

Nous pensons que les compétences que les jeunes acquièrent grâce au volontariat sont vraiment nécessaires sur le marché. Les Open Badges les aideront à suivre leur apprentissage et à prouver leurs compétences et leurs aptitudes.

Objectifs du projet

- ▶ **Sensibiliser et améliorer les compétences** des personnes impliquées dans le volontariat et des travailleurs de jeunesse sur les expériences innovantes de volontariat des jeunes dans le domaine du développement local
- ▶ **Concevoir un cadre de compétences** utilisant des badges numériques pour la validation des compétences acquises par l'action volontaire des jeunes dans le développement local.
- ▶ **Promouvoir l'engagement et la participation des jeunes** aussi bien au niveau local que européen

Participants au projet

- ▶ Les bénéficiaires directs du partenariat stratégique sont les travailleurs jeunesse auxquels sont associés les jeunes volontaires en tant que bénéficiaires indirects.



Enjeux du projet de coopération



- Favoriser l'insertion professionnelle et l'employabilité des jeunes en reconnaissant leurs compétences et connaissances acquises lors de leurs missions de volontariat.
- Créer des synergies de travail dans la promotion des missions de volontariat en Europe.
- Promouvoir l'engagement et la participation des jeunes au niveau local et européen.



Productions intellectuelles

Une analyse comparative, des guides techniques pour le volontariat



Une boîte à outils pédagogique, ludique & des outils de promotion

Badges numériques d'innovation sociale pour la validation des compétences

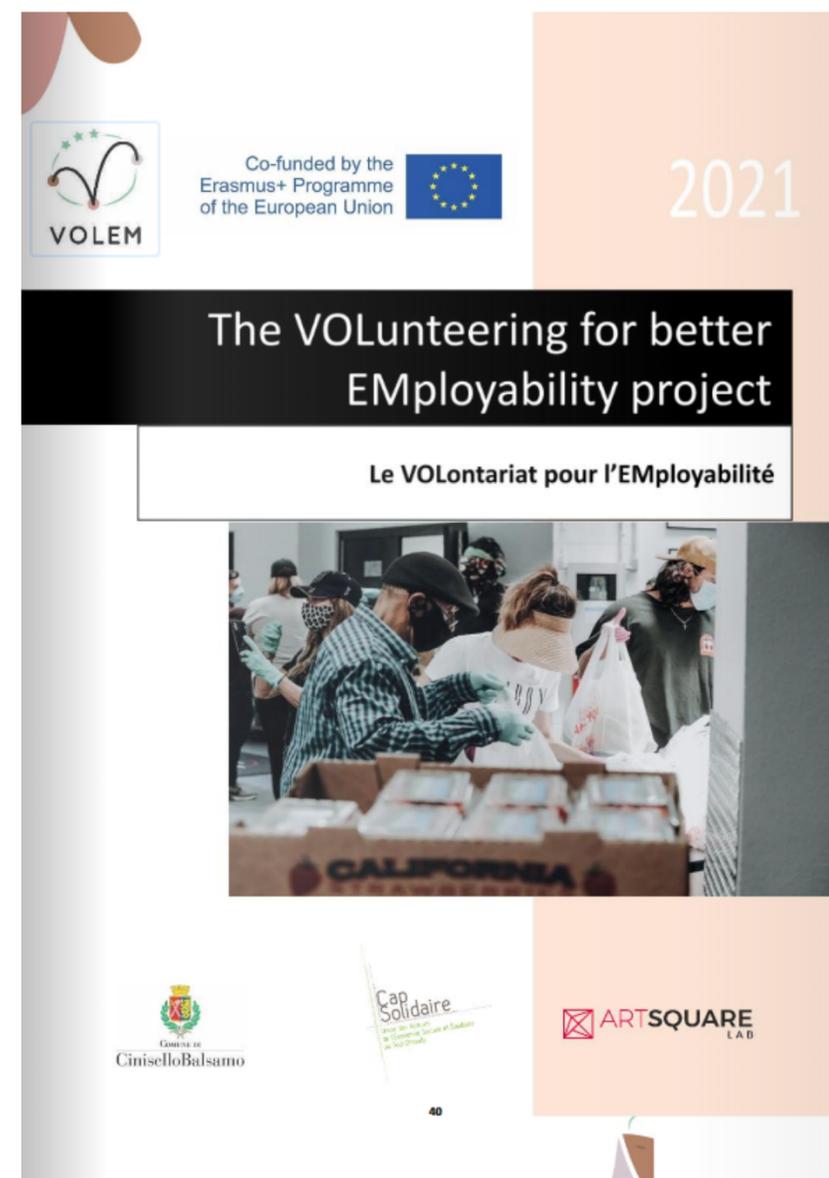


Plateforme Web en libre accès de dissémination des résultats



Un guide d'accompagnement au projet d'implantation du volontariat et une analyse comparative

- Le volontariat dans le développement local, un incubateur de compétences transversales pour l'employabilité
- Grande enquête comparative entre France - Luxembourg - Italie





Toolkit - sensibilisation et promotion

- Des outils de promotion de volontariat
- Des guides de promotion à destination des jeunes et des travailleurs jeunesse

**SAVAIS-TU QUE
97% DES VOLONTAIRES**
Développent de nouvelles compétences
pendant leur volontariat ?

www.volem-project.eu

**VOLONTAIRES !
FAITES LA DIFFÉRENCE**
Campagne de sensibilisation
pour les jeunes volontaires

European Erasmus+ Volem project

**ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE !
FAITES LA DIFFÉRENCE**
Campagne de sensibilisation
des organisations d'accueil

European Erasmus+ Volem project



Toolkit - sensibilisation et promotion

Jeux pédagogiques de sensibilisation au volontariat



Jeux réalisés et testés avec les jeunes volontaires français et italiens





Les Open Badges Numériques

[Descriptif guide d'utilisation des Open Badges numériques](#)

[Tutoriel d'utilisation de la plateforme Badgecraft.eu](#)



TUTORIEL D'UTILISATION DE LA PLATEFORME BADGECRAFT

Guide pour les
volontaires

[Télécharger la version PDF](#)



Guide pour les
travailleurs jeunesse et
les éducateurs

[Télécharger la version PDF](#)





Un site web - En 3 langues = EN-FR-IT



[ACCUEIL](#) [A PROPOS](#) [ACTUALITÉS](#) [PUBLICATIONS](#) [CONTACTS](#)  

SAVAIS-TU QUE
90% DES VOLONTAIRES

*déclarent que leur mission les a aidés
à trouver un emploi ?*

[En savoir plus](#)



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



Le projet VOLEM vise à renforcer la reconnaissance des compétences clés acquises par les jeunes adultes au cours de leur volontariat dans le domaine du développement local et à valoriser ces compétences pour l'entrée sur le marché du travail.

Le projet **VOLEM** (VOLontariat pour l'EMploi) est une coopération intersectorielle entre la Municipalité de

Le projet est subventionné par Erasmus + For Youth –
Coopération de partenariat stratégique pour l'innovation.

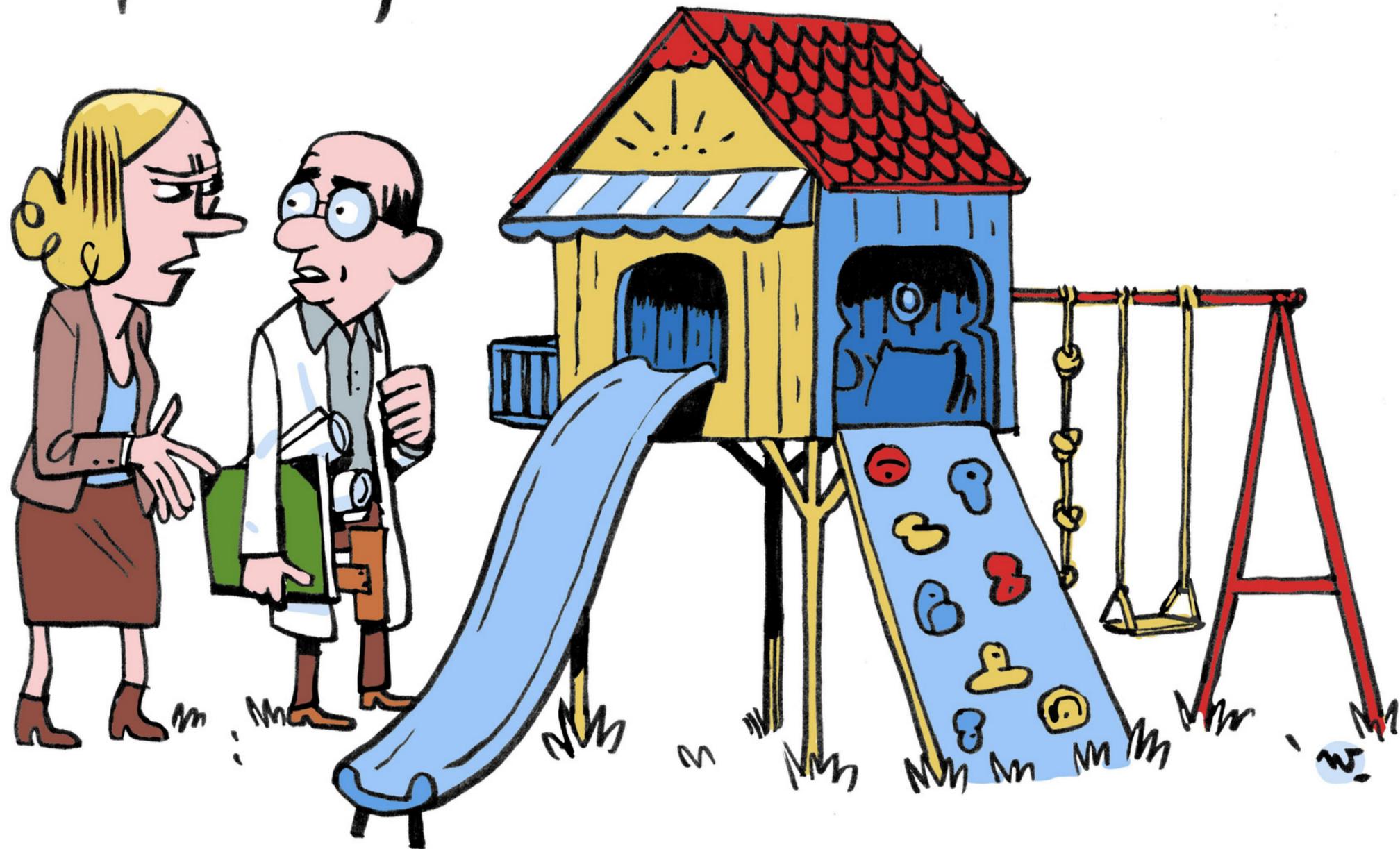


Maison des Énergies Jeunes



NON, CE N'EST PAS CE
QU'ON VOULAIT DIRE PAR
"MAISON DES
JEUNES."

AH?





Objectifs directeurs

- Accueillir, informer, orienter de manière égale et inconditionnée tous les jeunes de 14 à 25 ans (accueil libre, anonyme et gratuit).
 - Répondre aux besoins et aux demandes directes des jeunes dans un souci de disponibilité sur les sujets qui concernent leur vie quotidienne et l'exercice de leurs droits.
 - Favoriser l'autonomie, l'engagement et la mobilité des jeunes, notamment au niveau européen, et encourager leur participation active à la vie d'un lieu qui leur est dédié.
-
- Lieu d'information libre anonyme et gratuit, donnant un premier niveau d'informations et faisant le lien avec l'ensemble des partenaires de jeunesse.
 - Lieu de projet par et pour les jeunes, en articulation avec les dispositifs existants.

Enquête MEJ

+1/2

besoin d'être mieux informés

(études, formations, métiers, offres d'emploi, mais aussi projet à l'étranger et logement sport/Loisirs ; santé et mobilité)

85%

des jeunes recherchent ces infos en ligne

Principal équipement actuel fréquenté par les jeunes :
bibliothèque
médiathèque

**TRÈS PEU AU SEIN DE STRUCTURES
HORMIS ML, ET LA MOITIÉ VIA LEUR
ENTOURAGE**

Enquête MEJ

+1/2

**veulent être informés
sur la formation et
l'emploi**

**Ce que les jeunes
veulent retrouver à la
MEJ :**

**(choix majoritaires) :
information sur droits
orientations / participer
à des activités**

**Choix d'horaire
majoritaire :
weekend et mercredi
plus l'aprem que le
matin**

**LEUR ACCÈS AUX DROITS.
PRESQUE LA MOITIÉ SUR ENGAGEMENT
ET L'ACCOMPAGNEMENT DE LEUR IDÉE
OU PROJET**

Enquête MEJ

Temps libre :
beaucoup réseaux
sociaux/TV, passer du
temps en famille.

CONTRASTÉ (SOIT BCP SOIT PAS) :
LIRE, FLÂNER DEHORS, ACTIVITÉS
RÉCRÉATIVES, DÉMARCHE INSERTION

40%

souhaitent d'avantage
s'investir
(ville, quartier, projet qui
tient à coeur...)

**PLUS D'UN TIERS : RENCONTRER
D'AUTRES JEUNES / ÊTRE ACCOMPAGNÉ
SUR SES PROJETS (HORS PRO)**

**1/2 rencontrent ou a
rencontré des
difficultés :**
orientation scolaire
mobilité

Enquête MEJ

3/4

des jeunes déclarent se
tenir bien sur leur
territoire et veulent rester
y vivre

3/4

déclarent qu'ils
fréquenteraient la MEJ

**Ce qui manque le plus
à CDC Sud-Gironde :
En majorité = lieu pour
les jeunes
; transports ; activités dont
événements culturels**

**(POUR LES AUTRES : ÉLOIGNEMENT
GÉOGRAPHIQUE INVOQUÉ OU SOLITAIRE)**



Problème d'accès à l'information - les constats

■ Pas de lieu d'Information Jeunesse sur la CDC Sud-Gironde

- ▶ Des réponses plurielles entre les services des communes, la mission locale, certains services spécialisés (CIO, #Réa'J 33...) mais pas des difficultés d'accessibilité pour les jeunes et le besoin d'une porte d'entrée généraliste

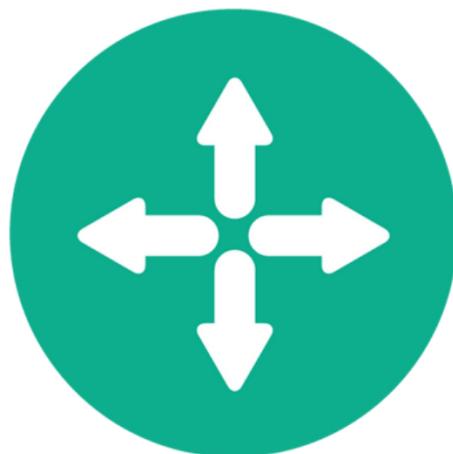
■ Pas de lieu ressources pour les jeunes NEET majeures où ils peuvent construire leur projet citoyen ou d'engagement

- ▶ Sans relation ou presque avec les institutions, la moitié sont inactifs (sans lien avec Pôle Emploi, la mission locale, l'éducation nationale, un organisme de formation...

- ▶ Ce sont ces jeunes « invisibles » qu'il sera fortement intéressant d'accueillir et d'informer, MAIS AUSSI TOUT LES jeunes quel que soit leur profil

➤ Accompagner tous les jeunes pour une plus grande autonomie

➤ Principe directeur : ouvrir un lieu d'accueil inconditionnel d'accès aux droits et d'information de la jeunesse



Développer la mobilité
des jeunes ruraux



Faciliter l'accès et la
maîtrise de l'outil
numérique



Favoriser l'inclusion des
jeunes pour leur
employabilité et leur
orientation



Informers et promouvoir
l'engagement des
jeunes

➤ Développer la participation et les initiatives des jeunes

➤ Principe directeur : S'engager pour une jeunesse engagée



Insuffler un espace de partage et de rassemblement



Soutenir la prise d'initiative des jeunes et leur participation à la vie locale



Favoriser le "par et pour" en permettant aux jeunes d'incarner leur rôle de citoyen et d'acteur de la vie locale et sociale

➤ Renforcer la coopération territorial autour de la jeunesse

- Principe directeur : susciter l'interconnaissance, fédérer et concerter les acteurs et travailleurs de la jeunesse afin de construire un partenariat de réseau pour nourrir ensemble des solutions et l'innovation au service des jeunes du Sud-Gironde.



Impulser et développer des parcours intégrés avec les partenaires territoriaux
("pass' parcours")



Animer et promouvoir la Boussole des Jeunes



Augmenter la visibilité de l'IJ sur le territoire Sud-Gironde



Espace ouvert d'échange et de coordination

Les services Cap Solidaire

S'engager pour son territoire

Cap Solidaire accompagne dans leur démarche et leur parcours les volontaires qui désirent s'engager dans une mission d'intérêt général.



Valoriser ses compétences transversales

Le projet VOLEM vise à améliorer la reconnaissance des compétences clés acquises par les volontaires et à les valoriser pour l'entrée sur le marché du travail. Ce partenariat stratégique est une coopération européenne.

Trouver le professionnel qui convient

La Boussole des jeunes est un service qui recense les services disponibles pour les jeunes et facilite la mise en contact avec le bon professionnel. Cap Solidaire coordonne ce dispositif sur le territoire du Sud-Gironde



Vers un emploi dans le sport ou l'animation

Grâce au dispositif SÉSAME, les jeunes peuvent accéder aux métiers du sport et de l'animation. Ils peuvent bénéficier d'un accompagnement sur mesure et se préparer à une formation professionnelle.

Être accompagné dans sa mobilité

La plateforme de mobilité du Sud-Gironde coordonnée par Cap Solidaire propose des services et des solutions aux problèmes de mobilité des jeunes sud-girondins



Le dispositif pour bouger à l'étranger

Cap Solidaire accompagne les jeunes sud-girondins dans leur projet de vacances, travail ou volontariat à l'étranger

➤ Insuffler un lieu pour les jeunes et faire vivre les coopérations

■ Matériel numérique en libre accès

■ Accompagnement et sensibilisation au projet associatif
lien avec les assos existantes + appropriation du lieu



■ Accompagnement à la création d'entreprise et sensibilisation à l'ESS

Zoom sur le parcours Idéateurs

- I-Créa



■ Les coopérations

Logique « Passerelle d'Accompagnement à la Citoyenneté et à l'Insertion de la Jeunesse » expérimentée par le SDJES



Coopération au niveau local : aller vers les publics (interventions en MLSSG, lycées...) et faire venir à... (partenaires peuvent intervenir à la MEJ)



Un lien fort entre Espace Jeunes et MEJ, une offre complémentaire et des projets à co-construire entre jeunes



Ressources & fonctionnement

-  Lieu + fluides mise à disposition gratuitement par la CdC Sud-Gironde
-  Informateur jeunesse qualifié = 1 ETP à recruter
-  Equipe « jeunesse » de Cap Solidaire : MAIDER / AYMERIC / CLEMENT
-  Financement lancement expérimental (poste 12 mois) :
Etat (SDJES/DRAJES/DREETS)
-  Consolidation envisagée : Région NA / CAF Prestation Jeunesse

➤ Fonctionnement

➤ Horaires prévisionnels d'ouverture aux publics



MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
16H-18H	11H-19H	16H-18H	16H-18H	11H-18H



Équipe jeunesse Cap Solidaire
+1ETP dédié (financement Etat)



Mise à dispo du local et fluides
par la CdC Sud-Gironde



5K d'équipements numériques
(financement Région)



Consolidation développement :
Région, Fonds européens, CAF 33



Dispositif SESAME





Le dispositif SESAME

Le dispositif SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) **a pour objectif d'accompagner des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur**, et vers leur insertion.

Il offre un parcours individualisé :

- information
- positionnement
- pré-qualification
- formation suivi par un référent.

Un accompagnement personnalisé et/ou une aide financière peuvent être mis en place.

Cap Solidaire a répondu à l'appel à projet en 2022 et a été retenu pour dispenser une préformation ouverte à 8 jeunes dès 2023, résidant sur les secteurs du sud-gironde, bazadais et réolais en sud-gironde.



sur les secteurs





CEJ-R

Contrat d'Engagement Jeunes en Rupture





Contrat d'Engagement Jeunes en Rupture (CEJ-R)

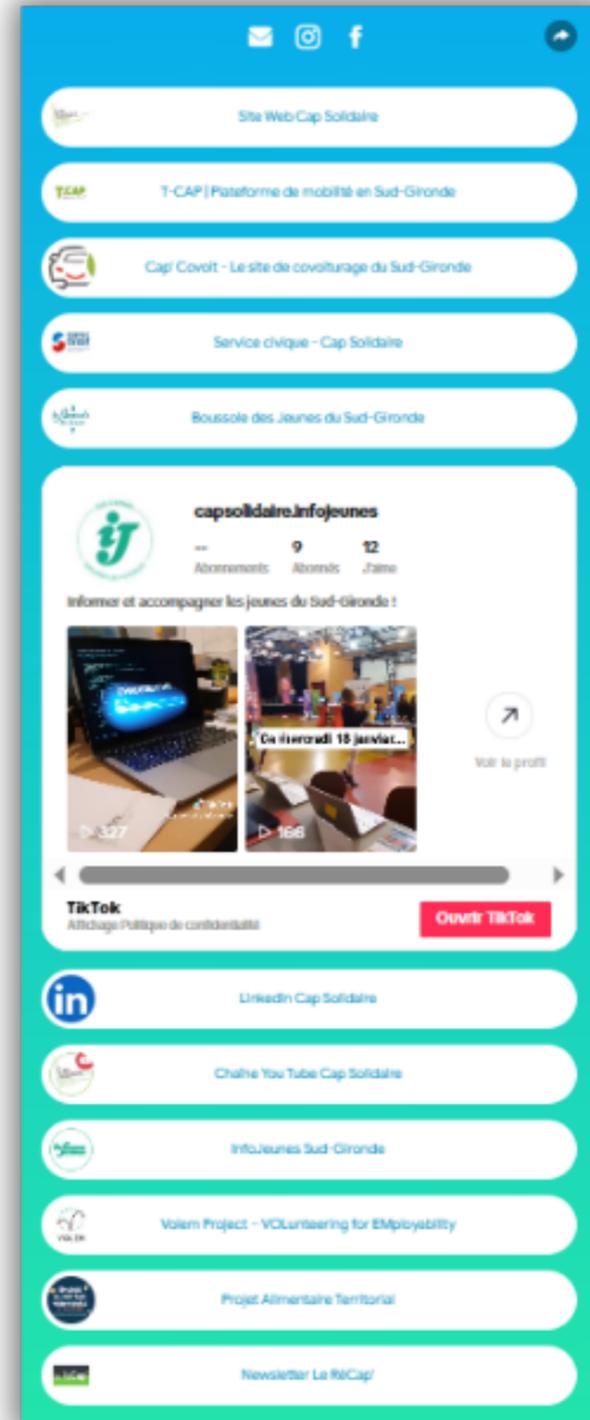
En partenariat avec les Idéateurs Nouvelle-Aquitaine et la Mission Locale Sud-Gironde, Cap Solidaire est lauréat d'une proposition CEJ-R permettant dès 2023 à une dizaine de jeunes en rupture de suivre un CEJ adapté, basé sur **une pédagogie active autour de l'entreprenariat**.

Un exemple de coopération multipartite innovante qui **offre une possibilité supplémentaire aux jeunes du territoire**, notamment pour ceux qui souhaitent orienter leur futur professionnel vers la création d'activité.



Suivez-nous !

**CLIQUEZ POUR
CONSULTER**



Merci !

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Des questions ?

Contactez-nous pour des préoccupations et des clarifications

Union des Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde
(UAESSSG)

86 Cours de Verdun – 33210 LANGON

09.70.91.41.88

Courriel : direction@cap-solidaire.org

Dispositif de Service Civique : servicecivique@cap-solidaire.org

Site Web

<https://capsolidaire.org/>

Notes



Bilan 2021



Plateforme de **MOBILITÉ** Sud-Gironde

Bilan 2021 du 1er janvier au 31 décembre

PREAMBULE : ZOOM SUR LA DYNAMIQUE CAP SOLIDAIRE

L'action de Plateforme de Mobilité inclusive s'inscrit dans un écosystème porté par l'association CAP Solidaire :



T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde

86 Cours de Verdun 33210 LANGON

secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

ACCOMPAGNER LA MOBILITE DES PUBLICS EN INSERTION DU SUD-GIRONDE

Une myriade d'acteurs de l'inclusion au service d'une accessibilité élargie



Entre le 1 janvier 2021 et le 31 décembre 2021, **637** bénéficiaires ont été orientés sur la Plateforme de Mobilité T-CAP, via un réseau de **46** prescripteurs.

Il s'agissait cependant de traiter en 2021 : 637 prescriptions de bénéficiaires datant de 2020, ainsi que 74 prescriptions datant de 2020, **soit au total 711 prescriptions de bénéficiaires à traiter en 2021.**

Notre étude se focalise sur les **633** prescriptions qui ont été traitées entre le 1 janvier et le 31 décembre 2021. 78 prescriptions de 2021 seront donc traitées en 2022 (prescriptions en fin d'année ou propositions de rendez-vous 2021 déclinées par le bénéficiaire).

Sur ces 633 prescriptions traitées, si 147 n'ont pas abouti (proposition refusée par le bénéficiaire ou besoin solutionné en amont), **486** ont donné lieu à un accompagnement, d'abord matérialisé par la réalisation d'un diagnostic initial appelé **Bilan de Compétences Mobilité** (en entretien individuel).

Le Bilan de Compétences Mobilité est un diagnostic poussé sur **la situation de mobilité du bénéficiaire**. Il permet d'en dresser les **freins et leurs typologies**, ainsi que de proposer un **plan d'actions mobilité, individualisé et multiple, sous forme de parcours coordonné d'accompagnement** en lien avec le référent et les acteurs de l'accompagnement socioprofessionnel.

Tous les bénéficiaires font l'objet d'un suivi régulier par téléphone/e-mail, et sont accompagnés jusqu'au bout, quelle que soit leur année d'intégration initiale.

Dans ce cadre notamment, **132** bénéficiaires accompagnés les années précédentes (depuis 2016 mais surtout 2020) ont fait l'objet d'un **nouveau rendez-vous individuel d'accompagnement** en 2021, avec pour 86 d'entre eux la réalisation d'un nouveau diagnostic. Les **46** autres ont bénéficié de nouvelles actions d'accompagnement sans réalisation d'un nouveau diagnostic.



C'est donc **532** accompagnements en 2021, assurés par l'équipe de conseillers mobilité

L'objectif conventionné pour l'année 2021 = 240 bénéficiaires.

Plateforme mobilité du Sud-Gironde

86 Cours de Verdun 33210 LANGON

secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

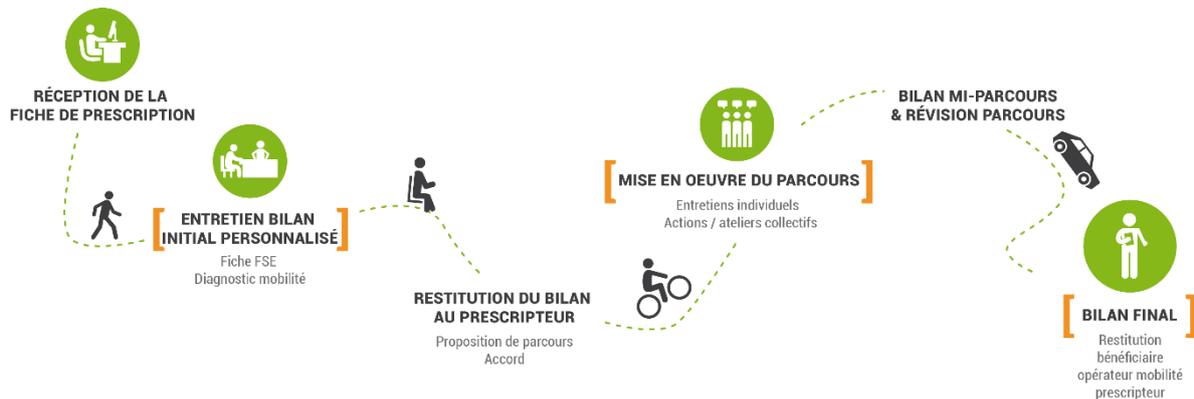
Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde

Un fonctionnement qui repose sur l'expertise mobilité et une logique de coordination des parcours

L'entretien démarre toujours par la **complétude du questionnaire FSE** d'entrée dans l'opération. Il fait suite à une cinquantaine de **questions/réponses type oui/non**, dérivées de l'outil Mouvance, permettant de constituer un **panorama fin autour des pratiques de mobilité du bénéficiaire**.

Enfin, les échanges avec le conseiller permettent de faire le point sur les besoins exprimés, la situation sociale et professionnelle et toute information utile à la **proposition d'un parcours d'accompagnement vers la mobilité durable**.

Le compte-rendu de diagnostic ; le **bilan de compétences mobilité**, est alors rédigé puis **envoyé aussi bien au prescripteur qu'au bénéficiaire**. Ce compte-rendu fait écho à la situation socioprofessionnelle du bénéficiaire, corrélée aux freins identifiés à la mobilité, pour proposer une ou des solutions adaptées.



L'équipe de conseil en mobilité est composée de **2 salariés en CDI, à temps plein**.

Les conseillers mobilité reçoivent et accompagnent les bénéficiaires dans leur parcours mobilité, visant à l'autonomie et à l'inclusion socioprofessionnelle.

L'équipe de conseillers formateurs mobilité, stabilisée depuis fin 2018, est composée de **Muriel CHEVALIER (ancienne monitrice d'auto-école) et Jordan MAILLANT (ancien formateur Emmaüs Connect)**. Ils agissent au plus près des publics via un réseau de permanences (sur rdv) situé chez les partenaires (MDS, Mission Locale, Mairies, France services...). Leur intervention s'entend sur la notion de parcours coordonné d'accompagnement, en lien étroit avec les acteurs socioprofessionnels locaux (prescripteur, référent RSA, référent Pôle emploi et Mission Locale Sud-Gironde).

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
 86 Cours de Verdun 33210 LANGON
 secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Les conseillers mobilité se répartissent le territoire du Sud-Gironde de façon à ce que **chaque** bénéficiaire ait toujours le même interlocuteur conseiller mobilité.



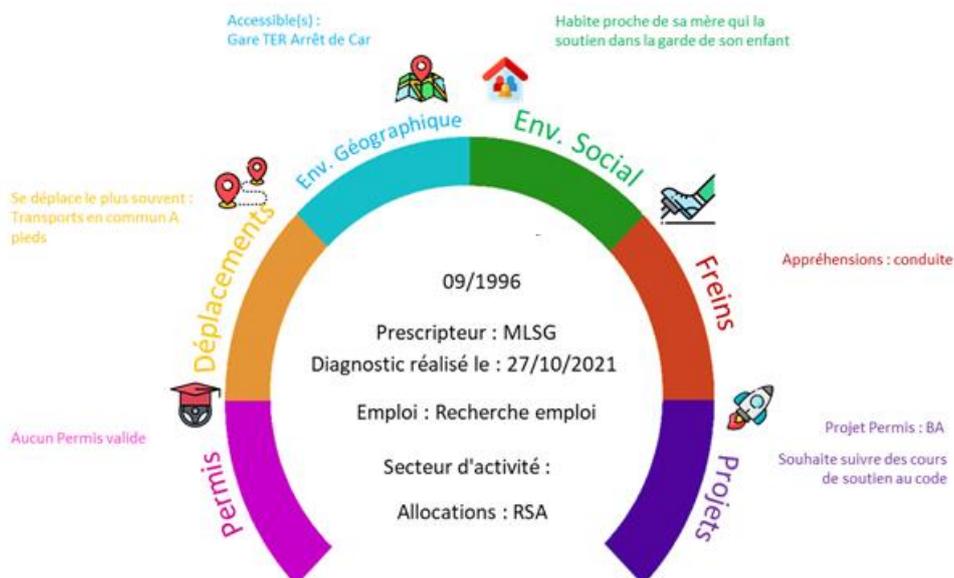
L'équipe de conseillers mobilité est également chargée du reporting des données des participants auprès du Fonds Social Européen (à l'entrée et en sortie de parcours).



Le suivi de la traçabilité des parcours des bénéficiaires est assuré via notre solution BEKOAPPS, un logiciel en ligne de la société 1G6, dédié aux Plateformes de Mobilité.

- L'équipe a également développé une matrice globale d'analyse de données sociales et de suivi de l'effectivité des parcours, en prenant en compte la question de l'impact.

Les temps d'échange, renforcés en 2019 notamment avec les services du Département et les agents du Pôle Territorial de Solidarité du Sud-Gironde / Maison du Département des Solidarités, ont été fort bénéfiques pour assurer une meilleure interconnaissance et améliorer les outils utilisés, tels que la fiche de prescription revue ou encore la présentation des bilans de compétences mobilité, assortis d'un plan d'action synthétique permettant de visualiser facilement les actions à mettre en œuvre en illustrant la logique de coordination des parcours. Les outils font l'objet d'une recherche d'amélioration en continu et les bilans ont ainsi encore évolué en 2021 pour plus de facilité de lecture et d'appropriation par les acteurs partenaires comme les bénéficiaires.



T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde

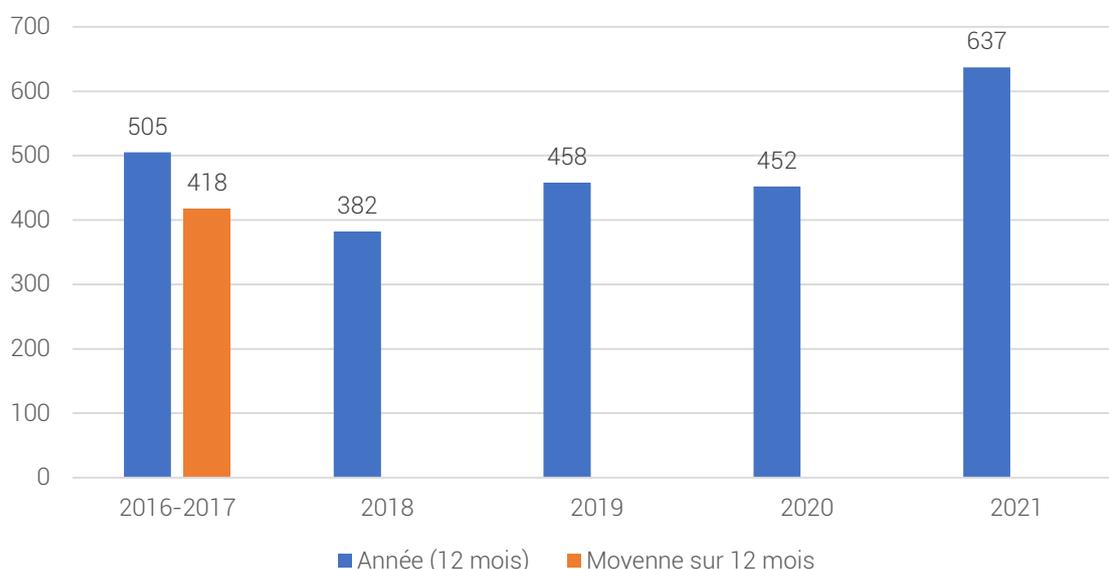


La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

L'accompagnement se réalise en effet sur cette **logique de coordination des parcours** : le prescripteur, le référent unique, le conseiller mobilité doivent être en lien d'échanges rapprochés afin de maximiser l'efficacité du parcours des bénéficiaires.

NB : le diagnostic de la Plateforme est demandé afin de pouvoir mobiliser une aide financière individuelle au permis. Le référent unique (pour les bRSA) ou le conseiller Pôle emploi (aide mobilité Pôle emploi) restent maître de l'instruction du dossier de demande d'aide financière. La préconisation peut venir en soutien, grâce aux éléments du diagnostic mobilité. Les demandes d'aides financières sont considérées au regard des démarches d'emploi et/ou d'insertion des bénéficiaires.

Evolution du nombre de prescriptions reçues par année



L'année 2021 marque véritablement une explosion des demandes d'accompagnement mobilité, avec 185 prescriptions supplémentaires qui ont été adressées à la Plateforme de Mobilité en comparaison de 2020. Soit une augmentation de 40,9% du nombre de prescriptions !

Ces prescriptions supplémentaires émanent à 89% de Pôle emploi Langon et à 11% de la Mission Locale Sud-Gironde.

Ainsi, 125 bénéficiaires de plus ont été accompagnés par la Plateforme de Mobilité en 2021 (en comparaison de 2020), soit 30,7% d'accompagnements réalisés supplémentaires.

La mobilisation des équipes T-CAP et leur expertise acquise au cours des années a permis de faire face à l'augmentation des demandes. Cependant, les capacités de traitement de la Plateforme atteignent leurs limites maximales.

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
 86 Cours de Verdun 33210 LANGON
 secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

En outre, l'année 2021 a constitué une année normale pour le fonctionnement des services malgré une situation sanitaire COVID-19 résiduelle. L'équipe a pu rester 100% mobilisée, sans arrêts de travail ou situations de télétravail, ce dans le respect des exigences réglementaires et sanitaires.

Qui sont les bénéficiaires : typologie du public accueilli en 2021

Les principaux prescripteurs
(près de 9 bénéficiaires sur 10)



60,2%



MDS
12%



9,5%



2%



3%



Service Civique
2%

633

Prescriptions traitées



532

Bénéficiaires accompagnés

soit
 400 Bilans de compétences mobilité initiaux
 132 accompagnements non initiaux (dont 86 avec un nouveau Bilan)

42,6%

Hommes



57,4%

Femmes

17-25 ans

20%

26-40 ans

39,3%

41-60 ans

39,3%

> 60 ans

1,4%

43,6%

Chômeurs*

56,4%

Inactifs*

52,5% allocataires d'un minima social (bRSA principalement)

*Au sens du FSE

ZOOM - éléments de définition des termes 'chômeur' & 'inactif' au sens de la Commission Européenne :

Cette catégorisation est fonction de la **durée de l'éloignement à l'emploi** : si cette durée totalise **plus de 16 mois**, alors le bénéficiaire doit être considéré **'INACTIF'**. Si le bénéficiaire **travaille à temps partiel subi** ou totalise une durée d'éloignement à l'emploi inférieure ou égale à 16 mois, alors il doit être considéré comme **'CHÔMEUR'**.

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
 86 Cours de Verdun 33210 LANGON
 secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

Pour rappel, afin d'être comptabilisé au sens du Fonds Social Européen, le bénéficiaire ne doit pas travailler à temps plein le jour de son entrée dans l'opération.

Les autres prescripteurs



T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
 86 Cours de Verdun 33210 LANGON
 secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

L'analyse + :

- Le dispositif accueille désormais **46 prescripteurs en 2021** (versus 42 en 2020, 37 en 2019 et 29 en 2018).
- **Dont 13 qui ont prescrit pour la première fois.** Certaines structures ayant orienté du public en 2020 n'ont pas réalisé de prescriptions cette année.
- NB : le nombre de prescriptions étant plus important que l'an passé, il convient d'analyser les volumes de prescriptions en valeur absolue plus qu'en part %.
- **Une importance confirmée du trio de tête** (Pôle emploi - forte augmentation -, Maisons du Département des Solidarités - stable -, Mission Locale Sud-Gironde - en augmentation) avec **plus de 8 bénéficiaires sur 10** orientés par ces prescripteurs.
- **Près de 2 bénéficiaires sur 10** (18,3%) sont orientés par une multitude de prescripteurs intervenants dans les champs sociaux, professionnels, médicaux... et cela permet une pleine accessibilité renforcée des publics à la Plateforme de Mobilité.
- Et en particulier via les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), les partenaires de l'accompagnement social du Département (AFAD 33, EDÉAccess', D2C), le service Info Jeunes de Cap Solidaire, ainsi que les structures concourant à l'accès aux droit (France Services, CCAS, Solid'Avenir).

La part de femmes dans le public total accompagné est majoritaire. La Plateforme porte une attention particulière à la prise en compte transversale de l'égalité homme/femme en favorisant les prises de rendez-vous avec les bénéficiaires femmes en tenant compte de leur situation afin qu'elles puissent autant bénéficier des dispositifs et de l'accompagnement de la Plateforme, et avec la même qualité de service.



- 1 bénéficiaire sur 5 a moins de 26 ans. On retrouve la typologie de classe d'âge comparable à l'année 2019, là où 2020 avait été marquée par une forte progression de la part de – de 26 ans.
- Ainsi, la classe d'âge '41- 60 ans' regagne 10 points en comparaison de l'année 2020.
- Près de 6 bénéficiaires sur 10 ont moins de 41 ans.

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
 86 Cours de Verdun 33210 LANGON
 secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

TCAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs
de l'Économie Sociale et Solidaire
du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

Les différents statuts des bénéficiaires accompagnés en 2021



40,5%



5,6%



6,4%

Soit **52,5%** allocataires d'un minima social



24,7%



3,9%

Sans allocation : 19,8%

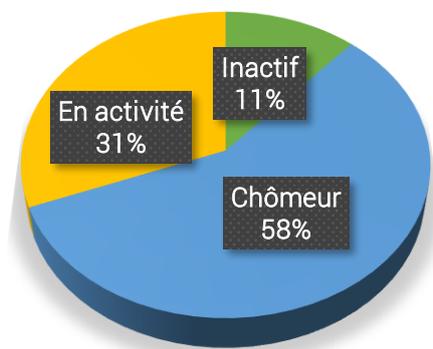
Les publics allocataires des minimas sociaux restent majoritaires, 40,5%, allocataires du RSA en tête.

La typologie du public est stable, on note toutefois une augmentation en % des publics percevant l'ASS et l'ARE. Cela est corrélé aux prescriptions supplémentaires par comparaison avec l'année 2020, qui ont principalement émanées de Pôle emploi.

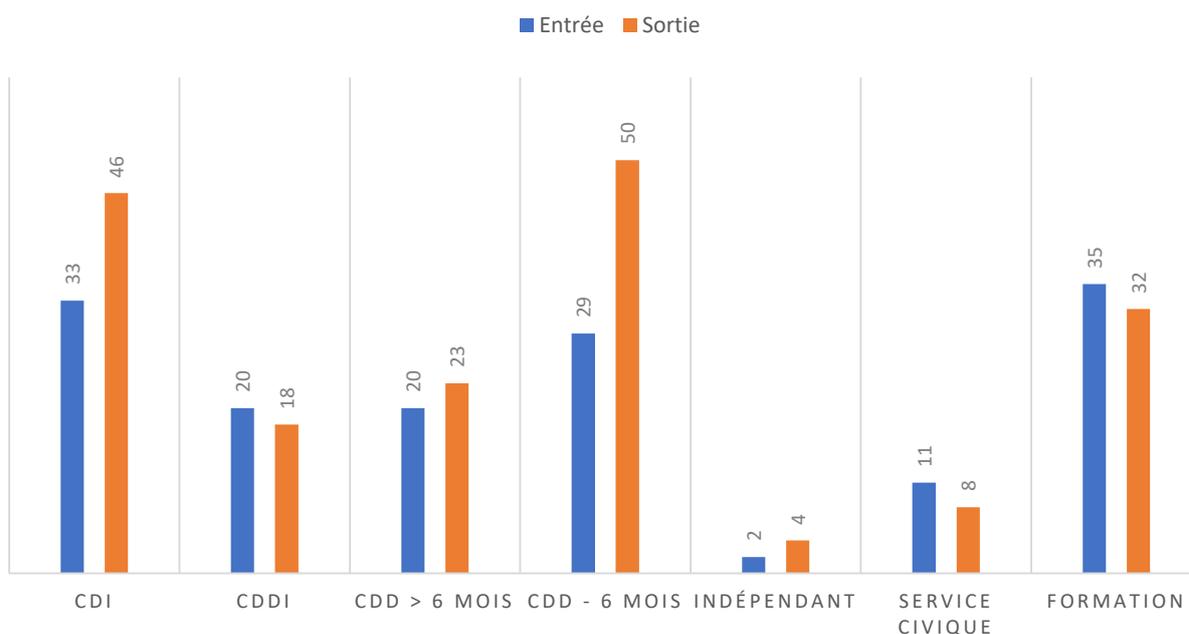


On observe toujours le phénomène des bénéficiaires travailleurs précaires (sans allocation mais ne touchant pas nécessairement la prime d'activité) avec contrat court, intérim, service civique, mais aussi des bénéficiaires classés sans allocation et pourtant demandeurs d'emploi ou inactifs.

Situation des bénéficiaires sur le marché du travail à l'entrée dans l'opération



Zoom sur la nature des activités des bénéficiaires intégrés en 2021 (définition française INSEE et non FSE ici)



T.CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

L'année 2021 révèle une **progression des bénéficiaires en activité (partielle)** à l'entrée dans l'opération, par comparaison à 2020 (+10 points), corrélée à une baisse des bénéficiaires inactifs au sens de l'INSEE (c'est-à-dire qui ne sont pas au chômage). Le taux de bénéficiaire au chômage à l'entrée est quant à lui stable.

On retrouve donc bien le constat d'une part toujours plus importante de travailleurs précaires, qui restent inscrits au service public de l'emploi et font face à des difficultés de mobilité pour se maintenir en emploi et trouver un emploi plus durable.

Sur la baisse du taux de bénéficiaires considérés comme inactifs au sens de l'INSEE et la stabilité du taux de bénéficiaires considérés comme chômeur au sens de l'INSEE, les définitions FSE de ces indicateurs permettent d'apporter un éclairage supplémentaire :

- Il y a moins de bénéficiaires inactifs au sens de l'INSEE que l'an passé, c'est-à-dire que d'avantage de bénéficiaires sont inscrits auprès du service public de l'emploi. Ce qui est logique compte tenu de la part moins importante de jeunes (orientés par la Mission Locale Sud-Gironde) cette année et des orientations en hausse de la part de Pôle emploi.
- En revanche, la classification selon les définitions FSE (pour rappel, fonction de la durée d'éloignement à l'emploi) révèle que la majorité des bénéficiaires considérés comme chômeurs au sens français n'a pas travaillé depuis plus de 16 mois à sa date d'entrée dans l'opération (demandeurs d'emploi de longue durée au sens de Pôle emploi).

Pour l'année 2021, **40,3%** des bénéficiaires ont été maintenus ou sont entrés en activité par suite de l'accompagnement T-CAP. En comparaison à l'année 2020, le taux est assez stable (-2 points). Paradoxalement à la crise COVID-19, l'année 2020 avait marqué une forte progression de la part de retours nets à l'emploi, en raison de recrutements soutenus dans les secteurs prioritaires. Cette année 2021, il s'agit beaucoup de maintiens dans l'emploi.

On note corrélativement une baisse de 7 points à la sortie du nombre de bénéficiaires au RSA, de même qu'une baisse de 7 points à la sortie du nombre de bénéficiaires percevant l'ARE. A la sortie, le taux d'allocataires de minimas sociaux connaît une baisse de 9 points. Les bénéficiaires inscrits au service public de l'emploi connaissent le plus fort retour ou maintien à l'emploi. Enfin, 10% des bénéficiaires perçoivent désormais la prime d'activité.

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde

86 Cours de Verdun 33210 LANGON

secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Cap Solidaire

Union des Acteurs
de l'Économie Sociale et Solidaire
du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027



La période de regard étant très faible, notamment pour les bénéficiaires ayant intégré le dispositif sur la fin d'année, la consolidation des données d'impact social est réalisée en continu et doit permettre d'aboutir à une vue plus précise. Ceci en lien avec le déroulé et l'aboutissement des parcours de mobilité qui relèvent bien souvent du long cours. La collecte des données en elle-même est un travail de longue haleine, pour joindre régulièrement chaque bénéficiaire et faire le point sur chaque situation.

Par ailleurs en 2021, l'étude continue de la mesure d'impact du dispositif d'accompagnement à la mobilité inclusive a permis de mettre en avant que :

- 39,5% des bénéficiaires déclarent connaître une amélioration de leur accessibilité à une offre de service socioculturelle et une meilleure expérience sociale (accroissement des liens avec le tissu familial et social, facilitation des démarches administratives, remobilisation - retrouver « l'envie de », réenclencher une dynamique).
- 19% déclarent connaître une meilleure accessibilité à l'offre de soins
- 7,8% déclarent connaître une amélioration dans l'accompagnement de leurs enfants : principalement pour les problématiques de garde d'enfant et autour des déplacements en faveur des enfants (école, santé, loisirs...).
- 9,4% déclarent connaître une amélioration de leur situation de logement : principalement par la mise en œuvre d'un déménagement.
- 8,2% déclaraient avoir connu une amélioration de leur situation avec la Justice : principalement lorsque l'accompagnement a été consacré aux démarches liées aux suspension/retrait/annulation de permis, aux dettes impayées...

On observe une progression de l'impact constaté pour les bénéficiaires cette année, principalement autour de l'accès à la santé (+7 points), le logement et la justice. L'impact autour de l'expérience sociale reste le plus prégnant malgré une baisse notable (-8,5 points).

Toutes ces données sont en voie de consolidation afin d'obtenir un panorama exhaustif des données de parcours de nos bénéficiaires, qui s'inscrivent souvent dans la durée.

T.CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Cap
Solidaire

Union des Acteurs
de l'Économie Sociale et Solidaire
du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027



Origine territoriale des bénéficiaires orientés

36,3% issus de la CdC du Sud Gironde (25 communes)

Et principalement (par ordre d'importance) de **Langon, Toulence, Saint-Macaire, Verdels, Noaillan, Castets et Castillon, Saint-Maixant, Saint-Symphorien, Préchac, Saint-Pierre-de-Mons, Fargues, Villandraut, Hostens, Coimères, Uzeste, Sauternes, Bieujac, Saint-André-du-Bois, Le Tuzan, Roaillan, Saint-Léger-de-Balson, Bommès, Le Pain-sur-Garonne, Balizac, Saint-Loubert**

26,8% issus de la CdC du Réolais en Sud Gironde (30 communes)

Et principalement (par ordre d'importance) de **La Réole, Caudrot, Saint-Pierre d'Aurillac, Lamothe-Landerron, Monségur, Gironde-sur-Dropt, Brannens, Hure, Auros, Aillas, Puybarban, Saint-Martin-de-Secas, Floudes, Fontet, Bourdelles, Morizès, Roquebrune, Saint-Exupéry, Casseuil, Fossès-et-Baleysac, Bagas, Berthez, Mongauzy, Les Esseintes, Noaillac, Saint-Hilaire-de-la-Noaille, Saint-Sève, Saint-Vivien-de-Monségur, Montagoudin, Pondauret**

16,8% issus de la CdC Convergence Garonne (19 communes)

Et principalement (par ordre d'importance) de **Cadillac, Barsac, Preignac, Podensac, Illats, Béguey, Landiras, Cérons, Portets, Virelade, Paillet, Arbanats, Loupiac, Sainte-Croix-du-Mont, Rions, Saint-Michel-de-Rieufret, Monprimblanc, Guillos, Cardan**

10,2% issus de la CdC du Bazadais (15 communes)

Et principalement (par ordre d'importance) de **Bazas, Captieux, Bernos-Beaulac, Grignols, Le Nizan, Sigalens, Lerm-et-Musset, Sauviac, Cours-les-Bains, Cudos, Gans, Marions, Saint-Come, Lados, Lavazan**

8,8% issus de la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers (22 communes)

Et principalement (par ordre d'importance) de **Sauveterre-de-Guyenne, Frontenac, Saint-Ferre, Targon, Dieulivol, Romagne, Blasimon, Taillecevat, Gornac, Faleyras, Le Puy, Porte-de-Benauges, Cours-de-Monségur, Saint-Sulpice-de-Pommiers, Coirac, Coutures, Daubèze, Landerrouet-sur-Ségur, Lugasson, Soullignac, Saint-Félix-de-Foncaude, Saint-Hilaire-du-Bois**

1,1% hors territoire Sud-Gironde : (4 communes)

Et principalement : Bordeaux, Gradignan, Le Tourne, Pellegrue

➔ Les bénéficiaires orientés résident sur 111 communes du territoire Sud-Gironde !

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

En comparaison de 2020, on observe une augmentation des bénéficiaires orientés pour toutes les Communautés de Communes, en lien avec une augmentation générale du nombre de bénéficiaires orientés en 2021.

Pour la CdC du Sud-Gironde (+65 personnes), avec un tiers d'augmentation des habitants de Langon et Toulenne. Une hausse importante également pour Verdelaix, Noaillan et Fargues.

La CdC du Réolais en Sud Gironde connaît une forte augmentation (+31 personnes, après une baisse relative en 2019) notamment des villes de La Réole, Monségur et Saint-Pierre-d'Aurillac.

Les CdC Convergence Garonne, du Bazadais et Rurales de l'Entre-Deux-Mers conservent une grande stabilité. En termes de communes de résidence, on observe une baisse relative d'orientations d'habitants de Barsac et Béguey mais une augmentation à Preignac et Saint-Croix-du-Mont. Idem pour Captieux, compensée par une augmentation à Bazas, Grignols et Bernos-Beulac. Frontenac, Saint-Ferme et Dieulivol marquent une augmentation pour la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

- 1 bénéficiaire sur 4 habite à Langon ou Toulenne.
- Plus d'1 personne sur 3 habite à Langon ou La Réole.
- Près d'1 sur 5 vit à Bazas, Captieux, Cadillac, Barsac, Sauveterre-de-Guyenne ou Frontenac.

<p>BAZAS</p>  <p>Le mardi matin, tous les 15 jours Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion 14 Avenue de la République, 33430 Bazas</p>	<p>CADILLAC</p>  <p>Le vendredi après-midi, tous les 15 jours Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion 21 Route de Sauveterre, 33410 Cadillac</p>	<p>SAUVETERRE-DE-GUYENNE</p>  <p>Le mercredi après-midi, tous les 15 jours Communauté de communes 4 Rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation, 33540 Sauveterre-de-Guyenne</p>
<p>LA RÉOLE</p>  <p>Le mercredi après-midi, une fois par mois Le vendredi (matin et après-midi), une fois par mois Mission Locale Sud Gironde 10 Rue des Jacobins, 33190 La Réole</p>	<p>SAINT-SYMPHORIEN</p>  <p>Le lundi matin, tous les 15 jours Mairie 15 Place de la République, 33113 Saint-Symphorien</p>	<p>CAPTIEUX</p>  <p>Le lundi après-midi, une fois par mois Mairie 11 Route de Mont de Marsan, 33840 Captieux</p>
<p>AUROS</p>  <p>Le mardi matin, une fois par mois Accueil de Services Publics 1 Rue Castelnau d'Auros, 33 124 Auros</p>	<p>LANGON</p>  <p>Du lundi au vendredi Cap Solidaire 86 cours de Verdun , 33210 Langon</p>	<p>TARGON</p>  <p>Le vendredi après-midi, une fois par mois Espace France Services 10 Rue René Pezat, 33760 Targon</p>

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
 86 Cours de Verdun 33210 LANGON
 secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Fréquentation des permanences

La Plateforme de Mobilité T-CAP est itinérante, à proximité des habitants :

- Langon (siège) : 48,5% (+)
- La Réole : 14,8 % (+)
- Cadillac : 10,1% (+)
- Sauveterre de Guyenne : 9,3% (+)
- Bazas : 8% (=)
- Saint Symphorien : 2,7% (-)
- Captieux : 3% (+)
- Auros : 2% (+)
- NOUVEAU : ouverture d'une permanence à Targon au cours de l'année 2021 : 1,6 %

La Plateforme de Mobilité s'engage !



Toute situation urgente (reprise/maintien en emploi ou formation) fait l'objet d'un traitement en 48H maximum et l'équipe met tout en œuvre pour trouver des solutions rapides (locations de véhicule notamment).

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Cap
Solidaire

Union des Acteurs
de l'Économie Sociale et Solidaire
du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

ANALYSE FINE DES FREINS À LA MOBILITÉ

Lors du Bilan de Compétences Mobilité, une série de questions est proposée au bénéficiaire afin de mieux connaître et comprendre son environnement spécifique et individualisé de mobilité. Cette connaissance des situations, freins, moyens et projets de nos bénéficiaires permet ainsi à leurs conseillers mobilité de les accompagner au plus près en leur proposant des actions adaptées.

Toutes les données sont recueillies sur la base d'un principe déclaratif. Globalisées, elles permettent de dresser un **panorama fin des difficultés corrélées aux pratiques et problématiques de mobilité des bénéficiaires** accompagnés sur notre dispositif en 2021 dont voici le portrait :

Déplacements et Moyens

- **Je me déplace le plus souvent** : (plusieurs réponses possibles) : **55% à pied, 34,6% en transport partagé, 23% en voiture, 24,7% en Transports en Commun, 16% en vélo, 7,4% en deux-roues motorisés**
- **J'ai un Permis B valide** : **36,6% des bénéficiaires, soit plus d'un sur trois**
- **J'ai un Permis AM valide** : **10,1% des bénéficiaires**
- **J'ai un Permis non valide** : **13,3% des bénéficiaires n'ayant pas le permis B valide**
- **Je suis en parcours permis** : **15,3% des bénéficiaires n'ayant pas le permis B valide**
- **J'ai uniquement le code et celui-ci est valide** : **11,7% des bénéficiaires n'ayant pas le permis B**
- **J'ai déjà passé le code sans l'obtenir ou celui-ci n'est plus valide** : **14% des bénéficiaires n'ayant pas le permis B**
- **Je dispose d'un véhicule personnel** : **43,6% des bénéficiaires dont 19,1% une automobile, 7,4% deux roues motorisés, 17,1% vélos (principalement des bénéficiaires sans permis B valide)**
- **Je dispose d'un véhicule dans le foyer** : **29,4% des bénéficiaires**
- **Je prends les Transports en commun** : **7% plusieurs fois par semaine, 5,3% une fois par semaine, 6,6% une fois par mois, 48,1% moins d'une fois par mois, 29,6% jamais.**
- **Je possède des abonnements de Transport** : **12,6% des bénéficiaires**

TCAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Cap Solidaire

Union des Acteurs
de l'Économie Sociale et Solidaire
du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

Expériences et Connaissances

- **Je sais faire du vélo : 84,2% des bénéficiaires**
- Je sais conduire un véhicule : automobile pour 46,7% des bénéficiaires ; scooter pour 35,2% des bénéficiaires
- Je lis facilement le français : 90,3% des bénéficiaires
- **Je sais m'orienter à l'aide d'un plan ou d'un GPS : 80,5% des bénéficiaires**
- Je sais lire et comprendre un tableau d'horaires de transport : 79,6% des bénéficiaires
- Je dispose d'un ordinateur : 60,5% des bénéficiaires (personnel : 32,9% ; utilisable dans le foyer : 27,6%)
- **Je dispose d'un smartphone : 91,6% des bénéficiaires**
- **J'ai accès à Internet : via le smartphone pour 87,2% des bénéficiaires ; via une box pour 61,3% des bénéficiaires**
- **Je sais utiliser Internet : 79,2% des bénéficiaires**
- Je sais utiliser Internet pour rechercher un trajet adapté à mon besoin : 72,8% des bénéficiaires
- Je sais utiliser internet pour acheter un billet de transport : 63,2% des bénéficiaires
- **Je suis autonome dans mes démarches administratives : 46,7% des bénéficiaires**
- **Je pars quelquefois en vacances : 31,5 % des bénéficiaires**
- J'aime découvrir de nouveaux endroits : 81,7% des bénéficiaires

Environnement géographique et social

- J'estime habiter : 52,5% à la campagne versus 37,5% en ville
- **J'estime habiter proche de nombreux services : 48,6% des bénéficiaires**
- Je suis hébergé : 27,2% des bénéficiaires
- **J'ai quelqu'un autour de moi pour m'aider à me déplacer : 65,4% des bénéficiaires**
- Je peux rejoindre facilement une gare TER : 42,4% des bénéficiaires
- Je peux rejoindre facilement un arrêt de car : 51,2% des bénéficiaires
- J'ai facilement accès à une offre de soins : 82,9% des bénéficiaires
- **Les transports en commun ne sont pas adaptés à ma situation : 60,5% des bénéficiaires**
- Je dois m'occuper d'une personne dépendante : 2,1% des bénéficiaires
- **J'ai des difficultés à garder ou récupérer les enfants à l'école : 15,8% des bénéficiaires**
- Je me sens en sécurité dans mon quartier et m'y déplace librement : 91,4% des bénéficiaires
- **Je me sens isolé, je n'ai pas suffisamment de contacts amicaux et familiaux : 32,9% des bénéficiaires**
- **Je suis sensible à l'impact de mes déplacements sur l'environnement : 81,9% des bénéficiaires**

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolaire.org - 09 70 91 41 88

TCAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs
de l'Économie Sociale et Solidaire
du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

Freins

- J'ai un problème de santé qui limite mes déplacements : 15,2% des bénéficiaires
- J'ai des difficultés de logement : 19,8% des bénéficiaires
- Je suis freiné dans mes démarches par la maîtrise de la langue française : 14,4% des bénéficiaires
- Je préfère être accompagné(e) pour me déplacer : 6,6% des bénéficiaires
- J'ai peur de prendre les Transports en commun : 3,9% des bénéficiaires
- Je crains les endroits inconnus : 10% des bénéficiaires
- Je rencontre des problèmes de mobilité pour accéder ou me maintenir à l'emploi : 86,2% des bénéficiaires
- Je rencontre des problèmes de mobilité pour gérer mes activités de vie quotidienne : 71,4% des bénéficiaires
- J'ai des appréhensions sur le passage : du Permis de Conduire : 30% des bénéficiaires sans permis B valide ; du code de la route : 25,3% des bénéficiaires sans permis B valide
- J'ai tendance à stresser rapidement : 18,3% des bénéficiaires
- J'ai d'importantes difficultés financières / dettes à payer : 17,5% des bénéficiaires
- J'ai des difficultés à verser une caution pour louer un véhicule : 23% des bénéficiaires (29% des allocataires au RSA)

Projets

- J'aimerais être accompagné(e) pour apprendre à utiliser les transports : 2,3% des bénéficiaires
- J'aimerais passer mon permis de conduire : 91% des bénéficiaires non dotés du permis B valide
- J'aimerais pouvoir suivre des cours de soutien de code : 35% des bénéficiaires non dotés du permis B valide
- J'aimerais m'acheter une voiture : 33,8% des bénéficiaires ; un scooter : 3,3% des bénéficiaires ; un vélo : 3,1% des bénéficiaires
- J'aimerais faire réparer mon véhicule : 12,3% des bénéficiaires (concerne une automobile pour 10,5% des bénéficiaires)
- J'aimerais louer un véhicule : automobile pour 12,1% des bénéficiaires ; scooter pour 8,4% des bénéficiaires ; vélo pour 5,8% des bénéficiaires
- J'envisage de faire un crédit pour acheter ou réparer mon véhicule : 27,2% des bénéficiaires
- J'ai un projet de déménagement dans une autre ville : 14,6% des bénéficiaires

Evolutions notables en comparaison des bénéficiaires accompagnés en 2020 :

- ⇒ Les pratiques de déplacements des bénéficiaires sont plutôt stables, mais on note **une augmentation importante des déplacements en vélos (+7,6 points)**.
- ⇒ La part de bénéficiaires ayant le permis B valide à l'entrée à l'opération représente plus d'un bénéficiaire sur trois (+1,8 points).
- ⇒ Un bénéficiaire sur dix envisage de faire réparer son automobile, du fait de l'obsolescence importante, les bénéficiaires sont nombreux à se tourner vers l'acquisition, plus d'un sur quatre envisageant cette acquisition via le micro-crédit social.
- ⇒ Davantage de bénéficiaires peut accéder à un véhicule dans son foyer, bien qu'ils soient moins nombreux à en disposer d'un personnellement.
- ⇒ Moindre utilisation des transports en commun, corrélée à une accessibilité moins forte aux arrêts de transports en commun (- 10 points pour la facilité d'accès à une gare TER), bien qu'un bénéficiaire sur deux déclarent pouvoir accéder facilement à un arrêt de car. Ils sont plus nombreux et majoritaires à déclarer que les transports en commun ne sont pas adaptés à leur situation.
- ⇒ On peut faire le constat globalement de difficultés croisées plus importantes cette année, tant sur la capacité d'accès à internet que de son utilisation, ou encore les difficultés financières ou sur la baisse de bénéficiaires déclarant partir en vacances. Un tiers des bénéficiaires fait part de difficultés d'isolement social.
- ⇒ Les bénéficiaires déclarent plus fortement encore que leurs problèmes de mobilité les freinent pour accéder ou se maintenir à l'emploi (+14,5 points).
- ⇒ Pour autant, ils sont moins nombreux à se projeter sur l'offres de services (locations, acquisitions, formations...), sauf quant au souhait de passer le permis B qui reste une préoccupation majeure des bénéficiaires (91% de ceux ne l'ayant pas valide, en hausse de +2,6 points).



Sur les **486 personnes (100%)** ayant bénéficié d'un diagnostic mobilité, 308 soit **63,4%** ne sont pas en possession d'un permis B français valide.

84% des bénéficiaires en 2016-2017, 78,5% des bénéficiaires en 2018, 64,4% en 2019 et 65% en 2020 n'en n'étaient pas dotés !

N.B. : 13,3% des bénéficiaires sans permis B valide ont un **permis suspendu ou annulé**, et beaucoup plus rarement à échanger (conversion), la Plateforme de Mobilité intervient alors pour accompagner les démarches administratives entourant la récupération du précieux sésame.

Près d'1 bénéficiaire sur 3 est donc doté du permis B valide en 2021.

Cette augmentation observée depuis 2019, peut être liée à la diversification de services de la Plateforme de Mobilité sur l'offre de location/acquisition/réparation et donc une orientation plus importante pour ce type de demande, car avoir le permis ne permet pas nécessairement d'être mobile.

Pour les **36,4%** des bénéficiaires dotés du permis (soit 178 personnes sur 486), la quasi-totalité n'est pas en possession d'un véhicule motorisé ou bien celui-ci **nécessite des réparations**. Les cas restants concernent un manque de confiance à l'utilisation.



Pour **60,5%** des bénéficiaires déclarent que l'utilisation des transports en commun n'est pas adaptée à leur situation.

Cette situation peut être comprise au regard de :

- L'absence de desserte en collectif sur le parcours désiré ;
- L'éloignement important entre les lieux d'habitation et les zones d'activités professionnelles ;
- Une offre de covoiturage inexistante pour les destinations en question ;
- Un besoin de déplacement intra-muros autour du lieu d'habitation ;

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs
de l'Économie Sociale et Solidaire
du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

- La nature de l'activité professionnelle :
 - Horaires d'embauche et de débauche non compatibles,
 - Mobilité professionnelle -> changement de lieu de travail plusieurs fois dans la journée (par exemple dans le domaine de l'aide à domicile),
 - Emploi intérimaire avec changement fréquent de missions et donc de lieux de travail et dont l'imprévisibilité rend difficile l'organisation de la mobilité.

L'OFFRE DE SERVICES DE MOBILITÉ POUR LES BÉNÉFICIAIRES

L'accompagnement des publics en insertion vers une mobilité inclusive et autonome fait intervenir une diversité de solutions en faveur de l'individualisation des parcours. Les bénéficiaires sont souvent concernés par plusieurs actions d'accompagnement.

A mesure de l'ancrage de la Plateforme de Mobilité, de nouveaux développements viennent compléter, renforcer et diversifier les actions d'accompagnement à destination des bénéficiaires du Sud-Gironde.



AUTOUR DU PERMIS DE CONDUIRE

Pour les bénéficiaires non dotés du permis de conduire, notre parcours de sécurisation à l'acquisition du permis de conduire intègre plusieurs dimensions :

- Des évaluations gratuites de positionnement et de niveau du bénéficiaire autour du code et de la conduite

43 orientations (8,8% du public total soit 14% des bénéficiaires non dotés du permis B valide) : pour une évaluation de la conduite.

30 orientations ont abouti au jour du bilan : (6,2% du public total soit 9,7% du public non doté du permis B) : réalisées par l'autoécole associative partenaire à vocation sociale Bouger C'est Permis.

Lors du bilan de compétences mobilité, le conseiller réalise également une évaluation rapide du niveau de code. 8 bénéficiaires ont

- Des formations code : depuis 2019, une journée complète de formation est proposée et animée par la conseillère mobilité formatrice de la Plateforme de Mobilité – **6 journées assurées en 2021**

Plateforme mobilité du Sud-Gironde

86 Cours de Verdun 33210 LANGON

secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Ces ateliers ont été proposés à **48 bénéficiaires** (10% du public total soit 15,6% du public non doté du permis B valide) et **suivis en 2021 par 20 bénéficiaires** (4,1% du public total soit 6,5% du public sans permis B valide).



Les ateliers de **soutien au code** permettent aux candidats de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour le passage du code de la route. Ils sont particulièrement adaptés aux bénéficiaires qui passent l'examen en candidat libre ainsi qu'à ceux qui éprouvent des difficultés récurrentes. Ils permettent d'aborder en petit groupe (une dizaine de bénéficiaires par session), les thèmes de l'examen du code, de bénéficier d'explications et d'entraînements de qualité professionnelle.

Cette nouvelle formule permet de répondre à un besoin structurant de **renforcement au niveau de l'apprentissage du code**, dont l'épreuve a évolué en devenant plus complexe. Et ce, notamment pour les bénéficiaires éprouvant le plus de difficultés. Ils sont moins nombreux qu'en 2019 à y participer, cette proposition étant complémentaire à d'autres modalités d'accompagnement pour passer le code de la route.

Ainsi depuis octobre 2020, nous avons également souscrit à une solution professionnelle de préparation au code en ligne (via ENPC-EDISER) dont nous faisons profiter gratuitement nos bénéficiaires. Notre conseillère-formatrice administre la solution et peut monitorer chaque parcours en suivant les progressions. C'est ainsi **69 bénéficiaires** qui ont profité de cette nouvelle solution en 2021 (14,2% du public total soit 22,4% du public sans permis B valide).



- Des conseils et un accompagnement vers un **parcours permis** (budgétisation, études des solutions adaptées pour suivre la formation, démarches avec les autoécoles et l'inscription dans le parcours...), qui ont donné lieu à des préconisations pour le **financement du permis de conduire** pour **237 bénéficiaires** (48,8% du public total soit 77% du public non doté du permis B valide).

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde

86 Cours de Verdun 33210 LANGON

secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

On dénombre notamment :

- 66 conseils/études de financement auprès de **Pôle emploi Langon** ;
- 58 conseils/études de financement auprès du **Conseil Départemental de la Gironde** ;
- 17 conseils/études auprès du **Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine** (pour les jeunes uniquement) ;
- 37 conseils/études par le biais du **Compte Personnel de Formation** sont envisagés ;
- 14 conseils/études d'aide à la budgétisation via un **micro-crédit social**
- 121 bénéficiaires en **autofinancement**, pour qui aucun levier financier ne peut être activé en l'état.

L'accompagnement à trouver une solution de financement peut concerner plusieurs dispositifs. Chaque financeur a son propre règlement d'intervention. Pour les financements octroyés par Pôle emploi et le Département de la Gironde, un projet d'insertion validé, une période d'emploi glissante ou encore la nécessité impérieuse d'utiliser une automobile pour se rendre au travail sont des éléments importants du déclenchement de l'aide.

Le bilan de compétences mobilité est demandé au préalable pour toute demande de financement d'un permis de conduire auprès de Pôle emploi ou du Département de la Gironde. Le référent RSA en lien avec la cellule financière concernée, reste seul maître d'un accord de financement.

A cet égard, le passage du permis de conduire à l'auto-école sociale et solidaire est pertinent pour 33 bénéficiaires. En outre la passation du permis AM est préconisée pour 6 bénéficiaires.

Concernant l'apprentissage du code de la route, 69 bénéficiaires sont en capacité de le passer en candidat libre.

18 bénéficiaires font quant à eux l'objet d'une préconisation vers le dispositif code d'Alter&Go.

Au jour du bilan, 59 bénéficiaires nous ont confirmé l'intégration dans une auto-école et 19 ont effectivement réalisé les démarches pour passer le code en candidat libre.

48 ont obtenu le code et 18 le permis B, 2 le permis AM ; le reste est toujours en cours de parcours.

TCAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Le parcours du permis B est un long cheminement : les bénéficiaires ont le plus souvent besoin de plus de 12 mois entre l'entrée dans le parcours permis et son aboutissement. En effet, les ruptures transitoires de parcours sont fréquentes :

- Dépriorisation suite à la reprise d'une activité ;
- Problèmes de santé et impératifs familiaux ;
- **Difficultés d'apprentissage (besoin de temps supplémentaire)**
pour rappel : près d'un 1 bénéficiaire sur 3 déclare cette année connaître une appréhension quant au passage de l'examen du permis de conduire
- Besoin de remobilisation / remise en confiance

Concernant le suivi de validation des aides financières au permis **connues de nos services** au jour du bilan : 16 via un financement du Département de la Gironde, 9 via un financement Pôle emploi, 7 via la Région et 7 via le Compte Personnel de Formation. 20 parcours effectifs ont également lieu en autofinancement.

- Orientation préconisée vers l'action code d'Alter&Go sur Langon (1 session par an) – **18 bénéficiaires** (3,7% du public total soit 5,8% du public sans permis).
La session s'est déroulée du 20 décembre 2021 au 4 février 2022, et sa sélection a intégré 8 bénéficiaires de la Plateforme de Mobilité (sur 11 participants). Un fort taux de réussite est à noter pour les stagiaires de la session d'Alter&Go, qui étaient accueillis en partenariat dans les locaux de la Plateforme de Mobilité pendant toute la partie de leur formation non réalisée en distanciel.



- **Conseils et accompagnement autour des démarches Permis B** : conversion de permis, inscription en candidat libre et dispositif de conduite supervisée, récupération de dossier (procédure NEPH), démarches ANTS (obtention carte grise), récupération de permis (inscription visite médicale, tests psychotechniques pour **58 bénéficiaires effectifs** (12% du public total accueilli)).

Les orientations pour ce type de services sont en augmentation cette année renforcée par la dématérialisation des procédures, qui laisse les bénéficiaires démunis « face à la machine », bien que les bénéficiaires n'aillent pas toujours jusqu'au terme de ces procédures techniques complexes.

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

TCAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs
de l'Économie Sociale et Solidaire
du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027



POUR MOBILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN

- Carte Solidaire de Transport : 238 bénéficiaires** (soit 49% du public total) se sont vus proposer l'accès à une carte de transport à tarif social. Il s'agit de l'obtention de la Carte Solidaire, le nouveau dispositif régional permettant aux personnes éligibles (une grande majorité de nos bénéficiaires) de bénéficier de **80% de réduction** sur tous les trajets en TER ou bus régionaux gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine, mais aussi d'accéder au service de **Transport A la Demande** que proposent les Communautés de Communes, pour **40 cts par trajet** (si tarif social proposé). **50 bénéficiaires se sont vus à cet effet proposer une inscription au TAD** (soit 10,3% du public total), et **48 bénéficiaires se sont vu accompagnés sur le tarif solidaire de Transports Bordeaux Métropole**. Au jour du bilan, au moins **72 bénéficiaires déclarent utiliser désormais régulièrement leur carte solidaire**.



Information sur le dispositif
Sensibilisation aux modes de transport collectif
Aide à la constitution du dossier
Collecte des pièces
Instruction du dossier
Envoi gratuit au service pour traitement

Cette solution est de plus en plus proposée aux bénéficiaires ! La Carte Solidaire offre d'abord un vrai mode de simplification à l'accessibilité aux transports en commun, avec une réduction permanente et importante sur l'ensemble des trajets.

Enfin, elle offre aux bénéficiaires des capacités de déplacement au niveau local sur la ligne TER centrale Bordeaux-Agen, qui dessert plusieurs villes pôles telles que Langon, Cérons, La Réole, Marmande, tout comme avec les lignes de bus TransGironde.

Un travail de mobilisation particulier est effectué, en lien avec le besoin d'une mobilité plus durable et parce que le transport en commun constitue véritablement un premier niveau de mobilité autonome.

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
 86 Cours de Verdun 33210 LANGON
 secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Il ressort du portrait des bénéficiaires à l'entrée dans l'opération, que seulement 12,6% (-3,1 points comparé à 2020) des bénéficiaires possèdent la tarification sociale pour les transports en commun, et que plus de 84% ne les utilisent jamais ou rarement (1 fois par mois). Bien que 42,4 % déclarent accéder facilement à une gare TER et même 51,2% à un arrêt de car. Cependant, ces chiffres sont en baisse, et ils sont davantage à considérer l'utilisation des transports en commun peu adaptés à leur situation et besoins de mobilité, notamment à des fins d'emploi.



Enfin, la Plateforme de Mobilité est partenaire de l'association Transport Associatif en Gironde, qui propose un service de taxi solidaire sur le secteur Sud-Gironde. Les bénéficiaires de la Plateforme de Mobilité peuvent l'utiliser en étant **dispensés du paiement de l'adhésion annuelle individuelle**, grâce au partenariat avec le TAG, ne payant que le coût du trajet. Une solution complémentaire et agile pour répondre à un besoin de mobilité impérieux (exemples réalisés : se rendre à un entretien d'embauche, reprendre le travail avec cette solution de façon transitoire...).

- **Sorties Mobilité pour apprendre à utiliser les transports en commun, dans une logique multimodale** : ateliers de formation à l'acquisition de compétences mobilité *savoir bouger* : du positionnement spatio-temporel à l'expérimentation des transports en commun avec les conseillers mobilité (achat du billet, réflexion sur le parcours, réalisation du trajet en combinatoire...).

⇒ La veille, une demi-journée d'atelier de préparation est positionnée à Cap Solidaire, afin de réaliser l'expérience de la sortie dès le lendemain.

Si la majorité des bénéficiaires est à l'aise avec l'utilisation des transports en commun, environ 20% d'entre eux ne savent pas s'orienter sur un plan ou un GPS, ou ne maîtrisent pas la lecture d'un tableau d'horaire. Ils sont même près de 40% à ne pas savoir acheter de titres de transport en ligne.

Pour autant, ils sont seulement 2,3% à vouloir bénéficier d'un tel accompagnement. En raison des difficultés de mobilisation du public sur cette proposition, nous n'avons pas été en mesure de réaliser de sorties mobilité en 2021.

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

TCAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs
de l'Économie Sociale et Solidaire
du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027



Pourtant, ces sorties s'entendent aussi comme le fruit d'une véritable **dynamique en faveur du lien social et de l'accessibilité aux droits et à la qualité de vie** : elles offrent l'opportunité de démontrer que la mobilité permet « **d'aller vers** », démystifient l'utilisation des transports en commun tout en montrant les possibilités offertes via une logique multimodale, et offrent enfin une vraie **expérience sociale** aux bénéficiaires.

Les enfants des bénéficiaires y sont les bienvenus, ceci afin de favoriser la participation notamment des femmes, et la sortie est entièrement prise en charge financièrement par la Plateforme de Mobilité (sauf le repas du midi).

Chaque sortie associe par ailleurs un temps de découverte socioculturelle : musée ou parc à Bordeaux, balade en bateau pour la sortie à Arcachon, certains bénéficiaires expérimentant pour la première fois ; parcours Terra Aventura et visite du Musée municipal à Marmande.

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Cap
Solidaire

Union des Acteurs
de l'Économie Sociale et Solidaire
du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

POLE DE LOCATIONS, REPARATION ET ACQUISITION

Forte augmentation des demandes depuis 2018 et toujours confirmée en 2021 ! Demandes corrélées au profil des bénéficiaires, dont plus d'1 sur 3 est titulaire du permis de conduire valide mais ne disposent pas de solution matérielle.

- Les Services de location

Depuis 2019, la Plateforme de Mobilité propose désormais 2 nouveaux services de location sociale et solidaire à ses bénéficiaires ! Il est en effet possible de louer des scooters et aussi des vélos.



La location solidaire d'automobiles

T-CAP est point relais de l'association APREVA 33 pour proposer la location d'une flotte d'automobiles stationnée sur le parking de la Plateforme de Mobilité. Cette flotte se compose désormais jusqu'à **7 véhicules**. Les rotations se réalisent sans discontinuer, la demande de location s'établissant à un niveau plus important encore cette année.

La Plateforme assure ainsi l'intermédiation avec APREVA, facilite l'obtention et s'occupe de la gestion des locations sur site (prise en main).



T-CAP est le premier point relais APREVA en Gironde ! (données 2021 APREVA)

Un système de tarification double : social à 2 euros par jour pour les allocataires du RSA ayant un emploi ; solidaire à 7,5 euros par jour (50 euros la semaine), pour les autres bénéficiaires (limite : seuil de pauvreté INSEE).

En 2020, la location APREVA a été préconisée pour **71 bénéficiaires** (14,6% du public total soit 40% du public doté du permis de conduire valide).

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
 86 Cours de Verdun 33210 LANGON
 secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

Cette location à tarif avantageux, est particulièrement agile dans les situations d'entrée et maintien en emploi ou en formation. Une aide individuelle publique à la location peut être accordée, principalement pour les allocataires du RSA via le soutien du Département de la Gironde ; ou par le biais indirect de l'aide au déplacement de Pôle emploi, sous le respect de certaines conditions (distance d'éloignement entre le lieu d'habitation et le lieu de travail, durée du contrat de travail...).

27 bénéficiaires ont obtenu une location effective réalisée par le point relais T-CAP en 2020, dont **26 bénéficiaires de la Plateforme de Mobilité**. Les bénéficiaires peuvent louer jusqu'à 3 mois en continu (plus exceptionnellement). Les durées de locations sont plutôt longues, **le temps de travailler des solutions pérennes pour une mobilité autonome des bénéficiaires**. Ces solutions résident la plupart du temps dans l'acquisition d'un véhicule financé par le micro-crédit social (voir plus bas).



La location solidaire de scooters



La Plateforme de Mobilité faisait le constat que l'offre de **location 2 roues** était limitée sur le **territoire aux jeunes de -26 ans, auprès des Missions Locales**.

Pour autant, une solution de location scooter paraît souhaitable pour un certain nombre de bénéficiaires. C'est une solution plus agile pour les bénéficiaires non titulaires du permis de conduire, notamment lors d'une entrée imminente en emploi. La Mission Locale du Sud-Gironde décidait par ailleurs d'arrêter son service de location de scooters.

T-CAP a travaillé depuis 2018 à proposer son parc de location solidaire de scooters, qui a ainsi pu voir le jour de façon effective en octobre 2019, grâce au soutien du fonds de Dotation de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes (acquisition de 4 scooters) et du Département de la Gironde (cofinancement du fonctionnement par les Directions Insertion et Jeunesse depuis 2019).

La location de scooter a été envisagée pour 52 bénéficiaires comme une solution pertinente, et a donné lieu à la **location effective auprès de 18 bénéficiaires** (dont 8 jeunes et 4 allocataires du RSA) en 2021. Le dispositif est opéré en partenariat avec un acteur professionnel local à Toulonne : **DSN Motos**, chargé de l'entretien, la réparation et la mise à disposition des scooters.

14 502 kms ont été parcourus par nos bénéficiaires, à des fins d'emploi (72%) et de formation (28%).

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

La location est opérée à un **tarif unique de 60 euros par mois entier**.
Cette action fait l'objet d'un rapport d'activité dédié.

NOUVEAUTÉ : LOCATION SOLIDAIRE DE SCOOTERS

SPECIAL MOBILITÉ



Avec le soutien du Fonds de Dotation de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, Cap Solidaire a pu réaliser l'acquisition de 4 scooters KYMCO neufs et équipés, au service des bénéficiaires de la Plateforme de Mobilité du Sud-Gironde !

Aussi, depuis le mois d'octobre, sur préconisation des conseillers mobilité de la Plateforme, une nouvelle solution de déplacement est désormais possible. À un tarif de 60 euros par mois, assurance et équipement compris, la location de scooter doit permettre de faciliter l'entrée ou le maintien en emploi ou en formation des bénéficiaires du Sud-Gironde. La location est établie pour un mois, éventuellement renouvelable, et s'effectue, après validation de la Plateforme de Mobilité, auprès du concessionnaire local DSN Motos situé à Toulence.

Cette nouvelle action est soutenue par le Conseil Départemental de la Gironde, et s'adresse tout particulièrement aux jeunes et aux personnes en insertion socioprofessionnelle.

- Newsletter Cap Solidaire n°24 Octobre - Novembre 2019 - 3



La location solidaire de vélos issus du réemploi et des circuits-courts

Ce service de location permet aux bénéficiaires de louer un vélo, en ayant la possibilité au bout de 6 mois de location, de conserver définitivement le vélo !

Ces vélos ont été collectés dans le gisement des déchets par le partenaire de l'association, le **Syndicat SICTOM SUD-GIRONDE**, qui les lui a remis gracieusement. La **Mission Locale Sud-Gironde** et l'**Office de Tourisme du Sud Gironde** ont également donné des vélos.

L'association les fait alors réparer par un professionnel local (**les Cycles du Canal**), au meilleur prix et en veillant à l'équipement (par exemple : pneus anti crevaisin). Bien que les vélos ne soient pas neufs, ils sont entièrement reconditionnés et sont sélectionnés pour leur qualité.



Par ailleurs, le 14 janvier 2021, le Président du Département Jean-Luc GLEYZE venait inaugurer à Cap Solidaire le don de 8 VCubs réformés. Ce don offre l'opportunité de faire bénéficier au public de la Plateforme de Mobilité, d'une mise à disposition consentie à titre gracieux.

Le prêt de vélo a été préconisée à 40 bénéficiaires, et effective pour 11 bénéficiaires.

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

L'action est nouvelle et offre des perspectives de développement en lien avec l'équipement toujours plus important en termes d'infrastructure cycliste, et une pratique plus soutenue du vélo par les bénéficiaires.



• L'accompagnement à l'acquisition du véhicule

Ce service fait l'objet de plus en plus de demandes également au cours des années (doublement par rapport à 2018).

Un partenariat de confiance et d'efficacité s'est établi avec la **Caisse Sociale de Développement Local à Bordeaux**, organisme de **micro-crédit social** mobilisé depuis les débuts de la Plateforme de Mobilité. L'absence de demande de garant ou de caution, un taux fixe limité, un plafond de 3 000 euros de financement affecté (c-à-d versé au créancier) et la fluidité des échanges, en font un **partenaire incontournable** de la Plateforme de Mobilité dans l'intérêt de ses bénéficiaires.

Ce service de micro-crédit social n'est pas réservé à l'acquisition de véhicule mais peut être mobilisé pour d'autres besoins de mobilité (financement du permis, de réparation...). Il reste majoritairement utilisé par nos bénéficiaires dans le but d'acquérir leur véhicule.

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88



Etude d'opportunité
Aide à la constitution du dossier
Collecte des pièces
Instruction du dossier
Envoi gratuit à la CSDL pour traitement
Conseils pour l'acquisition du véhicule

Rappelons aussi que si 19,1% (-4,7 points comparé à 2020) des bénéficiaires déclarent posséder une automobile personnelle à l'entrée dans l'opération, l'immense majorité des véhicules nécessite des réparations. Bien souvent les véhicules ne sont pas économiquement réparables au vu de leur état...

175 bénéficiaires ont fait l'objet d'un accompagnement visant l'acquisition d'un véhicule (36% du public total) : dont 125 pour l'acquisition d'une automobile (25,7% du public total soit 70,2% du public titulaire du permis B valide), 11 pour l'acquisition d'une voiture sans permis, 19 pour l'acquisition d'un scooter, et 20 pour l'acquisition d'un vélo.

Au jour du bilan, 54 bénéficiaires ont pu effectivement acquérir leur véhicule : 41 une automobile, 5 un scooter, 5 un vélo, 3 une voiture sans permis.

Ces acquisitions ont été financées par (à notre connaissance à ce jour) : 16 micro-crédits, 1 financement du Département de la Gironde (concerne le scooter), le reste par autofinancement propre.

D'autres parcours d'acquisition sont en cours au jour du bilan, notamment via le micro-crédit social. La collecte des éléments, la validation de la demande et l'acquisition du véhicule sont là encore des démarches parfois longues pour nos bénéficiaires.



• L'accompagnement à la réparation des véhicules

Le besoin de réparation a été déclaré pour 55 bénéficiaires (11,3% du public total soit 31% du public ayant le permis B valide), en majorité pour la réparation de l'automobile. 36 bénéficiaires ont été orientés vers le garage social mobile.

Au jour du bilan, la réparation a abouti pour 18 bénéficiaires (17 automobiles et 1 scooters). 23 bénéficiaires ont pu profiter d'un diagnostic gratuit par le garage social mobile, et 11 d'entre eux ont concrétisé leur réparation par ce biais.

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

L'état de vétusté des véhicules rend bien souvent la réparation compliquée voire inenvisageable. Les bénéficiaires gèrent parfois par eux-mêmes leurs réparations...



Fin 2019, l'arrivée d'un nouveau service sur notre territoire Sud-Gironde pourrait changer la donne : le Garage Mobile Social d'APREVA 33 sillonne désormais les territoires (permanences à Langon 2 à 3 fois par mois sur le parking de la Plateforme de Mobilité). Ce camion-garage itinérant propose des réparations à tarifs sociaux et offre des conseils ainsi qu'un diagnostic gratuit, au plus près des publics.

SENSIBILISER AUX MOBILITES DANS LE CADRE D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET PARTENARIALE

La Plateforme de Mobilité inscrit ses actions dans une dynamique partenariale forte en élargissant ses propositions d'animation territoriale en faveur des mobilités inclusives !

- Partenaire du dispositif Véhicules Solidaires pour l'Emploi en réponse à la situation inédite du COVID-19



Le Réseau APREVA & ses adhérents proposent :

Pendant la période du COVID-19, la Plateforme de Mobilité a pu déployer le dispositif VSPE proposé par le Réseau APREVA et Pôle emploi, offrant la gratuité des locations aux bénéficiaires en maintien ou entrée en emploi dans les secteurs prioritaires.

VÉHICULES SOLIDAIRES POUR L'EMPLOI

Face à la crise sanitaire et économique engendrée par le COVID-19, le Réseau APREVA, en partenariat avec Pôle Emploi et les fédérations MOB'IN et Solidarauto, lance une opération de soutien aux travailleurs des secteurs prioritaires. Pour ce faire, la plateforme de mobilité T-CAP de Cap Solidaire

Ces locations nous étaient cependant indemnisées par Réseau APREVA (devenu Réseau Agil'ESS).

Ce dispositif lancé en 2020 a pu perdurer au début de l'année 2021.

C'est ainsi 3 bénéficiaires de la Plateforme de Mobilité ont pu en profiter dans le cadre d'une location de scooter.



se mobilise, et met GRATUITEMENT des véhicules de location*, à disposition des demandeurs d'emploi orientés par la plateforme mobilisationemploi.gouv.fr

Pour plus d'informations : secretariat@cap-solidaire.org
07 69 94 91 75

*Dans la limite des véhicules disponibles.



Plateforme mobilité du Sud-Gironde

86 Cours de Verdun 33210 LANGON

secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde



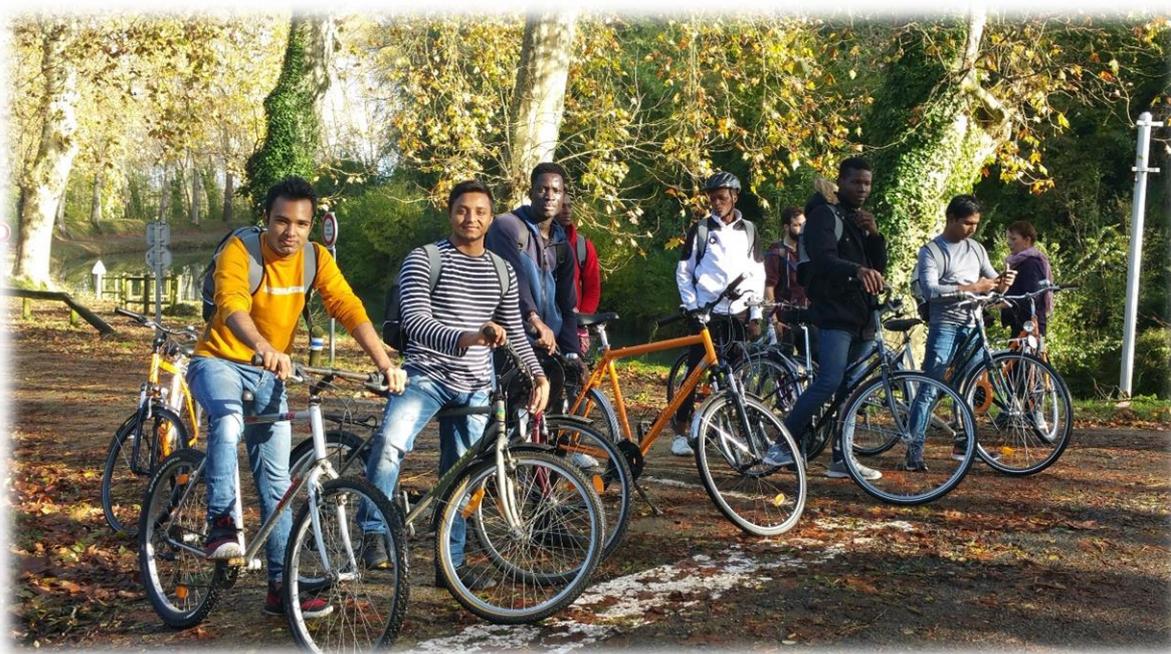
La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE* dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

- Les formations de remise en selle « savoir utiliser et entretenir son vélo » - session 2021

Sur proposition et avec le soutien du Département de la Gironde dans le cadre de son Plan Départemental de Déplacement à Vélo (Direction des Infrastructures), l'association a imaginé et développé 3 sessions de formation à destination d'un public en insertion élargi : bénéficiaires de la Plateforme de Mobilité mais aussi Jeunes Mineurs Non Accompagnés du Diaconat de Bordeaux et Jeunes de la Garantie Jeunes de la Mission Locale Sud-Gironde.

17 stagiaires ont pu bénéficier des formations assurées par les Cycles du Canal en lien avec les conseillers mobilité. Nous avons proposé 3 sessions de formation en 2021, réalisées en juin et octobre.

La session était organisée en deux demi-journées organisées au SISS (accès aux pistes sécurisées) et une journée de pratique du vélo et de l'intermodalité (départ en train de Langon pour La Réole, visite et repas partagé à l'espace de vie sociale Solid'Avenir, pour un retour à vélo en passant notamment par le Canal de Garonne).



La formation s'adressait tout particulièrement aux publics peu familiarisés à l'utilisation du vélo (certains bénéficiaires n'en n'avaient jamais fait) et souhaitant acquérir les connaissances de base sur la sécurité des déplacements et des notions d'entretien courant.

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T.CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde



Sur proposition du Département de la Gironde, France 3 Nouvelle-Aquitaine est venue réaliser un reportage sur les sessions de remise en selle en Sud-Gironde (2020). Les 2 journalistes ont passé la journée avec le groupe de stagiaires de la Garantie Jeunes de la Mission Locale Sud-Gironde, autour du module intermodalité. Un vrai moment de valorisation de l'action, ses acteurs et ses participants !



Le reportage est à retrouver en intégralité ici :

<https://bit.ly/FR3PVD>

Cette action fait l'objet d'un bilan dédié.

- Sensibilisation à la mobilité auprès des jeunes de la Garantie Jeunes de la Mission Locale Sud-Gironde

Animation de **22** ateliers de sensibilisation à la mobilité à destination des groupes Garantie Jeunes de la Mission Locale Sud-Gironde, partenaire de départ de la Plateforme de Mobilité – plus d'une centaine de jeunes concernés !

Cette approche collective dès le plus jeune âge permet de mettre en avant les enjeux de mobilité, d'apporter des conseils et des informations utiles à l'insertion socioprofessionnelle proche.

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire



Ces ateliers se sont déroulés à Langon, à La Réole, à Bazas, Auros ou encore Saint-Macaire, tout au long de l'année 2021 et ont permis de sensibiliser plus d'une centaine de jeunes !

Apprendre à se déplacer, connaître les transports en commun, les possibilités de mobilité sur son territoire ou encore aborder des notions complémentaires autour de la prévention des risques routiers ont pu aussi être mis en exergue.



T.CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Cap Solidaire

Union des Acteurs
de l'Économie Sociale et Solidaire
du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

PILOTER ET FAIRE VIVRE LE DISPOSITIF DE MOBILITE INCLUSIVE

L'offre d'accompagnement et de services s'est diversifiée avec le temps pour offrir toujours plus de possibilités de mobilité, dans une dynamique de coopération toujours recherchée.

AUTOUR DU BON FONCTIONNEMENT DU SERVICE

- **Gestion de l'équipe intervenante dédiée** : 2 ETP conseillers en mobilité (2 conseillers) ; 0,57 ETP gestion administrative et comptable ; 0,5 ETP pilotage & animation.

Suivi bénéficiaires et étude de la mesure d'impact du dispositif

Management. Formation. Suivi. Accompagnement. Développement. Performances.

- **Suivi de l'exécution comptable et financière des conventionnements**

Conventionnement FSE, Département de la Gironde, Pôle emploi.

Comptabilité Analytique. Expert-comptable. Commissaire aux comptes.



- **Développement des outils de gestion et d'analyse et de la mesure d'impact social**

AUTOUR DE L'ANIMATION TERRITORIALE

- **Animation de la gouvernance :**

- Comité de suivi Département de la Gironde : 31 mai 2021 à Cap Solidaire
- Comité technique : 15 décembre 2021 à la CdC du Sud-Gironde
- *Comité de pilotage : 27 janvier 2022 – annulée pour raisons impérieuses*
- Audit DGFEF 2021 : sur l'opération réalisée en 2018 => le rapport de contrôle conclut à la conformité des actions
- Suivis réguliers avec les équipes du Pôle Territorial de Solidarité du Sud-Gironde / Maison du Département des Solidarités
- Avec les référents Pôle emploi et Mission Locale Sud-Gironde

Plateforme mobilité du Sud-Gironde

86 Cours de Verdun 33210 LANGON

secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

TCAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde



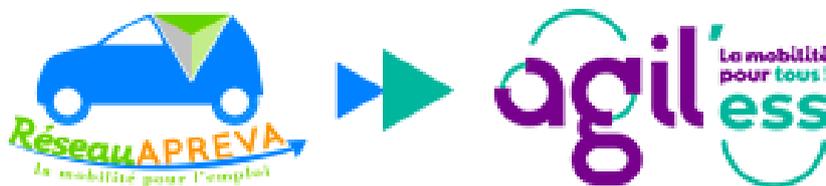
La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

➤ **Coopérer, accompagner et développer avec les acteurs de la mobilité inclusive :**

- **L'auto-école associative à vocation sociale Bouger C'est Permis**, partenaire privilégié de la Plateforme par la pédagogie de l'enseignement qui y est pratiquée. L'auto-école réalise notamment les évaluations de conduite commandées par la Plateforme pour ses bénéficiaires. Au-delà, Cap Solidaire qui porte la Plateforme de Mobilité s'attache à accompagner l'auto-école au redesign de son offre de services et à sa consolidation dans le temps. Le Conseil d'Administration de **Bouger C'est Permis a ainsi choisi de proposer une offre solidaire pour un public plus large** (sous la réserve du seuil de pauvreté INSEE).
- **La Mission Locale Sud-Gironde**, 3° prescripteur, avec laquelle la Plateforme coopère notamment dans la formation des jeunes de la Garantie Jeunes sur la thématique mobilité.
- **La Plateforme de Mobilité d'Alter & Go** (Libournais et Médoc) qui est devenue adhérente de Cap Solidaire pour 2020. T-CAP accueille depuis 2019 la session de formation inclusive autour du code de la route proposée par Alter&Go. En 2022, 8 des 11 bénéficiaires intégrés à la nouvelle session, étaient orientés par la Plateforme de Mobilité T-CAP. Au-delà, des échanges de pratiques et de conseils ont été pratiqués par les directions respectives, avec la volonté de développer davantage encore les liens de coopération.
- **L'association APREVA** avec laquelle un partenariat fort est établi tant pour la location de véhicule à tarif privilégié que pour la participation à l'accompagnement de son **nouveau service de garage mobile itinérant** en Sud-Gironde, soutenu par le Département de la Gironde.
- **Des opérateurs de l'économie locale tels que Les Cycles du Canal** pour la remise en selle de vélos collectés dans le gisement des déchets du **Syndicat des Déchets SICTOM SUD-GIRONDE** également partenaire fort de l'association, vélos proposés à la location-acquisition des bénéficiaires de la Plateforme. Illustration d'une coopération territoriale associant économie locale, circuits-courts, réemploi et mobilité douce et durable !

- Egalement la réalisation en 2021 de 3 nouvelles sessions de formation « remise en selle, savoir utiliser et entretenir son vélo » action soutenue et financée par la Direction des Infrastructures du Département de la Gironde dans le cadre de son Plan Départemental de Déplacement à Vélo – dynamique partenariale forte en mobilisant la Mission Locale Sud-Gironde (jeunes de la Garantie Jeunes), le Diaconat de Bordeaux (Jeunes Mineurs Non Accompagnés) et les bénéficiaires de la Plateforme de Mobilité. Cette formation est assurée par les Cycles du Canal en lien avec les conseillers mobilité.
- La Caisse Sociale de Développement Local, basée à Bordeaux, qui est le partenaire privilégié de la Plateforme en matière de micro-crédit social
- Dafy Speed DSN Motos pour le partenariat autour du nouveau parc scooters en location solidaire (entretien, réparation, mise à disposition), dont l'acquisition a été entièrement financée par le Fonds de Dotation de la Caisse d'Epargne Aquitaine-Poitou-Charentes et le fonctionnement soutenu par la Direction Insertion & Jeunesse du Département de la Gironde.
- Le taxi solidaire (Transport Associatif en Gironde) que Cap Solidaire accompagne depuis ses débuts pour structurer le service, soutenir la montée en compétences et consolider le modèle économique et les partenariats. Véritable outil de proximité et de complémentarité de la palette des solutions de déplacements, le taxi solidaire remplit une fonction sociale importante tant pour les publics en insertion, en situation de handicap que le public des séniors. Un partenariat resserré permet en outre aux bénéficiaires de la Plateforme de Mobilité d'en bénéficier avec une dispense d'adhésion (une adhésion collective est versée par notre structure).

En outre, la Plateforme de Mobilité T-CAP a rejoint le Réseau Agil'ESS en 2020, réseau national des acteurs de la mobilité inclusive. Ce Réseau apporte un soutien de poids aux dynamiques locales de ses adhérents, et des propositions de valeurs fortes à l'instar de l'implication sur le dispositif VSPE ou les nouvelles mobilités. Des perspectives très constructives pour renforcer les mobilités et innover collectivement !



Plateforme mobilité du Sud-Gironde
 86 Cours de Verdun 33210 LANGON
 secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

- Promouvoir le dispositif & participer à la définition des enjeux de mobilité et leurs réponses sur le territoire
- Rencontre du 15 janvier 2021 en visio « **Accompagnement collectif vers l'autonomie dans la mobilité** » autour du renforcement des modalités de mise en œuvre de cette action par **Alter&Go**, à laquelle la Plateforme de Mobilité collabore pleinement
- Présentation de la Plateforme de Mobilité lors de la rencontre **Etablissement France Services de Captieux** du 1 février 2021, dans lequel la Plateforme tient une permanence mensuelle
- Rencontre avec **D2C Sud-Gironde**, interconnaissance et optimisation de nos accompagnements croisés pour la mobilité et pour l'emploi des bénéficiaires
- Participation aux ateliers de co-construction du programme d'actions mobilité dans le cadre du plan climat air énergie territorial (PCAET) porté par le Pôle Territorial Sud-Gironde, avec la mise en perspective de nos actions en faveur de la mobilité douce et partagée, le 8 février 2021
- Participation au **Carrefour des Mobilités** en Lot-et-Garonne à Monflanquin le 19 octobre 2021, présentation des services mobilités de Cap Solidaire, échanges de pratique et découverte de solutions inspirantes pour la mobilité des habitants
- Interventions à la rencontre « **Le Modèle Social et Solidaire de la mobilité** » organisée par ADI Nouvelle-Aquitaine le 2 novembre 2021, retour d'expérience de la Plateforme de Mobilité pour illustrer la mobilité comme enjeu d'accès aux droits, de développement social, territorial et durable, notamment en milieu rural
- Interventions à la Journée des transitions à Bordeaux le 12 octobre 2021, organisée en partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine et sous le haut Patronage de Carole DELGA, Présidente de Régions de France, autour des thématiques « **Des projets de mobilité inclusive dans les territoires peu denses** » et « **Les Coopérations au cœur des alternatives à l'usage (individuel) de la voiture** »



Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027



COMMUNIQUER, INFORMER, SENSIBILISER...

➔ Au-delà du flyer spécialement destiné au public sud-girondin, et diffusé largement sur le territoire d'intervention, le site internet dédié de la Plateforme de Mobilité <http://t.capsolidaire.org> permet d'assurer cette fonction de communication et d'identification. A cet effet, on peut y retrouver : les coordonnées des permanences, le fonctionnement du service, ainsi qu'une centralisation des différentes solutions de déplacements disponibles pour les Sud-Girondins...

Votre plateforme de mobilité en Sud-Gironde

Depuis Octobre 2016, un **nouvel espace d'accompagnement et d'information axé sur la mobilité**, financé par le Fonds Social Européen et le Département de la Gironde, est à votre disposition dans les locaux de l'association **Cap Solidaire**.

Suite à l'orientation de votre conseiller en insertion ou travailleur social, réalisons ensemble un **bilan de compétences mobilité** pour vous proposer un **parcours adapté à vos besoins** : ateliers collectifs ou individuels par des mises en situation, budgétisation du permis, accès aux aides mobilité mais aussi aux ateliers techniques en partenariat avec nos opérateurs mobilité (prise en main vélo, scooter, voiture)...

Venez découvrir également **notre centre de ressources en accès libre** : horaires de transports, tarification, carte, accès à un point web...

Cette **plateforme** est à destination de l'ensemble de la population du **territoire Sud-Girondin**.

Accueil et permanences
 Siège social à Langon
 Pour être au plus proche des bénéficiaires des permanences, seront mis en place sur l'ensemble du territoire d'intervention (Pôle Territorial de Solidarité Sud-Gironde).

Comment fonctionne la plateforme ?

Comment faire pour accéder à la plateforme ?

CENTRE DE RESSOURCES
 Le centre de ressources est en accès libre

- Horaires : du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- Ou ? A la maison Cap Solidaire : 85 Cours de Verdun - 33210 Langon

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

- L'accès à la plateforme se fait uniquement par le biais de prescripteurs partenaires.
- Contactez votre référent : travailleurs sociaux, missions locales, Pôle emploi, CCAS, Cap Emploi, structures de l'insertion par l'activité économique.
- La **conseillère mobilité** vous contactera pour vous proposer un rendez-vous proche de votre domicile.

T-CAP, la plateforme de mobilité en Sud-Gironde

La plateforme de mobilité T-Cap est un outil de développement de la mobilité des Sud-Girondins. Pensée et financée par le Département de la Gironde, le FSE, Pôle emploi, la plateforme a pour vocation d'aider les publics les plus fragiles à être plus et mieux mobiles.



T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

➔ Nos lettres d'information bimestrielles, point d'appui de la diffusion locale en termes de mobilité, sont diffusées sur le territoire d'intervention ainsi qu'auprès des partenaires (le RéCAP, la newsletter de Cap Solidaire).

INVENTONS LE FUTUR ÉCONOMIQUE DU SUD-GIRONDE

GARDONS LE CAP SUR LE RESCRIT MÉCÉNAT



Le mardi, jeudi 16 juillet se tenait un atelier de travail collectif à la suite de la réunion de l'équipe de travail pour le Biméca à Laxou. Deux jours de réflexion ont permis de définir les axes de travail pour le Biméca à Laxou. Les participants ont pu échanger sur leurs expériences et leurs attentes, ainsi que sur les enjeux de la mobilité et de la formation. Le soir, un dîner a permis de poursuivre les échanges de manière conviviale. Les participants ont pu échanger sur leurs expériences et leurs attentes, ainsi que sur les enjeux de la mobilité et de la formation.

RETOUR SUR LA SORTIE MOBILITÉ ARCACHONNAISE



Le mardi 30 avril 2019, ce sont douze bénéficiaires de la Plateforme de Mobilité T-CAP, accompagnés de leurs Coordinateurs à la Mobilité ainsi que d'une volontaire en Service Citoyen, qui ont eu l'occasion de découvrir la ville d'Arcachon et ses environs en milieu urbain, accompagné et en découverte des moyens de transports.

POURQUOI ?

• Stimuler sur le rescrit fiscal immédiat et ses avantages
 • Échanger sur sa procédure et ses interrogations
 • Renforcer et renforcer le réseau de ESS en Sud-Gironde

LOCATION DE VÉLOS !

Sur le territoire du Sud-Gironde, l'association Cap Solidaire porte plusieurs outils de développement local. C'est d'entre eux que la plateforme de mobilité T-CAP. Depuis très récemment, cette dernière propose des locations de vélos, en attendant celui de soutenir les cours de montage, pour faciliter l'accès à l'emploi et à la formation.





Pour en savoir plus, les coordonnées de la plateforme de mobilité T-CAP :

www.tcapsolidaire.org
 86 Cours de Verdun
 33210 LANGON
 09 70 91 41 88
 secretariat@capsolidaire.org

Des vélos abandonnés en bon état et récupérés par le système de recyclage des déchets (MTCM), Sud-Gironde sont envoyés chez Les Cycles de Canal à Caudreville-Cavillat, où Alain Auzan, leur offre une nouvelle vie et les met à disposition pour Cap Solidaire qui les propose à ses bénéficiaires à des tarifs avantageux à l'usage à leur convenance (mobilité T-CAP, CC, travail FSS et l'économie circulaire se développe chez les bénéficiaires à leur usage). L'association de Cap Solidaire, Cap Solidaire propose également des formations au montage de vélos et de l'entretien dans la cadre du Plan Vélo du Département de la Gironde.

COMMENT ÇA MARCHE ?
 Il s'agit d'un 7 jours (sans dimanche) en fait dans le cadre d'un contrat de location établi entre l'association et le demandeur.

N°28 le RéCAP

La Newsletter de Cap Solidaire

ÉDITO

NOUVELLES MOBILITÉS:



Les villes de Bordeaux, Angoulême et Montauban se distinguent par leur offre de nouvelles mobilités (vélo, trottinette, scooter, etc.) et les attentes des citoyens, notamment en matière de sécurité et de formation.

Cartographie des mobilités (MTCM)
 Réseau Partenaire

AU SOMMAIRE

02



CONJONCTION DE TROIS VILLES MOBILITÉS (MTCM) EN TROIS VILLES

03-04



LE MOBILE ÉCARTÉ EN MILIEU URBAIN (MTCM) EN TROIS VILLES

05



FORMATION ET PRÉVENTION

06



LA MOBILITÉ

NOS FINANCEURS



Plateforme mobilité du Sud-Gironde
 86 Cours de Verdun 33210 LANGON
 secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire



➔ Enfin, les centres de ressources mobilité librement accessibles, permettent de consulter et emporter toute l'information en termes de mobilité en Sud-Gironde : au local de la Plateforme de Mobilité T-CAP, mais aussi depuis 2018, 3 nouveaux sites, à vocation sociale et familiale, ont été équipés sur le territoire (Pôle social et familial de la CdC Convergence Garonne, Espace de Vie Sociale Solid'Avenir à La Réole et Solidarité Sud-Gironde à Grignols). Merci à la Région Nouvelle-Aquitaine, qui nous fait parvenir régulièrement la documentation à jour !

➔ Communications autour de la Plateforme de Mobilité

Regards croisés

Je bouge donc je suis!

Frédéric Martin, 47 ans, habite Monségur et travaille dans un domaine viticole, non loin de Sauveterre-de-Guyenne. « Je prenais un autocar mais j'ai fini par être le seul à l'utiliser et la ligne a été supprimée » raconte Frédéric qui a fait appel à la plateforme de mobilité T-CAP, émanation de Cap Solidaire : « J'ai pu louer un véhicule pendant trois mois puis on m'a aidé à obtenir un microcrédit de 3 000 euros, j'ai pu acheter une voiture. » Le récit de Lydie Billé, 39 ans, n'est pas si éloigné : « J'habite La Réole et j'ai eu une promesse d'embauche à l'ADMR (réseau associatif d'aide à la personne, ndr.). Mais pour emmener les personnes âgées faire leurs courses, j'avais besoin de passer mon permis et d'avoir une auto. J'ai obtenu une aide de 800 euros pour mon permis et un microcrédit pour la voiture. » à Solid'Avenir, espace de vie sociale, à La Réole, Nadia Prasad (en photo avec Frédéric) connaît bien Frédéric et Lydie, mais aussi celles et ceux qui bénéficient des aides de la plateforme de mobilité, dispositif financé par le Fonds social européen (FSE), et porté par le Département. Nadia, directrice du site, explique : « Membre du conseil d'administration de Cap Solidaire, nous participons à la plateforme de mobilité depuis six ans. Il s'agit de permettre à des personnes en difficulté ou précaires de résoudre leurs problèmes de déplacement. »

Accompagnement pérenne

Porteur de la mise en œuvre de la plateforme, Cap Solidaire a fait la preuve de son efficacité. Olément Boscond qui dirige la structure, explique : « Nous avons vu le jour à Caplieux en 2013 avant de nous installer à Langon. Notre objectif est de fédérer les acteurs de l'économie sociale et solidaire à l'échelle du Sud-Gironde. Nous comptons 80 adhérents qui ont en commun les mêmes valeurs autour de la coopération, l'initiative locale et le mieux-vivre ensemble. Nous accompagnons plus de 450 personnes par an jusqu'au bout de leur parcours, plus de 42 % bénéficiant à court terme grâce à ce coup de pouce, d'un emploi ou d'une activité pérenne, les autres poursuivant leur cycle d'insertion. » Une mobilité qui rime avec stabilité, en somme.

Parole d'élue

« L'accès à la mobilité est l'une des conditions clés pour envisager une insertion sociale et professionnelle réussie. C'est vrai pour aller au travail comme pour tous les gestes essentiels de la vie quotidienne. En favorisant la mobilité du plus grand nombre, nous luttons contre les inégalités humaines et territoriales. »

Nathalie LACUEV, présidente de la commission Urgence sociale

La plateforme fonctionne très bien et nous accompagnons plus de 450 personnes par an.

Frédéric n'aurait pu conserver son emploi ni Lydie débiter le sien s'ils n'avaient trouvé les moyens de se déplacer. Mission réussie pour la plateforme de mobilité, dispositif porté par le Département.

10

INVENTONS LE FUTUR ÉCO

LES MOBILITÉS FORMENT UN ENJEU CENTRAL POUR NOS TERRITOIRES !

Être mobile, savoir et pouvoir se déplacer, c'est accéder aux droits, aux services, à la vie sociale et locale ! C'est fondamental pour une société inclusive

Depuis 2016, sous l'égide et le soutien du Département de la Gironde, mais aussi du Fonds social européen, de Pôle emploi, puis du Fonds de dotation Caisse d'Épargne Aquitaine - Pyrénées-Charentes, des Communautés de Communes du Sud Gironde, Convergence Garonne, Réolis en Sud-Gironde, Rurales Entre-Deux-Mers, de la CASCAT Aquitaine et de la Conférence des Financeurs, nous opérons des programmes d'action afin de dynamiser la mobilité pour tous et de tous les Sud-Girondins !

Avec la Plateforme de Mobilité T-CAP, c'est 350 à 400 habitants par an qui bénéficient de nos services de conseils et d'accompagnement personnalisés à la mobilité autonome et inclusive. Vous retrouverez quelques chiffres clés dans cette lettre d'info. Les actions autour du permis, de l'utilisation d'un véhicule ou des transports en commun, des mobilités douces et autres démarches de mobilité sont rassemblées en un seul endroit : la Plateforme de Mobilité !

L'année dernière, le pôle location de Cap Solidaire s'étoffait de 4 scooters et d'une vingtaine de vélos pour proposer toujours de solutions de mobilité à nos bénéficiaires.

L'association marque davantage son action au service de la mobilité des habitants et du territoire en proposant dès 2019 une action collective en faveur de la mobilité de nos aînés : transport en pas de porte pour des sorties accompagnées aux marchés, aux cinémas de proximité et autres sorties socioculturelles sont offertes à nos seniors, au bénéfice d'un maintien de l'autonomie et de la mobilité, en consacrant le lien social face à l'isolement.

Toutes ces actions sont rendues possibles grâce à une logique basée sur le partenariat territorial et le faire-ensemble intelligent. Demain, il s'agira de dessiner notre horizon commun des mobilités en Sud-Gironde en accentuant notre rôle auprès des collectivités territoriales, pour main dans la main avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, maître en mouvement notre territoire, en développant un dessin collectif en faveur d'une mobilité partagée et accentuée, via une approche agile, responsable et innovante.

DES DIFFICULTÉS À SE MOUVOIR À LA MOBILITÉ DOUCE ET PARTAGÉE !

Inciter les Girondins aux mobilités douces et partagées en récompensant les trajets effectués en covoiturage, autopartage et intermodalité, etc. à travers des bons d'achats, paniers légumes, places de cinéma !

Un projet concret qui répond aux enjeux de la transition écologique et en faveur de la « mobilité pour tous ». « Comment être moins dépendant de sa voiture, ou comment se déplacer lorsqu'on ne possède pas soi-même de voiture en milieu rural ? »

Newsletter Cap Solidaire n° 28 Avril 2023, page 3

Gironde Mag – Département de la Gironde

Le RéCap

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
 86 Cours de Verdun 33210 LANGON
 secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Ressources & Territoires n°18 - La revue de l'innovation locale en Gironde

R&T Le grand sujet
Le grand sujet

L'Europe, partenaire de la Gironde

Tous les sept ans, l'Union européenne révisé sa stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux nouveaux défis qui se présentent à elle et aux enjeux des territoires et des populations. À l'heure où R&T est imprimé, le budget européen 2021-2027 n'est pas encore stabilisé mais le paysage des priorités est campé.

#fondseuropeens #territoires #développement #proximité #jeunesse #pauvreté #santé #mobilités

Dans la conception des fonds européens, le Département assure un rôle d'animateur territorial. Il identifie les leviers d'action possibles et d'usage des opportunités de financements auprès des territoires qu'il soutient et accompagne. En confirmant les moyens dédiés à l'ingénierie européenne, il préserve la capacité des acteurs locaux les plus proches à mobiliser efficacement des financements. Son rôle est d'aider et d'accompagner à une animation coordonnée du déploiement des différents fonds européens sur les territoires girondins.

Les fonds européens, qu'est-ce que c'est ?

Panser des fonds européens est faire référence aux Fonds européens structurels et d'investissement (FSE), ils visent à relancer l'économie

Intelligente, durable et inclusive par l'investissement. Ils financent notamment la politique de cohésion et la politique agricole commune (PAC).

La politique de cohésion, qu'est-ce que c'est ?

La politique de cohésion est la principale politique d'investissement de l'Union européenne. Elle soutient la création d'emploi, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Elle est la principale politique redistributive qui met en œuvre le principe de solidarité. L'Europe la plus visible et la plus proche des citoyens européens. Le FEDER, Fonds européen de développement régional et le FSE, Fonds social européen sont les deux fonds principaux de la politique de cohésion.

Quels fonds pour la Politique agricole commune (PAC) ?

La France est l'état membre de l'Union européenne qui bénéficie le plus des aides de la PAC par l'intermédiaire de deux instruments financiers: le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) qui finance notamment les aides directes aux agriculteurs qui font preuve de bonnes pratiques agricoles et environnementales et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) qui vise l'innovation dans le secteur agricole.

[gironde.fr/europe](#)

La voie verte Bazas – Captieux : itinéraire de projets européens

Longue de 17 km, reliant Bazas à Captieux, la voie verte a été aménagée par le Département de la Gironde sur l'emprise foncière d'une ancienne voie ferrée d'intérêt local. Elle complète le maillage cyclable départemental du Sud-Gironde. Ouverte à tous les usagers non motorisés, elle constitue un espace de convivialité sécurisée. Cette voie verte a été source d'innovations techniques: revêtement en sable stabilisé permettant une meilleure absorption des eaux de ruissellement et une meilleure intégration dans le paysage. L'investissement global s'élève à environ 2,5 M€ financé essentiellement par le Département, avec un co-financement européen d'un montant de 200 000 €.

[gironde.fr/voies](#)

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

Bazas

ENVIRONNEMENT, SOCIAL, EMPLOI

La Recyclerie du Bazadais

Recyclage des déchets

Projet territorial englobant la gestion des déchets, le lien social, la coopération intercommunale, les alternatives à la consommation actuelle, la dynamique économique et sociale, et l'emploi, 3 domaines d'activités : recyclerie (collecte, valorisation, vente), éducation et sensibilisation à l'environnement et ateliers de réparation. L'Europe a financé la structuration et le développement à hauteur de 16 000 €.

[facebook.com/recycleledubazadais](#)

FEDE : Fonds européen de développement régional

Langon

EMPLOI, INSERTION, INCLUSION

Cap Solidaire

Mobilité des publics en insertion

Association dont l'objectif est de fédérer les acteurs de l'économie sociale et solidaire en Sud-Gironde. Cap Solidaire a développé la plateforme de mobilité Tcap. Pensée et financée par le Département, le FSE et l'État Emploi pour aider les plus précaires à être plus mobiles. Depuis 2016, 1 776 personnes ont été accompagnées et l'Europe a financé la plateforme à hauteur de 220 000 €.

[capsolidaire.org](#)

FSE: Fonds social européen

Pompéjac

SOCIAL, SANTÉ, PAUVRETÉ

Le Cercle dou Péis

Tiers-lieu

Association créée par les habitants avertis et terroirs rural, éco-citoyenneté, espaces de travail partagés et collaboratifs, café associatif, culturel et citoyen et multi-rural de proximité. L'Europe a financé une partie de la rénovation du bâtiment à hauteur de 11 776 €.

[cercle-pompéjac.org](#)

Programme LEADER: Liaison entre action de développement de l'économie rurale

➔ Communications autour des acteurs et actions mobilités du Sud-Gironde

EN ACTION

Une initiation à la conduite grâce à Oscar !

Si un candidat âgé de 15 ans, non titulaire du permis de conduire ?

05 57 98 09 80

CAPACTU

INNOVONS ENSEMBLE POUR LA MOBILITÉ DE NOS TERRITOIRES DU SUD-GIRONDE !

LE PROGRAMME

NOS HORIZONS S'ÉCLAIRCISSENT...

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
 86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Cap Solidaire
 Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde

l'Europe s'engage
 en Nouvelle-Aquitaine avec le FSE

T-CAP
 La mobilité ? J'y vais !

Gironde
 LE DÉPARTEMENT

pôle emploi

UNION EUROPÉENNE

La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

VERS UN CENTRE DE RESSOURCES & D'INGENIERIE EN FAVEUR DE LA MOBILITE AUX MULTIPLES FACETTES

ACTION COLLECTIVE POUR FAVORISER ET RECOMPENSER LES MOBILITES DOUCES ET PARTAGEES

Le réseau APREVA, Cap solidaire et le garage APREVA présentent :
La "cagnotte mobilité"

La cagnotte mobilité, qu'est-ce que c'est ?

Agissons ensemble pour la transition écologique.

SIMPLE ET GRATUIT
 Pratiquez l'autopartage, le covoiturage et l'intermodalité et cumulez des points pour remporter des lots et bons d'achats provenant de commerces locaux.

Comment ça marche ?

- 1- Je fais un trajet (covoiturage, autopartage, intermodalité).
- 2- Je répons au questionnaire* en ligne pour déterminer le nombre de points acquis.
- 3- Je reçois un lot correspondant au nombre de points que j'ai acquis.

De nombreux lots sont à gagner !

- 15% sur votre facture pour la réparation de votre véhicule (Norauto)
- Panier de légumes bio (Réseau 33)
- Bons achats cinéma (Cinéma L'us, cinéma Vog)
- Place en spectacle (Espace culturel La Forge)

*Rendez-vous sur : <https://capsolidaire.org/cagnotte-mobilite/>
 Avec le soutien de : TOTAL FOUNDATION, KLESIA, Norauto, Rebond, LUX, LA FORGE, VOG
 Avec la participation de : [Logos of various partners]

La Cagnotte Mobilité est un projet de coopération porté par trois associations : les garages sociaux d'APREVA, Cap Solidaire, et le Réseau ex APREVA – Agil'ESS

Son but est de favoriser la **transition écologique**, tout en étant notamment utile aux personnes en situation de précarité sans solution de déplacement pour se rendre sur leur lieu de travail ou de formation. La cagnotte mobilité est ainsi un projet de coopération alliant social et environnemental en milieu rural.

Il s'agit d'inciter les citoyens à utiliser des solutions de mobilité douce et/ou partagée (le covoiturage, l'autopartage, l'intermodalité). Pour ce faire, une cagnotte est abondée par les Fondations partenaires du Réseau APREVA.

Elle permet de récompenser toutes les personnes utilisant ces modes de déplacements en Sud-Gironde !

Les points mobilité, sont ensuite « convertibles » en bons d'achat auprès des **acteurs locaux du réseau de Cap Solidaire**, comme les cinémas de proximité, l'espace culturel La Forge ou encore le garage Norauto de Podensac.

Deux jeunes volontaires de Service Civique participent activement à l'expérimentation pilote en tant que « **transitionneur mobilité** ». Un énorme merci à **Samy** et à **Claire** pour leur belle implication et énergies !

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
 86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire



Initiée en 2020 avec les contraintes de la situation sanitaire COVID-19, la cagnotte mobilité a été mis à profit auprès de 50 bénéficiaires de la Plateforme de Mobilité ! Elle a notamment permis de mettre en relation des bénéficiaires partageant le même lieu de travail, en leur permettant de covoiturer pour s'y rendre (Adichats, Cave de Landiras...).

La Cagnotte mobilité est soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine et les Fondations Total, Macif, Norauto et Klesia.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

<https://capsolidaire.org/nos-actions/cagnotte-mobilite/>

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde

86 Cours de Verdun 33210 LANGON

secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Cap Solidaire

Union des Acteurs
de l'Économie Sociale et Solidaire
du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE POUR TOUS AU PLUS PRES DES TERRITOIRES SUD-GIRONDINS

Depuis 2018, Cap Solidaire est soutenue par 4 Communautés de Communes sur 5 de son territoire d'intervention (SCoT Sud-Gironde), qu'elle accompagne sur une ingénierie de mobilité territoriale. Le curseur est placé sur le développement de solutions de mobilité locales, adaptées et concertées avec les habitants à l'échelle de chaque bassin de vie.

En outre, la **CARSAT Aquitaine** a soutenu Cap Solidaire en 2018 pour travailler le développement de la mobilité des publics des séniors, dans une dynamique partenariale et de territoire.



Les objectifs poursuivis consistent à :

- **Être centre d'appui et de conseils** auprès des CdC, avec notamment une réflexion pour l'implantation du **Transport A la Demande**, en lien avec le service de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Réfléchir à la construction collective de **réponses territorialement adaptées** à l'échelle de chaque territoire communautaire en accompagnant la Communauté de Communes selon ses besoins.
- **Soutien technique et partenarial** de la Communauté de Communes dans l'approche des mobilités sur son territoire.

En coopération avec les Communautés de Communes, Cap Solidaire a notamment pu accompagner les CdC du Réolais en Sud-Gironde et Convergence Garonne sur la mise en place de leur service de Transport à la Demande (en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine), accompagner le volet mobilité de leurs Projets Sociaux de Territoire, développer la mobilité des publics des séniors et réfléchir à de nouvelles propositions de mobilité en phase avec les besoins de chaque territoire et les aspirations citoyennes.

En 2021, l'association a souhaité porter sa pierre à l'édifice dans la contribution à la lutte contre la crise sanitaire : c'est ainsi 100 séniors non mobiles et le souhaitant, qui ont pu être transportés gratuitement (150 transports réalisés) vers le centre de vaccination. Un applicatif de Transport d'Utilité Sociale particulièrement adapté, en étroite collaboration avec les CCAS et mairies (expérimentation sur la CdC du Sud-Gironde).

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

IMPULSION ET PILOTAGE D'UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE EN FAVEUR DE LA MOBILITE DE NOS AINES EN SUD-GIRONDE



En 2018, sous l'égide et avec le soutien de la **CARSAT Aquitaine**, Cap Solidaire travaille au développement de la mobilité des publics des séniors.

En 2019, Cap Solidaire répond à l'Appel à Projet de la Conférence des Financeurs afin de proposer des sorties mobilité gratuites, ouvertes à tous séniors de 60 ans et plus, avec transport en pas de porte et accompagnement pendant la sortie.

Les objectifs directeurs visent à :

- Lutter contre l'isolement
- Freiner la perte d'autonomie et la sédentarisation
- Recréer du lien social
- Garantir une meilleure accessibilité aux services socioculturels
- Renforcer le partenariat et la coordination des acteurs du territoire
- Favoriser des logiques de mutualisation inter secteurs
- Revaloriser les métiers des services à la personne dans une logique d'ancrage du rôle d'accompagnement des publics
- Accroître les solutions et les outils pour améliorer la mobilité des séniors
- Intégrer une véritable politique d'accompagnement social des publics séniors

Les sorties sont ouvertes aux publics des séniors habitant sur le territoire du SCoT Sud-Gironde, au nombre d'une dizaine par mois. Après un lancement réussi, l'action a été freinée par le COVID-19 mais a pu reprendre en force au cours de l'année 2020 et a pleinement continué à bénéficier aux publics des séniors en 2021 !

Ainsi, fin 2021, plus de 200 séniors uniques ont bénéficié de l'action, pour 1 211 participations cumulées et 210 sorties d'ores et déjà été réalisées !

Plateforme mobilité du Sud-Gironde

86 Cours de Verdun 33210 LANGON

secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

TCAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs
de l'Économie Sociale et Solidaire
du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

TÉMOIGNAGES

Charlène Clocher
 Auxiliaire de vie, Aide@venir
 27 ans



Qu'est-ce qui vous a incité à participer aux sorties collectives mobilité seniors ?

Charlène : De nature sociable, j'aime rencontrer de nouvelles personnes. Aussi, lorsque l'on m'a proposé de participer aux sorties en tant qu'accompagnatrice, j'y ai vu une occasion non seulement de diversifier mon quotidien mais surtout de mettre à profit mes qualités relationnelles.

Audrey : L'utilité sociale des sorties est ce qui m'a le plus motivé. Grâce aux activités proposées, les seniors se changent les idées, ils voient du monde et font de nouvelles rencontres.

Avez-vous observé des liens ne tenir entre les participants au fil des sorties ainsi qu'avec-vous ?

Charlène : Oui, certains seniors veulent être assis à côté dans le bus. Je les entends souvent prendre des nouvelles les uns des autres. Et puis, ils finissent par connaître les adresses de chacun et du coup, ils me guident, plus besoin de GPS ! Avec moi aussi des liens se tissent. Ils me posent des questions sur ma vie, m'appellent par mon prénom et aiment échanger, par exemple, sur les films vus ou des sujets d'actualité.

Audrey : Je sais que quelques seniors ont vraiment sympathisé et se voient également en dehors des sorties. En ce qui me concerne, en tant qu'auxiliaire de vie, j'ai un rapport avec les seniors plutôt axé sur une utilité « du quotidien », alors que lors des sorties, on est plus sur des moments de détente ; on discute, on rit, nous partageons des moments de complicité.

Audrey Hosteln
 Auxiliaire de vie, Aide@venir
 34 ans



CAP'SÉNIORS KÉSAKO ?

L'association Cap Solidaire rassemble une centaine d'acteurs du territoire Sud-Gironde qui ont fait le choix de la mutualisation, de la coopération et de la transversalité.

Cap Solidaire dispose d'un espace d'information, d'accompagnement et de suivi à la mobilité à destination des publics les plus fragiles depuis 2016.

En 2019, en partenariat avec l'association Génération à Domicile qui regroupe des structures de service à la personne sur le territoire (AADP, ADMR, AIDE@VENIR et SUDGIMAD), **Cap Solidaire a élargi ses services de mobilité aux publics seniors et vous invite à participer à l'une de ses prochaines sorties collectives. L'organisation complète (sortie, transport et accompagnement par des intervenants à domicile) est sans aucun frais pour vous !**



LES OBJECTIFS ?

- 01 Répondre à vos besoins de mobilité
- 02 Créer du lien social et lutter contre l'isolement
- 03 Prévenir la dépendance



Le Cap'Séniors est édité par l'Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde (UAESSSG) sise 88 Cours de Verdun 33201 LANGON

ZOOM

Nous vous présentons une de nos sorties estivales
Bateau promenade l'Or'Aïle

Cet été, les sorties seniors ont été maintenues et adaptées aux souhaits émis par les participants de bénéficier d'activités compatibles avec des températures élevées. Parmi celles réalisées, nous vous présentons les promenades en bateau l'Or'Aïle, au départ de Castets-et-Castillon, qui ont permis aux seniors de contempler l'univers du Canal de Garonne qui complète le Canal du Midi pour constituer le Canal des 2 Mers qui relie

la Méditerranée à l'Atlantique. Au fil de l'eau, sous l'égide de Serge, ancien capitaine en fluvio-maritime passionné par le monde marin, ils ont découvert la faune, la flore (tortues, plantes centenaires etc.) et l'histoire des esclaves.

Pour tout renseignement complémentaire :

Bateau promenade L'Or'Aïle
 Route du Moulin

Castets-en-Dorthe
 33210 CASTETS ET CASTILLON
 Tél : 06 11 37 75 07



Action soutenue par la Conférence des financeurs :



Toutes les sorties collectives et gratuites en juin et juillet 2021

60 ans et +
GRATUIT



Sorties gratuites accompagnées avec transport en pas de porte assuré par un(e) intervenant(e) d'un service à la personne.



Tous les seniors dès 60 ans peuvent participer gratuitement aux sorties !

POUR VOUS INSCRIRE
 FORMULAIRE EN LIGNE VIA LE LIEN SUIVANT :

<https://capsolidaire.org/nos-actions/mobilite-seniors/>

ou par téléphone en contactant Mélissa au
07 69 84 21 32

Les sorties sont accompagnées par les intervenants professionnels des structures d'aide à la personne suivantes :



Il n'est pas nécessaire d'être client de ces structures pour bénéficier de leur accompagnement

Les partenaires socio-culturels :

- Cinéma Cadillac Lux
- Cinéma Bazas Vog
- Château de Malagar
- Château Malromé
- CIL
- Ville de Langon
- Ville de La Réole
- Médiation animale A.M.A.I.A



1 newsletter paraîtra le trimestre prochain pour vous informer du programme des sorties.

Je vais au cinéma ! (Place offerte !)



Octobre	Novembre	Décembre
Bazas cinéma Vog (14h30)		
Jeudi 14	Jeudi 04	Jeudi 09
Jeudi 28	Jeudi 18	Jeudi 23
Cadillac cinéma Lux (14h30)		
Jeudi 07	Jeudi 25	Jeudi 02
Jeudi 21		Jeudi 16

Je vais au marché !



Octobre	Novembre	Décembre
Marché de la Réole (10h - 11h30)		
Tous les samedis sous réserve de beau temps		
Marché de Langon (9h30 - 11h)		
Tous les vendredis sous réserve de beau temps		

Je vais apprendre et me relaxer !



Octobre	Novembre	Décembre
A.M.A.I.A (15h - 16h)		
Mercredi 13	Mardi 09	Mardi 14
Club Informatique du Langonnais (14h - 15h30)		
Lundi 25	Lundi 29	Lundi 20
Château Malromé (14h30)		
	Mercredi 10	Mercredi 08
Château de Malagar		
Mardi 05		

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire



Cap Solidaire a souhaité associer les différents acteurs en prônant la transversalité de l'approche, en mobilisant dans ce projet collectif :

- ➔ Génération A Domicile et ses acteurs du maintien à domicile, pour assurer la réalisation des sorties mobilité, et ainsi rejaillir sur la revalorisation des métiers et le rôle d'accompagnement social
- ➔ Les acteurs du socioculturel du réseau, forces de propositions pour les sorties mobilité : les cinémas de proximité portés par l'association Bazas Cinéma Culture ou encore le Lux à Cadillac, AMAIA pour la médiation animale...
- ➔ L'ensemble des communes, des partenaires concourant à l'action sénior pour relayer la communication, en mode décloisonné (EHPAD, RPA, Pôle Social et Familial, Réseau Sénior de l'Entre Deux Mers, Espaces de Vie Sociale, CLIC, CCAS...)

En parallèle, un dispositif reposant sur l'individualisation de l'accompagnement des publics des séniors est expérimenté de façon pilote en 2020 afin d'apporter soutien et conseils à nos aînés pour favoriser leur mobilité au quotidien, prenant là encore appui sur la boîte à outils du PTCE et fondé sur le développement de partenariats locaux avec les acteurs du Sud-Gironde.

Plus sur : <https://capsolidaire.org/nos-actions/mobilite-seniors/>
Cette action fait l'objet d'un bilan dédié.

TCAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Cap Solidaire

Union des Acteurs
de l'Économie Sociale et Solidaire
du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

DEVELOPPER DES MOBILITES INNOVANTES, SOLIDAIRES ET ENVIRONNEMENTALES POUR TOUT.E.S !

En 2021, Cap Solidaire est lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 'Mobilités Innovantes' de la Région Nouvelle-Aquitaine autour des objectifs directeurs suivants :



1

MANAGEMENT COLLECTIF DES MOBILITES (penser, construire et agir ensemble)

Une interface pour mettre toutes les parties prenantes autour de la table = dialogue partagé, projet de territoire mobilité, implication et force vive, structuration agile...

2

CONSOLIDER LES MOBILITES EXISTANTES (Sécuriser les services de mobilité : consolider et consacrer ensemble)

Plateforme Mobilité / Autoécole associative / Taxi Solidaire / Transport A la Demande / Parcs de location / Covoiturage...

3

DEVELOPPER DE NOUVELLES MOBILITES PARTAGEES ET DURABLES EN MODE AGILE (Imaginer, tester et innover ensemble)

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T.CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde

A cœur de cette nouvelle action expérimentale pour développer les mobilités partagées sur une approche *test and learn*, il s'agira de développer :

- ⇒ Le **vélo à assistance électrique**, sur la base de 8 vélos mis à disposition à titre gracieux en échange du retour d'expérience de l'utilisateur, afin d'éclairer les politiques publiques en faveur du développement de la pratique du vélo
- ⇒ Le développement du **covoiturage**, avec la création d'un **site internet local dédié**, assurant les mises en relation avec un niveau de fonctionnalités professionnelles (preuve de covoiturage, système d'avis et vérification de compte, cagnotte incitative...)
- ⇒ L'**autopartage pour les villes-centres** desservies par une gare TER, afin d'étoffer la logique de Pôle d'Echange Multimodal
- ⇒ Le **Transport d'Utilité Sociale**, dans une approche agile et à la carte soutenue par une logique de complémentarité, d'utilité-coût, et d'agilité

Et en fil, rouge, la mobilisation de tout.es, collectivités, acteurs et usagers, pour des mobilités plus agiles et plus efficaces pour le quotidien des habitants du monde rural !



Cette action se matérialise avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Plan de Relance de l'Etat et de quatre Communautés de Communes du Sud-Gironde.

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T.CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde

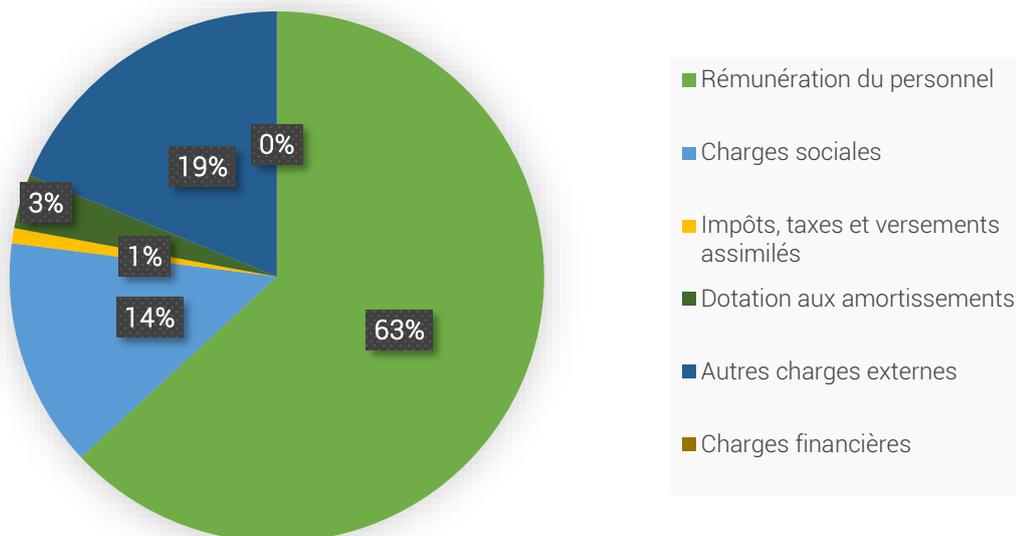
BUDGET DISPOSITIF T-CAP

Budget réalisé provisoire - dispositif T-CAP

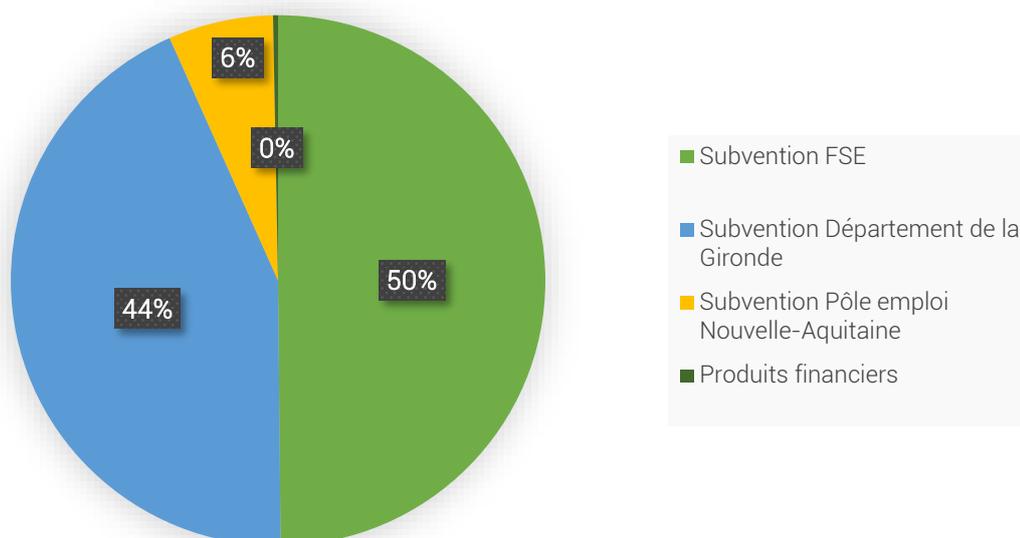
(version définitive à compter de la validation par notre commissaire aux comptes et de l'adoption par l'Assemblée Générale Ordinaire)

Montant total de l'opération T-CAP en 2021 : 125 756 euros

Charges



Produits



Plateforme mobilité du Sud-Gironde

86 Cours de Verdun 33210 LANGON

secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde

T-CAP est la Plateforme de Mobilité du Sud-Gironde, un dispositif engagé par l'association Cap Solidaire, Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde



CAP Solidaire apporte ses plus chaleureux remerciements à TOUS les partenaires institutionnels, financiers, techniques et humains qui participent à ses côtés, à développer la mobilité pour notre territoire du grand Sud-Gironde !



Référent Département - Pôle Territorial de Solidarité du Sud-Gironde : Laurence PRIOUL

Référent Département - Direction de l'Insertion et de l'Inclusion : Marie-Hélène SCHIFFMACHER

Référents Département - Service Europe : Sophie IVALDI, Sekou CAMARA

Référent Département - Direction Infrastructure : Emmanuelle LACAN

Référent Département - Direction Jeunesse : Magali PAUTIS, Jean-Eric FILLEAU

Référents Pôle emploi : Sandra LABADIE, Christian BALLU

Référents Mission Locale Sud-Gironde : Maréva BODINEAU, Patrick SEQUIER

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Cap Solidaire

Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde

Sous l'initiative particulière du



Avec le soutien du Fond Social Européen et de Pôle emploi

NOTES

T-CAP est un dispositif porté par Cap Solidaire

Plateforme mobilité du Sud-Gironde
86 Cours de Verdun 33210 LANGON
secretariat@capsolidaire.org - 09 70 91 41 88

Cap Solidaire

Union des Acteurs
de l'Économie Sociale et Solidaire
du Sud-Gironde



La plateforme de mobilité est cofinancée par le FSE+ dans le cadre du PON "Emploi Inclusion" 2021-2027

2022

Rapport d'activités

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200069581-20231220-D2023_220-DE

JE M'ELANCE!

PARCE QUE NOUS SAVONS QU'ENTREPRENDRE N'EST PAS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE, NOTRE PROMESSE C'EST D'ÊTRE À VOS CÔTÉS À TOUTES LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET AVEC UN FINANCEMENT ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ.

- ACCUEIL POUR TOUS
- BUSINESS PLAN
- PRÊT D'HONNEUR À TAUX 0
- ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
- PARRAINAGE & NETWORKING

© 2023 - Photo: iStockphoto.com/Colin Jones - iStockphoto.com

A partir des **721** dossiers ouverts, une fois leur projet finalisé, grâce à l'appui du réseau de nos partenaires, spécialistes de l'entrepreneuriat :

299

personnes sont venues présenter leurs

259

projets d'entreprises devant notre Comité d'agrément qui s'est réuni à 23 reprises

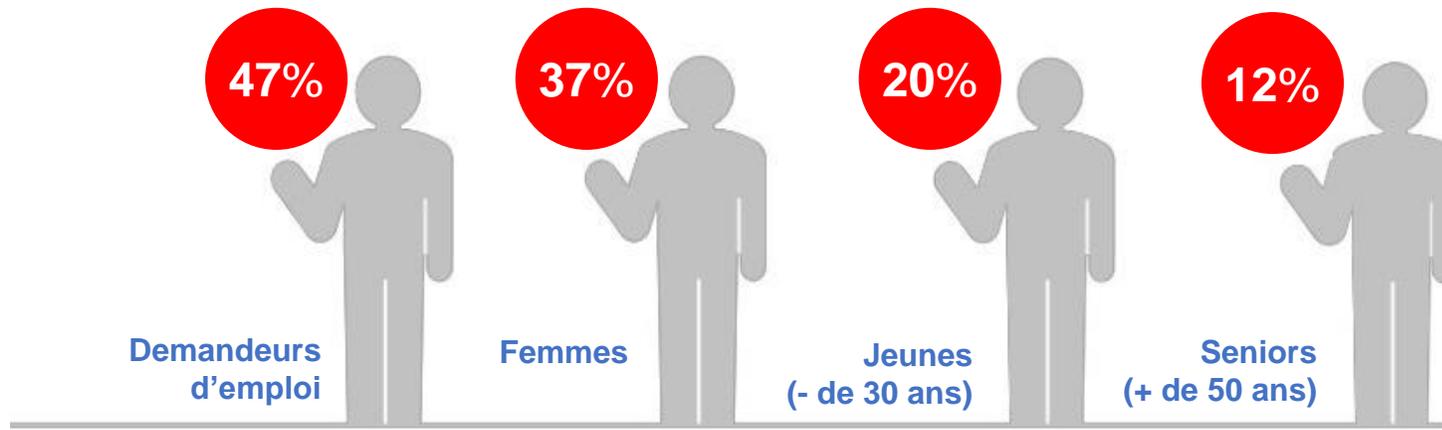


Commentaires / 2021 :

14 dossiers supplémentaires présentés aux comités d'agrément. Le nombre de porteurs de projet est identique.

Une particularité à noter : la part des prêts AGRI est moins importante (19 contre 33), et c'est donc le prêt CREATION-REPRISE qui est en augmentation : +23 dossiers

Le profil des **299** porteurs de projets qui se sont présentés en Comité d'agrément :



Commentaires / 2021

Une demande importante de nouveau cette année (758 contacts en 2021).

En 2022, Nous remarquons une légère baisse des femmes (40% en 2021) et une hausse des jeunes (13% en 2021).

Nous notons malgré tout une baisse dans les demandeurs d'emplois (51% en 2021, en baisse régulière depuis 2019)

Nos 23 comités d'agrément, regards croisés d'entrepreneurs, de banquiers, d'experts-comptables, ont décidé de donner leur chance à

237

projets d'entreprises dont **82 reprises (29%)** !

476

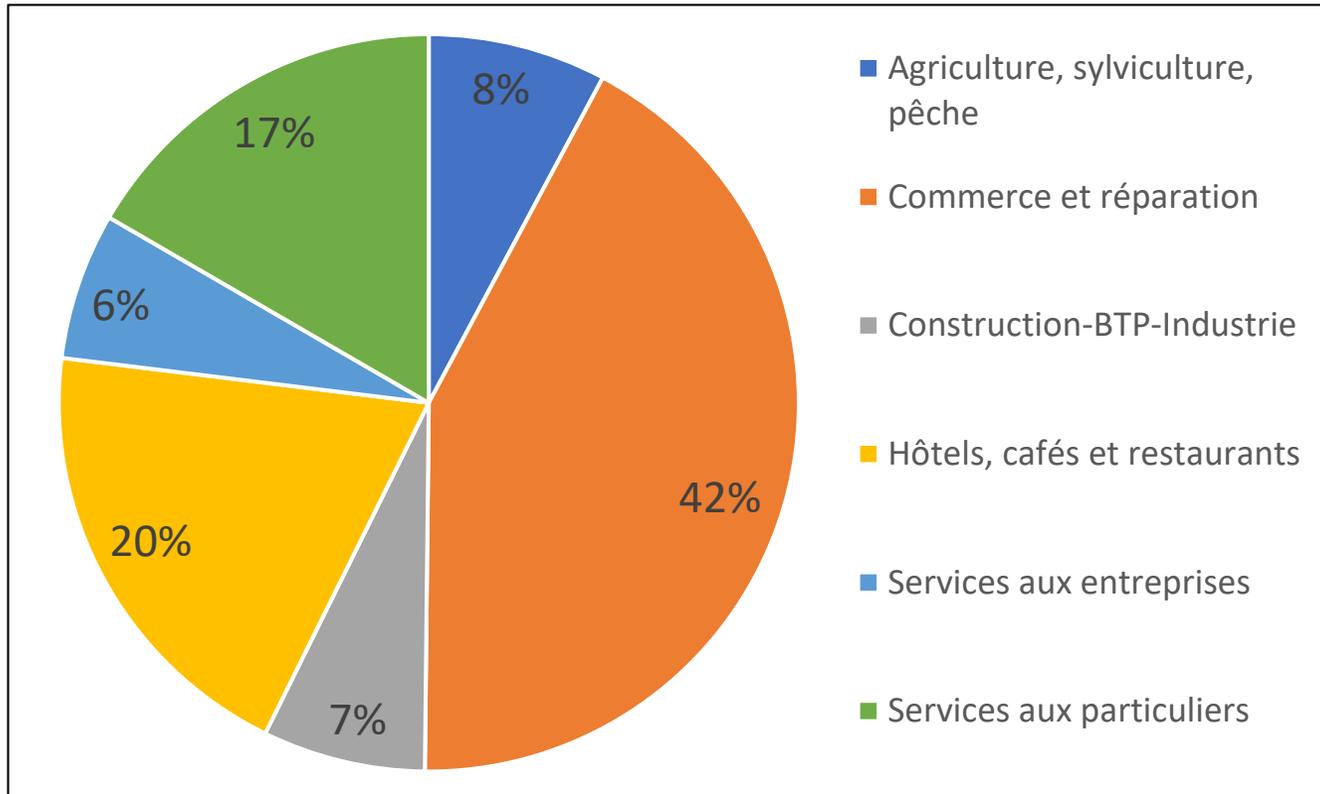
Emplois ont été créés ou maintenus



Commentaires / 2021 :

Les comités d'agrément ont accordé 27 prêts supplémentaires. L'impact en terme d'emploi est important : + 114 emplois créés ou confortés en 2022 !

Les secteurs d'activité de ces **237** entreprises :



*Commentaires / 2021 :
Pas d'évolution notable, même si nous sentons une reprise pour les C.H.R.*

Au total

2 millions d'€

de prêts à taux 0

ont alimenté les fonds propres de ces entrepreneurs
qui ont pu ainsi obtenir en moyenne **9 fois plus**
de leurs partenaires bancaires

20 millions d'€

ont ainsi été investis
dans l'économie de la Gironde

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200069581-20231220-D2023_220-DE

J'AI DÉCROCHÉ UN FINANCEMENT !

PRÊT D'HONNEUR À TAUX 0

PARCE QUE NOUS SAVONS QU'ENTREPRENDRE N'EST PAS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE, NOS COMITÉS D'AGRÈMENT VOUS ACCORDENT UN PRÊT D'HONNEUR À TAUX 0 ET ENGAGENT NOTRE RÉSEAU À VOS CÔTÉS.

Commentaires / 2021 :

Un montant total de prêts identique et un effet levier similaire.

Nous suivons chaque mois

582

porteurs de projets devenus
chefs d'entreprises, dont

120

bénéficient du soutien
des formidables marraines et parrains,
bénévoles.



Grâce à cet accompagnement
pendant ces premières années d'activité

92%

de ces entreprises sont encore en activité après 3 ans et

80%

après 5 ans !

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200069581-20231220-D2023_220-DE

JE GAGNE EN CONFIANCE !

PARRAINAGE & NETWORKING

PARCE QUE NOUS SAVONS QU'ENTREPRENDRE N'EST PAS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE, NOS 4 500 MARRAINES ET PARRAINS, NOS PARTENAIRES ET LES CHEFS D'ENTREPRISE LOCAUX SONT MOBILISÉS À VOS CÔTÉS.

Enfin, notre Club des Entrepreneurs s'est réuni à

21 reprises

Ces temps d'échanges, en présentiel à partir de février 2022, sont animés par nos partenaires ou nos bénéficiaires.

Les sujets sont déterminés par nos bénéficiaires :
Droit, social, réseaux sociaux, R.H., posture...



ETP créé	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Changement proposé	Date d'effet
1,00	35/35°	100%	P	Directeur Général des Services	Administrative	A2	Directeur général des établissements publics de 20 à 40 000 habitants	28/06/2017	30/06/2017		01/07/2023
1,00	35/35°	100%	P	Directeur(trice) Ressources	Administrative	A2	Attaché Principal	13/10/2021	01/02/2023		01/06/2023
1,00	35/35°	100%	P	Directeur(trice) Ressources	Administrative	A1	Attaché territorial	13/10/2021	01/02/2023		01/06/2023
1,00	35/35	100%	P	Directeur (trice) des services à la population	Administrative	A1	Attaché territorial		15/07/2021		
1,00	35/35°	100%	P	Directeur (trice) du développement du territoire	Administrative	A1	Attaché territorial	04/03/2020	04/03/2020		
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service affaires générales, commande publique et sécurité juridique	Administrative	A1	Attaché territorial	06/04/2016	01/01/2018		
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service PGD	Administrative	A1	Attaché territorial	20/02/2023		création en attente recrutement	01/03/2023
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service PGD	Administrative	A2	Attaché Principal	20/02/2023		création en attente recrutement	01/03/2023
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service PGD	Technique	A1	Ingénieur territorial	20/02/2023		création en attente recrutement	01/03/2023
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service PGD	Technique	A2	Ingénieur principal	20/02/2023		création en attente recrutement	01/03/2023
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service environnement	Administrative	A1	Attaché territorial	19/12/2016	31/12/2016		
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service environnement	Administrative	A2	Attaché Principal	19/12/2016	31/12/2016		
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service environnement	Technique	A1	Ingénieur territorial	26/10/2022			
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service environnement	Technique	A2	Ingénieur principal	26/10/2022			
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service aménagement	Technique	A1	Ingénieur territorial	24/11/2021			
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service culture	Administrative	A1	Attaché territorial	19/12/2016	31/12/2016		

ETP créé	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Changement proposé	Date d'effet
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service comptabilité//	Administrative	A1	Attaché territorial	10/07/2019	15/07/2019	Transformation suppression /création missions Responsable de gestion budgétaire et comptable (sectorisé)	01/03/2023
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service Ressources Humaines	Administrative	A1	Attaché territorial	30/05/2023			01/06/2023
1,00	35/35°	100%	P	Chargé.e de Développement Tourisme	Administrative	A1	Attaché territorial	15/10/2022			
1,00	35/35°	100%	P	Manager de commerces - chargé de mission économie	Administrative	A1	Attaché territorial	15/05/2019	15/07/2021		
1,00	35/35°	100%	P	Coordinateur Plan social de territoire (PST)	Administrative	A1	Attaché territorial	30/09/2003	26/10/2004		
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service Finances	Administrative	A1	Attaché territorial	24/11/2021	01/12/2021		
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service Pôle accompagnement citoyen	Administrative	A1	Attaché territorial	18/01/2023			
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service Pôle accompagnement citoyen	Administrative	B1	Rédacteur territorial	25/11/2013			
1,00	35/35°	Vacant	P	Chef.fe de service Prévention	Administrative	C3	Adjoint administratif principal de 1ère classe	28/09/2016	01/10/2016		
1,00	35/35°	50%	P	Gestionnaire RH/paie-carrière	Administrative	C3	Adjoint administratif principal de 1ère classe	13/09/2017	01/10/2017		

ETP créé	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Changement proposé	Date d'effet
1,00	35/35°	100%	P	Chargée d'urbanisme /instructrice ADS	Administrative	C3	Adjoint administratif principal de 1ère classe	13/10/2021			
1,00	35/35°	100%	P	Assistante Juridique et Marchés Publics	Administrative	C3	Adjoint administratif principal de 1ère classe	18/01/2023		Création Avancement grade	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service communication	Administrative	C2	Adjoint administratif principal de 2ème classe	28/09/2016	01/10/2016	Fermeture suite à départ en retraite.	01/01/2024
1,00	35/35°	100%	P	Assistant administratif-chargée accueil -réseau lecture publique	Administrative	C3	Adjoint administratif principal de 1ère classe	18/01/2023		Création Avancement grade	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Responsable facturation-comptabilité PGD	Administrative	C2	Adjoint administratif principal de 2ème classe	19/12/2016	31/12/2016		
1,00	35/35°	100%	P	Coordonnatrice budgétaire et comptable	Administrative	C2	Adjoint administratif principal de 2ème classe	13/12/2017	01/11/2022		
1,00	35/35°	100%	P	Assistante DGS- élus-COMEX	Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	12/10/2022			
1,00	35/35°	100%	P	Gestionnaire finances	Administrative	C2	Adjoint administratif principal de 2ème classe	17/05/2017	26/06/2017		
1,00	35/35°			Gestionnaire finances	Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	01/12/2022			
1,00	35/35°			Gestionnaire finances	Administrative	C2	Adjoint administratif principal de 2ème classe	01/12/2022			
1,00	35/35°	100%	P	Gestionnaire finances	Administrative	C3	Adjoint administratif principal de 1ère classe	01/12/2022			
1,00	35/35°	100%	P	Gestionnaire finances	Administrative	B1	Rédacteur territorial	01/12/2022			
1,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative France services Action sociale - portage repas	Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	13/09/2017	01/10/2017		

ETP créé	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Changement proposé	Date d'effet
1,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative culture	Administrative	C2	Adjoint administratif principal de 2ème classe	18/01/2023		Création Avancement grade	01/02/2023
1,00	35/35°	80%	P	Assistant.e administratif (ve) PGD	Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	13/09/2017	01/10/2017		
1,00	35/35°	70%	P	Agent d'accueil pôle accompagnement citoyen	Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	25/11/2013	01/12/2013		
1,00	35/35°	100%	P	Chargé.e de communication stratégique	Administrative	A1	Attaché territorial	26/10/2022		Changement d'intitulé de l'emploi : Chef.fe de service Communication	01/01/2024
1,00	35/35°	100%	P	Chargé.e de communication stratégique	Administrative	B1	Rédacteur territorial	26/10/2022			
1,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative PAC	Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	30/09/2003	20/10/2023	Modification dénomination poste	01/10/2023
1,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative Culture	Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	20/09/2023		CRÉATION	01/10/2023
1,00	35/35°	100%	P	Assistant.e administratif (ve) PGD	Administrative	C2	Adjoint administratif principal de 2ème classe	18/01/2023		Création Admis concours	01/02/2023
1,00	35/35	100%	P	Animateur France services	Administrative	C3	Adjoint administratif principal de 1ère classe	01/06/2022			
1,00	35/35°	100%	P	Chargé d'Accueil centralisé-secrétariat de direction	Administrative	C2	Adjoint administratif principal de 2ème classe	18/01/2023		Création Avancement grade	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Assistant.e administratif (ve) PGD	Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	10/04/2019	01/05/2019		
1,00	35/35°	100%	p	Chargé d'Accueil centralisé-secrétariat de direction- assistante SEA	Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	16/09/2020	16/09/2020		
1,00	35/35°	80%	P	Chargé d'Accueil centralisé-secrétariat de direction	Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	10/04/2019	01/05/2019		

ETP créé	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Changement proposé	Date d'effet
1,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative ST	Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	10/04/2019	01/05/2019		
1,00	35/35°	100%	P	Gestionnaire RH/paie-carrière	Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	10/04/2019	01/05/2019		
1,00	35/35°	100%	P	Gestionnaire RH/paie-carrière	Administrative	C3	Adjoint administratif principal de 1ère classe	18/01/2023		Création Avancement grade	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Gestionnaire RH/paie-carrière	Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	21/10/2013	01/12/2013		
1,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative-Finances -facturation	Administrative	C3	Adjoint administratif principal de 1ère classe	18/01/2023		Création Avancement grade	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Gestionnaire finances	Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	16/09/2020	16/09/2020		
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe des Services techniques	Technique	A1	Ingénieur territorial	10/07/2019	15/07/2019		
1,00	35/35°	100%	P	Technicien GEMAPI	Technique	B1	Technicien Territorial	20/02/2019	01/03/2019		
1,00	35/35°	100%	P	Gestionnaire voirie et logistique	Technique	C	Agent de Maitrise	19/12/2016	31/12/2016		
1,00	35/35°	100%	P	Gestionnaire voirie et logistique	Technique	C1	Adjoint technique Territorial	18/01/2023		création	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Gestionnaire voirie et logistique	Technique	C2	Adjoint technique principal de 2ème classe	18/01/2023		création	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Gestionnaire voirie et logistique	Technique	C3	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	18/01/2023		création	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Adjoint au chef.fe des services techniques	Technique	C	Agent de maîtrise principal	18/01/2023		création Avancement de grade	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Agent technique Espaces publics	Technique	C1	Adjoint technique Territorial	18/01/2023		création élargissement possibilité de recrutement	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Agent technique Espaces publics	Technique	C2	Adjoint technique principal de 2ème classe	18/01/2023		création élargissement possibilité de recrutement	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Agent technique Espaces publics	Technique	C3	Adjoint Technique Principal 1ère Classe		15/07/2021		

ETP créé	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Changement proposé	Date d'effet
1,00	35/35°	100%	P	Agent technique Ocabelou	Technique	C2	Adjoint technique principal de 2ème classe	28/12/2015	15/07/2021		
1,00	35/35°	100%	P	Agent portage repas	Technique	C1	Adjoint technique Territorial	04/11/2015	01/01/2016		
1,00	35/35°	100%	P	Agent portage repas	Technique	C2	Adjoint technique principal de 2ème classe	18/01/2023		création Avancement de grade	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Ambassadeur tri	Technique	C1	Adjoint technique Territorial	18/12/2013	01/01/2014		
0,61	21,50/35°	100%	P	Agent portage repas	Technique	C1	Adjoint technique Territorial	08/04/2015	01/06/2015		
1,00	35/35°	100%	P	Agent technique ocabelou	Technique	C2	Adjoint technique principal de 2ème classe	18/01/2023		création Avancement de grade	01/02/2023
0,80	28/35°	100%	P	Agent portage repas	Technique	C1	Adjoint technique Territorial	16/09/2020	16/09/2020		
1,00	35/35°	100%	P	Agent technique ST	Technique	C1	Adjoint technique Territorial	19/12/2016	31/12/2016		
1,00	35/35°	100%	P	Agent technique ST	Technique	C1	Adjoint technique Territorial	15/04/2005			
1,00	35/35°	100%	P	Agent technique ST	Technique	C1	Adjoint technique Territorial	01/11/2007	07-47		
0,60	21/35°	100%	P	Agent technique ST	Technique	C1	Adjoint technique Territorial	17/05/2017	26/06/2017		
0,49	17/35°	100%	P	Régisseur général	Technique	C1	Adjoint technique Territorial	16/12/2020	01/01/2021	Augmentation temps de travail dans le cadre de la convention mutualisée avec la Mairie de Portets	1er/11/2023
1,00	35/35°	100%	P	Directrice MA Ocabelou	Médico-sociale	A	Cadre de santé	CIVU			
1,00	35/35°	100%	P	Animatrice RPE	Médico-sociale	A1	Educateur territorial de jeunes enfants	24/09/2014	01/01/2021		
1,00	35/35°	100%	P	Educatrice jeunes enfants - Directrice Adjointe Ocabelou	Médico-sociale	A2	Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	18/01/2023		création Avancement de grade	01/02/2023

ETP créé	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Changement proposé	Date d'effet
1,00	35/35°	100%	P	Educatrice jeunes enfants Ocabelou	Médico-sociale	A1	Educateur territorial de jeunes enfants	01/09/2020	01/09/2020	Fermeture	01/01/2024
1,00	35/35°	100%	P	Infirmière Crèche Ocabelou	Médico-sociale	A	Infirmier en soins généraux	20/12/2023	20/12/2023	Création	01/01/2024
1,00	35/35°	100%	P	AP Crèche ocabelou	Médico-sociale	B1	Auxiliaire de puériculture de classe normale	30/03/2022	30/03/2022		
1,00	35/35°	100%	P	AP Crèche ocabelou	Médico-sociale	B1	Auxiliaire de puériculture de classe normale	23/07/2013	30/03/2022		
0,80	28/35°	100%	P	AP Crèche ocabelou	Médico-sociale	B1	Auxiliaire de puériculture de classe normale	23/07/2013	30/03/2022		
1,00	35/35°	100%	P	AP Crèche ocabelou	Médico-sociale	B1	Auxiliaire de puériculture de classe normale	19/12/2016	30/03/2022		
1,00	35/35°	100%	P	Animatrice RPE	Médico-sociale	A1	Assistant socio-éducatif	11/10/2017	01/11/2017		
1,00	35/35°	100%	P	Chargé.e de coopération enfance-jeunesse-famille	Animation	B3	Animateur principal 1ère classe	18/01/2023		création Avancement de grade	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Chargé.e de coopération animation enfance	Animation	B3	Animateur principal 1ère classe	13/10/2021			
1,00	35/35°	100%	P	Animatrice RPE	Animation	B1	Animateur territorial	20/02/2019	01/03/2019		
1,00	35/35°	100%	P	Responsable des animations culturelles RLP	Administrative	B1	Rédacteur territorial	01/11/2022			
1,00	35/35°	100%	p	Chargé.e de coopération et responsable de la politique petite enfance	Administrative	A1	Attaché territorial	01/11/2022			

ETP créé	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Changement proposé	Date d'effet
1,00	35/35°	100%	P	Chef.fe de service Enfance Animation	Animation	B2	Animateur principal 2ème classe	18/01/2023		création Avancement de grade	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Responsable administrative - Pôle enfance -jeunesse	Animation Administrative	C2	Adjoint animation -Adjoint d'animation principal de 2ème classe - Adjoint administratif - Adjoint ppal 2ème classe	26/09/2012	16/09/2020		
1,00	35/35°	100%	P	Directeur multi-sites AL	Animation	C2	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	16/09/2020	16/09/2020		
1,00	35/35°	100%	P	Directeur multi-sites AL	Animation	C3	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	18/01/2023		création Avancement de grade	01/02/2023
1,00	35/35°	1000%	P	Directeur multi-sites AL	Animation	C2	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	16/09/2020	16/09/2020	Régularisation Transformation suppression /création grade Adjoint d'animation territorial	01/03/2023
1,00	35/35°	100%	P	Directeur adjoint multi-sites AL	Animation	C1	Adjoint d'animation territorial	16/09/2020	16/09/2020	Régularisation Transformation suppression /création grade Adjoint d'animation territorial	01/03/2023
1,00	35/35°	100%	P	Directeur adjoint multi-sites AL	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	16/09/2020	16/09/2020		
1,00	35/35°	100%	P	Directeur adjoint multi-sites AL	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	16/09/2020	16/09/2020	Régularisation Transformation suppression /création grade Adjoint principal 2ème classe	01/03/2023
1,00	35/35°	100%	P	Directeur adjoint multi-sites AL	Animation	C2	Adjoint territorial d'animation principal de 1e classe	18/01/2023		création Avancement de grade	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Directeur adjoint multi-sites	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	16/09/2020	16/09/2020		
1,00	35/35°	100%	P	Chargé de coopération Vie locale	Animation	C3	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	18/01/2023		création Avancement de grade	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Agent de crèche Ocabelou	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	10/07/2019	15/07/2019		

ETP créé	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Changement proposé	Date d'effet
1,00	35/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS	Animation	C2	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	22/12/2014			
1,00	35/35°	100%	P	Animateur sportif développement du sport dans les écoles et accueils de loisirs	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	01/11/2022			
0,46	16/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	01/09/2014			
0,63	22/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS	Animation	C2	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	18/01/2023		création Avancement de grade	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Agent de crèche Ocabelou	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	02/05/2016			
1,00	35/35°	100%	P	Agent de crèche Ocabelou	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	30/03/2022			
0,80	28/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	31/08/2016			
0,29	5/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	26/06/2012			
1,00	32/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS	Animation	C2	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	18/01/2023		création Avancement de grade	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	14/09/2006			
1,00	35/35°	100%	P	Directeur (trice) PLAJ	Animation	B2	Animateur principal 2ème classe	21/01/2004	01/01/2021		
0,89	31/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	15/12/2008			
1,00	35/35°	80%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	14/09/2006			
1,00	35/35°	100%	P	Technicien Espace Naturel	Technique	B1	Technicien Territorial	18/01/2023		création admis concours	01/02/2023
1,00	35/35	100%	P	Animateur PLAJ	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	16/12/2020	01/01/2021		

ETP créé	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Changement proposé	Date d'effet
1,00	35/35	100%	P	Animateur PLAJ	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	21/01/2004			
1,00	35/35°	100%	P	Chef de service Développement sportif	sportive	B1	Educateur APS	24/11/2021	01/12/2021		
0,34	12/35°	100%	P	Agent de portage de repas	sociale	C2	Agent social Territorial	30/03/2022			
1,00	35/35°	100%	P	Chargée de mission Directrice de projet	Culturelle	A+	Conservateur territorial de bibliothèques	10/07/2019	25/10/2023	Création - changement de dénomination	01/01/2023
1,00	35/35°	100%	P	Directrice du RLP	culturelle	A1	Bibliothécaire	19/02/2009	01/04/2009		
1,00	35/35°	100%	P	Responsable adjointe collections jeunesse	culturelle	B1	Assistant de conservation	30/03/2022			
1,00	35/35°	100%	P	Responsable collections adultes	culturelle	B2	Assistant de conservation principal 2ème classe	23/09/2010	01/10/2010		
1,00	35/35°	100%	P	Agent de bibliothèque	culturelle	C2	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	28/09/2016	01/10/2016		
1,00	35/35°	100%	P	Animateur multi media	culturelle	C2	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	18/01/2023		création Avancement de grade	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Agent de bibliothèque	culturelle	C1	Adjoint du Patrimoine territorial	30/06/2010	01/07/2010		
1,00	35/35°	100%	P	Agent de bibliothèque	culturelle	C1	Adjoint du Patrimoine territorial	18/01/2023		création Avancement de grade	01/02/2023
1,00	35/35°	100%	P	Agent de bibliothèque	culturelle	C1	Adjoint du Patrimoine territorial	09/03/2012	01/04/2012		
1,00	35/35°	100%	P	Animateur multimédia	culturelle	C1	Adjoint du Patrimoine territorial	09/03/2012	01/04/2012		
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	30/05/2023	01/06/2023	CREATION NOUVEAU BESOIN	01/09/2023
0,63	22/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			01/09/2023
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			01/09/2023
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est - Loupiac	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	30/05/2023	01/06/2023	CREATION NOUVEAU BESOIN	01/09/2023

ETP créé	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Changement proposé	Date d'effet
0,63	22/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est / Animateur sportif	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021		Modification intitulé et rattachement hiérarchique	01/09/2023
0,63	22/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est - Service des sports / Animateur sportif	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021		Modification intitulé et rattachement hiérarchique	01/09/2023
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021	30/05/2023	MODIFICATION augmentation quotité	01/09/2023
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021	30/05/2023	MODIFICATION augmentation quotité	01/09/2023
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021	30/05/2023	MODIFICATION augmentation quotité	01/09/2023
0,63	22/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord / Animateur SPORTIF	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021	30/05/2023	MODIFICATION augmentation quotité	01/09/2023
0,63	22/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,63	22/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,63	22/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,63	22/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			

ETP créé	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Changement proposé	Date d'effet
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021	31/05/2023	CREATION	01/09/2023
0,63	22/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021	30/05/2023	création	01/09/2023
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021	30/05/2023	création	01/09/2023
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021	30/05/2023	création	01/09/2023
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Nord	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,63	22/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,63	22/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021	31/05/2023		
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,63	22/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,63	22/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			

ETP créé	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Changement proposé	Date d'effet
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,63	22/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	22/35eme	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021			
0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	01/11/2022			
0,34	17/35eme	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud	Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	07/07/2021		MODIFICATION QUOTITE	01/09/2023

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2023 - 2027



AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE N°33-18-105 EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ENTRE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE (33)

ET

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

ENTRE

La Communauté de Communes Convergence Garonne, dont le siège est situé, 12 rue du Maréchal Leclerc Hauteclocque – 33 720 PODENSAC représentée par son président, **Monsieur Jocelyn DORE**, autorisé à l'effet des présentes par une délibération du conseil communautaire en date du

Ci-après dénommée, « **l'intercommunalité** », ou « **la personne publique garante** » ;

d'une part,

ET

L'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, dont le siège est à 107 bd du Grand Cerf, – CS 70432 – 86011 POITIERS Cedex – représenté par **Monsieur Sylvain BRILLET**, son directeur général, nommé par arrêté ministériel du 23 avril 2019 et agissant en vertu de la délibération du bureau n°.....en date du.....

Ci-après dénommé « **EPFNA** » ;

d'autre part

PRÉAMBULE

En date du 25 octobre 2019, l'EPFNA et la Communauté de communes Convergence Garonne ont signé une convention opérationnelle en faveur du développement économique sur les secteurs de Cérons, Preignac et Beguey.

Le territoire, à proximité de deux pôles dynamiques qui polarisent l'économie en raison de leur effet masse, s'est donné deux grands axes de développement :

- La recherche et l'accueil de nouvelles entreprises en milieu rural ;
- L'accompagnement et l'animation des entreprises existantes.

Au sein de ces axes de travail, la Communauté de Communes Convergence Garonne a défini la ZAE Labache de Cérons (le long de la départementale 117) comme un site stratégique pour le développement économique. Sur ce site de près de 90 000 m², l'EPFNA a déjà réalisé l'acquisition d'environ deux tiers du périmètre de la ZAE Labache et d'autres fonciers sont en cours d'acquisition. Sur l'ensemble de l'opération il reste à acquérir environ un tiers des parcelles.

Le présent avenant permet d'une part une mise en conformité de la convention avec le programme pluriannuel d'intervention 2023 – 2027 de l'EPFNA, et d'autre part d'augmenter l'engagement financier global au titre de la convention dans le but de maintenir l'intervention foncière de l'EPF sur le territoire de la CDC Convergence Garonne.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MISE EN CONFORMITE DE LA CONVENTION AVEC LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2023 – 2027 DE L'EPFNA

La présentation de l'EPFNA figurant dans le préambule de la convention initiale est ainsi réécrite :

« L'EPFNA a pour vocation d'accompagner et préparer les projets des collectivités publiques par une action foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière. Il est un acteur permettant la mise en œuvre d'une politique foncière volontariste via l'acquisition de terrains nus ou bâtis destinés aux projets d'aménagement des collectivités.

L'EPFNA est habilitée à réaliser des acquisitions foncières et des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains par les collectivités ou les opérateurs qu'elles auront désignés. Il peut également procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

L'EPFNA intervient au titre de son décret de création et du code de l'urbanisme pour :

- des projets de logements,
- de développement économique,
- de revitalisation urbaine et commerciale des centres-bourgs et centres-villes,
- de lutte contre les risques et de protection de l'environnement.

Conformément au Plan national Biodiversité dévoilé le 4 juillet 2018, l'EPFNA contribuera par son action à atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette édicté par le Gouvernement.

Au sein d'un modèle de développement économe en foncier, l'Établissement s'inscrira pleinement dans la volonté de réduction de la consommation d'espace et d'équilibre des territoires prônées par le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) de Nouvelle-Aquitaine.

Les orientations développées à travers la présente convention sont en cohérence avec les objectifs et axes définis dans le PPI 2023-2027 de l'EPFNA.

Ce dernier établit trois grandes priorités d'action :

1. L'aménagement durable des territoires ;
2. La mobilisation du foncier pour l'habitat et en particulier pour le logement social ;
3. La prévention des risques naturels et technologiques.

L'atteinte de ces objectifs passe par des interventions sur quatre axes :

1. L'habitat ;
2. Le développement des activités et des services ;
3. La protection des espaces naturels et agricoles ;
4. La protection contre les risques naturels et technologiques.

Les centre-bourgs et leur revitalisation sont un fil conducteur pour l'EPFNA qui se retrouve dans l'ensemble de ses axes d'intervention.

Par ailleurs, la protection des espaces naturels et agricoles passera nécessairement par une attention particulière à la localisation des interventions et une priorité donnée aux projets réalisés en densification. »

ARTICLE 2 - MODIFICATION DE L'ENGAGEMENT FINANCIER GLOBAL AU TITRE DE LA CONVENTION

Le premier alinéa de l'article 3 de la convention initiale est ainsi réécrit :

« Sur l'ensemble de la convention, l'engagement financier maximal de l'établissement public foncier est d'UN MILLION D'EUROS HORS TAXES (1 000 000 € HT). »

Les autres parties de ces articles et de la convention restent inchangés.

Fait à, le en 3 exemplaires originaux

La Communauté de Communes
Convergence Garonne
représentée par son président

L'Établissement public foncier
de Nouvelle-Aquitaine
représenté par son Directeur général,

Jocelyn DORE

Sylvain BRILLET

Avis préalable du contrôleur général économique et financier, **Pierre BRUHNES** n° 2023/..... en date du

Annexe n°1 : Convention opérationnelle n°33-18-105 en faveur du développement économique

Avenant n°1 à la convention du 21 juin 2018
pour le recouvrement de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour levée par la
Communauté de communes Convergence Garonne

ENTRE :

Le Conseil départemental, agissant en exécution de la délibération du Conseil Général en date du 4 juillet 1984 instituant une taxe additionnelle à la taxe de séjour,

D'une part,

ET :

La Communauté de communes Convergence Garonne agissant en exécution d'une délibération communautaire en date du 6 juin 2018.

D'autre part,

Vu l'article 76 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022, qui institue une taxe additionnelle régionale de 34% à la taxe de séjour à partir du 1^{er} janvier 2024 sur tout le territoire de la Gironde.

L'article 1 est remplacé comme suit :

A compter du 1^{er} janvier 2024, la Communauté de Communes Convergence Garonne lèvera pour le compte du Département et avec son personnel, la taxe additionnelle départementale dont les modalités de calcul sont :

Fonds collectés / 144* x 10

*144 = 100 (commune) + 10 (département) + 34 (Région)

Article 2

Le reste des dispositions de la convention demeure inchangé.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de la Communauté de
Communes convergence Garonne,

Le Président du Conseil départemental
de la Gironde,

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Madame Alice AURIEDE

Adjoint technique 2^e classe

auprès de la Communauté de Communes Convergence Garonne

* * * * *



Entre : La Commune de LANDIRAS – Sis Place du 11 novembre, 33720 Landiras
représentée par le Maire,
Monsieur Jean-Marc PELLETANT

d'une part,

Et : Communauté de Communes Convergence Garonne
représentée par le Président
Monsieur Jocelyn Doré

d'autre part,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu les démarches entre la Commune de LANDIRAS et la Communauté de Communes Convergence Garonne en vue de la mise à disposition de Madame Alice AURIEDE, adjoint technique, auprès de la Communauté de Communes Convergence Garonne pour y exercer les fonctions d'accueil, d'entretiens et de restauration des accueils de loisirs sans hébergement de la Communauté de Communes Convergence Garonne ;

Vu l'accord de l'intéressée quant à cette mise à disposition ;

Vu l'information préalable de l'organe délibérant de la Commune de LANDIRAS ;

Vu la délibération n°2023/XXXX du 20 décembre 2023

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET ET DUREE DE LA MISE A DISPOSITION :

La Commune de LANDIRAS met Madame Alice AURIEDE adjoint technique, auprès de la Communauté de Communes Convergence Garonne pour y exercer les fonctions d'accueil, d'entretiens et de restauration des accueils de loisirs sans hébergement de la Communauté de Communes Convergence Garonne à compter du 10 janvier 2024 pour une durée de 8 mois (31 août 2024)

La commune de LANDIRAS s'engage à transmettre à la Communauté de Communes Convergence Garonne le volet de la visite médicale réservé à l'employeur.
Une fiche de poste sera établie avec les tâches demandées à l'agent.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'EMPLOI :

Durant le temps de mise à disposition Mme Alice AURIEDE est affectée à l'accueil de loisir de LANDIRAS.

Elle effectuera 7 heures de travail par mercredi en période scolaire (20 mercredis) selon le planning suivant :
Le mercredi de 7h30 à 14h30. Cf planning prévisionnel.

Soit un total estimé de **140 heures** sur la période de janvier à août 2024.

Elle effectuera 7h par jour sur les périodes de vacances scolaires.

Du lundi au vendredi de 7h à 14h. Cf planning prévisionnel.

Soit un total estimé de **280 heures** sur les vacances scolaires pour la période de janvier à août 2024.

Soit un total estimé de **420 heures** sur la période scolaire de janvier à août 2024.

Elle est placée sous l'autorité hiérarchique de M. LALLOZ Michel directeur du pôle sud des accueils de loisirs communautaires, en son absence M. IGONIN Julien, directeur adjoint, prendra le relais.

La situation administrative de Madame Alice AURIEDE est gérée par la Commune de LANDIRAS.

ARTICLE 3 REMUNERATION :

La Commune de LANDIRAS versera à Madame Alice AURIEDE la rémunération correspondant à son grade d'origine (traitement de base, indemnité de résidence, supplément familial, indemnités et primes liés à l'emploi).

Sans préjudice d'un éventuel complément de rémunération dûment justifié au vu des dispositions applicables à ses fonctions au sein de la Communauté de Communes Convergence Garonne, Madame Alice AURIEDE peut être indemnisée par la Communauté de Communes Convergence Garonne conformément aux règles en vigueur en son sein, des frais et sujétions auxquels elle s'expose dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 4 - REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION :

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la Commune de LANDIRAS est remboursé par la Communauté de Communes Convergence Garonne.

Le remboursement sera interrompu pendant les périodes de congé pour accident de travail ou de maladie professionnelle et pendant les périodes de congé de maladie ordinaire.

Ce remboursement est effectué sur présentation d'un état trimestriel détaillé par la Commune de LANDIRAS indiquant le nombre d'heures réelles mises à disposition (fourni par la Communauté de Communes Convergence Garonne) et la rémunération et les charges de Madame Alice AURIEDE correspondant au temps de travail mis à disposition.

ARTICLE 5 - CONGES ANNUELS :

L'administration d'origine, la Commune de LANDIRAS, prend les décisions relatives aux congés annuels de Madame Alice AURIEDE.

ARTICLE 6 - CONGES DE MALADIE ET AUTRES CONGES STATUTAIRES :

Les décisions relatives aux congés de maladie ordinaire et aux congés pour accident de service ou maladie contracté dans l'exercice des fonctions sont prises dans les mêmes conditions que prévues à l'article 6 en ce qui concerne les congés annuels.

La Commune de LANDIRAS, après avis de la Communauté de Communes Convergence Garonne, prend à l'égard du fonctionnaire mis à disposition les décisions relatives aux congés suivants : congés de longue maladie ou de longue durée (*imputables ou non imputables au service*), temps partiel pour raison thérapeutique, congé pour maternité ou pour adoption, congé de formation professionnelle, congé pour validation des acquis de l'expérience, congé pour bilan de compétences, congé pour formation syndicale, congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, congé pour infirmité de guerre, congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, congé de représentation auprès d'une association, congé de présence parentale. Il en est de même des décisions d'aménagement de la durée du travail.

ARTICLE 7 - DISCIPLINE :

L'autorité de l'administration d'origine ayant pouvoir de nomination exerce le pouvoir disciplinaire. Elle peut être saisie par l'administration d'accueil.

ARTICLE 8 - CONTROLE ET EVALUATION DE L'ACTIVITE :

Il doit y avoir un entretien professionnel dans chacune des collectivités, un effectué par la mairie de LANDIRAS et un par la Communauté de Communes Convergence Garonne.

Le fonctionnaire mis à disposition bénéficie d'un entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct dont il dépend.

Cet entretien donne lieu à un compte rendu transmis au fonctionnaire qui peut y apporter ses observations et à l'autorité territoriale d'origine.

En cas de pluralité d'employeurs, l'entretien professionnel a lieu dans chacune des administrations ou organismes d'accueil.

Les comptes rendus auxquels il donne lieu sont transmis à l'autorité territoriale d'origine, en vue de l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire.

La Commune de LANDIRAS établit le compte rendu d'entretien en prenant en compte l'ensemble des informations ainsi communiquées.

ARTICLE 9 - FIN DE LA MISE A DISPOSITION :

La mise à disposition de Madame Alice AURIEDE peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 4 de la présente convention à la demande :

- de la Commune de LANDIRAS,
- de la Communauté de Communes Convergence Garonne,
- de Madame Alice AURIEDE.

Cette remise à disposition de l'agent devra respecter un préavis de trois mois décomptés à partir de la date de la présentation de la demande de la partie intéressée.

En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre la Commune de LANDIRAS et la Communauté de Communes Convergence Garonne.

Lorsque cesse la mise à disposition, le fonctionnaire qui ne peut être affecté aux fonctions qu'il exerçait précédemment dans son service d'origine reçoit une affectation dans l'un des emplois que son grade lui donne vocation à occuper, dans le respect des règles fixées au deuxième alinéa de l'article 54 de la loi du 26 janvier 1984.

ARTICLE 10 - MODIFICATIONS DE LA CONVENTION :

Toute modification d'un des éléments de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant à cette convention et d'un arrêté intervenant conformément aux dispositions des articles 1^{er} et 2 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 susvisé.

ARTICLE 11 - EN CAS DE LITIGE :

Les parties rechercheront une solution amiable à tout litige. A défaut, le litige résultant de l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à LANDIRAS, le

Pour la collectivité ou l'établissement d'origine

Pour la collectivité, l'établissement ou l'organisme d'accueil

Le Maire de LANDIRAS

Le Président de la Communauté de Communes
Convergence Garonne



Jean-Marc Pelletant

Jocelyn DORÉ

* La Commune de LANDIRAS s'engage à faire viser cette convention à Mme Alice AURIEDE afin que celle-ci en prenne connaissance et doit nous la renvoyer signée.

Signature de l'agent

ACCUEILS DE LOISIRS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONE

- MISE A DISPOSITION -

Je soussignée,

NOM : AURIEDE

Prénom : Alice

Grade : Adjoint technique

Agent de la commune de : Landiras

ACCEPTTE ma mise à disposition à la Communauté de communes Convergence Garonne pour l'activité de l'Accueil de Loisirs du 1er janvier au 31 août 2024.

Signature :



CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN DE GESTION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES MUNICIPAUX

Entre les soussignés :

La Communauté de communes Convergence Garonne représentée par son Président dûment habilité par délibération du 19 mai 2021, Monsieur Jocelyn DORÉ, ci-après dénommé "l'EPCI",

d'une part,

Et la commune de BEGUEY représentée par son Maire, M, Mme dûment habilité par délibération n° du, ci-après dénommé "*la commune*",

Et la commune de CADILLAC-SUR-GARONNE représentée par son Maire, M, Mme dûment habilité par délibération n° du, ci-après dénommé "*la commune*",

Et la commune de LOUPIAC représentée par son Maire, M, Mme dûment habilité par délibération n° du, ci-après dénommé "*la commune*",

Et la commune de SAINTE-CROIX-DU-MONT représentée par son Maire, M, Mme dûment habilité par délibération n° du, ci-après dénommé "*la commune*",

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et son article L. 5211-4-2 ;

Vu les statuts de la Communauté ;

Vu l'avis du comité social territorial de Communauté de Communes en date du 04 décembre 2023,

Vu l'avis du comité social territorial de la commune de Béguey en date du XX/XX/XXXX

Vu l'avis du comité social territorial de la commune de Cadillac-sur-Garonne en date du XX/XX/XXXX

Vu l'avis du comité social territorial de la commune de Loupiac en date du XX/XX/XXXX

Vu l'avis du comité social territorial de la commune de Sainte-Croix-du-Mont en date du XX/XX/XXXX

Considérant l'intérêt des signataires de se doter de services communs afin d'aboutir à une gestion rationalisée ;

PREAMBULE

En conséquence de la fusion-extension, la Communauté de communes a restitué la compétence « accueil périscolaire du matin et du soir » aux communes de Béguey, Cadillac-sur-Garonne, Loupiac et Sainte-Croix-du-Mont. Suite à cette restitution la Communauté de communes qui dispose des ressources et savoir-faire nécessaires à l'organisation de ce service a proposé la création d'un service commun.

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes en cohérence et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

Du fait de la restitution de compétence le maire devient responsable juridiquement de l'accueil, en adhérent au service commun par convention il s'appuie sur l'expertise de la communauté de communes qui l'organise.

Les communes adhérentes au service commun effectuent la déclaration de leur accueil périscolaire auprès de jeunesse et sport.

En l'espèce, le service commun intervient dans le domaine suivant :

- Accueil périscolaire du matin et du soir ;

La présente convention est élaborée sur la base de la fiche d'impact figurant en annexe de la convention (annexe n° 6)

ARTICLE 1^{er} : OBJET ET CONDITIONS GENERALES

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, les signataires décident de mettre en commun les services suivants :

- Accueil périscolaire municipal de Béguey
- Accueil périscolaire municipal de Cadillac-sur-Garonne
- Accueil périscolaire municipal de Loupiac
- Accueil périscolaire municipal de Sainte-Croix-du-Mont

Dans le cadre de la mutualisation de ces services les missions suivantes seront assurées par l'EPCI :

- Encadrement des groupes d'enfants accueillis conformément à la réglementation en vigueur ;
- Rédaction et évaluation, en lien avec les communes signataires, d'un projet pédagogique des accueils périscolaires ;
- Mise en place des activités et animations (ludiques culturelles, éducatives et sportives) en lien avec les orientations pédagogiques déclinées dans le projet pédagogique des accueils périscolaires ;
- Pilotage de la cohérence éducatives territoriales portée par le service Enfance-Animation de l'EPCI ;
- L'entretien quotidien des locaux dans le cadre du service mutualisé (**La commune de Loupiac n'est pas concernée par cette disposition**).
-

Dans le cadre de la mutualisation de ces services, l'EPCI :

- Met à disposition du service commun **18 agents territoriaux** pour l'encadrement du service (intégrant 3 animateurs volants permettant l'absorption des variations d'effectif, et le remplacement de personnels absents) ;
- Déploie son ingénierie en termes de gestion administrative en matière d'accueils collectifs de mineurs, de gestion financière, et de ressources humaines ;
- Assure le pilotage budgétaire du fonctionnement du service commun ;
- Assure la transmission des éléments de refacturation du service commun aux communes.

Dans le cadre de la mutualisation de ces services, les communes :

- Mettent à disposition des locaux permettant l'exécution du service commun des accueils périscolaires ;
- Prennent en charge la totalité des coûts inhérents à l'exécution et la gestion des missions du service commun ;
- Participe à des instances d'élaboration et d'évaluation du projet pédagogique du service commun.

Dans le cadre de la mutualisation de ces services, la commune de Béguey :

- Affecte au service commun un agent municipal, pour une quotité de 12,2/35°, sur des missions d'animatrice périscolaire

Dans le cadre de la mutualisation de ces services, la commune de Loupiac :

- Assure l'entretien des locaux qu'elle met à disposition dans le cadre de l'organisation du service commun.

Les moyens mis à disposition par l'EPCI sont détaillés dans l'annexe 2.

Les moyens mis à disposition par les communes sont détaillés l'annexe 1.

La mise en place du service commun, s'agissant du personnel, s'exerce dans les conditions fixées par la présente convention, en vertu notamment de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La composition de l'équipe d'encadrement du service commun mis à disposition et détaillée en annexe 1, pourra être modifiée d'un commun accord entre les parties, sans nouvelle délibération :

- en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés par les parties ;
- en fonction des départs et possibilités de recrutement.

Les projets pédagogiques des accueils périscolaires seront élaborés par les équipes d'animation avec le chargé de coopération Enfance-Animation de l'EPCI, ainsi qu'une représentation municipale. Les déclarations auprès des services de l'état et de la CAF seront réalisées par l'EPCI, la commune demeurera toutefois l'organisateur.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue du 8 janvier 2024 au 31 août 2024.

Elle pourra faire l'objet d'une reconduction du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 par une demande écrite formulée par une des parties 3 mois avant l'échéance de la convention.

ARTICLE 3 : SITUATION DES AGENTS DU SERVICE COMMUN

Les agents du service commun peuvent être dans deux situations :

Ou bien, les agents du service commun recrutés dans le cadre de l'accueil périscolaire par la Communauté de Communes Convergence Garonne, sont employés par l'EPCI, dans le cadre d'emplois non-permanents à temps non-complets sur la base du besoin horaire lié à la mission (voir annexe 2). La durée de ces contrats sera systématiquement adossée à la durée de la convention de service commun.

Les agents publics territoriaux fonctionnaires titulaires de l'EPCI intègrent pour leur quotité relative aux accueils périscolaires du matin et du soir, le service commun de la Communauté de communes.

Ils sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de l'EPCI, et sous l'autorité hiérarchique du directeur de pôle animation multi-sites dont dépendent les structures APS du service commun.

La liste des fonctionnaires et agents non titulaires figure en annexe de la présente convention (annexe 2).

Ou bien, Les agents publics territoriaux fonctionnaires titulaires et les agents publics territoriaux non titulaires en CDI de la commune, exerçant pour partie leurs fonctions dans le service mis en commun, sont mis à disposition de l'EPCI dans les conditions de la mise à disposition statutaire prévue par l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée.

Dans le cas où une commune adhérente souhaiterait ne pas renouveler son adhésion au service commun, le régime de droit commun des restitutions de compétences s'appliquera (art. L.5211-4-1 IV Bis du CGCT). Les ressources humaines affectées à la structure et à la gestion de la mission sur la structure concernée seront transférées à la commune pour leur quotité.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI

L'autorité gestionnaire des agents titulaires et des agents non titulaires transférés est le Président de l'EPCI. A titre d'exemple, la carrière des agents ainsi que leurs ordres de missions seront de la responsabilité du Président de l'EPCI.

Le service commun est ainsi géré par le Président de l'EPCI qui dispose de l'ensemble des prérogatives reconnues à l'autorité investie du pouvoir de nomination

Les agents du service commun sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de l'EPCI, et sous l'autorité hiérarchique du directeur de pôle animation multisites dont dépendent les structures APS du service commun.

Dans ce cadre, l'entretien professionnel annuel des agents exerçant leurs missions dans un service commun relève de la compétence du Président de l'EPCI.

Les agents du service commun sont rémunérés par l'EPCI.

En ce qui concerne les agents communaux affectés pour partie de leur quotité au service commun, la commune devra prévenir l'EPCI en cas d'absence (congés ou formation) de l'agent au minimum 15 jours avant l'absence considérée.

Les agents affectés au service commun par les communes sont rémunérés par leur commune d'origine.

Dans ce cadre, l'entretien professionnel annuel des agents exerçant leurs missions dans un service commun relève de la compétence du Maire de la commune d'origine de l'agent.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIERES / REMBOURSEMENT

La facturation des frais de fonctionnement du service commun de l'EPCI aux communes s'effectue sur la base du coût de fonctionnement restant à charge pour chaque structure, constaté par l'EPCI (voir annexe 5).

L'optimisation du personnel en fonction du nombre d'enfants présents sur la structure fera l'objet d'un travail fin pour rationaliser les coûts au prorata réel des heures de présence enfant réalisées.

Concernant les frais liés à l'entretien des locaux, ils seront refacturés par l'EPCI dans le cas où il en assurera la gestion. (Voir en annexe 2)

Le remboursement intervient une fois par an sur la base des charges inhérentes au fonctionnement du service au regard du compte administratif de l'année N-1.

Le non-paiement par la commune des frais exigibles au titre du présent article pourra faire l'objet d'une résiliation unilatérale de la convention par la CDC après une première mise en demeure non suivi d'effet. Le service commun prendra alors fin à la résiliation de la convention.

ARTICLE 6 : DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DU SERVICE COMMUN

Un comité technique composé des directeurs adjoints en charge des accueils périscolaires, des directeurs de pôle animation multi-sites concernés par des APS, du chef de service Enfance-Animation, du chargé de coopération Enfance-Animation, d'agents municipaux et/ou de l'Education Nationale participant au service commun, se réunira à minima deux fois par an afin d'évaluer les actions et l'exécution du projet pédagogique, faire remonter les éventuelles difficultés, améliorer la qualité éducative et de répondre aux éventuelles questions.

Un comité de pilotage est mis en place pour le service commun. Il est composé du Président de l'EPCI, du Vice-président en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, des Maires des communes adhérentes, du chef de service Enfance-Animation et du chargé de coopération Enfance Animation. Il se réunit, a minima, deux fois par an à l'initiative de l'EPCI. Son rôle est de valider les orientations pédagogiques, contrôler le bon fonctionnement du service et proposer des mesures destinées à améliorer son fonctionnement. Ces mesures seront présentées au Conseil Communautaire et aux Conseils Municipaux des communes adhérentes et feront l'objet d'un avenant à la présente convention, le cas échéant.

Le comité de pilotage aura également pour mission :

- La réalisation d'un rapport annuel de la mise en œuvre de la présente convention, annexe au rapport d'activité des deux collectivités. Ce rapport est intégré, ou annexé, au rapport annuel d'activité de l'EPCI visé par l'article L. 5211-39, alinéa 1^{er}, du CGCT.
- L'examen des conditions financières de ladite convention ;
- Le cas échéant, d'être force de proposition pour améliorer la mutualisation des services entre l'EPCI et la Commune.

ARTICLE 8 : MISE A DISPOSITION DES BIENS MATERIELS

Les biens affectés au service commun restent acquis, gérés et amortis par l'EPCI.
Les communes mettent à disposition les bâtiments nécessaires à l'exercice de la compétence au service commun sans aucune contrepartie financière.

ARTICLE 9 : RESIDENCE ADMINISTRATIVE DU SERVICE COMMUN

La résidence administrative du service commun est située au 12 Rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque, 33720 PODENSAC.

ARTICLE 10 : ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Durant la mise en commun du service, le ou les fonctionnaires/agents transférés agiront sous la responsabilité de l'EPCI. Les sommes exposées au titre de cette gestion commune relèvent des remboursements de frais de l'article précédent.

En cas d'affectation partielle d'un agent à un service commun, le ou les fonctionnaires/agents mis à disposition agiront sous la responsabilité de l'EPCI lorsqu'ils rempliront leurs fonctions au sein du service commun et sous la responsabilité de leur structure d'origine pour les fonctions pour lesquelles ils n'ont pas été mis à disposition.

En cas de faute lourde commise par l'une des deux parties au détriment de l'autre, la partie victime pourra engager la responsabilité de l'autre partie, par dérogation aux stipulations de l'alinéa précédent, non sans avoir tenté toute démarche amiable utile, dont au moins la saisine du comité de pilotage de l'article 7 des présentes.

ARTICLE 11 : DENONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention prend fin au terme fixé à l'article 2 de la présente convention.
Elle peut également prendre fin de manière anticipée à la demande d'une des parties cocontractantes, agissant en vertu d'une délibération exécutoire, pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation de ses propres services, à l'issue d'un préavis déposé au minimum 6 mois avant la prochaine rentrée scolaire. Cette décision fait l'objet d'une information par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation anticipée de la présente convention, la commune versera à l'EPCI une indemnisation correspondant au coût des agents transférés jusqu'à ce que ces derniers soient réaffectés sans qu'il en résulte un surnombre par rapport aux effectifs de l'année précédant la résiliation. Ce coût sera égal au montant du maintien en surnombre au sein de l'EPCI augmenté des sommes versées le cas échéant au Centre de Gestion.

En cas de résiliation anticipée, les contrats éventuellement conclus par la Communauté pour des biens ou des services syndicaux transférés/ mis à sa disposition sont automatiquement transférés à la Commune pour la période restant à courir, la présente clause devant être rappelée, aux bons soins de l'EPCI, dans les contrats conclus par elle pour les services faisant l'objet des présentes.

ARTICLE 12 : LITIGES

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la seule compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours.

ARTICLE 13 : DISPOSITIONS TERMINALES

La présente convention sera transmise en Préfecture et notifiée aux services concernés ainsi qu'aux trésoriers et aux assureurs respectifs des parties.

Fait à, le, en exemplaires.

Pour la Communauté de Communes
Convergence Garonne

Le 8^{ème} Vice Président,

Jean-Patrick SOULÉ

Pour la Commune de Cadillac-
sur-Garonne

Le Maire,

Jocelyn DORÉ

Pour la Commune de Beguey

Le Maire,

Rodolphe YUNG

Pour la Commune de Loupiac

Le Maire,

Patrick EXPERT

Pour la Commune de Sainte-
Croix-du-Mont

Le Maire,

Michel LATAPY

Annexe 1a : Moyens mis à disposition par les communes – Béguey

Moyens humains			
Dénomination du service	Mission	Nombre d'agents municipaux concernés	Site d'affectation dans le cadre du service commun accueil périscolaire
Accueil périscolaire du matin et du soir	Mise en œuvre des animations (activités ludiques, culturelles, éducatives, sportives) et des démarches pédagogiques adaptées au cadre d'intervention et au public accueilli	1 – Ghislaine Rongieras–12,2/35°	Béguey

Moyen matériels	
Pièces et espaces	Surface
Salle APS + toilettes + entrée	96,75m ²
Salle de motricité	87,2m ²
Dortoir	39,78m ²
Salle de réunion	14,5m ²
Bureau du directeur	9,86m ²
Cours des écoles	/

Annexe 1b : Moyens mis à disposition par les communes – Loupiac

Moyen matériels	
Pièces et espaces	Surface
Salle du personnel	117m ²
Salle de motricité	14m ²
Toilettes maternels	19m ²
Classe petite section	60m ²
Ancienne classe maternelle 1 (espace de stockage mutualisé)	55m ²
Ancienne classe maternelle 2 (espace de stockage mutualisé)	60m ²
Local de rangement	12m ²
Cour d'école	/

Service organisé par la commune : la commune de Loupiac assure l'entretien des locaux dans le cadre de l'accueil périscolaire du matin et du soir.

Annexe 1c : Moyens mis à disposition par les communes – Sainte-Croix-du-Mont

Moyen matériels	
Pièces et espaces	Surface
Salle d'animation 1	42m ²
Salle d'animation 2	63m ²
Bibliothèque de l'école	25m ²
Salle des tapis	42m ²
Sanitaires	/
Cour d'école	/

Annexe 1d : Moyens mis à disposition par les communes – Cadillac-sur-Garonne

Moyen matériels	
Pièces et espaces	Surface
RdC 7, rue Claude Bouchet	99,2m ²
Salle d'activité étage, 7 rue Claude Bouchet	46m ²
Bureaux étage, 7 rue Claude Bouchet	50m ²
Salle d'activité école maternelle	/
Sanitaires école maternelle	/
Salle bibliothèque école maternelle	/
Cour d'école	/

Service organisé par la commune : la commune de Cadillac-sur-Garonne assure l'entretien des locaux, situé dans l'enceinte de l'école maternelle, dans le cadre de l'accueil périscolaire du matin et du soir.

Le 7, rue Claude Bouchet reste à la charge de la CDC Convergence-Garonne.

Annexe 2 : Moyens mis à disposition par la communauté de communes

Moyens humains				
Dénomination du service	Mission	Nombre d'agents municipaux concernés	Site d'affectation dans le cadre du service commun accueil périscolaire	Quotité horaire hebdomadaire
Accueil périscolaire du matin et du soir	Mise en œuvre des animations (activités ludiques, culturelles, éducatives, sportives) et des démarches pédagogiques adaptées au cadre d'intervention et au public accueilli	1 – Cidjy Gracilien 2 – Marie Darfeuille 3 – Marie Cormarie 4 – Sandrine Finateu 5 – Christelle Sanchez 7 – Thomas Peluchon 8 – Marie-Pierre Perrier 9 – Léna Larribe 10 – Emie Vaucelle 11 – Luigi Albert 12 – Mélina Conca 13 – Théo Lemahieu 14 – Marvin Marchive 15 – Rambaud Solange 16 – Corentin Rapin 17 – Eva Rapin 18 – Marie Rydzynski	APS du service commun APS du service commun Béguey APS du service commun APS du service commun	11,5/35° 13/35° 5/35° 11,5/35° 11,5/35° 11,5/35° 11,5/35° 11,5/35° 11,5/35° 11,5/35° 11,5/35° 11,5/35° 11,5/35° 11,5/35° 11,5/35° 13/35° 13/35°
Ingénierie liée au pilotage du service commun accueil de loisirs	Organisation des plannings d'intervention, déclaratif et veille partenariale et réglementaire, pilotage du service commune (Cotech/Copil), rédaction et mise en œuvre des projets pédagogiques, rémunération des salariés,	Chargé de coopération service enfance animation Chef de service enfance animation Directeur pôle multisite animation Est service enfance animation Service RH Service finances		3,5/35° 3,5/35° 10,5/35° 5/35° 1/35°

	saisie du budget de fonctionnement			
--	------------------------------------	--	--	--

Annexe 2 : Moyens mis à disposition par la communauté de communes

Prestation entretien des locaux liés à l'intervention dans le cadre du service commun accueil de loisirs :

Entretien des locaux		
Commune	Espaces concerné	Coût prévisionnel (<i>base année 2023 sous réserve de révision annuelle du marché</i>)
Béguey	Locaux de l'annexe 1a	2 173,51 € TTC
Cadillac sur Garonne	Locaux du 7, rue Claude Bouchet	6 538,23 € TTC
Loupiac	Néant	
Sainte Croix du Mont	Locaux de l'annexe 1c	4 461,98 € TTC

Annexe 3 – Etat des consommations antérieures (détermination du nombre d'animateurs nécessaires)

Rappel de la réglementation en termes de taux d'encadrement périscolaires :

Rappel de la réglementation en termes de taux d'encadrement périscolaire :

Taux d'encadrement APS	
APS maternel	1 adulte pour 10 enfants
APS élémentaire	1 adulte pour 14 enfants

En cas d'accueil mixte (maternels et élémentaires mélangés), le nombre d'animateur est déterminé par le nombre d'enfant en maternel (ex : si on accueille 15 maternels et 19 élémentaires, soit 34 enfants, 3 animateurs suffisent – si on accueille 15 maternels et 20 élémentaires, soit 35 enfants, il faudra 4 animateurs)

Horaires des APS concernés par le service commun :

Horaires des accueils périscolaires	MATIN		SOIR	
	heure début	Heure fin	heure début	Heure fin
APS BEGUEY (accueil mixte)	7h15	8h45	16h30	18h30
APS CADILLAC	7h15	8h30	16h30	18h30
APS LOUPIAC (accueil mixte)	7h15	8h45	16h45	18h30
APS SAINTE CROIX (accueil mixte)	7h15	9h	16h30	18h30

Amplitude horaire hebdomadaire par agent

	Amplitude horaire par agent / par site		
	AMPLITUDE MATIN	AMPLITUDE SOIR	TOTAL/jours
APS BEGUEY	1,5	2	3,5
APS CADILLAC	1,25	2	3,25
APS LOUPIAC	1,5	1,75	3,25
APS SAINTE CROIX	1,75	2	3,75

	NOMBRE ENFANTS MOYEN 2023				BESOINS ENCADREMENT	
	MATERNEL		ELEMENTAIRES			
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
APS BEGUEY (accueil mixte)	6	8	21	35	3	4
APS CADILLAC (2 sites)	9	14	13	20	4	4
APS LOUPIAC (accueil mixte)	4	6	24	22	3	3
APS SAINTE CROIX (accueil mixte)	5	3	15	15	3	3

Annexe 4a – Etat des charges – Année 2022 (CA 2023 non finalisé) - Béguey

DONNEES ENVOYEEES AUX COMMUNES BUDGET 2022

CHARGES		
LIGNE 60	ACHATS	961,62 €
LIGNE 61	SERVICES EXTERIEURS	1 006,55 €
LIGNE 62	AUTRE SERVICES EXTERIEURS	2 147,12 €
LIGNE 63	IMOTS ET TAXES SUR CHARGES DU PERSONNEL	754,32 €
LIGNE 64	CHARGES DU PERSONNEL	48 797,68 €
LIGNE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	185,39 €
	TOTAUX	53 852,68 €

RECETTES		
LIGNE 70642	PARTICIPATIONS DES FAMILLES	12 208,29 €
LIGNE 70623	PRESTATION DE SERVICE RECUE PAR LA CAF	8 394,26 €
LIGNE 744	SUBVENTION ET PRESTATION DE SERVICE COMMUNALE	27 358,17 €
LIGNE 7451	SUBV D'EXPLOITATION ET PRESTATIONS DE SERVICES VERSEES PAR DES ORGANISMES DONT MSA	763,31 €
LIGNE 79	TRANSFERT DE CHARGES (REMBOURSEMENT SECURITE SOCIALE	5 128,65 €
	TOTAUX	53 852,68 €

REFACTURATION	36 515,74 €
PSEJ CAF	6 621,10 €
PSEJ MSA	185,39 €
RAC COMMUNE	20 551,68 €

Annexe 4b – Etat des charges – Année 2022 (CA 2023 non finalisé) – Cadillac-sur-Garonne

DONNEES ENVOYEEES AUX COMMUNES BUDGET 2022

CHARGES		
LIGNE 60	ACHATS	916,46 €
LIGNE 61	SERVICES EXTERIEURS	1 006,60 €
LIGNE 62	AUTRE SERVICES EXTERIEURS	8 874,55 €
LIGNE 63	IMOTS ET TAXES SUR CHARGES DU PERSONNEL	989,46 €
LIGNE 64	CHARGES DU PERSONNEL	60 120,14 €
LIGNE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	555,21 €
	TOTAUX	72 462,42 €

RECETTES		
LIGNE 70642	PARTICIPATIONS DES FAMILLES	7 053,98 €
LIGNE 70623	PRESTATION DE SERVICE RECUE PAR LA CAF	7 230,05 €
LIGNE 744	SUBVENTION ET PRESTATION DE SERVICE COMMUNALE	52 647,66 €
LIGNE 7451	SUBV D'EXPLOITATION ET PRESTATIONS DE SERVICES VERSEES PAR DES ORGANISMES DONT MSA	402,08 €
LIGNE 79	TRANSFERT DE CHARGES (REMBOURSEMENT SECURITE SOCIALE	5 128,65 €
	TOTAUX	72 462,42 €

REFACTURATION	60 279,79 €
PSEJ CAF	17 474,02 €
PSEJ MSA	489,27 €
RAC COMMUNE	34 684,37 €

Annexe 4c - Etat des charges - Année 2022 (CA 2023 non finalisé) - Loupiac

DONNEES ENVOYEEES AUX COMMUNES BUDGET 2022

CHARGES		
LIGNE 60	ACHATS	1 317,21 €
LIGNE 61	SERVICES EXTERIEURS	1 002,90 €
LIGNE 62	AUTRE SERVICES EXTERIEURS	40,16 €
LIGNE 63	IMOTS ET TAXES SUR CHARGES DU PERSONNEL	968,11 €
LIGNE 64	CHARGES DU PERSONNEL	49 622,37 €
LIGNE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	185,50 €
	TOTAUX	53 136,25 €

RECETTES		
LIGNE 70642	PARTICIPATIONS DES FAMILLES	8 353,69 €
LIGNE 70623	PRESTATION DE SERVICE RECUE PAR LA CAF	5 679,46 €
LIGNE 744	SUBVENTION ET PRESTATION DE SERVICE COMMUNALE	33 417,54 €
LIGNE 7451	SUBV D'EXPLOITATION ET PRESTATIONS DE SERVICES VERSEES PAR DES ORGANISMES DONT MSA	556,91 €
LIGNE 79	TRANSFERT DE CHARGES (REMBOURSEMENT SECURITE SOCIALE	5 128,65 €
	TOTAUX	53 136,25 €

REFACTURATION	39 653,91 €
PSEJ CAF	6 625,15 €
PSEJ MSA	185,50 €
RAC COMMUNE	26 606,89 €

Annexe 4d – Etat des charges – Année 2022 (CA 2023 non finalisé) – Sainte-Croix-du-Mont

DONNEES ENVOYEEES AUX COMMUNES BUDGET 2022

CHARGES		
LIGNE 60	ACHATS	995,19 €
LIGNE 61	SERVICES EXTERIEURS	1 004,89 €
LIGNE 62	AUTRE SERVICES EXTERIEURS	4 365,56 €
LIGNE 63	IMOTS ET TAXES SUR CHARGES DU PERSONNEL	779,40 €
LIGNE 64	CHARGES DU PERSONNEL	44 867,13 €
LIGNE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	302,97 €
	TOTAUX	52 315,14 €

RECETTES		
LIGNE 70642	PARTICIPATIONS DES FAMILLES	5 722,83 €
LIGNE 70623	PRESTATION DE SERVICE RECUE PAR LA CAF	4 669,24 €
LIGNE 744	SUBVENTION ET PRESTATION DE SERVICE COMMUNALE	35 974,02 €
LIGNE 7451	SUBV D'EXPLOITATION ET PRESTATIONS DE SERVICES VERSEES PAR DES ORGANISMES DONT MSA	820,40 €
LIGNE 79	TRANSFERT DE CHARGES (REMBOURSEMENT SECURITE SOCIALE	5 128,65 €
	TOTAUX	52 315,14 €

REFACTURATION	41 463,66 €
PSEJ CAF	9 775,73 €
PSEJ MSA	273,72 €
RAC COMMUNE	25 924,57 €

Annexe 5a – Budget prévisionnel – Année 2024 – Béguey

BP service commun de gestion des APS 2024 - Béguey

CHARGES		
LIGNE 60	ACHATS	1380 €
LIGNE 61	SERVICES EXTERIEURS	625 €
LIGNE 62	AUTRE SERVICES EXTERIEURS	2 665 €
LIGNE 63	IMOTS ET TAXES SUR CHARGES DU PERSONNEL	780 €
LIGNE 64	CHARGES DU PERSONNEL	41 458€
LIGNE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	303 €
	TOTAUX	47 211 €

RECETTES		
LIGNE 70642	PARTICIPATIONS DES FAMILLES	12 210 €
LIGNE 70623	PRESTATION DE SERVICE RECUE PAR LA CAF	8 400 €
LIGNE 744	SUBVENTION ET PRESTATION DE SERVICE COMMUNALE	25 836 €
LIGNE 7451	SUBV D'EXPLOITATION ET PRESTATIONS DE SERVICES VERSEES PAR DES ORGANISMES DONT MSA	765 €
	TOTAUX	47 211 €

REFACTURATION	35 001 €
PSEJ CAF	6 728,92 €
RAC COMMUNE	19 107,08 €

Annexe 5b – Budget prévisionnel – Année 2024 – Cadillac-sur-Garonne

BP service commun de gestion des APS 2024 – Cadillac-sur-Garonne

CHARGES		
LIGNE 60	ACHATS	1210 €
LIGNE 61	SERVICES EXTERIEURS	670 €
LIGNE 62	AUTRE SERVICES EXTERIEURS	12 365 €
LIGNE 63	IMOTS ET TAXES SUR CHARGES DU PERSONNEL	780 €
LIGNE 64	CHARGES DU PERSONNEL	53 010 €
LIGNE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	303 €
	TOTAUX	68 338 €

RECETTES		
LIGNE 70642	PARTICIPATIONS DES FAMILLES	7 060 €
LIGNE 70623	PRESTATION DE SERVICE RECUE PAR LA CAF	7 250 €
LIGNE 744	SUBVENTION ET PRESTATION DE SERVICE COMMUNALE	53 623 €
LIGNE 7451	SUBV D'EXPLOITATION ET PRESTATIONS DE SERVICES VERSEES PAR DES ORGANISMES DONT MSA	405 €
	TOTAUX	68 338 €

REFACTURATION	61 278 €
PSEJ CAF	17 364,68 €
RAC COMMUNE	36 258,32 €

Annexe 5c – Budget prévisionnel – Année 2024 – Loupiac

BP service commun de gestion des APS 2024 - Loupiac

CHARGES		
LIGNE 60	ACHATS	1230 €
LIGNE 61	SERVICES EXTERIEURS	625 €
LIGNE 62	AUTRE SERVICES EXTERIEURS	365 €
LIGNE 63	IMOTS ET TAXES SUR CHARGES DU PERSONNEL	780 €
LIGNE 64	CHARGES DU PERSONNEL	43 340 €
LIGNE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	303 €
	TOTAUX	46 643 €

RECETTES		
LIGNE 70642	PARTICIPATIONS DES FAMILLES	8 355€
LIGNE 70623	PRESTATION DE SERVICE RECUE PAR LA CAF	5 700 €
LIGNE 744	SUBVENTION ET PRESTATION DE SERVICE COMMUNALE	32 028 €
LIGNE 7451	SUBV D'EXPLOITATION ET PRESTATIONS DE SERVICES VERSEES PAR DES ORGANISMES DONT MSA	560 €
	TOTAUX	46 643 €

REFACTURATION	38 288 €
PSEJ CAF	6 720,48 €
RAC COMMUNE	25 307,52 €

Annexe 5d – Budget prévisionnel – Année 2024 – Sainte-Croix-du-Mont

BP service commun de gestion des APS 2024 – Sainte-Croix-du-Mont
--

CHARGES		
LIGNE 60	ACHATS	1280 €
LIGNE 61	SERVICES EXTERIEURS	630 €
LIGNE 62	AUTRE SERVICES EXTERIEURS	4915 €
LIGNE 63	IMOTS ET TAXES SUR CHARGES DU PERSONNEL	778 €
LIGNE 64	CHARGES DU PERSONNEL	47 305 €
LIGNE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	303 €
	TOTAUX	55 213 €

RECETTES		
LIGNE 70642	PARTICIPATIONS DES FAMILLES	5 750 €
LIGNE 70623	PRESTATION DE SERVICE RECUE PAR LA CAF	4 700 €
LIGNE 744	SUBVENTION ET PRESTATION DE SERVICE COMMUNALE	43 943 €
LIGNE 7451	SUBV D'EXPLOITATION ET PRESTATIONS DE SERVICES VERSEES PAR DES ORGANISMES DONT MSA	820 €
	TOTAUX	55 213 €

REFACTURATION	49 463 €
PSEJ CAF	9 852,23 €
RAC COMMUNE	34 090,77 €



Communauté de communes CONVERGENCE GARONNE

**REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES
FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE
L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

Annexé à la délibération n°2023-XXX

Table des matières

I-PRINCIPES DIRECTEURS	3
II-MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE LIEE AUX FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISE (IFSE)	3
A. ELEMETS DE DEFINITION DE L'IFSE	3
1. Institution de l'IFSE.....	3
2. Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima.....	5
3. Définition des sujétions et expertises spécifiques, attachées au poste et liées au métier exercé par les agents.....	6
B. BENEFICIAIRES DE L'IFSE.....	6
C. MODALITES DE MAINTIEN OU DE MODULATION DE L'IFSE	7
1. Les conditions de réexamen du montant de l'IFSE	7
2. Les conditions de maintien du montant de l'IFSE	7
3. Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE dans certaines situations de congé	7
4. Les modalités de revalorisation de l'IFSE.....	8
5. Les modalités d'attribution individuelle.....	8
III LES REGLES DE CUMUL DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).....	9
A. LE RIFSEEP REMPLACE	9
B. LE RIFSEEP EST CUMULABLE AVEC.....	9
IV. DATE D'EFFET ET MODALITES D'ATTRIBUTION.....	10
A. DATE D'EFFET	10
B. MODALITES ET PERIODICITE DE VERSEMENT	10
C. GARANTIE DES AGENTS EXERCANT UNE ACTIVITE SYNDICALE.....	10
V. MISE EN PLACE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA).....	11
VI. ANNEXES.....	12

I-PRINCIPES DIRECTEURS

Plusieurs principes directeurs ont été posés pour mettre en œuvre le RIFSEEP :

- La structure du RIFSEEP est basée sur l'organigramme voté ;
- Des groupes de fonction sont déterminés au regard du cadre d'emploi détenu par l'agent, du poste occupé, de son niveau hiérarchique et de critères objectifs liés aux missions ;
- Le déploiement du dispositif RIFSEEP tend vers une harmonisation des filières dans le but de réduire les écarts de régimes indemnitaires et de valoriser de façon identique des niveaux de postes équivalents.
- Le RIFSEEP est octroyé aux agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public ;
- Les critères de sujétion et d'expertise qui sont éventuellement attachés au poste sont strictement définis et numériquement limités.
- Le Complément indemnitaire Annuel (CIA), part facultative à titre individuel, lié à la manière de servir, sera mis en place sur la base de critères objectifs.

II-MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE LIEE AUX FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISE (IFSE)

A. ELEMENTS DE DEFINITION DE L'IFSE

1. Institution de l'IFSE

Dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, est instituée une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent, à son expérience professionnelle et repose sur les critères professionnels suivants :

1° Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;

2° Technicité, expertise et qualification nécessaires à l'exercice des fonctions ;

3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

DEFINITION DES CRITERES POUR LA PART FIXE (IFSE) :

La part fixe tiendra compte des critères ci-après : **3 Fonctions, 6 familles de critères, 19 critères.**

1-Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception

Les critères de cette fonction font référence à des responsabilités plus ou moins importantes en matière d'encadrement, de coordination d'une équipe, d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques ou bien encore de conduite de projets.

Famille de critères n°1-A - FONCTIONS D'ENCADREMENT

- Niveau Hiérarchique = Niveau du poste dans l'organigramme (Direction générale, Direction de pôle, Chef de service, coordination/chargé de mission, Chef d'équipe, Agent d'exécution)
- Niveau de pilotage (politique, stratégique direction COMEX, stratégique, opérationnel,

de proximité, sans) ;

- Nombre de collaborateurs (encadrés directement).
- (ajout) Nombre de collaborateurs (encadrés indirectement) .

Famille de critères n°1-B - RESPONSABILITES PILOTAGE, CONCEPTION, COORDINATION

- Expertise et responsabilité liés aux missions (humaines, financiers, juridique) ;
- Animation de réunion-Organiser et conduire une réunion de décision, d'information, de production.

2-Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions

Les critères de cette fonction visent à valoriser l'acquisition et la mobilisation de compétences plus ou moins complexes, dans le domaine fonctionnel de référence de l'agent.

Par ailleurs, les formations suivies, les démarches d'approfondissement professionnel sur un poste comme les connaissances pratiques assimilées au fur et à mesure de l'exercice des fonctions permettent aux agents d'enrichir, voire d'élargir leurs compétences et savoir-faire.

Famille de critères n°2-A - TECHNICITE DU POSTE

- Complexité, niveau de technicité exigé pour occuper le poste-Arbitrage/décision, Conseil/ interprétation, Exécution, aucune ;
- Pratique quotidienne avec expertise d'un logiciel dans le cadre de son activité.

Famille de critères n°2-B – QUALIFICATIONS

- Niveau de qualification (diplôme exigé pour occuper le poste :
- Actualisation des connaissances - (niveau de nécessité de maintenir les connaissances à jour (ex : pour un juriste marchés publics, indispensable vu les évolutions régulières de la réglementation) Habilitations CACES.

Famille de critères n°2-C – EXPERTISE

- Autonomie -Exercer ses activités sans constante supervision, s'organiser en prenant des initiatives dans un cadre de responsabilité défini (degrés d'autonomie accordé au poste et non à l'agent) ;
- Connaissances requises.

3- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Les sujétions spéciales correspondent à des contraintes particulières liées, par exemple, à l'exercice de fonctions itinérantes. L'exposition de certains types de poste peut, quant à elle, être physique. Elle peut également s'opérer par une mise en responsabilité prononcée de l'agent.

- Exposition aux risques de contagion(s) de maladie(s) ;
- Responsabilité financière (BDC, actes engagement...) ;
- Itinérance ;
- Obligation d'assister aux instances (Commissions, bureaux, conseils, CT, CHSCT) ;
- Organisation du travail des agents = Répartir ou planifier les activités en fonction des contraintes du service, agent mutualisé, horaire décalé ;

- Sujétions horaires (dans la mesure où ce n'est pas valorisé par une autre prime (travail week-end, nuit, dimanche et jours fériés) ;
- Acteur de la prévention (assistant ou conseiller en prévention).

2. Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima

À chaque groupe de fonction ainsi déterminé, pour chaque cadre d'emploi, un montant de référence mensuel brut est indiqué, dans la limite des montants plafonds applicables aux fonctionnaires de l'Etat. Pour chaque cadre d'emploi, les tableaux des montants de référence mensuels sont portés en **annexe n°02**.

CATEGORIES A		
Groupes de fonctions	Emplois/ Fonctions	Description des emplois
GR A1	DGS/DGA	Emploi de Direction générale des services de la CdC - Emploi fonctionnel de DGS ou DGA
GR A2	Direction d'un pôle ou directeur adjoint	Emplois de Direction générale ayant une expertise développée, postes stratégiques avec des fonctions transversales de pilotage et de coordination avec la responsabilité de plusieurs services + directeur adjoint
GR A3	Chef de service	Postes de coordination ou chefs de service avec la responsabilité de son service
GR A4	Chargé de mission	Postes de chargé de mission ayant de fonctions de pilotage avec une forte technicité et une forte expertise des responsabilités particulières, chef de structure

CATEGORIES B		
Groupes de fonctions	FONCTIONS	Description des emplois
GR B1	Chef de service	Postes de chefs de service
GR B2	Poste avec expertise, animation ou instruction	Postes de coordination ou avec une expertise particulière

CATEGORIES C		
Groupes de fonctions	FONCTIONS	Description des emplois
GR C1-A	Chef de service	Chefs de service avec la responsabilité d'un service ou l'animation d'une équipe, ou un mission particulière
GR C1 -B	Poste avec expertise, animation et instruction	Postes de directeurs des accueils de loisirs Gestionnaires comptables, RH, Juridique, Assistants de direction de pôle Postes avec forte technicité
GR C2	Agent d'exécution	Agent d'exécution de tâches administratives, techniques, sociales, culturelles, d'animation - animateurs encadrement de mineurs..

3. Définition des sujétions et expertises spécifiques, attachées au poste et liées au métier exercé par les agents

Régisseur d'avances et de recettes

Un montant forfaitaire annuel brut est attribué aux régisseurs d'avances et de recettes titulaires en fonction du montant de la régie dont ils sont responsables.

En cas d'intérim du régisseur titulaire, le régisseur suppléant perçoit le montant déterminé pour le titulaire au prorata de la durée de remplacement ; le titulaire diminuant d'autant sa part.

La responsabilité d'une régie génère une part de l'IFSE proportionnelle aux fonds maniés selon le tableau annexé en annexe n°04 à la présente délibération. L'indemnité de régie sera donc incluse dans la part IFSE.

B. BENEFICIAIRES DE L'IFSE

Bénéficient du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel ;
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel.

Ne bénéficient pas des dispositions prévues par la présente délibération :

- Les agents de droit privé (apprentis, emplois d'avenir...);
- Les collaborateurs de cabinet ;
- Les collaborateurs de groupes d'élus ;
- Les agents vacataires ;
- Les assistantes familiales et maternelles ;
- Le cas échéant, les agents contractuels de droit public ne remplissant pas les conditions d'attribution.

Sont concernés les agents relevant des cadres d'emplois territoriaux figurant en **annexe n°01** de la présente délibération.

C. MODALITES DE MAINTIEN OU DE MODULATION DE L'IFSE

1. Les conditions de réexamen du montant de l'IFSE

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen sans nécessaire revalorisation :

- En cas de changement de fonctions,
- Au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...),
- En cas de changement de grade : le montant de l'IFSE pourra être revalorisé.

Le principe du réexamen du montant de l'IFSE n'implique pas pour autant une revalorisation automatique.

2. Les conditions de maintien du montant de l'IFSE

À l'instar de la fonction publique d'État, le montant de l'IFSE est maintenu lors de la mise en œuvre du RIFSEEP, lorsque le montant global de régime indemnitaire antérieurement perçu est supérieur au nouveau montant d'IFSE, jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent, sans préjudice du réexamen de sa situation au vu de l'expérience acquise.

Lorsque le montant de régime indemnitaire antérieurement perçu est supérieur au nouveau montant d'IFSE, un montant de régime indemnitaire différentiel (RID) sera versé. Le montant de RID diminuera au fur et à mesure qu'augmentera le montant d'IFSE de l'agent.

En revanche ne sont pas maintenus les montants liés aux sujétions et expertises attachées au poste antérieurement occupé.

3. Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE dans certaines situations de congé

Le montant mensuel de l'IFSE suit le sort du traitement.

Pour les fonctionnaires, il est prévu le maintien du régime indemnitaire dans les mêmes proportions que le traitement en cas de congé de maladie ordinaire et de congé pour invalidité temporaire imputable au service, de congé de maternité ou d'adoption.

Pour les contractuels, selon leur ancienneté, l'ensemble du régime indemnitaire suivra alors le sort du traitement (soit un maintien de 50% du régime indemnitaire).

En revanche, il n'est pas prévu, par le principe de parité avec la fonction publique d'Etat de maintenir le régime indemnitaire dans les mêmes proportions que le traitement durant un congé de longue maladie (CLM) ou un congé de longue durée (CLD). Il en sera de même en ce qui concerne la grave maladie.

4. Les modalités de revalorisation de l'IFSE

Les plafonds de l'IFSE et du CIA tels que définis en annexes n°02 et 03 du présent document seront automatiquement ajustés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur applicables aux fonctionnaires d'État.

5. Les modalités d'attribution individuelle

L'attribution individuelle de l'IFSE est décidée par l'autorité territoriale.

Au regard de sa fiche de poste, l'autorité territoriale procède au rattachement de l'agent à un groupe de fonctions selon l'emploi qu'il occupe conformément à la répartition des groupes de fonctions pour chaque cadre d'emplois définie par la présente délibération.

Sur la base de ce rattachement, l'autorité territoriale attribue individuellement l'IFSE à chaque agent dans la limite du plafond individuel annuel figurant en annexe 02 de la présente délibération.

Ce montant individuel est déterminé en tenant compte de l'expérience professionnelle acquise par l'agent conformément aux critères suivants :

- Le parcours professionnel de l'agent avant l'arrivée sur son poste ;
- La capacité à exploiter l'expérience acquise quelle que soit son ancienneté ;

Ce montant individuel pourra être bonifié en prenant en compte l'expérience professionnelle antérieurement acquise par l'agent.

L'expérience professionnelle est assimilée à :

- Toutes expériences professionnelles qui ont permis d'acquérir des connaissances et des compétences par l'exercice pratique de missions exclusivement similaires avec celles qui seront occupées dans la collectivité,
- La connaissance de l'environnement direct du poste (interlocuteurs, partenaires, circuits de décisions) ou plus largement l'environnement territorial,
- La capacité à mobiliser des savoirs et savoir-faire acquis au cours de l'expérience antérieure.

Cette bonification ne pourra pas représenter plus de 10% du montant de la part d'IFSE initialement fixée pour l'exercice des fonctions considérées et dans la limite des plafonds fixés ci-dessus.

Pour bénéficier de cette bonification, l'agent devra justifier par tout moyen de son expérience professionnelle et de l'exercice effectif desdites missions (fiche de poste, contrat de travail, certificat de travail ...).

III LES REGLES DE CUMUL DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

L'IFSE et le complément indemnitaire annuel (CIA) sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

A. LE RIFSEEP REMPLACE

Le RIFSEEP ne pourra se cumuler avec :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- La prime de service et de rendement (P.S.R.),
- L'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- L'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants,
- L'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes,
- La prime de fonctions informatiques et l'indemnité horaire pour traitement de l'information,
- L'indemnité spéciale allouée aux conservateurs des bibliothèques,
- La prime de technicité forfaitaire du personnel de bibliothèque,
- L'IFRSTS des conseillers et assistants socio-éducatifs.

B. LE RIFSEEP EST CUMULABLE AVEC

Il est, en revanche, cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectif (prime d'intéressement à la performance collective),
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ...),
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes).

L'arrêté en date du 27/08/2015 précise par ailleurs que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est cumulable avec les indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n°2000-815 du 25/08/2000.

- L'indemnité de panier,
- L'indemnité de permanence,
- La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,
- La rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement (jury de concours),
- La prime spéciale d'installation,
- L'indemnité de changement de résidence,
- La Nouvelle Bonification Indiciaire.

IV. DATE D'EFFET ET MODALITES D'ATTRIBUTION

A. DATE D'EFFET

Les dispositions de la présente délibération prendront effet :

- Le 1^{er} avril 2022 pour les cadres d'emplois dont l'arrêté ministériel autorisant l'application du RIFSEEP a été publié avant cette date,
- Le 1^{er} jour du mois suivant la prise de la délibération appliquant l'arrêté ministériel autorisant la mise en œuvre du RIFSEEP pour les autres cadres d'emplois.

B. MODALITES ET PERIODICITE DE VERSEMENT

L'IFSE est versée mensuellement.

Son montant mensuel brut est proratisé en fonction du temps de travail.

Le CIA fait l'objet d'un versement annuel.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du CIA décidée par l'autorité territoriale fait l'objet d'un arrêté individuel.

C. GARANTIE DES AGENTS EXERCANT UNE ACTIVITE SYNDICALE

Les modalités d'attribution de l'IFSE et du CIA pour les agents exerçant une activité syndicale seront appliquées conformément au décret n° 2017-14-19 du 28 septembre 2017.

V. MISE EN PLACE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Il est décidé d'instituer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'État le complément indemnitaire annuel (CIA).

Le CIA est attribué aux agents titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et remplissant les conditions précédemment citées.

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est une part facultative liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Le montant est défini dans la limite des plafonds autorisés et les limites budgétaires annuelles.

La part variable (CIA) sera versée en décembre, en fonction de l'évaluation de l'année, compte tenu du budget. Il permettra de récompenser les agents :

Pour les catégories A et B :

- qui auront développé des projets nécessitant une implication particulière, qui auront mené à bien des dossiers nécessitant technicité, diplomatie, production engageant la collectivité (0-40%) ;
- qui auront atteint leurs objectifs (0-30%) ;
- qui auront pris en charge des missions et tâches supplémentaires en cas d'absence d'un collègue plusieurs semaines ou mois (0-20%);
- qui auront été tuteurs de stagiaires adultes pour 12 mois si la NBI ne peut leur être attribuée (0-10%).

Pour les catégories C :

- qui auront fait preuve d'une implication remarquable (disponibilité, adaptabilité, force de proposition, comportement positif et moteur, assiduité ... (0-40%) ;
- qui auront atteint leurs objectifs (0-30%) ;
- qui auront pris en charge des missions et tâches supplémentaires en cas d'absence d'un collègue plusieurs semaines ou mois (0-20%);
- qui auront été tuteurs de stagiaires adultes pour 12 mois si la NBI ne peut leur être attribuée (0-10%).

Elle n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le complément indemnitaire annuel ne peut dépasser l'enveloppe globale annuelle **RIFSEEP** de plus de 15% pour les catégories A ,12% pour les catégories B et 10% pour les catégories C.

VI. ANNEXES

ANNEXE N°01 - LISTE DES GRADES ELIGIBLES AU RIFSEEP AVEC LES PLAFONDS REGLEMENTAIRES POUR INFORMATION

ANNEXE N°02 - TABLEAU DES MONTANTS DE REFERENCE MENSUELS ET ANNUELS BRUTS DES MONTANTS PLAFONDS ANNUELS BRUTS DE L'IFSE PAR CADRE D'EMPLOIS

ANNEXE N°03 - TABLEAU DES MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS BRUTS ET DES MONTANTS PLAFONDS BRUTS DU CIA PAR CADRE D'EMPLOIS

ANNEXE N°04 - MONTANTS FORFAITAIRES QUI POURRONT ETRE ATTRIBUES AU TITRE DE L'EXPERTISE DE REGISSEUR POUR LES POSTES IDENTIFIES PAR ARRETE DE REGIE

EXE N°01- LISTE DES GRADES ELIGIBLES AU RIFSEEP avec les PLAFONDS REGLEMENTAIRES

CATEGORIE	Filière- Cadre d'emplois	Corps d'Etat de référence (Maj décret du 27 février 2020)	Corps d'équivalence provisoire conformément au décret du 27 février 2020	Arrêté ministériel d'application du RIFSEEP	Arrêté relatif aux montants	Groupes	PLAFONDS REGLEMENTAIRES IFSE		PLAFONDS REGLEMENTAIRES CIA
							Montant brut Maxi mensuel	Montant brut maxi annuel	Montant brut maxi annuel
A	Administrative- Attachés territoriaux	Attachés d'administration de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 17 décembre 2015	Arrêté du 3 juin 2015	1	3 017,50 €	36 210,00 €	6 390,00 €
						2	2 677,50 €	32 130,00 €	5 670,00 €
						3	2 125,00 €	25 500,00 €	4 500,00 €
						4	1 700,00 €	20 400,00 €	3 600,00 €
B	Administrative- Rédacteurs territoriaux	administratives des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 17 décembre 2015	Arrêté du 19 mars 2015	1	1 456,67 €	17 480,00 €	2 380,00 €
						2	1 334,58 €	16 015,00 €	2 185,00 €
						3	1 220,83 €	14 650,00 €	1 995,00 €
C	Administrative- Adjoints administratifs territoriaux	Adjoints administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 18 décembre 2015	Arrêté du 20 mai 2014	1	945,00 €	11 340,00 €	1 260,00 €
						2	900,00 €	10 800,00 €	1 200,00 €
A	Technique- Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieurs de ponts, des eaux et des forêts			Arrêté du 14 février 2019	1	4 760,00 €	57 120,00 €	10 080,00 €
						2	4 165,00 €	49 980,00 €	8 820,00 €
						3	3 910,00 €	46 920,00 €	8 280,00 €
						4	3 527,50 €	42 330,00 €	7 470,00 €
A	Technique- Ingénieurs territoriaux	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	Ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur (services déconcentrés)	Arrêté du 26 décembre 2017	Arrêté du 26 décembre 2017	1	3 910,00 €	46 920,00 €	8 280,00 €
						2	3 357,50 €	40 290,00 €	7 110,00 €
						3	3 000,00 €	36 000,00 €	6 350,00 €
						4	2 620,83 €	31 450,00 €	5 550,00 €
B	Technique- Techniciens territoriaux	Techniciens supérieurs du développement durable	Contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur (services déconcentrés)	Arrêté du 7 décembre 2017	Arrêté du 7 décembre 2017	1	1 456,67 €	17 480,00 €	2 380,00 €
						2	1 334,58 €	16 015,00 €	2 185,00 €
						3	1 220,83 €	14 650,00 €	1 995,00 €
C	Technique- Agents de maîtrise territoriaux	Adjoints techniques des administrations de l'Etat (services déconcentrés)				1	945,00 €	11 340,00 €	1 260,00 €
C	Technique- Adjoints techniques territoriaux					Arrêté du 16 juin 2017	Arrêté du 28 mai 2015	2	900,00 €

CATEGORIE	Filière- Cadre d'emplois	Corps d'Etat de référence (Maj décret du 27 février 2020)	Corps d'équivalence provisoire conformément au décret du 27 février 2020	Arrêté ministériel d'application du RIFSEEP	Arrêté relatif aux montants	Groupes	PLAFONDS REGLEMENTAIRES IFSE		PLAFONDS REGLEMENTAIRES CIA
							Montant brut Maxi mensuel	Montant brut maxi annuel	Montant brut maxi annuel
B	Animation- animateurs territoriaux	Secrétaires administratives des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté 17 décembre 2015	Arrêté du 19 mars 2015	1	1 456,67 €	17 480,00 €	2 380,00 €
						2	1 334,58 €	16 015,00 €	2 185,00 €
						3	1 220,83 €	14 650,00 €	1 995,00 €
C	Animation- Adjoints d'animation territoriaux	Adjoints administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 18 décembre 2015	Arrêté du 20 mai 2014	1	945,00 €	11 340,00 €	1 260,00 €
						2	900,00 €	10 800,00 €	1 200,00 €
A	Médico-sociale- Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles	Educateurs de la protection judiciaire de la jeunesse		Arrêté 17 décembre 2018	1	1 166,67 €	14 000,00 €	1 680,00 €
						2	1 125,00 €	13 500,00 €	1 620,00 €
						3	1 083,33 €	13 000,00 €	1 560,00 €
A	Médico-sociale- Conseillers socio-éducatifs territoriaux	Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 22 décembre 2015	2015 Arrêté du 23 décembre 2019 (revalorisation des plafonds à	1	2 125,00 €	25 500,00 €	4 500,00 €
						2	1 700,00 €	20 400,00 €	3 600,00 €
A	Médico-sociale - Cadres territoriaux de santé infirmiers	Cadres de santé paramédicaux civils du ministère de la défense	Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 23 décembre 2019	1	2 125,00 €	25 500,00 €	4 500,00 €
						2	1 700,00 €	20 400,00 €	3 600,00 €
A	Médico-sociale Puéricultrices territoriales					1	1 623,33 €	19 480,00 €	3 440,00 €
B	Médico-sociale - Infirmiers territoriaux en soins généraux	Infirmiers civils de soins généraux et spécialisés du ministère de la défense	Assistants de service social des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 23 décembre 2019	2	1 275,00 €	15 300,00 €	2 700,00 €
B	Médico-sociale - Infirmiers	Infirmiers civils de soins généraux et spécialisés	Infirmières et infirmiers des services médicaux des		Arrêté du 31 mai 2016	1	750,00 €	9 000,00 €	1 230,00 €
						2	667,50 €	8 010,00 €	1 090,00 €
A	Médico-sociale- Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistants de service social des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 17 décembre 2015	Arrêté du 3 juin 2015 Arrêté du 23 décembre 2019 (revalorisation des plafonds à	1	1 623,33 €	19 480,00 €	3 440,00 €
						2	1 275,00 €	15 300,00 €	2 700,00 €
C	Médico-sociale- Agents sociaux territoriaux					1	945,00 €	11 340,00 €	1 260,00 €
C	Médico-sociale- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Adjoints administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 18 décembre 2015	Arrêté du 20 mai 2014	2	900,00 €	10 800,00 €	1 200,00 €
C	Médico-sociale- Auxiliaires de soins territoriaux	Aides-soignants et agents des services des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense				1	945,00 €	11 340,00 €	1 260,00 €
C	Médico-sociale- Auxiliaires de puériculture territoriales		Adjoints administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 20 mai 2014	2	900,00 €	10 800,00 €	1 200,00 €

CATEGORIE	Filière- Cadre d'emplois	Corps d'Etat de référence (Maj décret du 27 février 2020)	Corps d'équivalence provisoire conformément au décret du 27 février 2020	Arrêté ministériel d'application du RIFSEEP	Arrêté relatif aux montants	Groupes	PLAFONDS REGLEMENTAIRES IFSE		PLAFONDS REGLEMENTAIRES CIA
							Montant brut Maxi mensuel	Montant brut maxi annuel	Montant brut maxi annuel
A	Culture- Consevateur des bibliothèques	Conservateurs de bibliothèques			Arrêté du 14 mai 2018	1	2 833,33 €	34 000,00 €	6 000,00 €
						2	2 620,83 €	31 450,00 €	5 500,00 €
						3	2 479,17 €	29 750,00 €	5 250,00 €
A	Culture-Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Bibliothécaires			Arrêté du 14 mai 2018	1	2 479,17 €	29 750,00 €	5 250,00 €
A	Culture- Bibliothécaires territoriaux					2	2 266,67 €	27 200,00 €	4 800,00 €
B	territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques					1	1 643,33 €	19 720,00 €	2 280,00 €
B		Bibliothécaires assistants spécialisés			Arrêté du 14 mai 2018	2	1 246,67 €	14 960,00 €	2 040,00 €
						C	Culture - Adjoints territoriaux du patrimoine	1	945,00 €
C		Adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture		Arrêté du 30 décembre 2016	Arrêté du 30 décembre 2016	2	900,00 €	10 800,00 €	1 200,00 €
						B	Sportive- Educatuers des APS territoriaux	1	1 456,67 €
B		Secrétaires administratives des administrations de		Arrêté du 17 décembre 2015	Arrêté du 19 mars 2015	2	1 334,58 €	16 015,00 €	2 185,00 €
						3	1 220,83 €	14 650,00 €	1 995,00 €

ANNEXE N° 02 - Tableau des montants de référence mensuels et annuels bruts et des montants plafonds annuels bruts de l'IFSE par cadre d'emplois pour les agents non-logés

Catégorie	Filière-cadre d'emplois	Code Groupe	Groupe	Montant maxi IFSE de référence mensuel brut CdC Convergence Garonne	Montant maxi IFSE de référence annuel brut CdC Convergence Garonne	Montant plafond IFSE règlementaire
A	Administrative-Attachés territoriaux	GRA1	DGS/DGA	3 017,50 €	36 210,00 €	36 210,00 €
		GRA2	Direction d'un pôle	2 677,50 €	32 130,00 €	32 130,00 €
		GRA3	Chef de service	2 125,00 €	25 500,00 €	25 500,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	1 700,00 €	20 400,00 €	20 400,00 €
A	Technique-Ingénieurs territoriaux en Chef	GRA1	DGS/DGA	3 910,00€	46 920,00€	46 920,00€
		GRA2	Direction d'un pôle	3 910,00€	46 920,00€	46 920,00€
		GRA3	Chef de service	3 910,00€	46 920,00€	46 920,00€
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	3 527,50 €	42 330,00 €	42 330,00 €
A	Technique-Ingénieurs territoriaux	GRA2	Direction d'un pôle	3 017,50 €	36 210,00 €	36 210,00 €
		GRA3	Chef de service	2 677,50 €	32 130,00 €	32 130,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	2 125,00 €	25 500,00 €	25 500,00 €
A	Médico-sociale-Educateurs	GRA2	Direction d'un pôle	1 166,67 €	14 000,00 €	14 000,00 €
		GRA3	Chef de service	1 125,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €

	territoriaux de jeunes enfants	GRA4	Chef de structure, chargé de mission	1 083,33 €	13 000,00 €	13 000,00 €
A	Médico-sociale- Conseillers socio- éducatifs territoriaux	GRA3	Chef de service	2 125,00 €	25 500,00 €	25 500,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	1 700,00 €	20 400,00 €	20 400,00 €
A	Médico-sociale - cadres territoriaux de santé infirmiers	GRA3	Chef de service	2 125,00 €	25 500,00 €	25 500,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	1 700,00 €	20 400,00 €	20 400,00 €
A	Médico-sociale - Infirmiers territoriaux en soins généraux	GRA4	Poste avec expertise, direction structure	1 700,00 €	20 400,00 €	20 400,00 €
A	Médico-sociale - Infirmiers territoriaux	GRA3	Chef de service	2 125,00 €	25 500,00 €	25 500,00 €
A	Médico-sociale Puéricultrices territoriales	GRA4	Poste avec expertise, direction structure	1 700,00 €	20 400,00 €	20 400,00 €
A	Médico-sociale- Assistants territoriaux socio-éducatifs	GRA3	Chef de service	1 623,33 €	19 480,00 €	19 480,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	1 275,00 €	15 300,00 €	15 300,00 €
A	Culture- Conservateur des bibliothèques	GRA1	DGS/DGA	2 833,33 €	34 000,00 €	34 000,00 €
		GRA2	Direction d'un pôle	2 620,83 €	31 450,00 €	31 450,00 €
		GRA3	Chef de service	2 479,17 €	29 750,00 €	29 750,00 €
A	Culture-Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	GRA2	Direction d'un pôle	2 479,17 €	29 750,00 €	29 750,00 €
A	Culture- Bibliothécaires territoriaux	GRA3	Chef de service	2 266,67 €	27 200,00 €	27 200,00 €

B	Médico-sociale-Auxiliaires de puériculture territoriales	GRB2	Exécution	750,00€	9 000€	9 000€
B	Administrative-Rédacteurs territoriaux	GRB1	Chef de service	1 456,67 €	17 480,00 €	17 480,00 €
		GRB2	Poste avec expertise, direction structure	1 334,58 €	16 015,00 €	16 015,00 €
B	Technique-Techniciens territoriaux	GRB1	Chef de service	1 456,67 €	17 480,00 €	17 480,00 €
		GRB2	Poste avec expertise, direction structure	1 334,58 €	16 015,00 €	16 015,00 €
B	Animation-Animateurs territoriaux	GRB1	Chef de service	1 456,67 €	17 480,00 €	17 480,00 €
		GRB2	Poste avec expertise, direction structure	1 334,58 €	16 015,00 €	16 015,00 €
B	Culture-Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	GRB1	Chef de service	1 643,33 €	19 720,00 €	19 720,00 €
		GRB2	Poste avec expertise, direction structure	1 246,67 €	14 960,00 €	14 960,00 €
B	Sportive- Educateurs des APS territoriaux	GRB1	Chef de service	1 456,67 €	17 480,00 €	17 480,00 €
		GRB2	Poste avec expertise, direction structure	1 334,58 €	16 015,00 €	16 015,00 €
C	Administrative-Adjoint administratifs territoriaux	GRC1	Chef de service ou de structure	945,00 €	11 340,00 €	11 340,00 €
		GRC2	Poste avec expertise, animation, instruction	900,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €
		GRC3	Exécution	900,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €
C	Technique-Agents de maîtrise territoriaux	GRC1	Chef de service ou de structure	945,00 €	11 340,00 €	11 340,00 €

C	Technique- Adjoints techniques territoriaux	GRC2	Poste avec expertise, animation, instruction	900,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €
		GRC3	Exécution	900,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €
C	Animation- Adjoints d'animation territoriaux	GRC1	Chef de service ou de structure	945,00 €	11 340,00 €	11 340,00 €
		GRC2	Poste avec expertise, animation, instruction	900,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €
		GRC3	Exécution	900,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €
C	Médico-sociale- Agents sociaux territoriaux	GRC1	Poste avec expertise, animation, instruction	945,00 €	11 340,00 €	11 340,00 €
C	Médico-sociale- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	GRC2	Exécution	900,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €
C	Médico-sociale- Auxiliaires de soins territoriaux	GRC1	Poste avec expertise, animation, instruction	945,00 €	11 340,00 €	11 340,00 €
C	Culture - Adjoints territoriaux du patrimoine	GRC1A	Chef de service ou de structure	945,00 €	11 340,00 €	11 340,00 €
		GRC1B	Poste avec expertise, animation, instruction	900,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €
		GRC2	Exécution	900,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €

ANNEXE N° 03 - Tableau des montants de référence annuels bruts et des montants plafonds annuels bruts du CIA par cadre d'emplois

Filière-cadre d'emplois	Code Groupe	Groupe	Montant maxi CIA de référence annuelle brut CdC Convergence Garonne	Montant plafond CIA règlementaire annuel brut
Administrative- Attachés territoriaux	GRA1	DGS/DGA	6 390,00 €	6 390,00 €
	GRA2	Direction d'un pôle	5 670,00 €	5 670,00 €
	GRA3	Chef de service	4 500,00 €	4 500,00 €
	GRA4	Chef de structure, chargé de mission	3 600,00 €	3 600,00 €
Technique-Ingénieurs en chef territoriaux	GRA1	DGS/DGA	10 080,00 €	10 080,00 €
	GRA2	Direction d'un pôle	8 820,00 €	8 820,00 €
	GRA3	Chef de service	8 280,00 €	8 280,00 €
	GRA4	Chef de structure, chargé de mission	7 470,00 €	7 470,00 €
Technique-Ingénieurs territoriaux	GRA1	DGS/DGA	8 280,00 €	8 280,00 €
	GRA2	Direction d'un pôle	7 110,00 €	7 110,00 €
	GRA3	Chef de service	6 350,00 €	6 350,00 €
	GRA4	Chef de structure, chargé de mission	5 550,00 €	5 550,00 €
Médico-sociale- Educateurs territoriaux de jeunes enfants	GRA2	Direction d'un pôle	1 680,00 €	1 680,00 €
	GRA3	Chef de service	1 620,00 €	1 620,00 €
	GRA4	Chef de structure, chargé de mission	1 560,00 €	1 560,00 €
	GRA3	Chef de service	4 500,00 €	4 500,00 €

Médico-sociale-Conseillers socio-éducatifs territoriaux	GRA4	Chef de structure, chargé de mission	3 600,00 €	3 600,00 €
Médico-sociale -Cadres territoriaux de santé infirmiers	GRA3	Chef de service	4 500,00 €	4 500,00 €
	GRA4	Chef de structure, chargé de mission	3 600,00 €	3 600,00 €
Médico-sociale -Infirmiers territoriaux en soins généraux	GRA4	Poste avec expertise, direction structure	2 700,00 €	2 700,00 €
Médico-sociale -Infirmiers territoriaux	GRA3	Chef de service	1 230,00 €	1 230,00 €
Médico-sociale Puéricultrices territoriales	GRB2	Poste avec expertise, direction structure	1 090,00 €	1 090,00 €
Médico-sociale-Assistants territoriaux socio-éducatifs	GRA3	Chef de service	3 440,00 €	3 440,00 €
	GRA4	Chef de structure, chargé de mission	2 700,00 €	2 700,00 €
Culture- Conservateur des bibliothèques	GRA1	DGS/DGA	6 000,00 €	6 000,00 €
	GRA2	Direction d'un pôle	5 500,00 €	5 500,00 €
	GRA3	Chef de service	5 250,00 €	5 250,00 €
Culture-Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	GRA2	Direction d'un pôle	5 250,00 €	5 250,00 €
Culture-Bibliothécaires territoriaux	GRA3	Chef de service	4 800,00 €	4 800,00 €
Administrative- Rédacteurs territoriaux	GRB1	Chef de service	2 380,00 €	2 380,00 €
	GRB2	Poste avec expertise, direction structure	2 185,00 €	2 185,00 €
	GRB1	Chef de service	2 380,00 €	2 380,00 €

Technique-Techniciens territoriaux	GRB2	Poste avec expertise, direction structure	2 185,00 €	2 185,00 €
Animation- animateurs territoriaux	GRB1	Chef de service	2 380,00 €	2 380,00 €
	GRB2	Poste avec expertise, direction structure	2 185,00 €	2 185,00 €
Médico-sociale-Auxiliaires de puériculture territoriales	GRB2	Exécution	1 200,00 €	1 200,00 €
Culture-Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	GRB1	Chef de service	2 280,00 €	2 280,00 €
	GRB2	Poste avec expertise, direction structure	2 040,00 €	2 040,00 €
Sportive- Educateurs des APS territoriaux	GRB1	Chef de service	2 185,00 €	2 185,00 €
	GRB2	Poste avec expertise, direction structure	1 995,00 €	1 995,00 €
Administrative- Adjoints administratifs territoriaux	GRC1A	Chef de service ou de structure	1 995,00 €	1 995,00 €
	GRC1B	Poste avec expertise, animation, instruction	1 260,00 €	1 260,00 €
	GRC2	Exécution	1 200,00 €	1 200,00 €
Technique-Agents de maîtrise territoriaux	GRC1A	Chef de service ou de structure	1 995,00 €	1 995,00 €
Technique- Adjoints techniques territoriaux	GRC1B	Poste avec expertise, animation, instruction	1 260,00 €	1 260,00 €
	GRC2	Exécution	1 200,00 €	1 200,00 €
	GRC1	Chef de service ou de structure	1 995,00 €	1 995,00 €

Animation- Adjoints d'animation territoriaux	GRC2	Poste avec expertise, animation, instruction	1 260,00 €	1 260,00 €
	GRC3	Exécution	1 200,00 €	1 200,00 €
Médico-sociale-Agents sociaux territoriaux	GRC1A et 1B	Poste avec expertise, animation, instruction	1 260,00 €	1 260,00 €
Médico-sociale-Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	GRC2	Exécution	1 200,00 €	1 200,00 €
Médico-sociale-Auxiliaires de soins territoriaux	GRC1A et 1BB	Poste avec expertise, animation, instruction	1 260,00 €	1 260,00 €
Culture - Adjoints territoriaux du patrimoine	GRC1A	Chef de service ou de structure	1 260,00 €	1 260,00 €
	GRC1B	Poste avec expertise, animation, instruction	1 200,00 €	1 200,00 €
	GRC2	Exécution	1 200,00 €	1 200,00 €

ANNEXE N°04 – Montants forfaitaires qui pourront être attribués au titre de l’expertise de régisseur pour les postes identifiés par arrêté de régie

Les montants forfaitaires bruts octroyés aux régisseurs d’avances et de recettes titulaires en fonction de la taille de la régie dont ils sont responsables sont définis dans le tableau ci -dessous. En cas d’intérim du régisseur titulaire, le régisseur suppléant perçoit le montant déterminé pour le titulaire au prorata de la durée de remplacement. La régie doit effectivement fonctionner toute l’année.

Régisseur d'avances Montant moyen mensuel de l'avance	Régisseur de recettes Montant moyen mensuel de l'encaisse	Régisseur avances et recettes Montant moyen mensuel de l'avance et de l'encaisse	Montant mensuel IFSE Régie brut octroyé au titulaire
Jusqu'à 1 220 €/mois	Jusqu'à 1 220 €/mois	Jusqu'à 2 440 €/mois	9 €
De 1 221€ à 3 000 €	De 1 221 € à 3 000 €	De 2 441 € à 3 000 €	9 €
De 3 001 € à 4 600 €	De 3 001 € à 4 600 €	De 3 000 € à 4 600 €	10 €
De 4 601 € à 7 600 €	De 4 601 € à 7 600 €	De 4 601 € à 7 600 €	12 €
De 7 601€ à 12 200€	De 7 601 € à 12 200 €	De 7 601 € à 12 200 €	13 €
De 12 201 € à 18 000 €	De 12 201 € à 18 000 €	De 12 201 € à 18 000 €	17 €
De 18 001 € à 38 000 €	De 18 001 € à 38 000 €	De 18 001 € à 38 000 €	27 €
De 38 001 € à 53 000 €	De 38 001 € à 53 000 €	De 38 001 € à 53 000 €	34 €
De 53 001 € à 76 000 €	De 53 001 € à 76 000 €	De 53 001 € à 76 000 €	46 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200069581-20231220-D2023_243-DE

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 20006958100029	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus CDC CONVERGENCE GARONNE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SGC LA REOLE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 2 (3)

BUDGET : C.D.C DECHETS MENAGERS PODENSAC (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	53
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	87 699,66	32 070,87
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 55 628,79
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		87 699,66	87 699,66

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	255 705,04	14 655,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) -129 688,04	(si solde positif) 126 017,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		126 017,00	140 672,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		213 716,66	228 371,66

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	2 723 127,67	0,00	0,00	0,00	2 723 127,67
012	Charges de personnel, frais assimilés	220 000,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
Total des dépenses de gestion des services		2 968 127,67	0,00	0,00	0,00	2 968 127,67
66	Charges financières	17 288,13	0,00	0,00	0,00	17 288,13
67	Charges exceptionnelles	127 699,66	0,00	87 699,66	87 699,66	215 399,32
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	25 345,00		-14 655,00	-14 655,00	10 690,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 138 460,46	0,00	73 044,66	73 044,66	3 211 505,12
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	121 653,00		14 655,00	14 655,00	136 308,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		121 653,00		14 655,00	14 655,00	136 308,00
TOTAL		3 260 113,46	0,00	87 699,66	87 699,66	3 347 813,12

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		3 347 813,12
---	--	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 722 024,00	0,00	0,00	0,00	2 722 024,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	344 472,22	0,00	0,00	0,00	344 472,22
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
Total des recettes de gestion des services		3 084 496,22	0,00	0,00	0,00	3 084 496,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	32 070,87	0,00	32 070,87	32 070,87	64 141,74
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 116 567,09	0,00	32 070,87	32 070,87	3 148 637,96
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 636,36		0,00	0,00	3 636,36
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 636,36		0,00	0,00	3 636,36
TOTAL		3 120 203,45	0,00	32 070,87	32 070,87	3 152 274,32

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		195 538,80
---	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		3 347 813,12
---	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	132 671,64
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	775 484,16	0,00	255 705,04	255 705,04	1 031 189,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		805 484,16	0,00	255 705,04	255 705,04	1 061 189,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	59 054,97	0,00	0,00	0,00	59 054,97
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		59 054,97	0,00	0,00	0,00	59 054,97
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		864 539,13	0,00	255 705,04	255 705,04	1 120 244,17
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 636,36		0,00	0,00	3 636,36
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 636,36		0,00	0,00	3 636,36
TOTAL		868 175,49	0,00	255 705,04	255 705,04	1 123 880,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

-129 688,04

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

994 192,49

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	71 093,33	0,00	0,00	0,00	71 093,33
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		71 093,33	0,00	0,00	0,00	71 093,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	564 067,16	0,00	0,00	0,00	564 067,16
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		564 067,16	0,00	0,00	0,00	564 067,16
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		635 160,49	0,00	0,00	0,00	635 160,49
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	121 653,00		14 655,00	14 655,00	136 308,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		121 653,00		14 655,00	14 655,00	136 308,00
TOTAL		756 813,49	0,00	14 655,00	14 655,00	771 468,49

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

252 034,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 023 502,49

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	132 671,64
---	-------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	87 699,66	0,00	87 699,66
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	14 655,00	14 655,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	-14 655,00		-14 655,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	73 044,66	14 655,00	87 699,66

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	87 699,66
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	255 705,04	0,00	255 705,04
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	255 705,04	0,00	255 705,04

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	-129 688,04
--	--------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	126 017,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	32 070,87	0,00	32 070,87
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		32 070,87	0,00	32 070,87

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	55 628,79
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	87 699,66
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		14 655,00	14 655,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	14 655,00	14 655,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	126 017,00
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	140 672,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 723 127,67	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	8 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	0,00	0,00
6066	Carburants	2 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 800,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	2 646 027,67	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	3 200,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	3 900,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	0,00	0,00
618	Divers	1 629,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	5 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 200,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	3 200,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	671,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	3 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	220 000,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	220 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	9 884,75	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	115,25	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 968 127,67	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	17 288,13	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 795,76	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 507,63	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	127 699,66	87 699,66	87 699,66
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	32 270,87	32 070,87	32 070,87
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	7 883,22	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	87 545,57	55 628,79	55 628,79
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	25 345,00	-14 655,00	-14 655,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		3 138 460,46	73 044,66	73 044,66
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	121 653,00	14 655,00	14 655,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	121 653,00	14 655,00	14 655,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		121 653,00	14 655,00	14 655,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		121 653,00	14 655,00	14 655,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 260 113,46	87 699,66	87 699,66

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	87 699,66
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

-1 50

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 722 024,00	0,00	0,00
703	Ventes de produits résiduels	136 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	2 586 024,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	344 472,22	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	344 472,22	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	18 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		3 084 496,22	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	32 070,87	32 070,87	32 070,87
7718	Autres produits except. opérat° gestion	32 070,87	32 070,87	32 070,87
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		3 116 567,09	32 070,87	32 070,87
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	3 636,36	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 636,36	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 636,36	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 120 203,45	32 070,87	32 070,87

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	55 628,79
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	87 699,66
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	30 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	775 484,16	255 705,04	255 705,04
2118	Autres terrains	255 705,04	255 705,04	255 705,04
2154	Matériel industriel	519 279,12	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		805 484,16	255 705,04	255 705,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	59 054,97	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	58 004,97	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 050,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		59 054,97	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		864 539,13	255 705,04	255 705,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	3 636,36	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>3 636,36</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
13913	<i>Sub. équipt cpte résult. Départements</i>	<i>3 636,36</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 636,36	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		868 175,49	255 705,04	255 705,04
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00	
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			-129 688,04	
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			126 017,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	71 093,33	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	71 093,33	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		71 093,33	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	564 067,16	0,00	0,00
1068	Autres réserves	564 067,16	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		564 067,16	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		635 160,49	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	121 653,00	14 655,00	14 655,00
28031	Frais d'études	3 295,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	4 108,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 187,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	108 516,00	13 673,00	13 673,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 968,00	982,00	982,00
28188	Autres	579,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		121 653,00	14 655,00	14 655,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		121 653,00	14 655,00	14 655,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		756 813,49	14 655,00	14 655,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	126 017,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	140 672,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200069581-20231220-D2023_239_1-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66112.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200069581-20231220-D2023_239_1-BF



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200069581-20231220-D2023_239_1-BF



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2017-12-13

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS
A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200069581-20231220-D2023_239_1-BF



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS
A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 61 641,33	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		58 004,97	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	58 004,97	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 636,36	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 636,36	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	61 641,33	434 379,12	-129 688,04	366 332,41

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 121 653,00	14 655,00	VI 14 655,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		121 653,00	14 655,00	14 655,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	3 295,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	4 108,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 187,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	108 516,00	13 673,00	13 673,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 968,00	982,00	982,00
28188	Autres	579,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	136 308,00	0,00	252 034,00	564 067,16	952 409,16

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	366 332,41
Ressources propres disponibles	VIII	952 409,16
Solde	IX = VIII – IV (5)	586 076,75

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 Publié le
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_239_1-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 Publié le
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_239_1-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200069581-20231220-D2023_239_1-BF



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT
A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**
B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.7****B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200069581-20231220-D2023_239_1-BF



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 Publié le
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_239_1-BF



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE
C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

**IV – ANNEXES**
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
C2
C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**ARRETE ET SIGNATURES****D**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants
et plus - CDC CONVERGENCE GARONNE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CDC CONVERGENCE GARONNE (2)

Numéro SIRET : 20006958100078

POSTE COMPTABLE : SGC LA REOLE

M. 14

Décision modificative 3 (3)

Voté par nature

BUDGET : GEMAPI (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	27
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	48
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	78
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	79
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	83
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	84
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	85
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	87
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	88
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	89
A4 - Etat des provisions	90
A5 - Etalement des provisions	91
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	92
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	93
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	94
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	95
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	96
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	97
A8 - Etat des charges transférées	98
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	99

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	100
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	101
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	102
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	103
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	104
B1.6 - Etat des engagements reçus	105
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	106
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	107
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	108
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	109

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	110
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	112
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	113
C3.2 - Liste des établissements publics créés	114
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	115
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	116

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	117
--	-----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

CDC CONVERGENCE GARONNE
GEMAPIS²LOW

DM

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	120,00	120,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		120,00	120,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	120,00	120,00
----------------------------	--------	--------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	39 750,43	0,00	0,00	0,00	39 750,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
014	Atténuations de produits	3 620,00	0,00	120,00	120,00	3 740,00
65	Autres charges de gestion courante	76 191,00	0,00	0,00	0,00	76 191,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		179 561,43	0,00	120,00	120,00	179 681,43
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		179 561,43	0,00	120,00	120,00	179 681,43
023	Virement à la section d'investissement (5)	119 876,60		0,00	0,00	119 876,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	398,40		0,00	0,00	398,40
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		120 275,00		0,00	0,00	120 275,00
TOTAL		299 836,43	0,00	120,00	120,00	299 956,43

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	299 956,43
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
73	Impôts et taxes	180 120,00	0,00	120,00	120,00	180 240,00
74	Dotations et participations	5 223,00	0,00	0,00	0,00	5 223,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		189 343,00	0,00	120,00	120,00	189 463,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		189 343,00	0,00	120,00	120,00	189 463,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		189 343,00	0,00	120,00	120,00	189 463,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	111 093,43
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	300 556,43
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	120 275,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

CDC CONVERGENCE GARONNE - GEMAPI - DM - 2023

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200069581-20231220-D2023_238_1-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	256 325,00	0,00	0,00	0,00	256 325,00
	Total des dépenses d'équipement	256 325,00	0,00	0,00	0,00	256 325,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	256 325,00	0,00	0,00	0,00	256 325,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	256 325,00	0,00	0,00	0,00	256 325,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

18 118,24

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

274 443,24

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	98 725,00	0,00	0,00	0,00	98 725,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	98 725,00	0,00	0,00	0,00	98 725,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	55 443,24	0,00	0,00	0,00	55 443,24
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	55 443,24	0,00	0,00	0,00	55 443,24
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	154 168,24	0,00	0,00	0,00	154 168,24
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	119 876,60		0,00	0,00	119 876,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	398,40		0,00	0,00	398,40

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_238_1-BF

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Publié le	VOTE (3) III	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		120 275,00		0,00		0,00	120 275,00
TOTAL		274 443,24	0,00	0,00		0,00	274 443,24

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	274 443,24

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	120 275,00
--	-------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	120,00		120,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		120,00	0,00	120,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	120,00
--	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	120,00		120,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		120,00	0,00	120,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	120,00
--	---------------

120,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

0,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	39 750,43	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	300,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	200,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	13 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	11 500,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	300,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	2 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	100,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	12 350,43	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	60 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 620,00	120,00	120,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	3 620,00	120,00	120,00
65	Autres charges de gestion courante	76 191,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	76 191,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		179 561,43	120,00	120,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		179 561,43	120,00	120,00
023	Virement à la section d'investissement	119 876,60	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	398,40	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	398,40	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		120 275,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		120 275,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		299 836,43	120,00	120,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	120,00
--	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	4 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	180 120,00	120,00	120,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	120,00	120,00	120,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	180 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	5 223,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	5 223,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		189 343,00	120,00	120,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		189 343,00	120,00	120,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		189 343,00	120,00	120,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	120,00
--	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
500	Opération d'équipement n° 500 (5)	0,00	0,00	0,00
501	Opération d'équipement n° 501 (5)	113 850,00	0,00	0,00
503	Opération d'équipement n° 503 (5)	81 000,00	0,00	0,00
505	Opération d'équipement n° 505 (5)	61 475,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		256 325,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		256 325,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		256 325,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	98 725,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	33 500,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	65 225,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		98 725,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 443,24	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	55 443,24	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		55 443,24	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		154 168,24	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	119 876,60	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	398,40	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	398,40	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		120 275,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		120 275,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		274 443,24	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 500 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		329 275,93	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	11 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	317 440,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	303 057,86	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	14 383,07	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 501 (1)
LIBELLE : ETUDES DE DANGER DIGUES GARONNE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		67 578,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	67 578,00	0,00	52 400,00	52 400,00	0,00
2031	Frais d'études	67 578,00	0,00	52 400,00	52 400,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-52 400,00	-52 400,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	-52 400,00	-52 400,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 503 (1) LIBELLE : BARRAGE LAROMET

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 220,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 505 (1)
LIBELLE : TRAVAUX DIGUE BARSAC CERONS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		18 329,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 449,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	12 449,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé dépenses d'investissement	0											
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé recettes d'investissement	0											

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0											
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé recettes de fonctionnement	0											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0											
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CDC CONVERGENCE GARONNE - GEMAPI - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le	9 services urbains, environnement	TOTAL ID : 033-200069581-20231220-D2023_238_1-BF
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0											
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>											
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat°

DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200069581-20231220-D2023_238_1-BF

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre le total des dépenses et des recettes. Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)				
		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)				
		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes	251 Hébergement et	252 Transports	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de

		scolaire							
DEPENSES (2)		0,00							
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00							
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale,	312 Arts plastiques,	313 Théâtres	314 Cinémas et	321 Bibliothèques et	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du

		artistiques		spectacles					
DEPENSES (2)		0,00							
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00							
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances

		sportifs ou de loisir								
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 Publié le S²LO
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_238_1-BF

						handicapés			
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81					
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. specir. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				

DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC CONVERGENCE GARONNE - GEMAPI - DM - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre le total des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes.
ID : 033-200069581-20231220-D2023_238_1-BF

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes

CDC CONVERGENCE GARONNE - GEMAPI - DM - 2023

correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200069581-20231220-D2023_238_1-BF

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d européen	Publié le ID : 033-200069581-20231220-D2023_238_1-BF	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC CONVERGENCE GARONNE - GEMAPI - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 Publié le _____ Sous-fonction 02
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_238_1-BF



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11	12	
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	Publié le Action culturelle ID : 033-200069581-20231220-D2023_238_1-BF	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC CONVERGENCE GARONNE - GEMAPI - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023



(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Publié le

ID : 033-200069581-20231220-D2023_238_1-BF

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 Publié le
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_238_1-BF
 Total 

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	Aides à l'accès	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spec. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC CONVERGENCE GARONNE - GEMAPI - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 Publié le 96
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_238_1-BF


(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publiques	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

CDC CONVERGENCE GARONNE - GEMAPI - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le
ID : 033-200069581-20231220-D2023_238_1-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					0,00												

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME
A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2019-12-12



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS
A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	37 325,00	18 118,24	55 443,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 120 275,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		120 275,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28158	Autres installat°, matériel et outillage	398,40	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	119 876,60	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	120 275,00	0,00	0,00	55 443,24	175 718,24

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 55 443,24
Ressources propres disponibles	VIII 175 718,24
Solde	IX = VIII – IV (5) 120 275,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**
B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCL, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants
et plus - CDC CONVERGENCE GARONNE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006958100011

POSTE COMPTABLE : SGC LA REOLE

M. 14

Décision modificative 3 (3)

Voté par nature

BUDGET : CDC CONVERGENCE GARONNE (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	72
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	77
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	98
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	129
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	130
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	134
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	135
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	136
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	138
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	139
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	140
A4 - Etat des provisions	141
A5 - Etalement des provisions	142
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	143
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	144
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	146
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	147
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	148
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	149
A8 - Etat des charges transférées	150
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	151

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	152
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	153
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	154
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	155
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	156
B1.6 - Etat des engagements reçus	157
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	158
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	159
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	160
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	161

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	162
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	164
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	165
C3.2 - Liste des établissements publics créés	166
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	167
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	168

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	169
--	-----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

CDC CONVERGENCE GARONNE
CDC CONVERGENCE GARONNE

Publié le

ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF

I – INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	493,58	493,58
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		493,58	493,58

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	15 608,09	446 108,09
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		15 608,09	446 108,09

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	16 101,67	446 601,67
----------------------------	-----------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 090 949,03	0,00	21 265,42	21 265,42	3 112 214,45
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 353 412,50	0,00	0,00	0,00	6 353 412,50
014	Atténuations de produits	2 628 518,00	0,00	93 023,00	93 023,00	2 721 541,00
65	Autres charges de gestion courante	1 582 500,56	0,00	0,00	0,00	1 582 500,56
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		13 655 380,09	0,00	114 288,42	114 288,42	13 769 668,51
66	Charges financières	117 692,13	0,00	0,00	0,00	117 692,13
67	Charges exceptionnelles	89 636,00	0,00	0,00	0,00	89 636,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	2 946,98		0,00	0,00	2 946,98
022	Dépenses imprévues	706 931,43		-113 854,84	-113 854,84	593 076,59
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 572 586,63	0,00	433,58	433,58	14 573 020,21
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 587 238,34		60,00	60,00	1 587 298,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	679 640,00		0,00	0,00	679 640,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 266 878,34		60,00	60,00	2 266 938,34
TOTAL		16 839 464,97	0,00	493,58	493,58	16 839 958,55

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

16 839 958,55

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	43 000,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 359 888,58	0,00	493,58	493,58	1 360 382,16
73	Impôts et taxes	8 889 205,00	0,00	0,00	0,00	8 889 205,00
74	Dotations et participations	3 136 696,14	0,00	0,00	0,00	3 136 696,14
75	Autres produits de gestion courante	46 794,00	0,00	0,00	0,00	46 794,00
Total des recettes de gestion courante		13 475 583,72	0,00	493,58	493,58	13 476 077,30
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	47 166,00	0,00	0,00	0,00	47 166,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 522 749,72	0,00	493,58	493,58	13 523 243,30
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	167 927,00		0,00	0,00	167 927,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		167 927,00		0,00	0,00	167 927,00
TOTAL		13 690 676,72	0,00	493,58	493,58	13 691 170,30

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

6 485 229,55

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

20 176 399,85

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

2 099 011,34

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	41 000,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
21	Immobilisations corporelles	20 972,80	0,00	0,00	0,00	20 972,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	60,00	0,00	60,00	60,00	120,00
	Total des opérations d'équipement	1 862 493,29	0,00	0,00	0,00	1 862 493,29
	Total des dépenses d'équipement	1 964 526,09	0,00	60,00	60,00	1 964 586,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	504 953,51	0,00	0,00	0,00	504 953,51
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	153 024,53	0,00	0,00	0,00	153 024,53
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	657 978,04	0,00	0,00	0,00	657 978,04
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 622 504,13	0,00	60,00	60,00	2 622 564,13
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	167 927,00		0,00	0,00	167 927,00
041	Opérations patrimoniales (4)	15 548,09		15 548,09	15 548,09	31 096,18
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	183 475,09		15 548,09	15 548,09	199 023,18
	TOTAL	2 805 979,22	0,00	15 608,09	15 608,09	2 821 587,31

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 821 587,31

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	73 166,00	0,00	0,00	0,00	73 166,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	73 166,00	0,00	0,00	0,00	73 166,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	460 500,00	0,00	430 500,00	430 500,00	891 000,00
	Total des recettes financières	460 500,00	0,00	430 500,00	430 500,00	891 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	533 666,00	0,00	430 500,00	430 500,00	964 166,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 587 238,34		60,00	60,00	1 587 298,34
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	679 640,00		0,00	0,00	679 640,00

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Publié le	VOTE (3) III	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	15 548,09		15 548,09		15 548,09	31 096,18
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 282 426,43		15 608,09		15 608,09	2 298 034,52
TOTAL		2 816 092,43	0,00	446 108,09		446 108,09	3 262 200,52

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	420 386,79
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 682 587,31

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 099 011,34
--	---------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	21 265,42		21 265,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	93 023,00		93 023,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	-113 854,84		-113 854,84
023	Virement à la section d'investissement		60,00	60,00
Dépenses de fonctionnement – Total		433,58	60,00	493,58

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	493,58
--	---------------

493,58

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	15 548,09	15 548,09
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	60,00	0,00	60,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		60,00	15 548,09	15 608,09

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 608,09
---	------------------

15 608,09

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET**

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	493,58		493,58
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		493,58	0,00	493,58

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	493,58
--	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	15 548,09	15 548,09
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		60,00	60,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	430 500,00		430 500,00
Recettes d'investissement – Total		430 500,00	15 608,09	446 108,09

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	446 108,09
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 090 949,03	21 265,42	21 265,42
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	500 718,69	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	20 615,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	143 230,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	43 050,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	20 150,00	0,00	0,00
60622	Carburants	40 918,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	41 232,18	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	1 801,80	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 520,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	9 872,66	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	63 088,79	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	4 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	5 880,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	17 081,39	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	54 460,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	38 603,63	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	441 264,16	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	28 005,42	765,42	765,42
6135	Locations mobilières	61 432,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	17 065,29	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	78 943,69	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	79 800,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	109 870,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	3 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	24 275,50	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	80 144,79	0,00	0,00
6161	Multirisques	34 488,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	41 737,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	17 790,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	106 152,84	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	180 949,96	0,00	0,00
6226	Honoraires	56 963,34	20 500,00	20 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	9 850,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	309,20	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	12 450,00	0,00	0,00
6237	Publications	465,00	0,00	0,00
6238	Divers	160,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	48 044,10	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	18 114,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	9 537,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	8 450,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	65 301,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 479,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	9 608,20	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	218 100,40	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	15 500,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	144 067,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	110 742,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	19 874,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	12 140,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	600,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	30,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 524,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 353 412,50	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	117 105,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	60 550,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	17 468,64	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	71 362,64	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 347 081,35	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	64 479,65	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	412 378,75	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	1 530 568,80	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	28 452,99	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	26 841,91	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	762 345,44	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	746 394,97	0,00	0,00

510

Publié les propositions nouvelles (3)

Vote (4)

ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Publié les propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	57 706,36	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	70 146,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	28 030,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	2 628 518,00	93 023,00	93 023,00
739211	Attributions de compensation	2 339 968,00	93 023,00	93 023,00
739221	FNGIR	288 550,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 582 500,56	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	9 084,00	0,00	0,00
6518	Autres	1 337,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	125 622,92	0,00	0,00
6532	Frais de mission	300,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	5 769,48	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	23 666,16	0,00	0,00
6535	Formation	14 005,13	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	694,87	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	700,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 500,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	231 941,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	49 000,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	18 769,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 100 111,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		13 655 380,09	114 288,42	114 288,42
66	Charges financières (b)	117 692,13	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	126 580,68	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-8 888,55	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	89 636,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	15 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	64 136,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 500,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	2 946,98	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 946,98	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	706 931,43	-113 854,84	-113 854,84
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		14 572 586,63	433,58	433,58
023	Virement à la section d'investissement	1 587 238,34	60,00	60,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	679 640,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	679 640,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 266 878,34	60,00	60,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 266 878,34	60,00	60,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 839 464,97	493,58	493,58

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	493,58
--	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-8 888,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice

N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

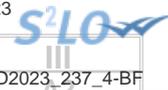
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	43 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	43 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 359 888,58	493,58	493,58
70323	Redev. occupat° domaine public communal	8 285,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	5 300,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	364 069,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	320 510,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	32 962,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	380 000,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	28 750,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	8 800,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	209 919,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 293,58	493,58	493,58
73	Impôts et taxes	8 889 205,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	3 249 444,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	207 670,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	108 210,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	8 871,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	388 000,00	0,00	0,00
7342	Versement mobilité	100 000,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	45 000,00	0,00	0,00
7382	Fraction de TVA	4 782 010,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 136 696,14	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	728 810,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	517 943,00	0,00	0,00
744	FCTVA	25 000,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	4 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	71 500,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	80 754,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	1 350,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	973 771,14	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	684 944,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	48 624,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	46 794,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	46 794,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		13 475 583,72	493,58	493,58
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	47 166,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	47 166,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		13 522 749,72	493,58	493,58
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	167 927,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	167 927,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		167 927,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 690 676,72	493,58	493,58

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	493,58
--	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	40 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	40 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	41 000,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	41 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	20 972,80	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	20 972,80	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	60,00	60,00	60,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	60,00	60,00	60,00
101	Opération d'équipement n° 101 (5)	31 682,27	0,00	0,00
102	Opération d'équipement n° 102 (5)	10 460,50	0,00	0,00
104	Opération d'équipement n° 104 (5)	10 149,30	0,00	0,00
105	Opération d'équipement n° 105 (5)	9 500,00	0,00	0,00
106	Opération d'équipement n° 106 (5)	8 000,00	0,00	0,00
107	Opération d'équipement n° 107 (5)	552 926,00	0,00	0,00
109	Opération d'équipement n° 109 (5)	20 000,00	0,00	0,00
218	Opération d'équipement n° 218 (5)	0,00	0,00	0,00
219	Opération d'équipement n° 219 (5)	0,00	0,00	0,00
220	Opération d'équipement n° 220 (5)	2 543,84	0,00	0,00
221	Opération d'équipement n° 221 (5)	0,00	0,00	0,00
24	Opération d'équipement n° 24 (5)	0,00	0,00	0,00
27	Opération d'équipement n° 27 (5)	0,00	0,00	0,00
29	Opération d'équipement n° 29 (5)	0,00	0,00	0,00
37	Opération d'équipement n° 37 (5)	5 731,01	0,00	0,00
39	Opération d'équipement n° 39 (5)	2 150,00	0,00	0,00
41	Opération d'équipement n° 41 (5)	0,00	0,00	0,00
46	Opération d'équipement n° 46 (5)	100 000,00	0,00	0,00
50	Opération d'équipement n° 50 (5)	0,00	0,00	0,00
51	Opération d'équipement n° 51 (5)	0,00	0,00	0,00
52	Opération d'équipement n° 52 (5)	0,00	0,00	0,00
54	Opération d'équipement n° 54 (5)	9 489,43	0,00	0,00
55	Opération d'équipement n° 55 (5)	0,00	0,00	0,00
58	Opération d'équipement n° 58 (5)	0,00	0,00	0,00
59	Opération d'équipement n° 59 (5)	0,00	0,00	0,00
61	Opération d'équipement n° 61 (5)	0,00	0,00	0,00
63	Opération d'équipement n° 63 (5)	0,00	0,00	0,00
64	Opération d'équipement n° 64 (5)	0,00	0,00	0,00
65	Opération d'équipement n° 65 (5)	63 680,00	0,00	0,00
66	Opération d'équipement n° 66 (5)	105 200,00	0,00	0,00
67	Opération d'équipement n° 67 (5)	0,00	0,00	0,00
69	Opération d'équipement n° 69 (5)	0,00	0,00	0,00
72	Opération d'équipement n° 72 (5)	14 000,00	0,00	0,00
73	Opération d'équipement n° 73 (5)	32 125,26	0,00	0,00
75	Opération d'équipement n° 75 (5)	0,00	0,00	0,00
76	Opération d'équipement n° 76 (5)	158 680,00	0,00	0,00
80	Opération d'équipement n° 80 (5)	31 842,38	0,00	0,00
81	Opération d'équipement n° 81 (5)	61 330,90	0,00	0,00
82	Opération d'équipement n° 82 (5)	0,00	0,00	0,00
83	Opération d'équipement n° 83 (5)	0,00	0,00	0,00
87	Opération d'équipement n° 87 (5)	447 500,00	0,00	0,00
88	Opération d'équipement n° 88 (5)	4 600,00	0,00	0,00
92	Opération d'équipement n° 92 (5)	0,00	0,00	0,00
94	Opération d'équipement n° 94 (5)	41 620,00	0,00	0,00
95	Opération d'équipement n° 95 (5)	2 532,00	0,00	0,00
96	Opération d'équipement n° 96 (5)	136 750,40	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 964 526,09	60,00	60,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	positions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	504 953,51	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	497 913,82	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 039,69	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	153 024,53	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	153 024,53	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		657 978,04	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 622 504,13	60,00	60,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	167 927,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	167 927,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	66 411,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	22 289,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	35 996,00	0,00	0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	6 260,00	0,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	4 399,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	30 282,00	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	2 290,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	66 411,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	22 289,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	35 996,00	0,00	0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	6 260,00	0,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	4 399,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	30 282,00	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	2 290,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	15 548,09	15 548,09	15 548,09
21318	Autres bâtiments publics	15 548,09	15 548,09	15 548,09
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		183 475,09	15 548,09	15 548,09
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 805 979,22	15 608,09	15 608,09

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 608,09
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

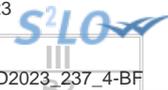
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	73 166,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	26 063,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	11 530,00	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	35 573,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		73 166,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	460 500,00	430 500,00	430 500,00
Total des recettes financières		460 500,00	430 500,00	430 500,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		533 666,00	430 500,00	430 500,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 587 238,34	60,00	60,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	679 640,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	40 354,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	61 082,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	3 920,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	369,00	0,00	0,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	37 628,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	177,00	0,00	0,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	16 381,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	10 936,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	18 683,57	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	493,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	24 639,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	182 154,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	32 430,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	24 459,82	0,00	0,00
28138	Autres constructions	9 983,67	0,00	0,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	33 363,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	5 202,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	3 921,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	338,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	1 572,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	29 609,09	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	276,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	10 621,43	0,00	0,00
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	283,00	0,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	11 025,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	24 411,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	931,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 992,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	35 476,49	0,00	0,00
28184	Mobilier	29 575,07	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	26 353,86	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 266 878,34	60,00	60,00
041	Opérations patrimoniales (9)	15 548,09	15 548,09	15 548,09
2031	Frais d'études	15 548,09	15 548,09	15 548,09
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 282 426,43	15 608,09	15 608,09
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 816 092,43	446 108,09	446 108,09

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	446 108,09
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

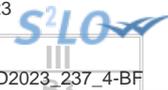
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 101 (1)
LIBELLE : AIRE DE COURVOITURAGE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		13 317,73	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	13 317,73	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	13 317,73	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 102 (1)****LIBELLE : OPAH****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		56 839,50	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	56 839,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	56 839,50	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)
LIBELLE : PRESBYTERE STE CROIX DU MONT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		15 548,09	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	15 548,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	15 548,09	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 105 (1)
LIBELLE : ZA PREIGNAC LE PIASTRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)

LIBELLE : ZA BEGUEY BOISSON

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1)
LIBELLE : ZA PAYS DE PODENSAC CERONS ILLATS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		34 653,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	34 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	34 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 109 (1)
LIBELLE : ZA COUDANNES LANDIRAS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 218 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		108 980,13	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	108 980,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	108 980,13	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 219 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		243 760,26	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	243 760,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	243 760,26	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 220 (1)****LIBELLE : PROG VOIRIE 2020****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		136 919,16	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	136 919,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	136 919,16	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 221 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		143 213,40	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	140 153,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	140 153,40	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 24 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		20 183,25	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	19 679,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	19 679,76	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	503,49	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	503,49	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 27 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		36 651,69	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 651,69	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	8 644,39	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	22 709,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	405,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 892,02	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 29 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 900,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 37 (1)
LIBELLE : MA PORTETS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		9 480,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 39 (1)
LIBELLE : AQUISITION MATS SERVICE ENFANCE JEUNESSE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 081,46	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 081,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 372,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 709,30	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 41 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		14 744,22	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 744,22	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	7 838,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 906,13	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 46 (1)
LIBELLE : CRECHE CROQUE LUNE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 50 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		16 659,82	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 659,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 659,82	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 51 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		26 634,89	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 634,89	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	23 652,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 982,89	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 52 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		519,67	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	519,67	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	519,67	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 54 (1)
LIBELLE : RESEAU LECTURE PUBLIQUE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		8 122,31	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 122,31	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	7 576,41	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	435,90	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 55 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 851,82	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 851,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 851,82	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 58 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		72 283,95	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	46 114,11	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	46 114,11	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	26 169,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	26 169,84	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 59 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 720,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 61 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 557,44	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 557,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 557,44	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 63 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		9 302,28	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 302,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 665,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 636,68	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 64 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		356 103,37	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	356 103,37	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	356 103,37	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 65 (1)
LIBELLE : DOCS URBANISME CMNES DU GFP

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		8 358,54	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	8 358,54	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	8 358,54	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 66 (1)
LIBELLE : ELABORATION DU PLUI

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		98 577,50	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	98 577,50	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	98 577,50	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 67 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		122 862,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	122 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	122 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 68 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 69 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		13 834,80	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 834,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	13 834,80	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 72 (1)
LIBELLE : LAC DE LAROMET

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		43 149,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	35 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	35 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 644,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 462,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 73 (1)
LIBELLE : ILE DE RAYMOND****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		57 675,19	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	42 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	42 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 240,19	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 240,19	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 75 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		12 525,14	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 525,14	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	12 525,14	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)		0,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 76 (1)
LIBELLE : PISCINE DE CADILLAC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 160,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 80 (1)
LIBELLE : ACCUEILS DE LOISIRS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 915,19	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 915,19	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 915,19	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 81 (1)
LIBELLE : PARC INFORMATIQUE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		133 746,85	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	23 425,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	23 425,63	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	110 321,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	109 511,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	809,25	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 82 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		12 551,48	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 551,48	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	12 551,48	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 83 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		34 178,50	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	34 178,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	26 578,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 84 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 87 (1)
LIBELLE : TOURISME****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		37 734,39	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	34 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	34 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 414,39	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 414,39	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 88 (1)
LIBELLE : PREVENTION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 601,21	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 601,21	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 681,71	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	919,50	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoins de financement si négatif	0,00
--	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 92 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		8 280,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	8 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 94 (1)
LIBELLE : SOUTIEN ECONOMIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		65 427,49	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	26 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	26 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	38 907,49	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	38 907,49	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 95 (1)
LIBELLE : IMMEUBLE VILLA ROSA****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		94 212,15	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 225,96	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	14 772,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 453,92	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	76 986,19	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	76 986,19	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 96 (1)
LIBELLE : TERRAIN FAMILIAL LOCATIF

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		17 940,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	12 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	698 978	158 891	0	0	17 709	231 431	144 215	126 704	0	154 942	1 089 695	2 622 564
- Equipements municipaux (2)		158 891	0	0	17 709	231 431	144 215	126 704	0	118 509	1 058 695	1 856 154
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	36 432	31 000	108 432
- Opérations financières	698 978											698 978
Dépenses d'ordre	199 023											199 023
Total dépenses de l'exercice	898 001	158 891	0	0	17 709	231 431	144 215	126 704	0	154 942	1 089 695	2 821 587
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	898 001	158 891	0	0	17 709	231 431	144 215	126 704	0	154 942	1 089 695	2 821 587
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 189 035	0	0	0	0	14 038	0	21 535	0	37 593	0	3 262 201
RAR N-1 et reports	420 387	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	420 387
Total cumulé recettes d'investissement	3 609 421	0	0	0	0	14 038	0	21 535	0	37 593	0	3 682 587

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	5 703 279	2 142 086	1 511	241 060	901 514	2 667 186	982 461	1 848 057	55 296	1 592 258	705 251	16 839 959
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	5 703 279	2 142 086	1 511	241 060	901 514	2 667 186	982 461	1 848 057	55 296	1 592 258	705 251	16 839 959
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	10 918 825	44 519	0	211 112	50 350	857 391	252 406	758 273	23 000	515 500	59 794	13 691 170
RAR N-1 et reports	6 485 230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 485 230
Total cumulé recettes de fonctionnement	17 404 055	44 519	0	211 112	50 350	857 391	252 406	758 273	23 000	515 500	59 794	20 176 400

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		898 001	158 891	0	0	17 709	231 431	144 215	126 704	0	154 942	1 089 695	2 821 587
Dépenses réelles		698 978	158 891	0	0	17 709	231 431	144 215	126 704	0	154 942	1 089 695	2 622 564
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	504 954	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	504 954
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	40 000	0	0	0	0	0	40 000
204	Subventions d'équipement versées	41 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 000
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	20 973	0	0	0	20 973
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120	0	120
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	153 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	153 025
Opérations d'équipement		0	158 891	0	0	17 709	191 431	144 215	105 731	0	154 822	1 089 695	1 862 493
101	AIRE DE COURVOITURAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 682	0	31 682
102	OPAH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 461	0	10 461
104	PRESBYTERE STE CROIX DU MONT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 149	10 149
105	ZA PREIGNAC LE PIASTRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 500	9 500
106	ZA BEGUEY BOISSON	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000	8 000
107	ZA PAYS DE PODENSAC CERONS ILLATS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	552 926	552 926
109	ZA COUDANNES LANDIRAS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000	20 000
220	PROG VOIRIE 2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 544	0	2 544
37	MA PORTETS	0	0	0	0	0	0	0	5 731	0	0	0	5 731
39	AQUISITION MATS SERVICE ENFANCE JEUNESSE	0	0	0	0	0	0	2 150	0	0	0	0	2 150
46	CRECHE CROQUE LUNE	0	0	0	0	0	0	0	100 000	0	0	0	100 000

CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023



Publié le
ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralx administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
54	RESEAU LECTURE PUBLIQUE	0	0	0	0	9 489	0	0	0	0	0	0	9 489
65	DOCS URBANISME CMNES DU GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63 680	0	63 680
66	ELABORATION DU PLUI	0	105 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 200
72	LAC DE LAROMET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 000	0	14 000
73	ILE DE RAYMOND	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 125	0	32 125
76	PISCINE DE CADILLAC	0	0	0	0	0	158 680	0	0	0	0	0	158 680
80	ACCUEILS DE LOISIRS	0	0	0	0	0	31 842	0	0	0	0	0	31 842
81	PARC INFORMATIQUE	0	49 091	0	0	8 219	908	2 783	0	0	330	0	61 331
87	TOURISME	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	447 500	447 500
88	PREVENTION	0	4 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 600
94	SOUTIEN ECONOMIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 620	41 620
95	IMMEUBLE VILLA ROSA	0	0	0	0	0	0	2 532	0	0	0	0	2 532
96	TERRAIN FAMILIAL LOCATIF	0	0	0	0	0	0	136 750	0	0	0	0	136 750
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		199 023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199 023
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	167 927	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	167 927
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	31 096	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 096

RECETTES													
Total recettes investissement		3 189 035	0	0	0	0	14 038	0	21 535	0	37 593	0	3 262 201
Recettes réelles		891 000	0	0	0	0	14 038	0	21 535	0	37 593	0	964 166
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	891 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	891 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	14 038	0	21 535	0	37 593	0	73 166
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9 services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	2 298 035	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 298 035
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 587 298	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 587 298
040	Opérat° ordre transfert entre sections	679 640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	679 640
041	Opérations patrimoniales	31 096	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 096

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		5 703 279	2 142 086	1 511	241 060	901 514	2 667 186	982 461	1 848 057	55 296	1 592 258	705 251	16 839 959
Dépenses réelles		3 436 341	2 142 086	1 511	241 060	901 514	2 667 186	982 461	1 848 057	55 296	1 592 258	705 251	14 573 020
011	Charges à caractère général	1 084	596 531	0	27 854	279 340	754 936	177 489	451 359	55 296	644 332	123 992	3 112 214
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 296 462	1 511	213 206	558 174	1 792 959	694 513	718 500	0	850 299	227 789	6 353 412
014	Atténuations de produits	2 721 541	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 721 541
022	Dépenses imprévues	593 077	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	593 077
65	Autres charges de gestion courante	0	209 093	0	0	64 000	72 154	110 459	677 698	0	97 627	351 470	1 582 501
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	117 692	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 692
67	Charges exceptionnelles	0	40 000	0	0	0	47 136	0	500	0	0	2 000	89 636
68	Dot. aux amortissements et provisions	2 947	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 947
Dépenses d'ordre		2 266 938	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 266 938
023	Virement à la section d'investissement	1 587 298	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 587 298
042	Opérat° ordre transfert entre sections	679 640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	679 640
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		10 918 825	44 519	0	211 112	50 350	857 391	252 406	758 273	23 000	515 500	59 794	13 691 170
Recettes réelles		10 750 898	44 519	0	211 112	50 350	857 391	252 406	758 273	23 000	515 500	59 794	13 523 243
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	10 000	28 000	0	0	5 000	43 000
70	Produits des services, du domaine, vente	1 372	44 519	0	211 112	5 300	339 512	27 067	318 000	0	412 700	800	1 360 382
73	Impôts et taxes	8 744 205	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	45 000	8 889 205
74	Dotations et participations	2 005 321	0	0	0	45 050	470 713	203 339	412 273	0	0	0	3 136 696

CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 Publié le 9
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	12 000	0	23 000	2 800	8 994	46 794
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	47 166	0	0	0	0	0	47 166
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>167 927</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>167 927</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>167 927</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>167 927</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		5 703 279,00	2 142 085,70	0,00	0,00	7 845 364,70
Dépenses de l'exercice		5 703 279,00	2 142 085,70	0,00	0,00	7 845 364,70
011	Charges à caractère général	1 083,96	596 531,46	0,00	0,00	597 615,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 296 461,68	0,00	0,00	1 296 461,68
014	Atténuations de produits	2 721 541,00	0,00	0,00	0,00	2 721 541,00
022	Dépenses imprévues	593 076,59	0,00	0,00	0,00	593 076,59
023	Virement à la section d'investissement	1 587 298,34	0,00	0,00	0,00	1 587 298,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections	679 640,00	0,00	0,00	0,00	679 640,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	209 092,56	0,00	0,00	209 092,56
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	117 692,13	0,00	0,00	0,00	117 692,13
67	Charges exceptionnelles	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	2 946,98	0,00	0,00	0,00	2 946,98
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		17 404 054,71	44 519,00	0,00	0,00	17 448 573,71
Recettes de l'exercice		10 918 825,16	44 519,00	0,00	0,00	10 963 344,16
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	167 927,00	0,00	0,00	0,00	167 927,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 372,16	44 519,00	0,00	0,00	45 891,16
73	Impôts et taxes	8 744 205,00	0,00	0,00	0,00	8 744 205,00
74	Dotations et participations	2 005 321,00	0,00	0,00	0,00	2 005 321,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		6 485 229,55	0,00	0,00	0,00	6 485 229,55
SOLDE (2)		11 700 775,71	-2 097 566,70	0,00	0,00	9 603 209,01

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat°

DEPENSES (2)		1 860 226,48	173 861,56	0,00	107 997,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 860 226,48	173 861,56	0,00	107 997,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	571 195,36	3 803,00	0,00	21 533,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 211 005,12	0,00	0,00	85 456,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	38 026,00	170 058,56	0,00	1 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		44 519,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		44 519,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	44 519,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 815 707,48	-173 861,56	0,00	-107 997,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre le total des dépenses et des recettes. Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		1 510,63	0,00	1 510,63
Dépenses de l'exercice		1 510,63	0,00	1 510,63
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 510,63	0,00	1 510,63
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 510,63	0,00	-1 510,63

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 060,45	241 060,45
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 060,45	241 060,45
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 854,16	27 854,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 206,29	213 206,29
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 112,00	211 112,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 112,00	211 112,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 112,00	211 112,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 948,45	-29 948,45

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes	251 Hébergement et	252 Transports	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 Publié le _____
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF

					scolaire			
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	241 060,45	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	241 060,45	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	27 854,16	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	213 206,29	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	211 112,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	211 112,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	211 112,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-29 948,45	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		65 480,13	0,00	624 996,36	211 037,81	901 514,30
Dépenses de l'exercice		65 480,13	0,00	624 996,36	211 037,81	901 514,30
011	Charges à caractère général	10 301,62	0,00	194 887,29	74 151,40	279 340,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	55 178,51	0,00	430 109,07	72 886,41	558 173,99
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	64 000,00	64 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	3 020,00	47 330,00	50 350,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	3 020,00	47 330,00	50 350,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	2 500,00	2 800,00	5 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	520,00	44 530,00	45 050,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-65 480,13	0,00	-621 976,36	-163 707,81	-851 164,30

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale,	312 Arts plastiques,	313 Théâtres	314 Cinémas et	321 Bibliothèques et	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du

		artistiques		spectacles					
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	624 996,36	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	624 996,36	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	194 887,29	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	430 109,07	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	3 020,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	3 020,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	520,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-621 976,36	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	82 397,81	83 551,24	2 501 236,50	2 667 185,55
011	Charges à caractère général	13 472,44	58 841,89	682 621,86	754 936,19
012	Charges de personnel, frais assimilés	63 925,37	24 709,35	1 704 324,21	1 792 958,93
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	67 154,43	72 154,43
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	47 136,00	47 136,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	24 360,00	12 800,00	820 231,00	857 391,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	339 512,00	339 512,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	24 360,00	12 800,00	433 553,00	470 713,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	47 166,00	47 166,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-58 037,81	-70 751,24	-1 681 005,50	-1 809 794,55

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 Publié le
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF



								sportifs ou de loisir			
DEPENSES (2)		24 512,94	25 352,00	2 186,00	2 459,00	28 941,30	2 501 236,50	0,00	0,00		
Dépenses de l'exercice		24 512,94	25 352,00	2 186,00	2 459,00	28 941,30	2 501 236,50	0,00	0,00		
011	Charges à caractère général	24 412,94	25 352,00	2 186,00	2 459,00	4 431,95	682 621,86	0,00	0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	24 509,35	1 704 324,21	0,00	0,00		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 154,43	0,00	0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 136,00	0,00	0,00		
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	12 800,00	820 231,00	0,00	0,00		
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	12 800,00	820 231,00	0,00	0,00		
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	339 512,00	0,00	0,00		
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	12 800,00	433 553,00	0,00	0,00		
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 166,00	0,00	0,00		
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
SOLDE (2)		-24 512,94	-25 352,00	-2 186,00	-2 459,00	-16 141,30	-1 681 005,50	0,00	0,00		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	982 461,34	982 461,34
Dépenses de l'exercice		0,00	982 461,34	982 461,34
011	Charges à caractère général	0,00	177 488,93	177 488,93
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	694 513,41	694 513,41
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	110 459,00	110 459,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	252 406,14	252 406,14
Recettes de l'exercice		0,00	252 406,14	252 406,14
013	Atténuations de charges	0,00	10 000,00	10 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	27 067,00	27 067,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	203 339,14	203 339,14
75	Autres produits de gestion courante	0,00	12 000,00	12 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-730 055,20	-730 055,20

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 Publié le S²LO
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF

						handicapés			
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	249 575,04	0,00	525 074,08	19 851,00	187 961,22
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	249 575,04	0,00	525 074,08	19 851,00	187 961,22
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	30 796,21	0,00	100 072,25	19 851,00	26 769,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	193 278,83	0,00	340 042,83	0,00	161 191,75
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	25 500,00	0,00	84 959,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	54 945,00	0,00	93 235,14	13 800,00	90 426,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	54 945,00	0,00	93 235,14	13 800,00	90 426,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	710,00	0,00	24 557,00	1 800,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	54 235,00	0,00	58 678,14	0,00	90 426,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-194 630,04	0,00	-431 838,94	-6 051,00	-97 535,22

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	525 726,85	0,00	0,00	1 322 329,85	1 848 056,70
Dépenses de l'exercice		0,00	525 726,85	0,00	0,00	1 322 329,85	1 848 056,70
011	Charges à caractère général	0,00	301 142,75	0,00	0,00	150 216,26	451 359,01
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	193 384,10	0,00	0,00	525 116,02	718 500,12
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	30 700,00	0,00	0,00	646 997,57	677 697,57
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	288 500,00	0,00	0,00	469 773,00	758 273,00
Recettes de l'exercice		0,00	288 500,00	0,00	0,00	469 773,00	758 273,00
013	Atténuations de charges	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	249 000,00	0,00	0,00	69 000,00	318 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	11 500,00	0,00	0,00	400 773,00	412 273,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-237 226,85	0,00	0,00	-852 556,85	-1 089 783,70

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	130,00	54 236,00	930,00	0,00	55 296,00
011	Charges à caractère général	130,00	54 236,00	930,00	0,00	55 296,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-130,00	-31 236,00	-930,00	0,00	-32 296,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	527 032,68	673 039,44	392 185,74	1 592 257,86
011	Charges à caractère général	212 875,24	365 016,99	66 440,00	644 332,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	256 712,44	308 022,45	285 563,74	850 298,63
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	57 445,00	0,00	40 182,00	97 627,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	428 800,00	0,00	86 700,00	515 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	328 800,00	0,00	83 900,00	412 700,00
73	Impôts et taxes	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	2 800,00	2 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-98 232,68	-673 039,44	-305 485,74	-1 076 757,86

(1)	Libellé	Sous-fonction 81					
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	163 072,00	382,24	262 578,44	0,00	101 000,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	163 072,00	382,24	262 578,44	0,00	101 000,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	105 627,00	164,24	6 084,00	0,00	101 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	218,00	256 494,44	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	57 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	100 000,00	17 100,00	311 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	100 000,00	17 100,00	311 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	17 100,00	311 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-63 072,00	16 717,76	49 121,56	0,00	-101 000,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spéc. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				

DEPENSES (2)		391 894,98	1 500,00	97 360,00	0,00	182 284,46	342 722,94	49 462,80	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		391 894,98	1 500,00	97 360,00	0,00	182 284,46	342 722,94	49 462,80	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	124 561,99	1 500,00	97 360,00	0,00	141 595,00	65 474,00	966,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	267 332,99	0,00	0,00	0,00	40 689,46	237 066,94	48 496,80	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 182,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 700,00	60 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 700,00	60 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 900,00	60 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-391 894,98	-1 500,00	-97 360,00	0,00	-182 284,46	-316 022,94	10 537,20	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes
ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		258 996,23	0,00	0,00	0,00	1 700,00	403 299,72	41 255,07	705 251,02
Dépenses de l'exercice		258 996,23	0,00	0,00	0,00	1 700,00	403 299,72	41 255,07	705 251,02
011	Charges à caractère général	56 010,17	0,00	0,00	0,00	1 700,00	66 245,03	37,00	123 992,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	102 516,06	0,00	0,00	0,00	0,00	84 054,69	41 218,07	227 788,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	98 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 000,00	0,00	351 470,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	8 994,00	45 800,00	5 000,00	59 794,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	8 994,00	45 800,00	5 000,00	59 794,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	8 994,00	0,00	0,00	8 994,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-258 996,23	0,00	0,00	0,00	7 294,00	-357 499,72	-36 255,07	-645 457,02

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes

correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		898 001,22	158 890,90	0,00	0,00	1 056 892,12
Dépenses de l'exercice		898 001,22	158 890,90	0,00	0,00	1 056 892,12
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	167 927,00	0,00	0,00	0,00	167 927,00
041	Opérations patrimoniales	31 096,18	0,00	0,00	0,00	31 096,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	504 953,51	0,00	0,00	0,00	504 953,51
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	41 000,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	153 024,53	0,00	0,00	0,00	153 024,53
Opérations d'équipement		0,00	158 890,90	0,00	0,00	158 890,90
66	ELABORATION DU PLUI	0,00	105 200,00	0,00	0,00	105 200,00
81	PARC INFORMATIQUE	0,00	49 090,90	0,00	0,00	49 090,90
88	PREVENTION	0,00	4 600,00	0,00	0,00	4 600,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		3 609 421,31	0,00	0,00	0,00	3 609 421,31
Recettes de l'exercice		3 189 034,52	0,00	0,00	0,00	3 189 034,52
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 587 298,34	0,00	0,00	0,00	1 587 298,34
024	Produits des cessions d'immobilisations	891 000,00	0,00	0,00	0,00	891 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	679 640,00	0,00	0,00	0,00	679 640,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d européen	Total
041	Opérations patrimoniales	31 096,18	0,00	0,00	0,00	31 096,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		420 386,79	0,00	0,00	0,00	420 386,79
SOLDE (2)		2 711 420,09	-158 890,90	0,00	0,00	2 552 529,19

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		157 404,10	0,00	0,00	1 486,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		157 404,10	0,00	0,00	1 486,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		157 404,10	0,00	0,00	1 486,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	ELABORATION DU PLUI	105 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81	PARC INFORMATIQUE	47 604,10	0,00	0,00	1 486,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	PREVENTION	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 Publié le _____ Sous-fonction 02
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-157 404,10	0,00	0,00	-1 486,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11	12	
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	17 708,60	0,00	17 708,60
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	17 708,60	0,00	17 708,60
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	17 708,60	0,00	17 708,60
54	RESEAU LECTURE PUBLIQUE	0,00	0,00	9 489,43	0,00	9 489,43
81	PARC INFORMATIQUE	0,00	0,00	8 219,17	0,00	8 219,17
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	Publié le Action culturelle ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-17 708,60	0,00	-17 708,60

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	17 708,60	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	17 708,60	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	17 708,60	0,00	0,00	0,00
54	RESEAU LECTURE PUBLIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	9 489,43	0,00	0,00	0,00
81	PARC INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	8 219,17	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 708,60	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	198 680,00	32 750,57	231 430,57
Dépenses de l'exercice		0,00	198 680,00	32 750,57	231 430,57
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	158 680,00	32 750,57	191 430,57
76	PISCINE DE CADILLAC	0,00	158 680,00	0,00	158 680,00
80	ACCUEILS DE LOISIRS	0,00	0,00	31 842,38	31 842,38
81	PARC INFORMATIQUE	0,00	0,00	908,19	908,19
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	14 038,00	14 038,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	14 038,00	14 038,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	14 038,00	14 038,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-198 680,00	-18 712,57	-217 392,57

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		40 000,00	0,00	158 680,00	0,00	0,00	32 750,57	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		40 000,00	0,00	158 680,00	0,00	0,00	32 750,57	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	158 680,00	0,00	0,00	32 750,57	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
76	PISCINE DE CADILLAC	0,00	0,00	158 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80	ACCUEILS DE LOISIRS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 842,38	0,00	0,00
81	PARC INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	908,19	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 038,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 038,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 038,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-40 000,00	0,00	-158 680,00	0,00	0,00	-18 712,57	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	144 215,31	144 215,31
Dépenses de l'exercice		0,00	144 215,31	144 215,31
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	144 215,31	144 215,31
39	AQUISITION MATS SERVICE ENFANCE JEUNESSE	0,00	2 150,00	2 150,00
81	PARC INFORMATIQUE	0,00	2 782,91	2 782,91
95	IMMEUBLE VILLA ROSA	0,00	2 532,00	2 532,00
96	TERRAIN FAMILIAL LOCATIF	0,00	136 750,40	136 750,40
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-144 215,31	-144 215,31

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	2 137,68	0,00	5 327,23	136 750,40	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	2 137,68	0,00	5 327,23	136 750,40	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	2 137,68	0,00	5 327,23	136 750,40	0,00
39	AQUISITION MATS SERVICE ENFANCE JEUNESSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150,00	0,00	0,00
81	PARC INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	2 137,68	0,00	645,23	0,00	0,00
95	IMMEUBLE VILLA ROSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 532,00	0,00	0,00
96	TERRAIN FAMILIAL LOCATIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 750,40	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-2 137,68	0,00	-5 327,23	-136 750,40	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	126 703,81	126 703,81
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	126 703,81	126 703,81
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	20 972,80	20 972,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	105 731,01	105 731,01
37	MA PORTETS	0,00	0,00	0,00	0,00	5 731,01	5 731,01
46	CRECHE CROQUE LUNE	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	21 535,00	21 535,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	21 535,00	21 535,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023



(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	21 535,00	21 535,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-105 168,81	-105 168,81

Publié le

ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	Aides à l'accès	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	108 816,34	46 125,26	154 941,60
Dépenses de l'exercice		0,00	108 816,34	46 125,26	154 941,60
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	120,00	0,00	120,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	108 696,34	46 125,26	154 821,60
101	AIRE DE COURVOITURAGE	0,00	31 682,27	0,00	31 682,27
102	OPAH	0,00	10 460,50	0,00	10 460,50
220	PROG VOIRIE 2020	0,00	2 543,84	0,00	2 543,84
65	DOCS URBANISME CMNES DU GFP	0,00	63 680,00	0,00	63 680,00
72	LAC DE LAROMET	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
73	ILE DE RAYMOND	0,00	0,00	32 125,26	32 125,26
81	PARC INFORMATIQUE	0,00	329,73	0,00	329,73
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	33 693,00	3 900,00	37 593,00
Recettes de l'exercice		0,00	33 693,00	3 900,00	37 593,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	33 693,00	3 900,00	37 593,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-75 123,34	-42 225,26	-117 348,60

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
101	AIRE DE COURVOITURAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	OPAH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
220	PROG VOIRIE 2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	DOCS URBANISME CMNES DU GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
72	LAC DE LAROMET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	ILE DE RAYMOND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81	PARC INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		63 826,89	0,00	34 346,11	0,00	10 643,34	44 000,00	0,00	0,00	2 125,26
Dépenses de l'exercice		63 826,89	0,00	34 346,11	0,00	10 643,34	44 000,00	0,00	0,00	2 125,26
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spec. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		63 826,89	0,00	34 226,11	0,00	10 643,34	44 000,00	0,00	2 125,26	
101	AIRE DE COURVOITURAGE	0,00	0,00	31 682,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
102	OPAH	0,00	0,00	0,00	0,00	10 460,50	0,00	0,00	0,00	
220	PROG VOIRIE 2020	0,00	0,00	2 543,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	DOCS URBANISME CMNES DU GFP	63 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
72	LAC DE LAROMET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	
73	ILE DE RAYMOND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	2 125,26	
81	PARC INFORMATIQUE	146,89	0,00	0,00	0,00	182,84	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	33 693,00	0,00	0,00	3 900,00	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	33 693,00	0,00	0,00	3 900,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	33 693,00	0,00	0,00	3 900,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023



Publié le 22/12/2023

ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-63 826,89	0,00	-34 346,11	0,00	23 049,66	-44 000,00	0,00	1 774,74	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		632 046,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 649,30	0,00	1 089 695,30
Dépenses de l'exercice		632 046,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 649,30	0,00	1 089 695,30
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		632 046,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 649,30	0,00	1 089 695,30
104	PRESBYTERE STE CROIX DU MONT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 149,30	0,00	10 149,30
105	ZA PREIGNAC LE PIASTRE	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
106	ZA BEGUEY BOISSON	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
107	ZA PAYS DE PODENSAC CERONS ILLATS	552 926,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	552 926,00
109	ZA COUDANNES LANDIRAS	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
87	TOURISME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	447 500,00	0,00	447 500,00
94	SOUTIEN ECONOMIQUES	41 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 620,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023



Publié le 96
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publiques	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-632 046,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-457 649,30	0,00	-1 089 695,30

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 Publié le
 ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					0,00												

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME
A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2019-12-19



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS
A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 665 840,82	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		497 913,82	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	497 913,82	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		167 927,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	167 927,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	665 840,82	214 504,44	0,00	880 345,26

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 727 378,34	430 560,00	VI 430 560,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 727 378,34	430 560,00	430 560,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation des document	40 354,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	61 082,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	3 920,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	369,00	0,00	0,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	37 628,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	177,00	0,00	0,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	16 381,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	10 936,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	18 683,57	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	493,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	24 639,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	182 154,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	32 430,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	24 459,82	0,00	0,00
28138	Autres constructions	9 983,67	0,00	0,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	33 363,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	5 202,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	3 921,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	338,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	1 572,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	29 609,09	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	276,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	10 621,43	0,00	0,00
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	283,00	0,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	11 025,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	24 411,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	931,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 992,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	35 476,49	0,00	0,00
28184	Mobilier	29 575,07	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	26 353,86	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			



Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	P	Publié le ID : 033-200069581-20231220-D2023_237_4-BF
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	460 500,00	430 500,00	430 500,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 587 238,34	60,00	60,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	3 157 938,34	39 473,00	420 386,79	0,00	3 617 798,13

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 880 345,26
Ressources propres disponibles	VIII 3 617 798,13
Solde	IX = VIII – IV (5) 2 737 452,87

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A7.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**
B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Communauté de Communes Convergence Garonne (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPIC, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

LOGO de l'OT

DOSSIER DE DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE ...

EN CATÉGORIE II



Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 
ID : 033-200069581-20231220-D2023_235-DE



PRÉSENTATION DE L'OFFICE DE TOURISME

Indiquer :

- Le nom de l'office de tourisme, de son président ou sa présidente, de son directeur ou sa directrice ou de son ou sa responsable
- le statut juridique de l'OT
- le territoire de compétence en citant toutes les communes
- le nombre de BIT, l'adresse de chacun.
Préciser s'il existe un bureau purement administratif (= sans accueil)
- le BIT principal (= ayant la plus forte affluence) et démontrer pourquoi c'est celui-ci
Préciser si seulement celui ci sera présenté. Si plusieurs, indiquer lesquels et pourquoi.
- l'historique de l'OT dans la démarche de classement
- le nom et l'adresse mail de contact pour toute question relative à ce dossier
- toute autre information que vous souhaitez

L'office de tourisme est accessible et accueillant

1. L'espace d'accueil de l'office de tourisme est facile d'accès. Il se situe à proximité immédiate des flux touristiques.

Il bénéficie d'une signalisation directionnelle et il est signalé par une enseigne visible depuis la voie publique.

Précisions: Ce critère a trait à l'implantation géographique extérieure de l'office. Il ne concerne que les espaces d'accueil des offices de tourisme et non ceux des locaux administratifs ou des fonctions supports. La notion de proximité immédiate est estimée à un rayon de 500 mètres environ.

Fournir une courte note explicative illustrée par des photographies, repérées sur des documents graphiques, cartes et plans. Indiquer l'adresse de l'espace d'accueil de l'office de tourisme.

Illustrations :

- *Carte ou plan de la zone géographique d'intervention indiquant l'implantation de l'espace d'accueil de l'office de tourisme et des flux touristiques principaux (route, gare, autre moyen de transport etc.) ;*
- *Descriptif indiquant le choix et l'intérêt du positionnement géographique de l'espace d'accueil de l'office de tourisme en fonction des flux touristiques principaux (précisions sur la distance entre l'espace d'accueil de l'office de tourisme et l'axe principal le plus proche) ;*
- *Visuel(s) montrant la signalisation directionnelle principale + repérage sur une carte ou un plan.*
- *Visuel(s) permettant d'identifier l'enseigne de l'office de tourisme depuis la voie publique.*

Annexes :

L'office de tourisme est accessible et accueillant

2. Il existe un espace dédié à l'accueil et à l'information accessible à tout public.

L'agencement des locaux facilite le déplacement des visiteurs et l'accès à l'information.

Le mobilier permet de s'asseoir.

Précisions: l'espace d'accueil doit être accessible aux personnes à mobilité réduite et proposer une surface suffisante pour accueillir un flux de touristes. Fournir des informations sur la superficie de l'espace d'accueil, les dispositifs d'accueil pour les PMR (rampes, ascenseurs...), la signalétique interne.

Fournir une courte note explicative illustrée par des photographies et des plans des locaux.

+ Visuel(s) de l'espace d'accueil permettant de visualiser le mobilier d'accueil et d'information (intérieur)

L'office de tourisme est accessible et accueillant

3. L'information touristique est accessible gratuitement via un moyen d'accès internet à haut débit sans fil dans l'espace d'accueil de l'office de tourisme.

Précisions: Fournir des informations sur les caractéristiques de l'accès wifi.

Fournir le descriptif des supports de communication utilisés pour présenter ce service mis à la disposition de la clientèle de l'office de tourisme.

Les périodes et horaires d'ouverture sont cohérents avec la fréquentation touristique de la zone géographique d'intervention

4. L'office de tourisme doit s'engager à ouvrir son bureau d'information touristique principal au moins 180 jours par an, pour une durée minimale de 3 heures par jour et de 1080 heures par an. Les heures d'ouverture des différents bureaux d'information touristique, ou des accueils hors les murs par des conseillers en séjour, peuvent s'additionner si leurs périodes d'ouverture ne se chevauchent pas.

Précisions: Il faut respecter les 2 seuils: 180 jours par an et 1080 heures par an. La durée minimale d'ouverture est de 3 heures pour valider une journée complète. Les horaires de plusieurs BIT peuvent se cumuler s'ils ne se chevauchent pas. De même pour l'accueil hors les murs : les plages horaires où des animateurs et conseillers en séjour sont déployés en dehors des BIT peuvent être comptabilisées sous la condition que ces plages ne se chevauchent pas avec les horaires d'ouverture des BIT. Ces animateurs doivent présenter les mêmes compétences notamment linguistiques que les personnels d'accueil du BIT.

Fournir un tableau décrivant les jours et horaires d'ouverture des différents lieux d'accueil des touristes et de présence d'animateurs ou conseillers en séjour permettant de calculer le temps d'ouverture total de l'office de tourisme au regard de ce critère.

L'information est accessible à la clientèle étrangère

6. Il existe un service permanent d'accueil en français et en anglais, pendant les horaires et périodes d'ouverture du bureau d'information touristique principal. La fonction et les langues parlées par le personnel d'accueil sont identifiées sur un badge.

Précisions: Indiquer quel est le BIT principal. Fournir un organigramme, des fiches de poste et des CV ou attestations faisant apparaître les langues pratiquées. Fournir un visuel du badge porté.

L'information touristique collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour

8. L'office du tourisme recueille, valide et diffuse une information la plus complète possible et régulièrement mise à jour, sur l'offre touristique locale relative :

- à l'offre d'hébergement ;
- aux sites touristiques ;
- aux évènements et animations ;
- aux services de transport public et privé disponibles, de location de véhicule de tous types ;
- à tout autre service utile aux touristes.

L'office de tourisme dispose d'un système de gestion informatisé permettant de référencer, de qualifier, de mettre à jour et de diffuser cette information sur l'offre touristique locale.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de l'office de tourisme. Certaines de ces informations peuvent être diffusées sous format papier.

Fournir la liste des hébergements publiés par l'office de tourisme ainsi que tout document explicite concernant les sites, évènements, animations et informations prévues à ce critère.

Fournir une courte note explicative sur le système de gestion de l'information touristique et ses fonctionnalités pour qualifier, mettre à jour et diffuser l'information.

Fournir la procédure de mise à jour de l'information touristique.

Les supports d'informations touristiques sont adaptés, complets et actualisés

9. L'office de tourisme fournit gratuitement des plans ou cartes touristiques sur support papier.

*Précisions: Ce plan est gratuit, sa traduction n'est pas obligatoire et sa production peut être financée grâce à des partenariats notamment avec les commerçants référencés sur le plan, en plus des sites touristiques.
Fournir un exemplaire de ce(s) document(s).*

Les supports d'informations touristiques sont adaptés, complets et actualisés

10. Les informations touristiques sont accessibles sur un site internet adapté aux appareils fixes et mobiles, et compatible avec les principaux navigateurs. Le site est proposé en français et en anglais ; la traduction est réalisée par des personnes qualifiées.

Précisions: L'utilisation de logiciels de traduction automatique sans la supervision d'un locuteur averti ne permet pas de valider ce critère.

Le site internet doit être accessible et fonctionnel depuis des plateformes mobiles et fixes opérant sous divers logiciels : un mauvais fonctionnement ou une absence de développement pour les navigateurs et systèmes d'exploitation les plus répandus peut justifier un refus de classement.

Le dossier doit ainsi mentionner dans quelles langues le site est traduit, comment sont réalisées ces traductions et quels sont les navigateurs ou systèmes d'exploitation supportés.

L'office de tourisme est à l'écoute du client et engagé dans une démarche promouvant la qualité et le progrès

12. L'office de tourisme met en place un dispositif de collecte et de traitement des réclamations et organise l'étude de la satisfaction des clients sur les différents services qu'il propose. Il met en place des actions permettant l'amélioration de l'accueil et formalise ses procédures internes.

Précisions: Indiquer quels sont les moyens dédiés aux réponses et réclamations des usagers de l'office de tourisme et comment leur satisfaction est mesurée. Fournir l'analyse de la satisfaction client.

Décrire les actions permettant l'amélioration de l'accueil et fournir les procédures relatives à l'accueil.

L'office de tourisme est à l'écoute du client et engagé dans une démarche promouvant la qualité et le progrès

14. L'office de tourisme dispose de comptes sur les réseaux sociaux et y intervient pour valoriser la destination et répondre aux questions et avis publiés.

Précisions: Indiquer les réseaux sociaux utilisés ainsi que la fréquence ou la volumétrie des interventions. Fournir tout document de cadrage relatif aux interventions sur les réseaux sociaux.

L'office de tourisme dispose des moyens humains pour assurer sa mission

15. L'office de tourisme emploie un responsable justifiant d'une aptitude professionnelle appropriée, titulaire d'une formation de niveau 5 ou d'une expérience professionnelle dans un poste similaire, et des collaborateurs permanents représentant au moins 3 équivalents temps plein travaillé.

Précisions: Indiquer le nombre d'équivalents temps plein travaillé (ETPT) employé de manière permanente par l'office de tourisme. Les emplois saisonniers ne sont pas comptabilisés pour le respect de ce critère. Le poste de direction doit être comptabilisé.

Fournir un organigramme ou un tableau précisant la quotité de travail des agents de chaque cellule.

L'aptitude professionnelle du responsable est vérifiée sur la base d'un CV, le niveau 5 correspond à un diplôme BAC +2. Un poste similaire est un poste d'encadrement dans une structure proposant un service d'accueil du public, avec des effectifs équivalents et d'une durée suffisante (environ 3 ans).

L'office de tourisme assure un recueil statistique

17. L'office de tourisme tient à jour un tableau de bord de la fréquentation touristique locale, notamment du nombre de visiteurs accueillis à l'office de tourisme, la fréquentation du site internet, et dans la mesure du possible la nature et la durée des séjours, la fréquentation des hébergements touristiques, des sites touristiques, de sa zone géographique d'intervention.

Précisions: Décrire les outils et partenariats mis en place dans ce cadre. Fournir le(s) tableau(x) de bord.

L'office de tourisme met en œuvre la stratégie touristique locale

19. L'office de tourisme élabore et met en œuvre une stratégie touristique précisant les missions de l'office de tourisme dans les domaines suivants :

- politique d'accueil ;
- commercialisation ;
- animation du réseau des acteurs touristiques, accompagnement dans la transition numérique, assistance aux porteurs de projet ;
- promotion de la destination et communication grand public ;
- actions de sensibilisation des touristes et des acteurs touristiques en matière de protection de l'environnement et de développement durable ;
- amélioration de l'offre touristique à travers le classement des hébergements et la diffusion des marques.

Cette stratégie touristique est validée par la collectivité.

Précisions: L'office de tourisme classé et la collectivité doivent formaliser leurs relations et les objectifs qu'ils partagent. Fournir en annexe le document stratégique fixant les objectifs que la collectivité a assigné à l'OT.

Fournir la stratégie touristique incluant chacun des domaines cités.

La stratégie de commercialisation s'applique à l'ensemble des produits vendus par l'office de tourisme dans sa boutique ou en ligne (prestations touristiques nécessitant une immatriculation ou produits locaux).

La promotion du classement des hébergements et des marques peut se traduire par une participation active au processus au travers de l'agrément ou de l'accréditation prévus à l'article L.324-1 du code du tourisme.

LOGO de l'OT

DOSSIER DE DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE ... EN CATÉGORIE I

ANNEXES



Sur papier à en-tête de la collectivité

**EXEMPLE DE LETTRE À FAIRE SIGNER ET À TRANSMETTRE À GIRONDE TOURISME AVEC LES
2 EXEMPLAIRES DU DOSSIER (1 ex PAPIER et 1 sur CLE USB)**

A adapter en fonction du territoire (communal / communautaire / intercommunal / intercommunautaire)

Madame la Préfète de la Gironde
Préfecture
Esplanade Charles de Gaulle
33077 BORDEAUX CEDEX

A, le

Objet : Demande de classement de l'Office de Tourisme
(ou) Demande de renouvellement de classement de l'Office de Tourisme

Madame la Préfète,

Dans sa délibération du, *le conseil Municipal de / le conseil
communautaire de.....* m'a autorisé, à l'unanimité, à présenter la demande de
classement de l'Office de Tourisme de

Aussi, j'ai l'honneur de vous solliciter pour l'obtention/le renouvellement du classement en
catégorie II de l'Office de tourisme de.....

Vous trouverez en annexe le dossier contenant l'ensemble des pièces nécessaires à
l'instruction de cette demande.

Vous remerciant par avance de la bienveillante attention avec laquelle vous examinerez notre
demande et de la suite favorable que vous voudrez bien lui donner,

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, mes salutations distinguées.

Le Maire / Le Président

Entre : Communauté de communes Convergence Garonne

Adresse : 12 rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque
33720 PODENSAC

Ci-après dénommé(e) le Souscripteur,
d'une part,

Et : **La Mutuelle Nationale Territoriale**
Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité
immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584
Siège social : 4, rue d'Athènes - 75009 PARIS

Ci-après dénommée la Mutuelle Nationale Territoriale,
d'autre part,

Suite à la décision portant sur le choix de la Mutuelle Nationale Territoriale pour la conclusion de la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire « Prévoyance » en faveur du personnel du CDC Convergence Garonne. Vu la convention de participation signée à date d'effet du 1er janvier 2019 entre le CDC Convergence Garonne et la Mutuelle Nationale Territoriale pour une durée de six ans,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES

Le contrat est constitué des Conditions Générales référencées CG-CDC CONVERGENCE GARONNE-2024, complétées par les Conditions Particulières. Le souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire de ces Conditions Générales ainsi que des statuts de la Mutuelle Nationale Territoriale.

Article 2 : MODIFICATION DE LA COTISATION

Conformément aux dispositions de l'article 20 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, la Mutuelle Nationale Territoriale peut faire varier les tarifs en cas d'aggravation de la sinistralité.

Le taux de cotisation unique de la garantie collective mentionné au paragraphe B des Conditions Particulières est fixé à 1,05%.

Article 3 : DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet au **1er janvier 2024**,
Toutes les dispositions du contrat non modifiées par un avenant précédent ou par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES

A _____,
le _____
Pour le Souscripteur
(cachet et signature)

A Paris,
le 25 septembre 2023
Pour la Mutuelle Nationale Territoriale

Le Directeur Général Adjoint Proximité et Développement



Frédéric SAUVAGE

Mutuelle Nationale Territoriale
Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité
4 rue d'Athènes 75009 PARIS
N° SIREN 775 678 584 / LEI 9695000Q8HEMSMEPF29
Tél : 01 42 47 23 45